

Septembre 2010

# Étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin

Rapport



INSTITUT  
D'AMÉNAGEMENT  
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE





# Étude d'opportunité et de faisabilité d'un parc naturel régional de la Brie et des deux Morin Rapport

Septembre 2010

IAU île-de-France  
15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15  
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02  
<http://www.iau-idf.fr>

**Directeur général :** François Dugény

**Départements :** Christian Thibault, directeur du département Environnement Urbain et Rural  
Jean-Pierre Palisse, directeur du département Urbanisme Aménagement des Territoires

**Étude réalisée par :** Julie Missonnier (DEUR) et Charles-Antoine de Ferrières (DUAT)

**Avec la collaboration de :** Philippe Montillet (DIDM), Emmanuel Blum - Estelle Kessler - Hélène Joinet - Sandrine Beaufls (DDHEGL),  
Carole Delaporte - Laure Thevenot (DEDL),  
Bernard Cauchetier - Christophe Magdelaine - Erwan Cordeau - Manuel Pruvost-Bouvattier - Simon Carrage (DEUR),  
Denis Verrier (DMT),  
Adélaïde Bardon - Charlotte Sallet - Amélie Darley - Hervé Lerolle (DUAT),  
Céline Loudier-Malgouyres (MES)

**Cartographie et traitements SIG réalisés par :** Laetitia Pigato (DEUR), Pascale Guéry (DEDL), Laurie Cransac (DUAT), Jean-Eudes Tilloy (DC),  
Assad Ali Chérif (DDHEGL), Cécile Mauclair (DEUR), Régis Dugué (DSIGR)

**Maquette :** Virginie Cioni-Villa (DUAT)

N° d'ordonnement : 8 08 007

Photos de couverture : J. Missonnier (IAU îdF)  
M. Pruvost-Bouvattier (IAU îdF)  
C. Delaporte (IAU îdF)

Remerciements :

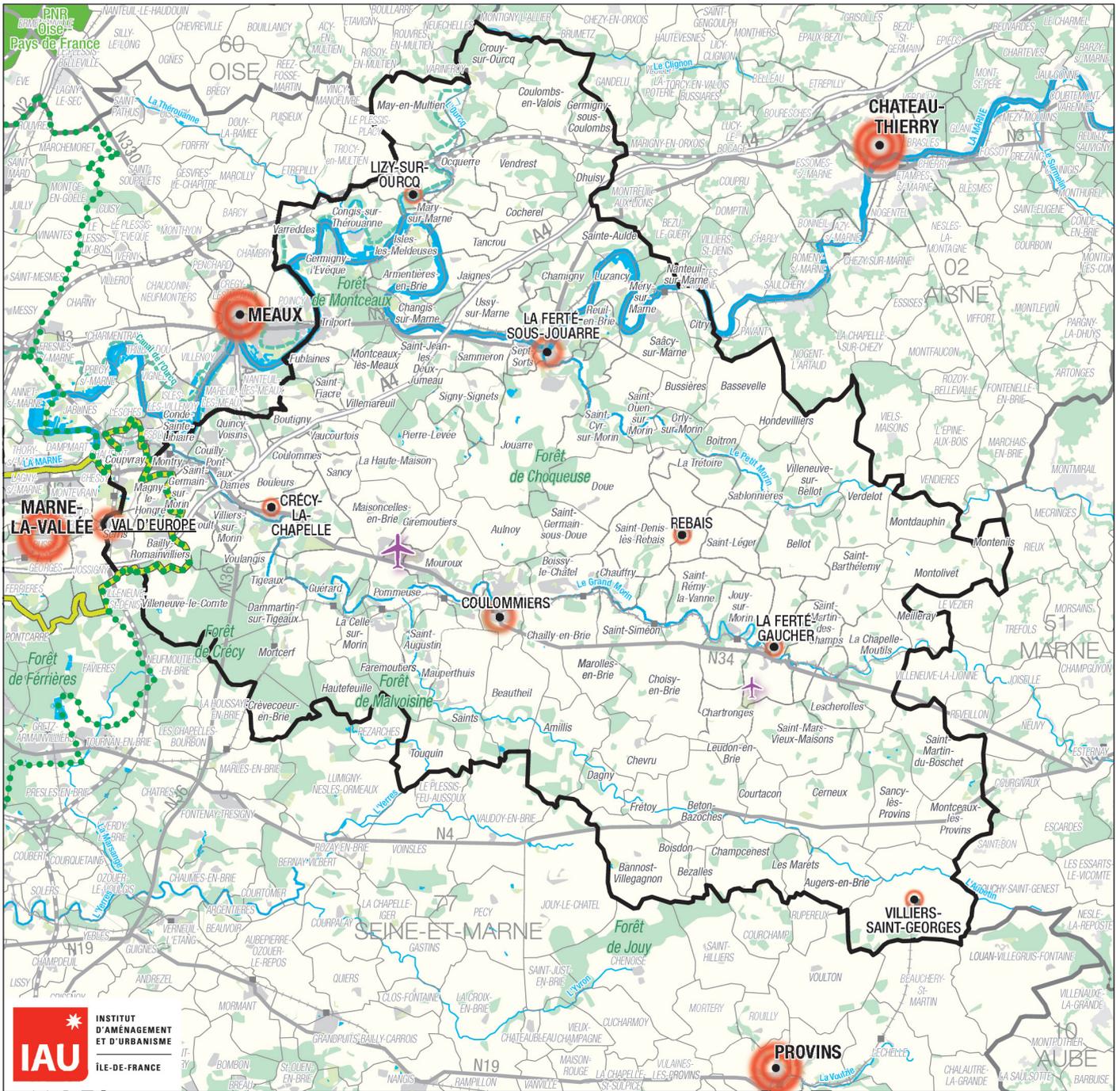
- à l'ensemble des élus, techniciens, professionnels et membres d'associations du territoire pour leur accueil et leur appui dans la réalisation de ce diagnostic,
- à Violaine Allais et Jean-Frédéric Laffargue pour leur pilotage et leurs conseils,
- à Bernard Corbineau, Didier Galet et Loïc Lorenzini pour leur accompagnement et leur perception du vécu de ce territoire.

# SOMMAIRE

Préambule	5
Diagnostic territorial	9
<b>1. Caractéristiques physiques des milieux et des ressources naturelles</b>	<b>10</b>
<b>2. Paysages et patrimoines : une lecture synthétique du territoire</b>	<b>14</b>
<b>3. Population et vie locale</b>	<b>17</b>
<b>4. Emplois et activités</b>	<b>20</b>
<b>5. Des filières économiques importantes en lien avec le patrimoine naturel et culturel</b>	<b>23</b>
5.1. L'agriculture	23
5.2. La sylviculture	25
5.3. Le tourisme	26
<b>6. Développement urbain et infrastructures</b>	<b>28</b>
Les enjeux pour le territoire	31
<b>1. Les enjeux à la lumière des différentes thématiques</b>	<b>31</b>
1.1. Ressources et milieux naturels	31
1.2. Patrimoines, tourisme et vie locale	32
1.3. Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies	32
1.4. Agriculture, sylviculture	33
1.5. Développement économique	34
<b>2. Cinq grandes orientations ou enjeux transversaux pour le territoire</b>	<b>37</b>
2.1. La préservation des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques	37
2.2. Un aménagement équilibré et durable du territoire	37
2.3. Un développement économique affirmé et maîtrisé, s'appuyant en premier lieu sur les ressources et les filières du territoire	39
2.4. La mise en valeur des patrimoines et de l'identité territoriale	39
2.5. Des conditions de vie et de cohésion sociale restaurées	40
Les conditions et moyens à rassembler pour surmonter les difficultés	41
Le territoire est-il en mesure de répondre aux critères de classement d'un PNR ?	45
<b>1. Les grandes qualités patrimoniales et les principales fragilités de ce territoire</b>	<b>48</b>
1.1. Des paysages originaux, aux ambiances variées	49
1.2. Un patrimoine naturel marqué par la présence des zones humides	50
1.3. Un patrimoine architectural et bâti insuffisamment reconnu et protégé	50
1.4. Un patrimoine riche de savoir-faire, qui mérite d'être valorisé	51
<b>2. Réflexion sur la cohérence du périmètre de projet</b>	<b>51</b>
2.1. Secteur de l'Ourcq	53
2.2. Couronne Est de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux	53
2.3. Val d'Europe et couronne péri-urbaine	53
2.4. Secteur de la forêt de Crécy	54
2.5. Secteur du Provinois	54
2.6. Synthèse	54
L'outil PNR est-il adapté et opportun ?	57
Conclusion sur l'opportunité et la faisabilité	61

Au présent rapport est associé un dossier annexe dans lequel ont été rassemblés un ensemble de documents et d'informations complémentaires utiles pour une bonne connaissance et compréhension du projet.

# LA ZONE D'ÉTUDE



## Les pôles

-  grand pôle urbain
-  pôle urbain
-  pôle rural

## Aérodromes

-  Coulommiers-Voisins : classe affaire
-  ancien aérodrome de La Ferté-Gaucher

## Occupation du sol

-  bois
-  espace agricole et rural
-  urbain ouvert
-  urbain construit

-  périmètre d'étude
-  limite de la Ceinture verte
-  limite régionale
-  limite départementale
-  limite communale
-  limite de Marne-la-Vallée
-  réseau routier
-  voie ferrée, gare de voyageurs
-  voie ferrée dont TGV
-  hydrographie
-  canal



Sources : IFEN Corine land cover 2000, IGN Route500®, IAU idF 2009 © IAU Ile-de-France 2010

# Préambule

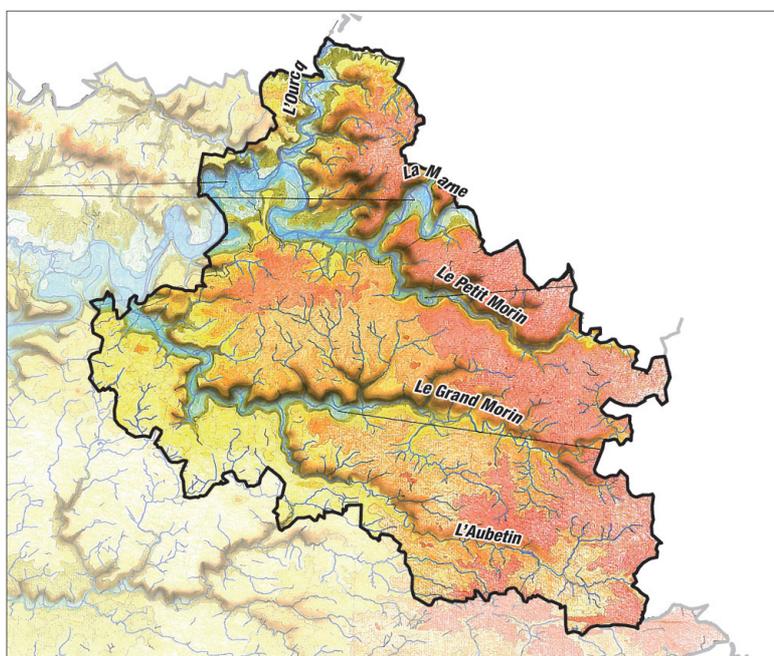
Par délibération du 27 juin 2007, le Conseil régional d'Île-de-France décidait la mise à l'étude du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin sur un périmètre provisoirement constitué de 132 communes de Seine et Marne. Une décision fondée sur les principales raisons suivantes :

- le constat, à la lumière de l'action menée par les quatre premiers Parcs naturels régionaux d'Île-de-France, qu'ils concourent activement à un aménagement durable du territoire ;
- la nécessité de renforcer et de valoriser les territoires ruraux de l'est francilien dans le cadre d'un développement durable portant notamment sur les valeurs environnementales, les éco-filières, les énergies renouvelables, l'éco-tourisme et les loisirs, créateurs d'emplois et de richesse, à l'instar de l'action menée par les autres PNR dans les faisceaux nord, ouest et sud ;
- la richesse patrimoniale du territoire de la Brie et des deux Morin, son identité, mais également sa fragilité ;
- la mobilisation des acteurs du territoire en faveur de la création d'un Parc naturel régional et les nombreuses sollicitations recueillies en vue de la mise à l'étude d'un tel projet.

Les objectifs, attentes et modalités de réalisation de cette étude préalable ont été précisés par la Région en ces termes (rapport CR 62-07) : « L'étude préalable vise à établir la faisabilité d'un Parc naturel régional sur ce territoire grâce à un diagnostic territorial mettant en valeur les atouts et les fragilités du territoire, en identifiant les limites pertinentes de l'entité territoriale et en dégagant les orientations du projet de territoire ». Elle est entreprise avec le concours technique de l'IAU Île-de-France, et menée en prenant localement appui sur « l'Association des élus pour l'élaboration du projet de charte du Parc de la Brie et des deux Morin ».

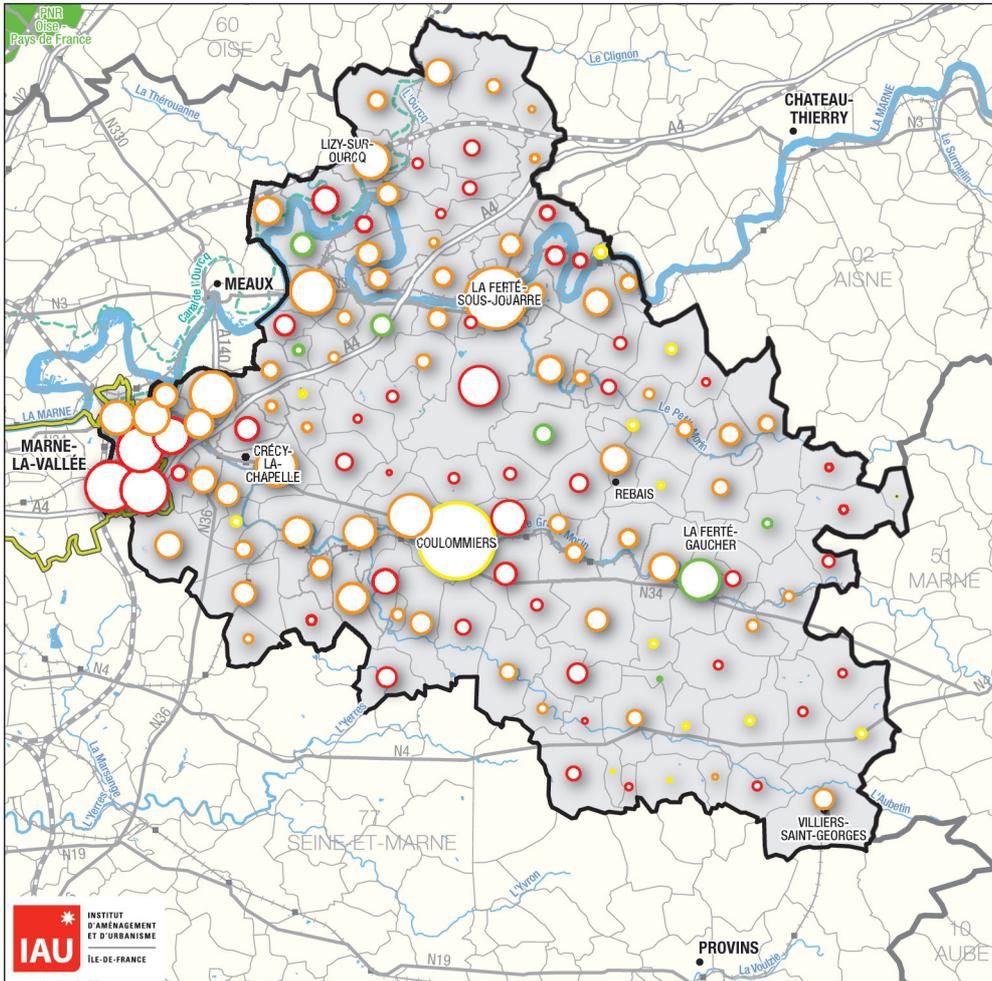
**Le périmètre d'étude** correspond à un territoire rural remarquable et à forte identité. Il s'étend sur quelque 150 300 hectares (en espaces naturels pour plus de 91 %) et

compte en 2006 près de 172 000 habitants. Le nom du projet trouve son origine dans les deux rivières, le Grand et le Petit Morin, dont les cours sinueux entaillent assez profondément le plateau de la Brie. Le territoire concerne la Brie laitière, la Brie des étangs, une partie de la Brie champenoise, ainsi que l'Ourcq et l'Orxois qui prolongent le plateau au nord de la Marne.

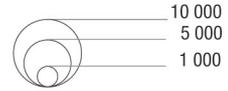


0 20 km  
Sources : CG77 déc2007, IAU îdF 2009  
© IAU Île-de-France 2010

## La population et son évolution



### Nombre d'habitants en 2006



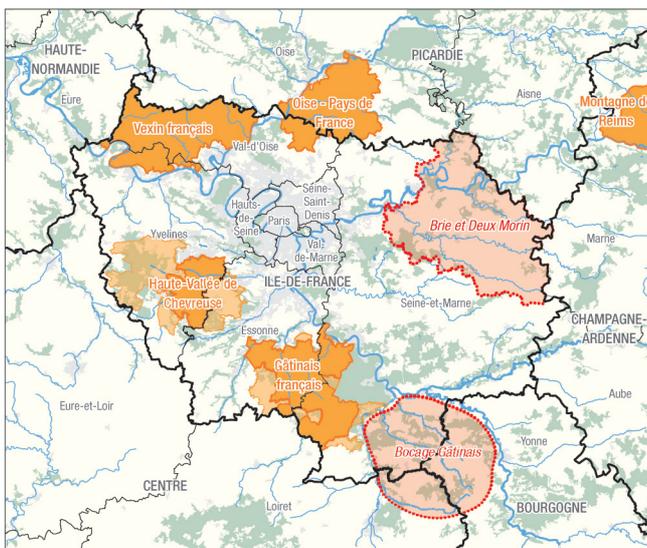
### Évolution annuelle moyenne 1999-2006

Taux de croissance annuel moyen  
1999-2006 : 1,74%  
Taux de croissance annuel moyen  
1999-2006 (hors Ville nouvelle) : 1,03%

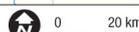
- positive et supérieure à la moyenne
- positive et inférieure à la moyenne
- plus ou moins 10 habitants
- négative



Sources : INSEE, RGP de 1999 et des EAR 2004-2008, IGN Route500© 2005, IAU idF 2009 © IAU île-de-France 2010



- PNR existant
- extension potentielle
- projet de PNR



Sources : IGN Route500©, IAU idF 2009 © IAU île-de-France 2010

### Petit historique

L'idée de créer un PNR dans ce secteur du nord-est Seine-et-Marnais, n'est pas nouvelle, elle est issue d'un processus de réflexion entamé dès la fin des années 1980. Après la création en 1985 du premier Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse et la reprise des études en vue de la création du PNR du Vexin français, était engagée l'étude d'un projet de PNR dans le secteur de Meaux, à mi-distance entre le PNR de la Montagne de Reims et celui du Vexin français. Le périmètre d'étude du projet de PNR des boucles de la Marne et de l'Ourcq comprenait 67 communes situées de part et d'autre de la Marne, incluant notamment l'Ourcq, l'Orxois, le Multien, les boucles de Jablines et Trilbardou et les zones de confluence des Grand et Petit Morin. Ce projet dont les études ont été poussées assez loin jusqu'à l'établissement d'une

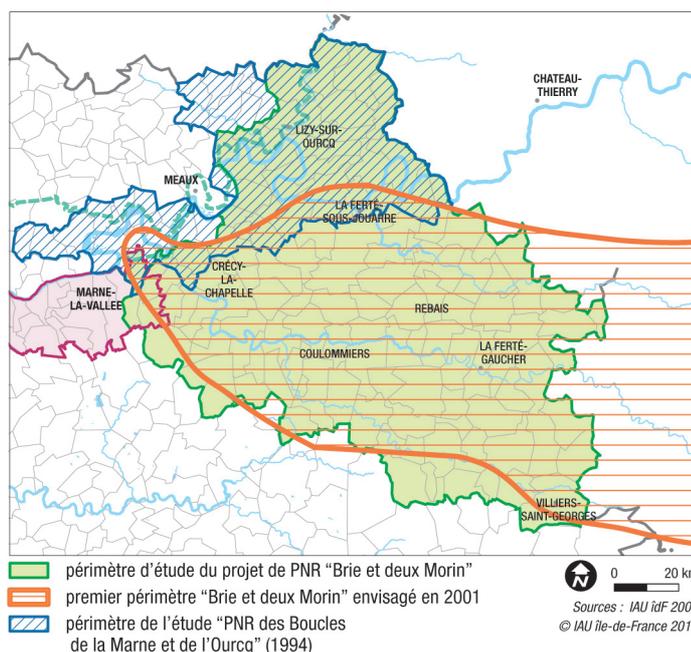
esquisse de Charte, après une étude préalable réalisée en mai 1994, n'a finalement pas abouti.

Le projet de la Brie et des deux Morin, reprend en quelque sorte la démarche mais sur un périmètre relativement différent, exception faite de la partie nord qui figurait déjà dans l'étude précitée. Ce périmètre a connu plusieurs ajustements. A l'origine, en 2001, l'idée d'un PNR est suggérée sur un périmètre couvrant les bassins versants du Grand et du Petit Morin sur trois régions et trois départements : la Seine-et-Marne en Île-de-France, l'Aisne en Picardie et la Marne en Champagne-Ardenne, sous le nom de « Brie et deux Morin ». La faisabilité interrégionale s'avérant complexe, la mise à l'étude a été lancée en 2007 sur l'Île-de-France uniquement, sur un périmètre élargi au nord, incluant la vallée de l'Ourcq et les collines de l'Orxois mais en conservant le nom du projet.

Le présent rapport est le fruit du travail mené en étroite collaboration entre la Région Île-de-France, l'Association des élus pour l'élaboration du projet de charte du Parc de la Brie et des deux Morin, et un grand nombre d'acteurs et partenaires locaux, avec les apports techniques de l'IAU îdF, et le concours d'Infoggarra et de la Bergerie Nationale de Rambouillet pour la mise en place de la concertation. Le travail, financé et piloté par la Région Île-de-France s'est déroulé entre avril 2008 et mars 2010. Il s'est appuyé sur les réflexions de cinq commissions thématiques, coordonnées par un comité de pilotage. Ces commissions, composées d'élus, d'acteurs et de partenaires territoriaux, étaient en charge des thèmes suivants :

- « ressources et milieux naturels »,
- « patrimoines, tourisme et vie locale »,
- « aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies »,
- « agriculture, sylviculture »,
- « développement économique ».

Elles se sont chacune réunies plus d'une dizaine de fois. De plus, se sont tenues à intervalles réguliers des réunions plénières de synthèse ouvertes à l'ensemble des élus, et à un grand nombre d'acteurs et de partenaires du territoire.



Le rapport d'étude rassemble et organise en un document synthétique l'ensemble des éléments de connaissance et de réflexions qui ont été collectés et traités au cours de ces deux années, en vue d'apporter un maximum d'informations susceptibles d'éclairer les élus et autres décideurs sur l'opportunité et la faisabilité d'un PNR dans ce secteur de la Brie et des deux Morin.

Sont successivement développés les points suivants :

- le diagnostic territorial ;
- les enjeux pour le territoire ;
- les conditions et les moyens à rassembler pour surmonter les difficultés ;
- le territoire est-il en mesure de répondre aux critères de classement d'un PNR ?
- l'outil PNR est-il adapté et opportun ?
- conclusion sur l'opportunité et la faisabilité.





# Le diagnostic territorial



Plusieurs variétés anciennes de pommes sont spécifiques de ce terroir et risquent de disparaître. Un pépiniériste fait perdurer ces variétés locales.

Actuellement, on assiste à un renouveau des vergers : soit du fait des agriculteurs qui se reconvertissent, soit du fait des communes qui souhaitent mettre en valeur leurs entrées de ville.

Les habitats naturels sont diversifiés et leur répartition est fortement structurée par le relief. Ainsi, les prairies et les vergers se rencontrent principalement dans les vallées et sur les rebords de plateaux.

### Des connaissances en cours de consolidation

Historiquement, les investigations pour la connaissance de la flore supérieure remarquable ont été moins poussées que dans d'autres territoires de Seine-et-Marne. Cela transparaît notamment au travers du manque de structures dédiées à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement. Les connaissances actuelles montrent des habitats humides tout à fait intéressants (souvent inscrits dans le prolongement de milieux présents dans les régions voisines) : aulnaies marécageuses, frênaies fraîches à humides, prairies alluviales, végétation humide de lisière, boisements froids de plateaux de type subcontinental... La réalisation de l'atlas départemental de la biodiversité, en cours d'élaboration, devrait apporter de nouveaux éléments.

### Un territoire clef pour certaines espèces et leur capacité de migration

C'est, en revanche, un territoire essentiel pour de nombreuses espèces animales, offrant des habitats favorables à certaines espèces patrimoniales rares (crapaud sonneur à ventre jaune) ou en limite d'aire de répartition, tel que le lézard vert (présence de petits noyaux de population fragiles, éloignés des noyaux principaux).

Le territoire assure, à travers le plateau de la Brie, un rôle essentiel de liaisons avec les massifs forestiers picards et le grand arc de biodiversité du sud de l'Île-de-France pour les

## Répartition régionale des prairies



- Prairies et surface en herbes
- - - Périmètre d'étude
- Entités paysagères et patrimoniales



Sources : IAU idF ECOSMOS2000, MOS2003  
© IAU Ile-de-France 2010

continuités sud-nord, indispensables en cas d'évolution climatique. D'où l'importance de préserver, reconstituer et gérer les éléments fixes du paysage tels que les haies, les bosquets ou les chemins enherbés.

### Un réseau hydrographique dense et des nappes souterraines interconnectés

Le réseau hydrographique est composé de multiples rus, ruisseaux et rivières organisés autour de grands bassins versants. Trois d'entre eux ont leur partie aval totalement incluse dans le territoire : bassin versant du Petit Morin, du Grand Morin et de l'Ourcq. Si des problématiques communes peuvent être traitées sur les questions liées à l'aval des bassins, l'ensemble de la logique de bassin versant amont-aval ne peut être appréhendée sur le territoire d'étude.

Sur les bassins versants des deux Morin, qui se prolongent jusqu'aux marais de St Gond (source du Petit Morin) en Champagne, un SAGE est en cours d'élaboration. Il établira les

objectifs et les règles pour une gestion intégrée de l'eau au niveau local.

Communiquant avec le réseau hydrographique de surface, deux grandes nappes d'eaux souterraines alimentent la quasi-totalité des communes en eau potable : nappe des calcaires de Champigny et nappe des calcaires et sables-calcaires de l'Éocène.

### **Des eaux souterraines dégradées**

La qualité des eaux souterraines est fortement dégradée par des taux élevés de nitrates et pesticides notamment. Malgré les efforts réalisés depuis quinze ans par les agriculteurs, la qualité continue de se détériorer, entraînant des fermetures de captages pour l'alimentation en eau potable. Dans les communes les moins denses, les eaux usées sont traitées et infiltrées directement chez l'habitant par assainissement autonome. Cela représente 1 logement sur 4, entraînant un travail conséquent de surveillance de la qualité des installations.

La nappe des calcaires de Champigny est vulnérable aux pollutions en raison de l'absence d'une couche de sol imperméable en surface à l'est et dans les vallées. Elle est fortement réactive aux précipitations et à l'inverse soutient le niveau d'étiage des rivières. C'est la nappe la plus dégradée d'Île-de-France. L'atteinte du « bon état », exigé par la réglementation, est repoussée à 2027. Par ailleurs, cette nappe connaît des problèmes récurrents de recharge qui conduisent à des restrictions d'eau. En octobre 2009, 113 communes du département ont été classées en zone de répartition des eaux, incluant la partie sud du périmètre d'étude de Brie et deux Morin, afin de renforcer le contrôle de l'utilisation quantitative de la nappe.

### **Des eaux de rivières de qualité médiocre**

Les rivières sont artificialisées par des biefs, des seuils, et affectées par les drainages et par le dysfonctionnement des petites stations d'épuration par temps de pluie. La présence sur le territoire de plusieurs petites stations d'épuration de type « alternatif » démontre néanmoins un savoir-faire et un potentiel de diffusion pour les autres équipements.

Le « bon état écologique » des rivières devrait pouvoir être atteint en 2015 pour une majorité d'entre-elles. Quelques tronçons de rivières présentent des qualités exceptionnelles et sont inscrits au réseau européen Natura 2000 (Petit Morin, Vannetin), au même titre que les nombreux étangs sur les boucles de la Marne qui jouent un rôle majeur dans l'accueil et la reproduction des oiseaux.

Les rivières sont aussi le support de nombreuses activités, de production ou de loisirs, passées ou actuelles (moulins, anciennes papeteries, oseraies, pêche, canoë kayak, ...) leur conférant une dimension patrimoniale forte.

### **Des zones humides nombreuses mais vulnérables**

De par les caractéristiques hydrogéologiques du territoire, les zones humides sont répandues et particulièrement diversifiées dans les vallées de l'Ourcq et du Petit Morin, de façon moins importante dans le Grand Morin ou plus ponctuellement sur les plateaux. Les zones humides font partie des écosystèmes les plus riches, assurant un ensemble de fonctions indispensables : rétention et restitution d'eau, auto-épuration, lieu indispensable à la réalisation du cycle de vie, source de biodiversité et support de continuités écologiques. Mais ces milieux sont très vulnérables (risque de disparition par comblement, sensibilité au drainage, aux pollutions, au niveau des nappes). Le territoire porte ainsi une responsabilité particulière pour la préservation et la gestion des prairies et forêts humides, des peupleraies, des zones humides denses et herbacées en lisière de forêt, des mares et des plans d'eau.

### **Des risques liés à l'eau**

Dans ce territoire où l'eau est omniprésente, les inondations par crues ou par ruissellement sont fréquentes. 35 % des arrêtés de catastrophe naturelle pour cause d'inondation par débordement, ruissellement et coulée de boues, émis en Seine-et-Marne entre 1983 et 2008, ont concerné au moins une commune du périmètre d'étude. Cela représente en moyenne, 24 communes du territoire touchées par un événement catastrophique chaque année, donnant lieu à un arrêté de catastrophe naturelle.

En cas de pluies orageuses, le ruissellement sur les pentes relativement fortes des vallées des deux Morin et leurs petits affluents alimente rapidement les cours d'eau, provoquant en aval un afflux accéléré d'eau vers les secteurs urbanisés.

Ces crues et ruissellements provoquent érosion des terres agricoles, coulées de boue et inondation de certains secteurs urbanisés.

A la confluence avec la Marne ces flux rejoignent et gonflent la crue du fleuve au régime plutôt lent et de grande ampleur, occasionnant des dommages matériels importants.

Dans l'état des connaissances actuelles sur la Marne et le Grand Morin, 9 000 personnes seraient potentiellement exposées à une inondation.

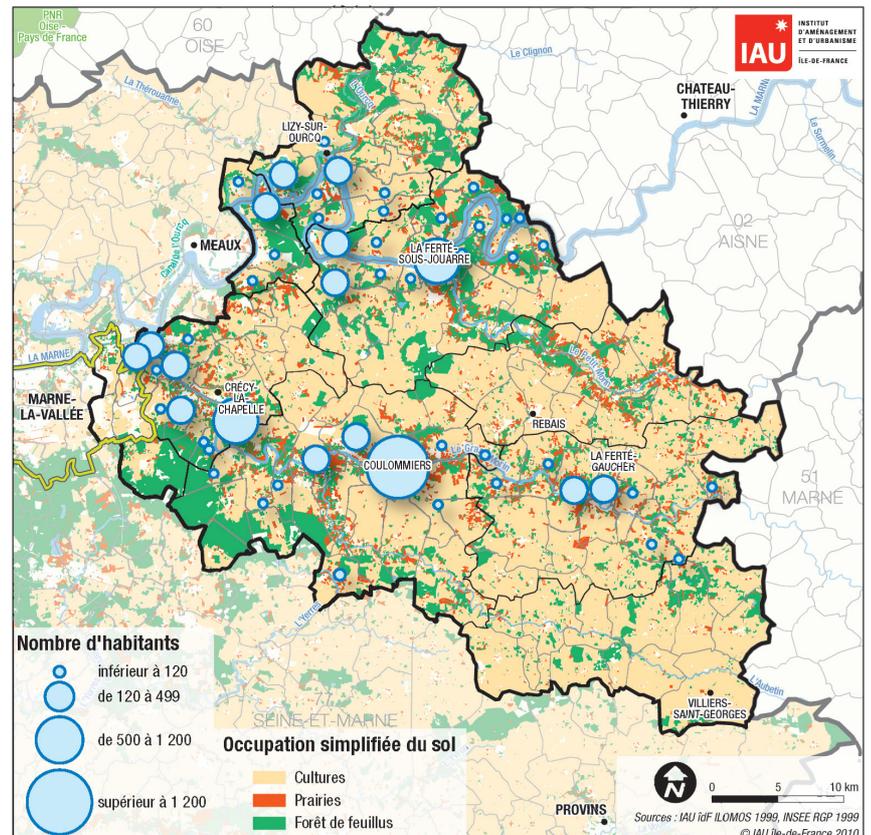
Des plans de prévention des risques d'inondation réglementent les aménagements le long de la Marne et du Grand Morin aval depuis 2007. Ils sont en cours d'étude pour le Grand Morin amont et le Petit Morin. Par ailleurs, sont également en cours d'élaboration, un programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) sur l'ensemble du bassin de la Marne, et un SAGE sur les deux Morin.

Il convient de signaler l'existence de dispositifs d'alerte complétant les nombreux ouvrages de régulation du niveau des rivières (en particulier les vannages sur les Morin). Les objectifs de régulation du niveau d'eau et l'utilisation de ces vannages interpellent de très nombreux acteurs et usagers des rivières (pêcheurs, agriculteurs, pratiquants du canoë kayak, naturalistes, amoureux du patrimoine...) dans un contexte réglementaire complexe (objectifs de la loi sur l'eau pour le bon état des masses d'eau et la prévention des inondations).

### Des risques de mouvements de terrains

Avec des risques humains faibles mais des conséquences financières lourdes, les phénomènes de retrait-gonflement des argiles sur ce territoire sont à signaler (un plan de prévention des risques sécheresse a été prescrit sur la partie aval du Grand Morin), de même que les

### Les populations dans les zones inondables connues



risques potentiels de mouvements de terrain, mal connus, liés à la présence d'anciennes carrières souterraines au nord du territoire ou de cavités naturelles plus au sud.

### Une exploitation de granulats qui marque le paysage

Le sous-sol du territoire est également riche en granulats, calcaires et marnes à ciment, argiles et gypse constituant des matières premières pour les activités de construction, de travaux publics ou d'activités industrielles (industries du plâtre, du ciment, ...). Le gypse est une ressource relativement rare en France mais particulièrement abondante en Île-de-France (70 % des réserves nationales), d'où l'importance des enjeux liés à la valorisation de cette ressource. Il n'existe pas aujourd'hui de carrière d'exploitation sur le territoire.

En revanche, les granulats alluvionnaires de la vallée de la Marne sont exploités par trois sociétés, pour une production annuelle de l'ordre de 920 000 tonnes, destinée au marché

particulièrement actif de la construction et des travaux publics de la métropole. Les bassins d'extraction sont étendus et cette activité marque très fortement les paysages du nord du territoire.

Le réaménagement de ces bassins après arrêt d'exploitation peut être une opportunité de créer des habitats favorables à l'accueil de la faune et de la flore, comme c'est le cas sur le site du Grand Voyeux à Congis-sur-Thérouanne.

Environ 1 000 tonnes d'argiles par an sont également extraites des carrières de Saints dans le sud du territoire.

### **Des déchets traités essentiellement à l'extérieur du territoire**

Une dizaine d'unités de collecte et de tri (déchèteries, centres de tri-transfert) recueillent les déchets ménagers et assimilés du territoire et pour la moitié d'entre elles, les déchets ménagers spéciaux. Bien réparties sur le territoire, elles sont cependant vite saturées (déchets des artisans) et posent quelques problèmes d'accessibilité. Les déchets sont ensuite acheminés vers le centre intégré de traitement de Monthyon. Dans les boucles de la Marne, deux équipements reçoivent les résidus de traitement des déchets ménagers (centre de stockage des déchets ultimes et plate-forme de maturation des mâchefers à Isles-les-Meldeuses).

Seuls les déchets verts sont traités sur le territoire, grâce à deux unités de compostage, mais qui paraissent sous-dimensionnées par rapport aux volumes croissants collectés.

## **2. Paysages et patrimoines : une lecture synthétique du territoire**

Le paysage est un outil de compréhension d'un territoire, tant du point de vue spatial que culturel. Les paysages évoluent dans l'espace et dans le temps. Ils sont le témoin des activités passées et actuelles et le reflet de la vie du territoire. C'est donc principalement à travers le paysage que la lecture et l'appréhension d'un territoire se font.

Un chapitre spécifique récapitule plus loin dans le rapport les éléments majeurs du patrimoine de ce territoire.

### **Des paysages riches et diversifiés**

Marqué par l'alternance des vallées, plateaux et collines, la diversité des activités humaines et les singularités du bâti qui leur sont propres, le territoire est riche d'entités paysagères et patrimoniales complémentaires et d'ambiances variées : péri-urbaines à l'ouest, rurales à l'Est et champêtre dans les vallées. Les vallées, longues, étroites, sinueuses, aux coteaux souvent boisés, offrent un paysage charpenté. Elles abritent de nombreux bourgs et villages organisés en berge ou agrippés en belvédère, montant parfois jusqu'en rebord de plateau.

Les plateaux agricoles sont larges, aux formes souples et douces, parfois bosselées. Ils sont ponctués çà et là d'alignements d'arbres, qui soulignent certaines routes anciennes, de bosquets ou d'herbes hautes autour des mares, plans d'eau et rares étangs subsistant. Ces plateaux s'ouvrent sur un grand ciel s'estompant sur la ligne d'horizon. Les villages, hameaux et fermes, aux bâtis identitaires marqués par l'histoire rurale, sont souvent installés dans les cuvettes, à l'abri de bosquets ou de buttes.

Les rivières et canaux sont soulignés dans le paysage par la végétation et les bandes enherbées le long des berges.

## Un territoire aux 13 unités paysagères et patrimoniales

La géomorphologie et l'histoire urbaine permettent de distinguer 13 unités paysagères et patrimoniales sur le territoire :

- trois grandes entités de plateaux au relief doux de part et d'autre des Morin : Brie de Champagne, Brie laitière de Rebaix et Brie de l'Aubetin ;
- une entité de plateau ondulée : les collines de l'Orxois ;
- une entité de plateau urbanisée : la ville nouvelle à l'ouest ;
- une entité de plateau boisée : la forêt de Crécy.

Dans les plaines et au niveau des points bas du relief, se distinguent :

- la vallée de la Marne, la plus ouverte ;
- la vallée de l'Ourcq ;
- la vallée du Petit Morin ;
- la vallée du Grand Morin amont / aval / urbaine ;
- la vallée aval de l'Aubetin, l'amont étant fondue dans l'entité de la Brie de l'Aubetin.

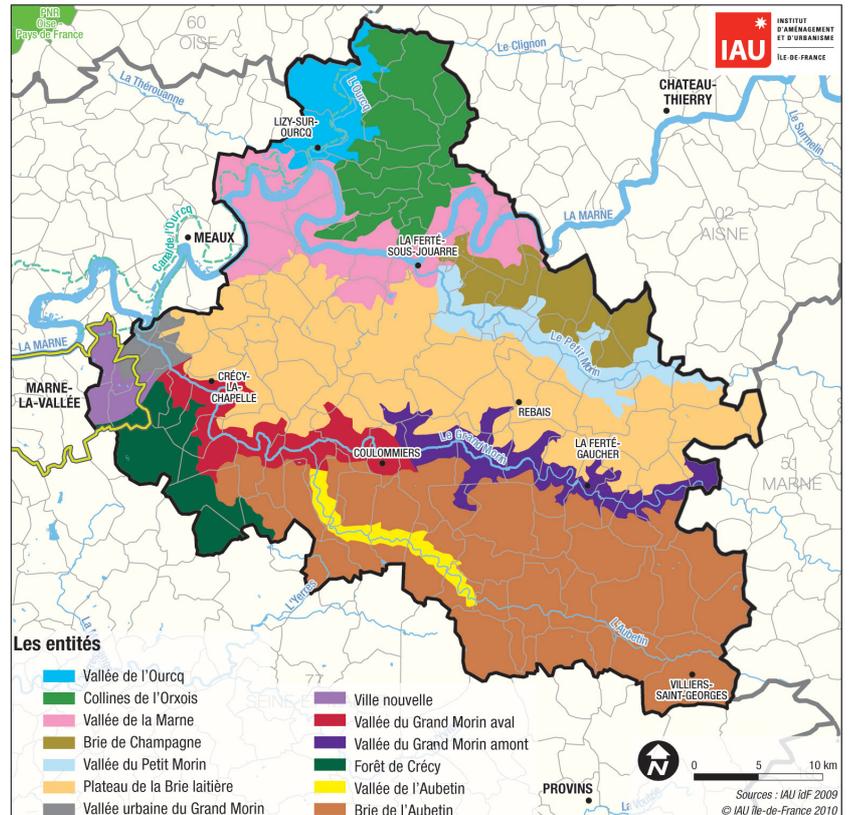
Ces treize unités se traduisent par quatre grands types de paysage qui structurent le territoire :

- des vallées à double vocation : petites exploitations de subsistance et activités industrielles liées à la force motrice de l'eau,
- des plateaux façonnés par l'élevage et les grandes cultures céréalières,
- des villes et villages bien identifiés,
- un massif forestier et des forêts de petites dimensions.

## Une juxtaposition de formes architecturales rurales et urbaines bien identifiées

Outre les grandes ambiances à dominante naturelle, le territoire de Brie et des deux Morin offre des paysages bâtis fort intéressants et bien identifiés, qu'il s'agisse de constructions et de formes rurales (grandes fermes, hameaux, villages tas, cours communes, maisons rurales, petit patrimoine vernaculaire,...), d'architecture et/ou de formes urbaines (linéaires de centre bourg, places, densités, quartiers, ...). Ils n'ont pas jusqu'alors toujours été préservés et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux est très inégale.

## Les entités paysagères et patrimoniales



Près de 30 % des communes du territoire comptent un bourg ou un village de caractère.

Les paysages sont des patrimoines vivants, fruits des pratiques, des modes de vie et des savoir-faire. Ils sont porteurs de valeurs et d'identité essentielles, au même titre que les monuments, et la culture, pour accompagner et soutenir le développement. Toutefois, l'abandon de certains métiers et pratiques et la perte de fonction agricole (notamment la disparition de petites exploitations de subsistance au profit d'exploitation de production), industrielle ou commerçante associées, entraînent une désaffection du bâti et/ou des restaurations maladroites (en particulier en raison de changements d'usages).

De même, le déclin ou la disparition d'activités créatrices de paysage / patrimoine (oseraies, vignes, agriculture de subsistance sur de petites surfaces, prés-vergers) et les extensions urbaines mal intégrées tendent à uniformiser les paysages.

Le patrimoine protégé	Nombre	Types
Monuments historiques	74	Eglises : 39 Châteaux : 11 (dont 1 manoir) +3 Architecture civile : 5 Patrimoine agricole : 5 Vestiges archéologiques : 2 Patrimoine industriel : 1 Petits monuments : 7
ZPPAUP	4	Crécy-la-Chapelle Montceaux-lès-Meaux Villeneuve-le-Comte Voulangis
Sites	8	Sites classés : 5 Sites inscrits : 3
Le patrimoine reconnu	plusieurs milliers	Par le service de l'inventaire : - 129 communes avec pré-inventaire - 2 communes avec inventaire Par les associations historiques, culturelles et patrimoine

### Un patrimoine aux multiples facettes mais insuffisamment reconnu et protégé

Les monuments protégés et remarquables sont répartis sur le périmètre d'étude, mais sont davantage présents dans les secteurs de vallée. Avec 74 monuments protégés et 8 sites classés ou inscrits, le territoire est moins bien loti que les autres territoires de PNR en Île-de-France.

### Patrimoine protégé et patrimoine reconnu

Néanmoins le territoire recèle bien d'autres éléments de patrimoine et d'identité à valoriser, dont certains ont été reconnus au titre des pré-inventaires tels les patrimoines ruraux (bricoles, bâti rural de caractère, patrimoine industriel...), les patrimoines liés à l'eau (moulins, lavoirs, écluses, vannages, gravières...), ou enfin ceux liés à l'histoire, à la mémoire, aux ambiances, sans oublier les savoir-faire anciens (vigne, oseraies, vergers, élevages ovins...).

### De beaux témoignages de la maîtrise des ingénieurs du 19<sup>e</sup> siècle

Les vallées concentrent en effet un patrimoine important d'équipement lié à l'eau et à la gestion du réseau (biefs, bassins, vannages, canaux...), nécessaire à l'usage ancien de la force motrice de l'eau pour le transport, les moulins à blé, puis les tanneries, la papeterie et l'industrie.

Parmi les plus remarquables, sont à signaler la portion du canal de l'Ourcq qui traverse le nord du territoire, les aménagements situés autour de Saint-Germain-sur-Morin et Condé-Sainte-Libiaire - beaux témoignages de l'art des canaux, ainsi que les « brassets » de Crécy-la-Chapelle, surnommée la Venise-de-la-Brie.

Le canal de l'Ourcq fait partie d'un réseau de canaux conçu au début du 19<sup>e</sup> siècle pour assurer simultanément une fonction d'aqueduc destinée à l'alimentation en eau potable de Paris, et une fonction de navigation pour l'approvisionnement en bois, en blé et en pierre de la capitale. La navigation sur le segment du canal à « petit gabarit » qui traverse le territoire d'étude Brie et deux Morin a disparu au profit d'une faible navigation de plaisance et d'activités de loisirs sur les berges et sur l'eau. L'eau transitée alimente désormais le réseau d'eau non potable de Paris, utilisé notamment pour le nettoyage des caniveaux et des égouts. Tout à la fois aqueduc et canal de navigation, ce canal à pente (pour garantir à l'époque une eau potable) ainsi que l'usine de Villers-les-Rigault, qui contribuait à l'alimentation en eau du canal par pompage en Mame, constituent des témoignages de la maîtrise des ingénieurs du 19<sup>e</sup> siècle.

### 3. Population et vie locale

#### Une dynamique démographique portée par l'arrivée de nouvelles populations

Aux dernières données du recensement (2006) 172 000 habitants étaient dénombrés dans le périmètre d'étude (dont 21 000 dans le secteur Ouest - Ville Nouvelle). Sur les 132 communes, quatre comptaient plus de 5 000 habitants, mais cinquante d'entre elles moins de 500 habitants.

La population n'a cessé de croître mais à un rythme qui a diminué au fil des recensements. Il était encore en moyenne de 1,74 % par an durant la période 1999 - 2006. Toutefois hors Ville Nouvelle, le taux de croissance annuel moyen est passé de 2,3 % entre 1982 et 1990, à 1,03 % entre 1999 et 2006. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale et régionale (respectivement +0,95 % et +0,76 %). Il est également supérieur à ceux des PNR du Gâtinais (+0,78 %) et de Chevreuse (+0,41 %).

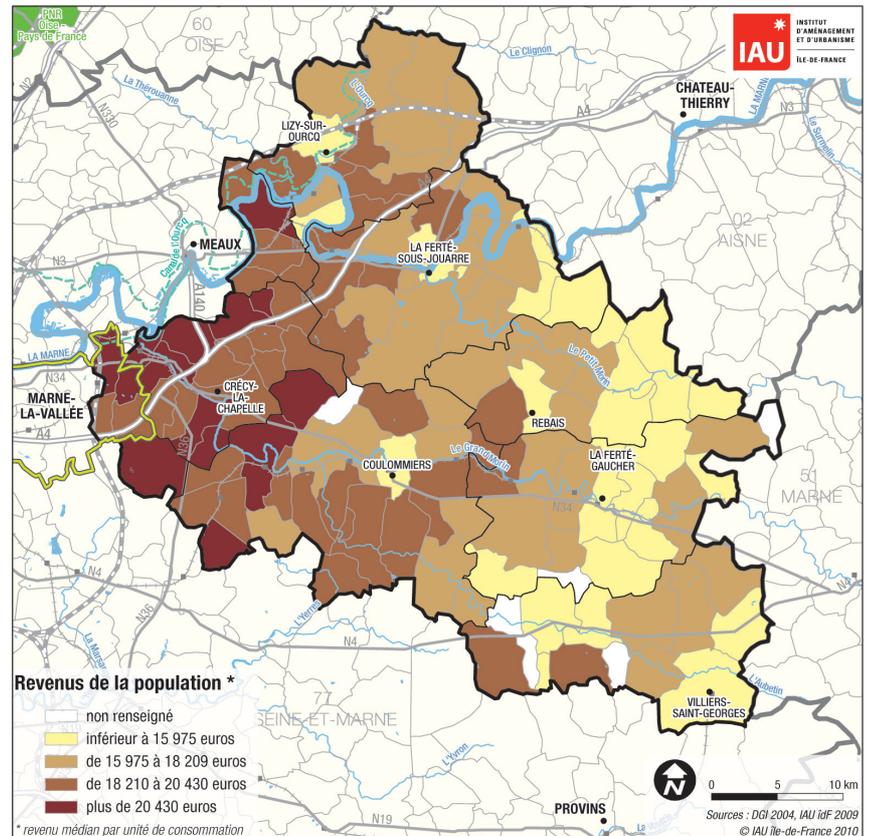
L'excédent migratoire participe pour 68 % à la croissance de la population (57 % hors ville nouvelle), alors que dans le reste de l'Île-de-France, c'est le solde naturel qui est le principal moteur de la croissance.

La composition des ménages est identique à celle de la Seine-et-Marne avec une sur-représentation des familles (en moyenne 2,7 personnes par ménage). La part des moins de 20 ans y est aussi élevée que dans le reste de la Seine-et-Marne (28 %). Toutefois, on constate un vieillissement particulièrement marqué dans les territoires plus ruraux du sud-est.

#### Un territoire attractif pour une population plus modeste

La population active est majoritairement composée d'employés et de professions intermédiaires dans des proportions identiques à celle de la région. Les ouvriers y sont également nombreux : ils représentent 25 % des actifs (contre 17 % en Île-de-France). Ces catégories socioprofessionnelles constituent également les principaux effectifs parmi les nouveaux arrivants sur le territoire. Leur ins-

#### Les revenus en 2004



tallation a souvent été motivée par une accession à la propriété et des coûts fonciers et immobiliers plus favorables que dans la zone dense de l'agglomération parisienne.

#### Des disparités territoriales

La répartition géographique au sein du territoire des différentes catégories socioprofessionnelles met en évidence une sur-représentation des cadres à l'ouest, une sur-représentation des ouvriers à l'est, des agriculteurs plus nombreux dans le sud-est.

Cette répartition entraîne un contraste Est-Ouest en termes de revenus. 40 % de la population vit dans des communes, où le revenu médian est supérieur à la moyenne régionale (18 901 €/UC). Elles sont principalement situées à l'Ouest.

A titre de comparaison, ce pourcentage s'élève à 72 % dans le PNR du Gâtinais français.

### Un parc de logements dominé par la maison individuelle en propriété

En termes de typologie d'habitat et de statut d'occupation, la maison individuelle domine à 90 % (hors Ville Nouvelle) et 70 % des ménages sont propriétaires occupants de leur logement. Le logement social ne représente que 9 % des logements, toutefois plusieurs communes ont des taux supérieurs à 20 % (Rebais, Bailly-Romainvilliers, la Ferté-Gaucher, Coulommiers et Lizy-sur-Ourcq).

Les grands logements sont sur-représentés (40 % de 5 pièces et plus et seulement 3 % de studios) et les logements antérieurs à 1948 (parfois vétustes et inconfortables) occupent encore près de 40 % du parc.

La proportion de résidences secondaires diminue, mais reste considérable (plus de 8 % des logements, contre une moyenne départementale de 4,5 %), atteignant dans certaines communes de l'est et sud-est du territoire plus de 20 % du parc total.

### Un volume des ventes de terrains à bâtir dans la moyenne du département

Sur les données récentes, le volume des ventes de terrain à bâtir se situe dans la moyenne du département, mais dans des prix légèrement inférieurs. Ce sont les secteurs péri-urbains et le pôle de Coulommiers qui connaissent les volumes de transactions les plus importants. Néanmoins, les prix du péri-urbain (secteurs Influence de Meaux, Ouest-Ville Nouvelle et Crécy-la-Chapelle) sont 1,5 à 2 fois plus élevés.

Le rythme de construction de logements reste soutenu mais capté pour près de la moitié par les communes du Val d'Europe.

### Un parc de logements ancien, aux performances énergétiques médiocres

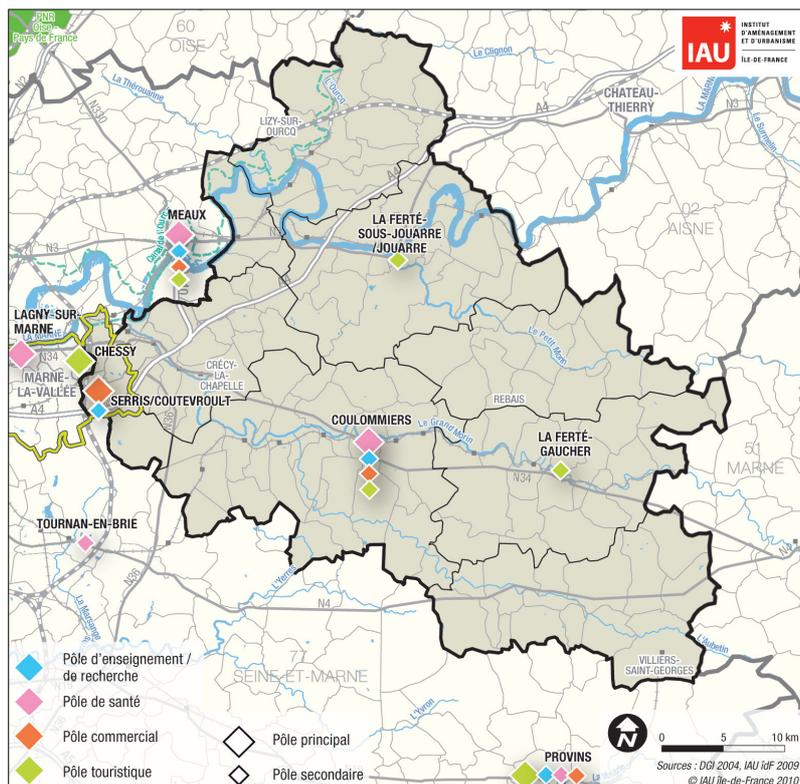
Le parc de logements présente des performances énergétiques très médiocres, 40 % des logements ayant été édifiés avant 1950. Les logements récents, en particulier au Val d'Europe, sont souvent dotés du chauffage électrique. Ailleurs, 51 % des logements sont dépendants du fioul ou du gaz (énergies fossiles). En revanche, et c'est une particularité intéressante, 14 % des logements sont chauffés au bois. Il convient néanmoins de veiller à ce que cela n'entraîne pas de risque de surexposition aux particules dangereuses émises par la combustion des bois.

### Un faible niveau d'équipement et une organisation fortement polarisée

Globalement le territoire est assez faiblement équipé, les communes disposant en moyenne d'un niveau d'équipement moitié moins élevé que celui de Seine-et-Marne. Mais la situation est là encore contrastée dans la mesure où, caractéristique classique d'un territoire rural, un nombre restreint de communes concentrent un grand nombre d'équipements, polarisant notamment les plus structurants. A l'opposé 20 % de la population vit dans des communes peu ou non dotées d'équipements de base.

Les grands établissements scolaires sont essentiellement localisés à l'ouest du territoire (Ville

### Les pôles d'équipements



Nouvelle) et dans les pôles de Coulommiers et de la Ferté-sous-Jouarre. Quelques communes ne disposent d'aucun équipement scolaire.

L'organisation commerciale est principalement structurée sur les pôles urbains du territoire. A contrario près de la moitié des communes ne disposent d'aucun commerce et sont généralement sans moyens de dessertes en transports collectifs pour l'accès aux commerces supplétifs de proximité. Il convient de noter que le centre commercial de Val d'Europe est une polarité extérieure forte pour le territoire d'étude.

Les équipements de santé sont polarisés autour des établissements de courts et moyens séjours de Coulommiers et la Ferté-sous-Jouarre, et de quelques pôles secondaires (La Ferté-Gaucher, Crécy-la-Chapelle, Lizy-sur-Ourcq, Trilport et Ouest Ville-Nouvelle), l'Est du territoire étant considéré par la Mission régionale de santé ou par le conseil général comme un « désert médical ».

Le taux d'équipement en places d'accueil pour personnes âgées est plus élevé que la moyenne régionale, comme dans de nombreux territoires ruraux franciliens. Mais, les maisons de retraites ne sont pas l'unique solution à la question de l'isolement de ces personnes. Ainsi l'enjeu des services d'aide à domicile est à prendre en compte. La question est là de savoir si, alors que les secteurs d'intervention des services d'aide à domicile couvrent une grande partie du territoire, la qualité de ces services est suffisante pour répondre aux besoins des populations.

### Une vie culturelle associative dynamique

Le territoire ne dispose pas d'équipement structurant majeur, susceptible d'assurer un rôle de « locomotive ». Il recèle, néanmoins, un certain nombre d'équipements culturels et patrimoniaux saillants (tels l'écomusée de Seine et Marne, la résidence artistique de Coulommiers). Et il bénéficie d'une certaine dynamique culturelle, faite d'initiatives et d'événements culturels, en nombre, dynamisée par une vie associative active.

### Un contexte social fragilisé

Une part significative de la population est marquée par un certain nombre de difficultés, parfois cumulées, qu'il s'agisse : d'insertion sociale ou professionnelle affectant une fraction des jeunes, de difficultés de chômage, de surendettement ou de situations de précarité fragilisant plus particulièrement les catégories socioprofessionnelles les plus modestes. Il convient également de signaler l'isolement dont souffre une fraction de la population pénalisée par l'absence de moyens de transports collectifs pour rejoindre les pôles d'emplois, les établissements de formation, les équipements ou services à la population.

En définitive, une petite fraction de la population éprouve un mal être, et d'autres plus nombreux (mais difficile à quantifier) éprouvent le sentiment confus que l'image du territoire se dégrade.

## 4. Emplois et activités

### Un potentiel économique non négligeable, mais un taux d'emploi faible

Avec près de 43 000 emplois, quelques 8 700 établissements et 580 hectares de zones d'activités économiques en 2006, le territoire occupe une place significative dans le paysage francilien. Néanmoins, le niveau d'emplois reste faible par rapport à la population résidente, de l'ordre de un emploi pour deux actifs. Sous l'effet combiné d'une croissance démographique et d'une perte d'emplois, ce taux d'emploi a tendance à se dégrader globalement sur l'ensemble du territoire, et de façon plus marquée si l'on exclut le secteur Ouest-Ville Nouvelle.

### 6 actifs sur 10 travaillent à l'extérieur du territoire

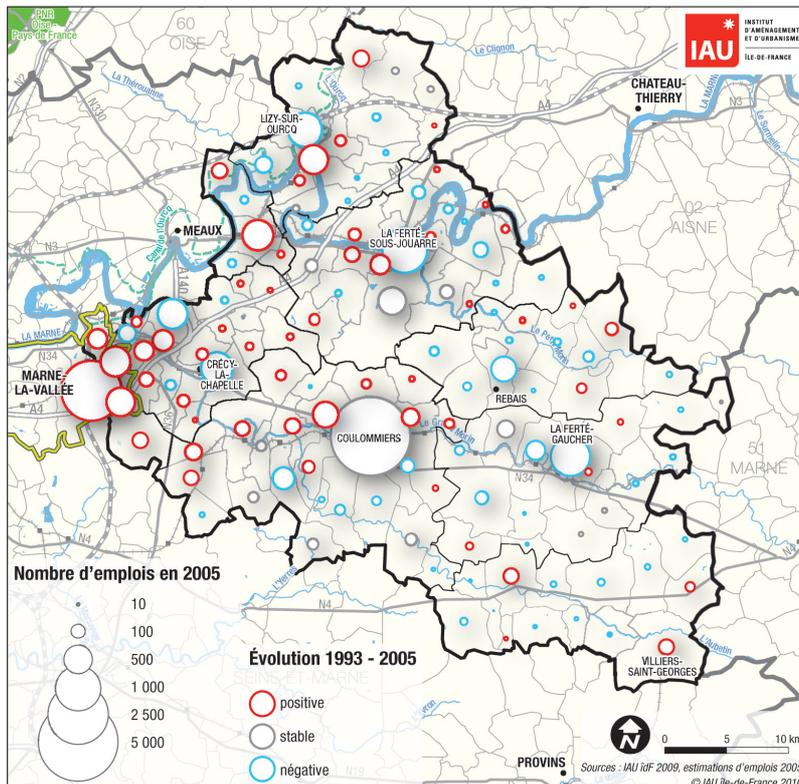
Une part importante des actifs travaillaient à l'extérieur du territoire en 2006 (6 actifs sur 10), principalement à Marne-la-Vallée (23,6 %) et Paris (19,7 %), mais aussi dans des pôles d'emplois voisins tels que Meaux.

Malgré ce décalage quantitatif entre emplois et actifs, la structure sociale est assez homogène entre emplois occupés et actifs du territoire avec toutefois des différences sensibles entre secteurs : dans les secteurs de la Ferté-Gaucher et de l'Ourcq, les emplois ouvriers sont proportionnellement plus nombreux, le secteur Ouest-Ville Nouvelle présente pour sa part un profil plus tertiaire.

### Des emplois fortement polarisés et globalement en baisse entre 1993 et 2005

Une grande partie des emplois sont localisés dans le secteur Ouest-Ville Nouvelle, et dans quatre autres polarités : Coulommiers, la Ferté-sous-Jouarre, la Ferté-Gaucher et Lizy-sur-Ourcq. Le secteur Ouest-Ville Nouvelle et l'agglomération Est de Meaux (secteur Influence Meaux) gagnent des emplois alors que les principales polarités stagnent ou en perdent, en particulier les secteurs de Crécy-la-Chapelle, La Ferté-Gaucher et la Ferté-sous-Jouarre. Au total ce sont plus de 1 800 emplois qui ont disparu entre 1993 et 2005.

### L'évolution de l'emploi



### Une bonne dynamique de création d'entreprises, mais qui ne permet pas de compenser les pertes d'emplois

Le tissu économique du territoire est constitué très majoritairement de petits établissements, notamment artisanaux, sans salariés ou employant moins de 10 salariés, comme la plupart des territoires ruraux. Les grands établissements (de plus de 100 salariés), peu nombreux et sous-représentés par rapport à d'autres territoires de parcs naturels régionaux (Chevreuse ou Gâtinais), appartiennent soit à la sphère publique (hôpitaux et établissements de soins, établissements scolaires, communes...), soit au secteur industriel, et dans une moindre mesure au secteur de la construction ou de la grande distribution.

Les services aux entreprises représentent de l'ordre de 12 % des établissements du territoire. Ce taux est de 14,4 % pour l'ensemble de la Seine-et-Marne.

Le territoire est relativement dynamique en matière de création d'entreprises, notamment dans les secteurs de l'Ourcq et de la Ferté-Gaucher. Globalement il se crée deux établissements pour un établissement qui disparaît. Cela ne se traduit cependant pas de façon significative en terme d'emplois et ne permet pas de compenser les pertes enregistrées par ailleurs.

Il convient également de souligner que les structures d'accueil et de soutien aux entreprises sont insuffisamment développées et que le territoire souffre d'un déficit d'image.

### Des secteurs d'activités diversifiés

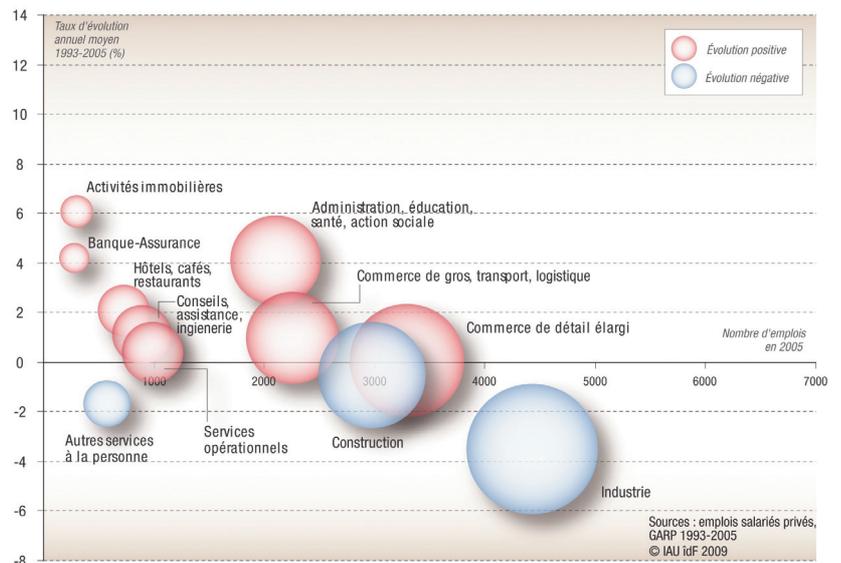
Les secteurs d'activités sont diversifiés, avec un poids prépondérant des services à la population (administration, éducation, santé, actions sociale...) et du commerce de détail (près de la moitié des emplois), ainsi que de l'industrie et de la construction (pour un tiers des emplois).

Avec 2 500 artisans en 2009, le périmètre d'étude regroupe 14 % des artisans de Seine-et-Marne. Ils se répartissent de la façon suivante : bâtiment (43 %), services (30 %), activités de fabrication (20 %), alimentation (7 %). Les effectifs les plus importants sont installés dans les secteurs de Coulommiers, Crécy-la-Chapelle et La Ferté-sous-Jouarre. Entre 2004 et 2009, le nombre d'artisans a progressé de 300 (en hausse de 14 %), principalement dans les domaines du bâtiment et des services, tandis que le secteur de l'alimentation enregistrait une baisse d'effectifs. L'âge moyen de l'artisan, actuellement de 45 ans sur le territoire, a diminué de 3 ans depuis 2004.

Cette dynamique de croissance, qui est à relier à l'arrivée de populations nouvelles, suscite de nombreux besoins en locaux alors que l'offre immobilière reste faible et souvent peu adaptée aux artisans.

Enfin, il est à noter que les préoccupations environnementales sont une opportunité à saisir notamment dans le secteur du bâtiment où le marché de l'éco-construction et de l'éco-rénovation ouvre de belles perspectives.

Périmètre d'étude hors Ouest Ville nouvelle



Les secteurs de l'industrie et de la construction, sur-représentés au regard des emplois offerts dans ces secteurs en Seine-et-Marne, sont aujourd'hui fortement touchés par les pertes d'emplois et la pérennité de certains établissements industriels susceptible d'être remise en cause. Ainsi le secteur de l'imprimerie (environ 70 établissements aujourd'hui) et celui du caoutchouc et du plastique ont perdu quelques 11 % de leurs effectifs entre 1993 et 2005, le secteur de la métallurgie (actuellement quelque 90 entreprises) a perdu 31 % de ses emplois, les entreprises de fabrication de produits minéraux non métallique (verre, céramique,...) ont été plus fortement touchées encore. En revanche le secteur de fabrication des équipements électriques et électroniques a maintenu ses effectifs.

En contrepartie, les secteurs du commerce de détail et de l'hôtellerie gagnent des emplois, mais ce phénomène concerne principalement le secteur Ouest-Ville Nouvelle.

### La filière logistique représente un dixième des emplois du territoire

Sur le territoire d'étude, les emplois de ce secteur d'activités représentent environ 12 % des emplois salariés totaux. Ils ont augmenté de presque 50 % en 15 ans et de façon prononcée entre 2005 et 2007. Le projet de zone d'activités des Effeneaux prévoit un parc logistique de 52 hectares porté par Prologis.

La Seine-et-Marne est le département le plus dynamique d'Ile-de-France pour le développement de l'activité logistique : sur 1,5 millions de m<sup>2</sup> de locaux de stockage mis en chantier entre 1985 et 2008, en Ile-de-France, les surfaces logistiques du département en représentent près du tiers. Mais seuls quatre secteurs sont principalement concernés sur le département : Marne-la-Vallée, Roissy/Mitry-Mory, la ville nouvelle de Sénart et l'axe RN4 (de Pontault-Combault à Fontenay-Trésigny), dont la dynamique est la plus récente. Le schéma directeur logistique départemental en cours d'élaboration s'appuie sur ces quatre pôles et sur un pôle spécifique à Montereau-Fault-Yonne.

### **Un territoire bien équipé en zones d'activités économiques**

Avec 45 zones d'activités économiques totalisant 580 hectares, le territoire est largement équipé mais ces zones sont inégalement réparties avec une concentration marquée dans le secteur Ouest-Ville Nouvelle (40 % de la superficie totale) ainsi que sur les secteurs de Coulommiers et de l'Ourcq (autour de 90 hectares chacun). Accueillant des entreprises créatrices de richesses, les zones d'activités participent fortement aux recettes de taxe professionnelle mais elles n'accueillent que 20% des emplois salariés et 10 % des établissements du périmètre d'étude.

### **Des disponibilités restantes faibles, mais un potentiel de densification**

Actuellement les disponibilités sur ces zones aménagées restent faibles, de l'ordre de 50 hectares principalement localisés dans les secteurs Ouest-Ville Nouvelle et Coulommiers. Néanmoins, la densité de ces zones est plus faible que ce qui s'observe dans les parcs du Gâtinais, de Chevreuse ou du Vexin (la superficie aménagée pour un emploi sur le territoire Brie et deux Morin y est deux fois plus élevée), ce qui laisse entrevoir des capacités de densification et de requalification d'espaces sous-utilisés, d'autant plus que les petites zones d'activités sont moins nombreuses.

### **Les réserves foncières pour activités sont concentrées au Val d'Europe**

Dans les documents d'urbanisme locaux, quelque 1 200 hectares sont inscrits en tant que réserves foncières pour activités, dont 70 % sont situées au Val d'Europe. Ces réserves ne préjugent cependant pas de l'aboutissement des projets, dont les principaux sont : la première tranche de l'opération Villages Nature, la seconde tranche du Parc d'entreprises Paris-Val d'Europe, les zones d'activités de la Ferté-Gaucher, Pommeuse, Mouroux, la zone de Coutevroult aux portes de Disneyland Paris et le parc logistique des Effeneaux.

### **Un solide réseau à très haut débit qui reste à déployer**

Le conseil général de Seine-et-Marne a récemment doté le territoire d'une solide armature de base en terme de réseau à très haut débit. Cet équipement structurant, porteur tout à la fois de développement économique et d'amélioration des conditions de vie des populations, notamment les plus isolées, reste toutefois à déployer localement dans le cadre d'une politique concertée et soutenue pour une innervation de l'ensemble du territoire.

## 5. Des filières économiques importantes en lien avec le patrimoine naturel et culturel

### 5.1. L'agriculture

#### L'agriculture occupe les deux-tiers du territoire

S'étendant sur près de 95 000 hectares, l'activité agricole joue un rôle fondamental dans l'identité du territoire et la création des paysages. Sur les vingt dernières années, le nombre d'exploitations a fortement chuté (de 40 %) tandis que les actifs agricoles ont diminué de moitié (en 2000, environ 900 exploitations agricoles sont présentes sur le territoire, soit 28 % des exploitations de Seine-et-Marne, pour 1 550 actifs agricoles). Les exploitations sont relativement bien réparties dans les secteurs Nord, Centre et Est, mais leur nombre se raréfie dans le péri-urbain Ouest. Pour expliquer et faire découvrir les métiers de l'agriculture aux populations néorurales qui prennent une part grandissante sur le territoire, une dizaine de fermes accueillent du public et en particulier sur l'Ouest du territoire.

#### Des productions diversifiées

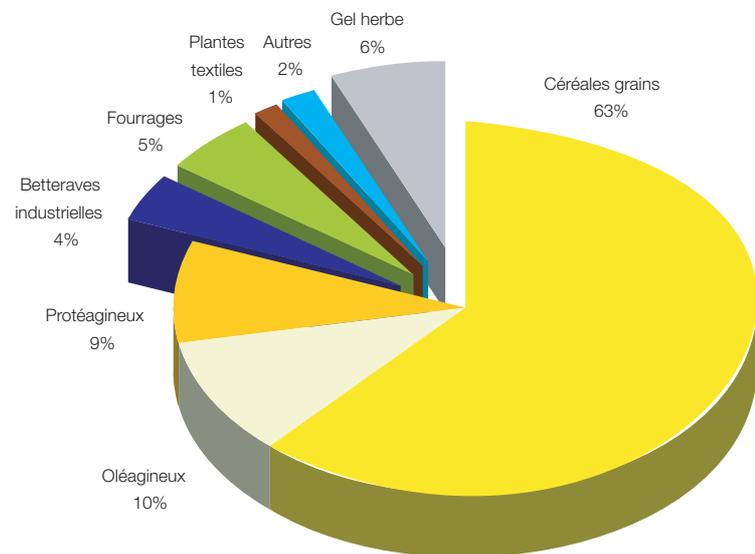
On distingue les régions de grandes cultures, y compris industrielles (betteraves, colza énergétique) dans l'Orchois (relief accentué, grandes exploitations) et la Brie Est (grandes cultures avec toutefois moins de betteraves). Dans la région de la Brie laitière, plus humide et mise en valeur plus tardivement grâce au drainage, le troupeau laitier important participe à la fabrication des nombreux fromages de Brie. On y cultive également le lin. Dans les vallées de la Marne et du Morin, l'agriculture est diversifiée et adaptée au potentiel des terres : grandes cultures, prairies-élevage, arboriculture, maraîchage.

#### Domination des productions végétales et fragilité de l'élevage

Les exploitations de polyculture-élevage sont très nombreuses, mais la part économique des

#### Les cultures du territoire en 2007

(source : Chambre d'agriculture)



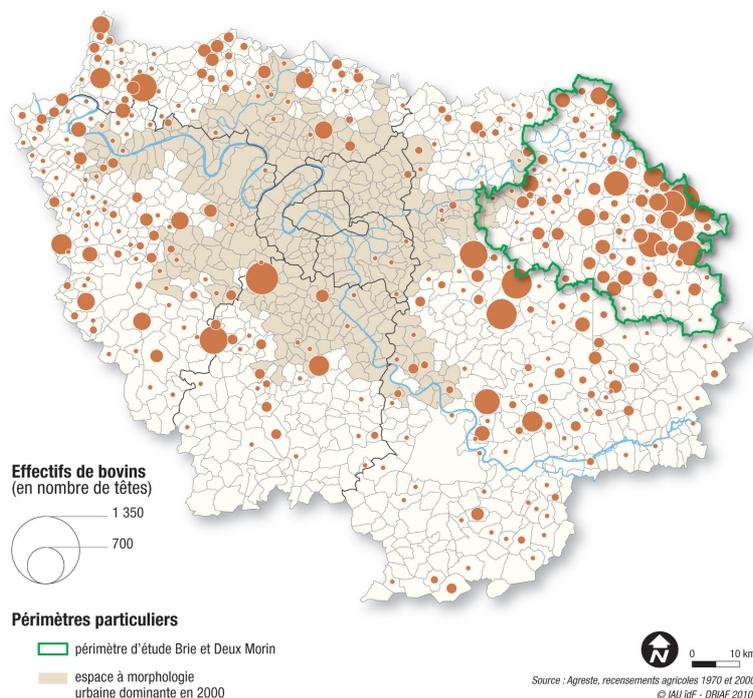
grandes cultures domine. En 2007, 86 % des surfaces étaient consacrées aux cultures de céréales, oléo-protéagineux et betteraves industrielles, alors que seulement 5 % des surfaces cultivées étaient dédiées aux fourrages. Le stockage et la collecte des productions végétales s'organisent aujourd'hui autour d'une petite dizaine de coopératives ou négociants privés à l'échelle de bassins dépassant largement les limites du périmètre d'étude.

Les débouchés des productions végétales sont avant tout alimentaires, mais l'utilisation des productions pour la fabrication d'énergie ou de biomatériaux devrait s'étendre. Sur le nord du territoire, une filière de fabrication et d'utilisation d'éco-matériaux à partir de chanvre est en cours de développement.

Quelques équipements de première transformation se situent sur le territoire : il reste le dernier teilleur de lin de Seine-et-Marne à Chailly-en-Brie et une cidrerie artisanale a été développée à Verdelot après la fermeture des cidreries industrielles à Bellot notamment.

Les cultures spécialisées, y compris vergers et vignes, occupaient environ 1 700 hectares en 2000. La culture de féverole et le niveau élevé de production de miel (associée en partie à la féverole) sont aussi des signes distinctifs de ce territoire par rapport à l'Île-de-France.

## Le cheptel bovin en 2000



### L'activité d'élevage est le plus souvent une activité complémentaire aux grandes cultures

Le troupeau de bovin laitier a très fortement régressé depuis 1970, mais l'élevage reste une particularité de ce territoire au regard du reste de la Seine-et-Marne ou de l'Île-de-France (le territoire compte 21 % du cheptel bovin francilien, 35 % de l'élevage bovin de Seine-et-Marne et 28 % des élevages seine-et-marnais de volailles). Les structures de collecte et de transformation (abattoirs traditionnels, laiteries) ont également tendance à quitter le territoire. La réduction de la production laitière n'est pas favorable au maintien de la diversité et de la qualité des fromages de Brie produits sur le territoire, tels que les AOC Brie de Meaux et Melun et bientôt peut-être AOC Brie de Coulommiers.

En revanche, le troupeau de chevaux et les activités qui lui sont liées, se sont développés en particulier autour des massifs forestiers. C'est un phénomène général en Île-de-France. Leur nombre reste cependant difficile à comptabiliser. Le besoin de pâtures pour les chevaux a entraîné de façon positive une remise en

prairies des fonds de vallées, mais il peut concurrencer aujourd'hui la disponibilité des prés pour les bovins.

Parallèlement, plus qu'ailleurs en Île-de-France, se développent des circuits de commercialisation courts des produits fermiers, par vente directe à la ferme, sur les marchés ou par l'intermédiaire d'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne). Ils concernent actuellement une quarantaine d'exploitations. La vente directe est cependant très exigeante en temps pour la vente ou l'acheminement dans les boutiques. Une organisation plus collective et mutualisée entre les producteurs et distributeurs pourrait permettre de redonner un second souffle à ce mode de commercialisation.

### L'environnement dans les pratiques agricoles

En matière de pratiques agricoles, les agriculteurs volontaires mènent depuis une quinzaine d'années de nombreuses opérations sur le territoire afin de lutter contre les pollutions de la ressource en eau : modération et utilisation raisonnée des fertilisants, des produits phytosanitaires, lutte contre le ruissellement... Néanmoins ces évolutions positives n'ont pas encore produit d'effets notables sur le niveau de qualité de la ressource en eau, qui dépend aussi de façon non négligeable des pollutions émises plus en amont des bassins versants, en provenance d'autres régions. Le problème reste préoccupant. La diffusion de ces pratiques devrait s'accélérer et s'élargir aux enjeux de biodiversité avec la mise en œuvre des actions du plan départemental de l'Eau, au travers notamment de l'harmonisation du conseil agro-environnemental, de la réalisation de diagnostics d'exploitation globaux et de l'application de la charte agricole de la biodiversité.

### Des terrains agricoles fortement convoités pour le développement urbain

Plus faciles à aménager, les espaces agricoles sont une des cibles privilégiées du développement urbain. Depuis 20 ans, en moyenne, une centaine d'hectares sont artificialisés chaque

année sur le territoire d'étude pour la construction des logements, des équipements, des zones d'activités ou des infrastructures de transports. De 1999 à 2003, le rythme de consommation d'espaces ruraux s'est ralenti mais celui de l'urbanisation des espaces agricoles est resté constant.

Le marché des transactions de terrains ruraux est très actif sur le territoire, avec des volumes de ventes, entre 2000 et 2004, deux fois plus élevés en moyenne par commune que dans le PNR du Gâtinais français et 1,5 fois plus que la moyenne Seine-et-Marnaise. Mais, avec 80 % de transactions de moins de un hectare, ces ventes impactent peu l'activité agricole. Néanmoins les parcelles vendues quittent davantage le marché agricole et naturel que ce qui peut s'observer en Ile-de-France, avec 75 % d'acquéreurs non agricoles. Certains biens, même non bâtis, atteignent localement des prix élevés, en particulier dans les secteurs ouest plus péri-urbains (Ouest-Ville Nouvelle, Crécy-la-Chapelle) ou autour des villes importantes (Coulommiers, la Ferté-sous-Jouarre). La SAFER est intervenue sur 359 transactions, en particulier dans le secteur de Crécy-la-Chapelle.

## 5.2. La sylviculture

### Des espaces boisés dispersés et morcelés en de multiples petites propriétés

Les bois, privés à près de 80 %, occupent de l'ordre de 30 200 hectares, soit environ 1/5<sup>e</sup> du territoire, un peu moins que la moyenne régionale (24 %). Ils se répartissent sur trois régions forestières distinctes : la Brie qui s'étend du sud du périmètre d'étude jusqu'à la Marne, le Tardenois entre la Marne et l'Ourcq et le Valois au nord-ouest. En dehors de six massifs bien constitués (Forêt de Crécy - partie nord uniquement -, forêt de Malvoisine au sud, forêt de Montceaux, du Mans et Choqueuse sur le plateau de Brie et forêt de Jouy bordant le sud du périmètre), la majeure partie est éclatée en de multiples petits boisements et propriétés privées.

Les propriétés privées de taille moyenne sont moins représentées qu'en Ile-de-France : sur le territoire d'étude, un tiers de la surface forestière privée est fractionnée en propriétés de moins de 4 hectares, tandis que les propriétés de plus de 25 hectares couvrent 43 % de la surface totale mais ne concernent que 1 % des propriétaires.

Les forêts publiques sont gérées selon les orientations des plans d'aménagements, qui fixent les objectifs et le programme d'actions en terme de gestion sur 15 à 20 ans. Pour les forêts domaniales, les aménagements en cours sont postérieurs à 2000. L'équivalent pour les forêts privées de plus de 25 hectares sont les plans simples de gestion (PSG). Il en manque encore quelques-uns sur le territoire, 87 % des surfaces concernées étant couvertes en 2008 par un PSG.

Les acteurs privés soulignent cependant le manque de coordination de gestion à l'échelle des massifs au détriment de la qualité des peuplements et la difficulté à lutter contre les déchets sauvages déposés par les fréquentes visites, notamment en forêt de Crécy.

### Un prélèvement difficile à estimer, de l'ordre de 25 % de la production biologique annuelle

Les boisements de taillis sous futaie de feuillus pour l'essentiel, se différencient du point de vue des essences selon leur position géographique par rapport à la Marne : le frêne est plus abondant au nord, le chêne plus présent au sud. Les peupleraies représentent également au nord un type de boisement non négligeable (un peu moins de 20 %).

On estime que la croissance biologique des bois en une année sur le territoire avoisine les 220 000 m<sup>3</sup>, soit 6,5 m<sup>3</sup> l'hectare, même si elle est un peu plus élevée au nord de la Marne (7,2 m<sup>3</sup> l'hectare). 25 % de cette production est exploitée pour du bois d'œuvre ou du bois de chauffage, toutefois cette dernière valorisation (comptabilisée pour 12 %) est certainement sous-estimée.

La présence de la scierie de Crécy-la-Chapelle est un atout dans un contexte où les industries de transformation ont tendance à quitter l'Île-de-France. Elle s'approvisionne pour le sciage du bois à hauteur de 60 % environ sur le périmètre. La valorisation est prioritairement recherchée en industrie papetière, fabrication de panneaux et bois d'œuvre. La valorisation énergétique du bois n'est que terminale, sur le résiduel.

Il faut cependant souligner que la filière « bois » est peu structurée en Île-de-France et de la même manière sur le territoire. Le potentiel de valorisation de la forêt pour les matériaux de construction ou le chauffage est clairement sous-exploité.

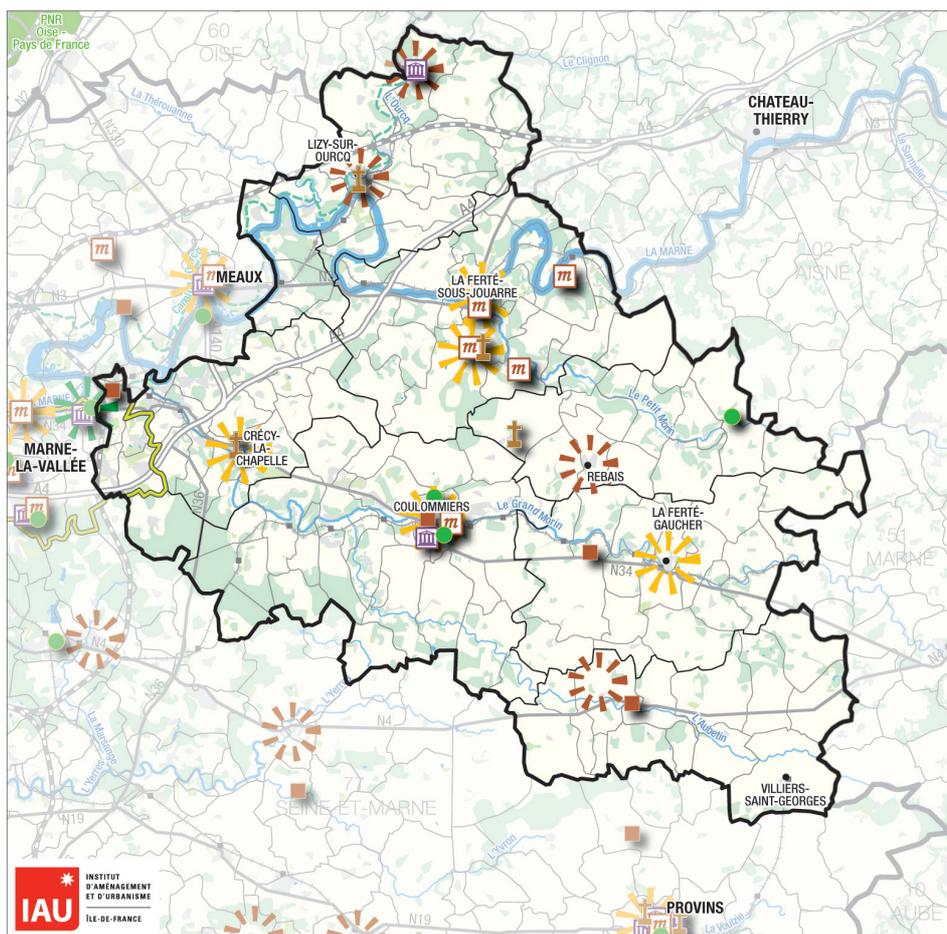
### 5.3. Le tourisme

Le développement d'un tourisme durable est au cœur des problématiques liées à ce secteur au sein d'un PNR. Il doit prendre en compte à la fois les aspects environnementaux avec le développement d'activités respectant l'environnement, le développement économique, le développement social et enfin la gouvernance.

#### Le territoire dispose d'un certain nombre d'atouts pour un tourisme durable

Le territoire compte des atouts à la fois naturels et culturels, qui peuvent permettre de développer un véritable tourisme durable, à destination à la fois des habitants, des Franciliens et Français des régions limitrophes, et, de manière plus exceptionnelle, d'étrangers en recherche d'une offre complémentaire à celle proposée par Paris :

### Tourisme culturel et patrimonial



#### Élément du tourisme culturel

- musée
- site ou monument historique
- lieu sacré
- centre d'interprétation
- parc et jardin

#### Réseau d'accueil

- office de tourisme
- syndicat d'initiative
- espace accueil Tourisme



0 5 10 km

Sources : IDF Média© 2007, IGN Route500© 2005, IFEN Corine land cover 2000, IAU îdF 2009 © IAU Île-de-France 2010

- diversité des paysages naturels et humains ;
- diversité des espaces naturels ouverts au public, des activités de tourisme et de loisirs liées à la nature (tourisme équestre, aérodromes, tourisme fluvial, golfs, etc.) ;
- maillage important par des sentiers de randonnées, et traversée par le projet de vélo-route Paris - Strasbourg ;
- appui sur des éléments patrimoniaux forts (Abbaye de Jouarre, Commanderie des Templiers à Coulommiers, Collégiale de Crécy-la-Chapelle, etc.) mais aussi sur un patrimoine local important (patrimoine vernaculaire, patrimoine industriel, meulière, moulins, etc.) et sur des thématiques transversales (peintres et écrivains, Moyen-Âge, Grande Guerre...). Le musée départemental des pays de Seine-et-Marne est un vecteur privilégié d'information, de sensibilisation et de connaissance de cette richesse et diversité patrimoniale ;
- importance et variété des produits du terroir (fromages de Brie, pommes, champagne...);
- diversité des hébergements marchands, même si la répartition est très inégale en matière d'hôtellerie, les abords de Disneyland Resort Paris regroupant 5 100 des 5 700 lits du territoire en 2007 ;
- existence de quelques outils et actions concernant la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine, qu'il s'agisse d'initiatives publiques ou issues du monde associatif ;
- présence d'acteurs publics ou associatifs agissant pour la promotion du secteur à travers diverses initiatives visant une meilleure connaissance du territoire, une mise en valeur des patrimoines et un meilleur accueil (offices de tourisme, syndicats d'initiatives, Tourisme et terroir des deux Morin (2T2M), ...

Enfin le territoire peut tirer profit d'opportunités parmi lesquelles figurent :

- la valorisation du canal et de la rivière (Ourcq) ;
  - le développement d'un réseau de liaisons douces maillant le territoire au profit des visiteurs comme des résidents ;
  - le développement d'une offre touristique
- menée en synergie avec le projet Villages Nature ;
- un centre de promotion de l'art contemporain qui offre des perspectives de développement intéressantes (Galleria Continua).

Mais ce territoire souffre de quelques handicaps importants, dont il conviendra de s'occuper pour répondre au mieux aux exigences du développement pour un tourisme durable.

Au nombre de ces handicaps, il convient de mentionner :

- la qualité moyenne des équipements, établissements de restauration et hébergements touristiques ;
- l'insuffisance de professionnalisme des acteurs touristiques par manque de formation ;
- le manque d'accessibilité en transports en commun, mais aussi l'absence de moyens d'accessibilité pour tous aux équipements, notamment pour les personnes ayant un handicap, sont des freins à ce développement ;
- une urbanisation insuffisamment maîtrisée qui appauvrit le caractère rural et affecte la qualité des paysages, notamment de vallées.

Enfin, la difficulté d'identifier ce territoire, à mi chemin entre Paris et la Champagne, est également à prendre en compte afin de construire une image nouvelle et avenante apte à soutenir le développement de l'offre touristique du territoire.

### **Le pôle Marne-Ourcq-Morin, un levier pour le développement du tourisme durable**

Le pôle touristique régional permet, grâce à sa stratégie de développement touristique à moyen terme et à sa politique de mise en réseau des acteurs, de faire émerger de nombreux projets et de construire sur ce territoire une offre nouvelle, de qualité, permettant de répondre aux exigences des futurs visiteurs. Il conviendra donc de s'appuyer notamment sur ce dispositif pour œuvrer de manière efficace au développement touristique durable du territoire.

## 6. Développement urbain et infrastructures

### Des urbanisations de faible densité

Dans le périmètre d'étude, les urbanisations occupent moins de 9 % de la superficie du territoire, soit une situation assez comparable à celle du PNR du Vexin et inférieure à celles du Gâtinais et de la Haute vallée de Chevreuse.

La densité des espaces urbanisés y est toutefois relativement faible : ainsi les urbanisations mobilisent davantage d'espace par habitant (de 25 à 30 %) que dans les autres PNR franciliens. En outre l'espace urbanisé dédié aux activités est, par emploi, en moyenne plus de deux fois supérieur à ce qu'il est dans les autres PNR.

Chaque année, les urbanisations nouvelles consomment en moyenne 106 hectares d'espaces naturels et agricoles.

### Une forte dissémination des constructions en milieu rural

L'analyse des superficies nouvellement construites entre 1990 et 2003 révèle que : 8 % de ces surfaces étaient en totale immersion dans les espaces naturels (mitage), 32 % étaient fortement enclavées dans les espaces naturels, 58 % se situaient en extension, mais en continuité d'urbanisation préexistantes, enfin 2 % de ces surfaces représentaient des « dents creuses » à l'intérieur de tissus urbains constitués.

En terme de localisation, durant cette même période, 29 % des surfaces nouvellement urbanisées étaient situées dans un environnement de ville ou bourg alors que 63 % de ces surfaces dépendaient d'un environnement de village ou de hameau.

### Un marché foncier soutenu

Avec quelques 750 transactions foncières annuelles, le marché des terrains à bâtir reste soutenu. Les secteurs de Coulommiers et de la ville nouvelle enregistrent les plus grand nombre de transactions par commune (de 8 à 8,5 / an en moyenne).

Les coûts de l'immobilier sont globalement plus élevés à l'Ouest du territoire, et ce plus particulièrement en ville-nouvelle.

### Des distances domicile-travail en accroissement qui impactent le réseau routier

En 2006, sur 100 actifs ayant un emploi, 20 travaillent dans leur commune de résidence, 19 travaillent dans une autre commune du périmètre d'étude, et 61 exercent leur activité à l'extérieur du territoire. Le parcours moyen de chaque actif pour rejoindre son lieu de travail était de 21,5 km en 1999, et celui-ci s'est accru de l'ordre de 37 % entre 1982 et 1999, engendrant un surcroît annuel de circulation de plus de 920 000 km.

### Usage prédominant de la voiture particulière pour l'accès au lieu de travail

Pour accéder à leur lieu de travail les actifs ont recours : à la voiture particulière (69 %), aux transports en commun (20 %), à la marche à pied (4,7 %), au deux roues (2 %). A noter que 4 % travaillent directement sur leur lieu de résidence (données Insee 2006).

Les déplacements domicile-travail réalisés en voiture particulière s'opèrent pour 38,5 % dans le périmètre d'étude et pour 61,5 % à l'extérieur (26,5 % pour rejoindre Marne-la-Vallée et 7,5 % Paris). Les déplacements réalisés en transports en commun s'opèrent à 13 % dans le périmètre d'étude et à 87 % hors de celui-ci (50 % de ceux-ci pour rejoindre Paris et 17 % Marne-la-Vallée).

### Un réseau routier localement congestionné en heures de pointe

Le réseau routier a été développé pour assurer une bonne desserte locale du territoire, toutefois les échanges nord-sud y sont mal assurés, et le réseau connaît des problèmes de congestion aux heures de pointe aux abords de certaines villes et bourgs. La sécurité routière est en amélioration, mais son niveau reste encore en dessous de la moyenne régionale.

### Des réseaux ferrés et bus aux performances insuffisantes, en terme de maillage et de fréquence

Le réseau ferré se limite à la vallée de la Marne et à celle du Grand Morin, à l'aval de Coulommiers. Il dessert essentiellement la partie ouest du territoire. La fréquence des trains et les temps d'accès aux principaux pôles d'emplois restent peu performants.

Des lignes express de bus complètent ces réseaux, à la fois pour de la desserte de pôle à pôle à l'intérieur du territoire mais aussi vers les pôles d'emplois ou les gares en périphérie.

Globalement, le réseau de transport collectif ne permet pas une desserte fine du territoire. La population est d'autant plus captive de la voiture que les urbanisations sont fortement disséminées.

### Une pratique de l'intercommunalité et de la planification qui mérite consolidation

A l'échelle du territoire, chaque commune adhère en moyenne à plus de 5 structures intercommunales (EPCI, syndicats mixtes, SIVOM et SIVU). Toutefois les EPCI ne concernent encore que 3 communes sur 5 en moyenne et reposent souvent sur des regroupements de petite taille. Quelque 40 communes se retrouvent hors du champ de la coopération intercommunale, elles sont principalement situées à l'Est du périmètre d'étude.

Le territoire de projet a été relativement bien couvert par les documents de planification et d'urbanisme locaux, mais ceux-ci sont souvent anciens.

Ainsi le territoire compte 7 schémas directeurs validés en tant que SCoT (qui deviendront caduques fin 2010), un schéma de cohérence territorial approuvé (SCoT de la Brie Boisée) et quatre SCoT à l'étude (SCoT de Meaux, de Marne-Ourcq, de la Vallée du grand Morin ainsi que du Val d'Europe). 34 communes ne sont actuellement concernées par aucun de ces documents.

### Distances moyennes des navettes domicile-travail (INSEE, RGP)

Navette moyenne domicile-travail (km)	1982	1990	1999	Evolution 1982/99 en %
B2M	15,7	19,3	21,5	+ 37 %
PNR Gâtinais	14	17,1	18,9	+ 35 %
PNR Vexin	13,3	15,7	17,4	+ 31 %
PNR Chevreuse	14,5	14,8	14,7	+ 1,4 %

Par ailleurs, 95 % des communes sont dotées d'un document d'urbanisme réglementaire (POS, PLU ou carte communale), toutefois 30 % d'entre eux sont antérieurs à 1994.

### Des infrastructures d'acheminement et de stockage d'énergies

Le territoire est équipé ou traversé par de grandes infrastructures de transports d'énergie pour l'approvisionnement de l'agglomération centrale. Il convient de citer : deux couloirs de distribution électrique haute tension et très haute tension d'est en ouest, le réseau TRAPIL (oléoduc) au sud, un stockage souterrain de gaz naturel (Germigny-sous-Coulombs).

Des modes de chauffage de l'habitat et des sources d'énergies assez disparates, mais quelques singularités intéressantes

L'habitat, assez vétuste avec près de 40 % de résidences construites avant 1950, est principalement chauffé au moyen d'installations de chauffage central individuel (46 %). Le tout électrique et le chauffage central collectif concernant respectivement 29 % et 7 % des logements.

Les combustibles utilisés sont assez disparates en fonction des secteurs. Les particularités qui ressortent sur le territoire sont la part importante du chauffage des logements au bois (14 %), l'existence d'un réseau d'exploitation de la géothermie profonde à Coulommiers et la dépendance au fioul (24 % du chauffage des logements), qui peut fragiliser les populations à bas revenus si les prix augmentent. La part de chauffage électrique est globalement forte (32 %) mais elle concerne surtout les logements récents du Val d'Europe.

La desserte en gaz de ville assez performante coté Ouest Ville-nouvelle, dans le secteur de Crécy-la-Chapelle et à proximité de Meaux, dessert de façon très insatisfaisante les secteurs de Rebais, la Ferté-Gaucher et de l'Ourcq.

- le niveau d'ensoleillement local est très largement suffisant pour tirer partie du solaire thermique et du solaire photovoltaïque.

L'éolien et la pico-hydraulique offrent un potentiel moindre sur le territoire d'étude.

### Des ressources d'énergies renouvelables significatives

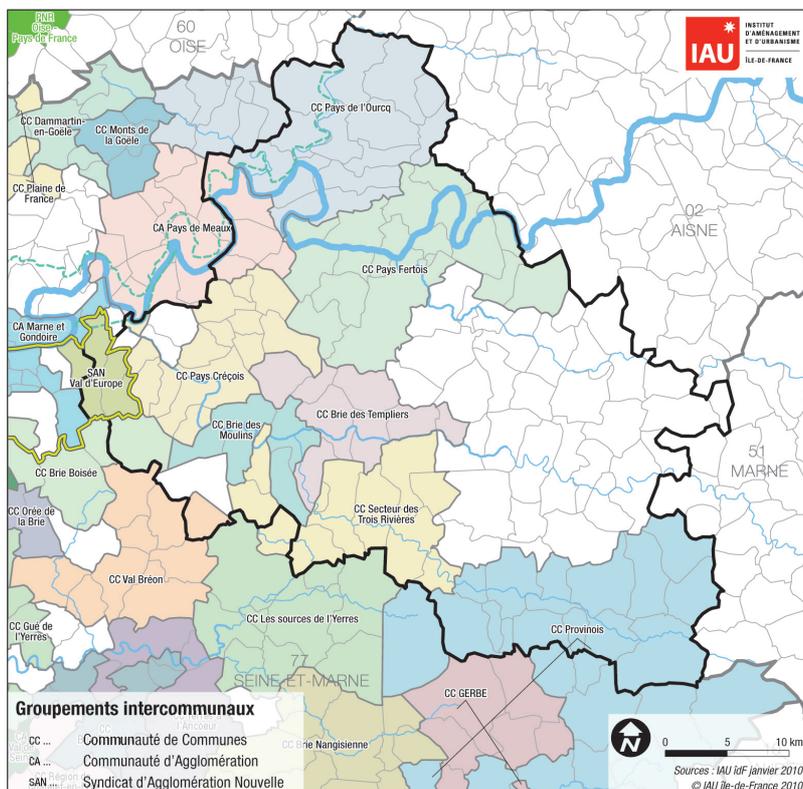
Avec la prédominance de l'usage de la voiture, de la maison individuelle, la part importante de consommations d'énergies à base de pétrole (fioul) participant aux émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, le bilan carbone par habitant est peu performant. Toutefois, le territoire dispose d'importants potentiels de développement d'énergies renouvelables qui méritent une mise en valeur :

- les superficies agricoles et forestières peuvent être valorisées pour la production de biomasse (bois énergie, biomatériaux, biocombustibles et biocarburants) ;
- les aquifères superficiels et profonds peuvent être davantage exploités pour la géothermie ;

A la lumière du diagnostic territorial, et des diverses expertises, les commissions thématiques ont travaillé afin de dégager les enjeux auxquels le territoire avait à faire face et de préciser les grandes orientations qu'il conviendrait de mettre en œuvre. Une réflexion menée par chaque commission avec le souci de prendre en compte et d'intégrer au mieux les préoccupations portées par les autres commissions thématiques.

Dans un second temps, l'IAU îdF a fait l'exercice de reprendre l'ensemble des enjeux formulés afin de les regrouper pour les mettre en perspective. Ce travail permet de mettre en exergue des grandes orientations sous forme de cinq enjeux transversaux.

### Intercommunalité, janvier 2010





# Les enjeux pour le territoire

## I. Les enjeux à la lumière des différentes thématiques

Ci-dessous sont rassemblés les enjeux et axes structurants repérés par chacune des cinq commissions thématiques. Certains enjeux peuvent être repris dans les mêmes termes par deux commissions, ou formulés suivant une optique différente. Toutefois par soucis de

clarté et de concision, les commissions se sont efforcées de rester au plus près de leur cible thématique et d'éviter les redites.

### I.I. Ressources et milieux naturels

Pour la commission les principaux enjeux repérés sont au nombre de 5 :

<p><b>Enjeux :</b></p> <p>Enjeu 1 - Consolider la richesse du territoire en termes de biodiversité ordinaire et remarquable et développer les continuités écologiques</p> <p>Enjeu 2 - Valoriser le patrimoine des vallées pour le tourisme et les loisirs respectueux de l'environnement, concilier les différents usages des rivières et des chemins ainsi que les exigences réglementaires</p> <p>Enjeu 3 - Reconquérir la qualité de la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable</p> <p>Enjeu 4 - Prévenir les risques naturels, notamment les inondations de petite et moyenne ampleur</p> <p>Enjeu 5 - Développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement</p>	<p><b>Axes de travail structurants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la biodiversité du territoire, dont celle des espaces humides. Consolider la connaissance des éléments remarquables du patrimoine du territoire et suivre leur état de conservation (en particulier zones humides, prairies, vergers)</li> <li>• Valoriser et consolider les patrimoines. Renforcer la protection des milieux les plus vulnérables</li> <li>• Structurer une offre touristique durable fondée sur les ressources environnementales et sur les loisirs</li> <li>• Préserver ou reconstituer les continuités des milieux naturels d'échelles locales, régionales ou interrégionales</li> <li>• Privilégier un développement urbain compact et polarisé. Mieux prendre en compte les enjeux environnementaux dans la planification urbaine, l'aménagement et l'urbanisme (problématiques liées à la biodiversité, à l'alimentation en eau potable, à la maîtrise du ruissellement pluvial et des inondations, aux paysages)</li> <li>• Explorer de nouvelles pratiques pour économiser l'eau ou pour une utilisation différenciée de l'eau en fonction de sa qualité.</li> <li>• Sensibilisation et prévention des risques</li> <li>• Déployer l'éducation à l'environnement</li> </ul>
--	--

## I.2. Patrimoines, tourisme et vie locale

Pour la commission les principaux enjeux repérés sont au nombre de 4 :

<p><b>Enjeux :</b></p> <p>Enjeu 1 - Améliorer le cadre de vie, favoriser la cohésion sociale et développer l'offre de services à la population</p> <p>Enjeu 2 - Valoriser les patrimoines, paysages et savoir-faire, consolider l'identité territoriale, son appréhension et sa mise en valeur</p> <p>Enjeu 3 - Améliorer et structurer l'offre touristique et la professionnalisation des acteurs</p> <p>Enjeu 4 - Optimiser l'offre de transports en tentant de concilier les diverses natures de besoins, développer les modes de déplacements doux et les inter-modalités</p>	<p><b>Axes de travail structurants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider et développer l'offre de services et d'équipements à la population et aux visiteurs (notamment sociaux, de santé, d'éducation / formation) en s'appuyant sur les polarités existantes et en encourageant les équipements partagés</li> <li>• Freiner le processus d'essaimage de l'urbanisation et arrêter toute forme de « mitage » pour préserver la qualité du cadre de vie et développer un habitat plus groupé dans les bourgs et villages facilitant l'accès aux équipements, services et transports</li> <li>• Susciter une diversification de l'habitat et la requalification / adaptation du parc de logements afin de mieux répondre aux besoins de la population (à ses caractéristiques socio-économiques notamment) et aux enjeux environnementaux</li> <li>• Développer les connaissances patrimoniales (architecture, paysages, histoire, culture), qualifier, valoriser, faire connaître les patrimoines</li> <li>• Encourager le maintien d'activités identitaires, l'artisanat et les savoirs faire (maçonnerie, cidrerie, fabrication du fromage, produits du terroir, gastronomie ; envisager la réactivation d'autres savoir-faire : oséiculture, vannerie...)</li> <li>• Contribuer au développement d'un tourisme durable, élargir le réseau des acteurs touristiques du territoire, promouvoir la destination</li> <li>• Développer une filière de tourisme vert et durable combinée à du tourisme de loisirs</li> <li>• Développer les formations pour répondre aux besoins des habitants (santé, services de proximité,...), des entreprises du bâtiment (techniques de réhabilitation respectueuses de l'habitat traditionnel,...), du tourisme (professionnalisation des acteurs,...)</li> <li>• Optimiser et développer, au profit des habitants et visiteurs, l'offre de transports en commun en un réseau de desserte mieux polarisé</li> <li>• Déployer le réseau numérique à très haut débit pour une meilleure innervation du territoire en vue d'offrir à l'ensemble de ses acteurs et habitants l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (accès aux connaissances, formations, services numériques,...)</li> </ul>
---	---

### I.3. Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies

Pour la commission les principaux enjeux repérés sont au nombre de 4 :

<p><b>Enjeux :</b></p> <p>Enjeu 1 - Concevoir un aménagement du territoire économe de l'espace et respectueux de l'environnement</p> <p>Enjeu 2 - Encourager un urbanisme et une architecture de qualité conciliant responsabilité écologique, mixité sociale et fonctionnelle (entre habitat, services, emploi...)</p> <p>Enjeu 3 - Sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux énergétiques, encourager l'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables</p> <p>Enjeu 4 - Améliorer les conditions d'accessibilité aux pôles d'emplois et de proximité, développer les inter-modalités et les modes de déplacements doux</p>	<p><b>Axes de travail structurants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La préservation de l'équilibre du territoire entre les villes et les bourgs ruraux pour mieux accueillir les nouveaux habitants et les entreprises et préserver les grandes entités et continuités agricoles, naturelles et paysagères</li> <li>• Le développement d'une approche durable de l'aménagement de l'urbanisme et de l'habitat à travers une élaboration qualitative et innovante des différents documents réglementaires (ex. freiner le processus d'essaimage de l'habitat dans les villages et hameaux non équipés, arrêter toute forme de « mitage », densifier des secteurs déjà urbanisés, favoriser une plus grande mixité fonctionnelle (habitat / activités),...)</li> <li>• L'encouragement à la diversification de l'habitat (développer l'habitat locatif - notamment social - et le parc de petits logements)</li> <li>• La préservation de la qualité patrimoniale des formes urbaines et architecturales ainsi que leur ouverture à la modernité</li> <li>• L'élaboration d'une politique coordonnée en faveur de l'utilisation des énergies renouvelables et de la limitation des rejets de gaz à effet de serre</li> <li>• La mise en place d'opérations intercommunales d'amélioration thermique de l'habitat (Opérations Programmées d'Amélioration Thermique et énergétique des Bâtiments, OPATB)</li> <li>• La participation à l'optimisation de l'organisation, du développement et du cadencement de l'offre de transports en commun en cohérence avec le réseau des polarités locales et de proximité</li> <li>• Le développement des modes et des pratiques de déplacements doux (pédibus scolaires, pistes cyclables et liaisons douces), et l'encouragement au développement des inter-modalités</li> <li>• Le soutien au déploiement du réseau numérique à très haut débit pour une meilleure innervation du territoire en vue d'offrir à l'ensemble de ses acteurs et habitants l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (accès aux connaissances, formations, services numériques,...)</li> </ul>
--	--

## I.4. Agriculture, sylviculture

Pour la commission les principaux enjeux repérés sont au nombre de 4 :

<p><b>Enjeux :</b></p> <p>Enjeu 1 - Consolider les productions agricoles et sylvicoles dans leur diversité, favoriser de nouveaux débouchés économiques, de nouvelles filières de production, notamment en lien avec les éco-activités</p> <p>Enjeu 2 - Accompagner les producteurs pour faire face aux mutations de leur métier liées aux enjeux environnementaux</p> <p>Enjeu 3 - Renforcer les liens entre les agriculteurs et sylviculteurs et les autres acteurs du territoire (notamment les habitants), favoriser la reconnaissance de leur rôle dans le territoire, concilier les différents usages de l'espace</p> <p>Enjeu 4 - Valoriser le caractère patrimonial des paysages et du bâti agricoles</p>	<p><b>Axes de travail structurants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir toutes les productions dans leur diversité et la recherche de qualité et développer la qualité inhérente à chaque filière</li> <li>• Participer à l'émergence de nouveaux marchés (mettre en lien les agriculteurs avec des artisans, PME/PMI,...), développer les écofilères en résonance avec le travail réalisé par l'association Ecovallée de la Marne, identifier le potentiel de développement de produits du terroir (connaître les projets dormants des agriculteurs, communiquer et rendre lisible les produits du terroir), répondre à l'augmentation de la demande locale en bois énergie</li> <li>• Développer les services aux activités agricoles et sylvicoles (formation, emploi, bureautique, commercialisation...)</li> <li>• Maîtriser le développement urbain pour un aménagement plus économe en espace et respectant les besoins de fonctionnement de l'agriculture et de la sylviculture</li> <li>• Améliorer la communication et la diffusion des informations sur l'agriculture et la sylviculture : développer des supports de communication (guides, expositions, conférences, animations et fêtes, ...), développer les lieux de dialogue et d'éducation aux activités agricoles et sylvicoles ainsi qu'aux activités de chasse, mieux faire connaître ce que représente l'économie agricole en termes d'emploi et de besoin de fonctionnement, rendre plus lisible les outils et les mesures existantes (mesures agro-environnementales, dispositifs régionaux et départementaux,...), sensibiliser et éduquer les publics à une fréquentation respectueuse de la nature</li> <li>• Développer les projets collectifs, accompagner les exploitations pour la mise en conformité de leurs installations et les différents porteurs de projets, fédérer les acteurs de la forêt afin de mieux coordonner la gestion des massifs pour mieux valoriser les bois et améliorer les récoltes</li> <li>• Développer les expérimentations et leur évaluation, les actions innovantes, en lien avec la recherche</li> <li>• Inventorier le bâti rural remarquable et les savoir-faire traditionnels, améliorer la mise en valeur des paysages et des patrimoines (chartes paysagères, rénovations respectueuses, ...), améliorer la connaissance des peuplements forestiers et des acteurs de la filière</li> </ul>
---	---

## I.5. Développement économique

Pour la commission les principaux enjeux repérés sont au nombre de 3 :

<p><b>Enjeux :</b></p> <p>Enjeu 1 - Développer l'emploi et les compétences en valorisant les ressources du territoire et en organisant et structurant les filières</p> <p>Enjeu 2 - Faciliter le développement économique par l'observation du territoire et de ses potentialités, l'accueil et l'accompagnement des entreprises</p> <p>Enjeu 3 - Améliorer les facteurs d'attractivité du territoire : lisibilité et identité, accessibilité et mobilité, valorisation du cadre de vie, accès au logement et aux services de proximité (soins, commerces, culture)</p>	<p><b>Axes de travail structurants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser, structurer et développer les activités artisanales et de services, notamment les filières suivantes : éco-construction, éco-rénovation, énergies locales renouvelables, bois, services à la personne, métiers d'art et tourisme</li> <li>• Consolider globalement le tissu économique existant en préservant les capacités et sites productifs, en soutenant le dynamisme et la diversification de l'agriculture</li> <li>• Développer des outils et services aux entreprises et collectivités adaptés au territoire en lien avec les chambres consulaires : observatoire économique local, service d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets, service de soutien au montage de dossiers de demandes d'aide à la modernisation des outils de travail, de soutien aux transmissions d'entreprises...</li> <li>• Organiser l'offre immobilière et foncière au profit des entreprises du territoire, notamment des TPE et PME</li> <li>• Anticiper les besoins, adapter, développer et organiser l'offre de formation en adéquation avec les attentes des entreprises locales, gérer emplois et compétences locales</li> <li>• Soutenir le déploiement du réseau de fibre optique pour innover l'ensemble du territoire, développer l'accès aux nouvelles technologies et usages, notamment en milieu rural (services à distance, formation à distance, maison de santé...)</li> <li>• Faciliter la mobilité des actifs en matière de déplacements et de logements : développer l'accessibilité aux services et emplois, proposer des solutions innovantes en partenariat avec le pôle de compétitivité « Ville et mobilité durable » (notamment pour les personnes à mobilité réduite), augmenter la part du logement locatif (locatif aidé notamment)</li> </ul>
---	--

## 2. Cinq grandes orientations ou enjeux transversaux pour le territoire

Les principaux enjeux repérés par les commissions de travail pour répondre à des préoccupations thématiques, parfois sectorielles, ont été rassemblés et mis en perspective afin de dégager leur cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire. Arrivé à cette étape du travail, il est apparu important de montrer qu'ils ne s'opposent pas, mais au contraire qu'ils sont bien complémentaires et transverses, opérant en synergie et qu'ils répondent à des axes et principes prioritaires clairs.

Dans le cas présent les enjeux relevés par les commissions thématiques peuvent être logiquement regroupés selon cinq grandes orientations ou enjeux transversaux. Ils sont difficilement hiérarchisables, car se complétant les uns les autres. Ils forment un tout et constituent une base de travail cohérente pour l'élaboration d'un projet de développement pour le territoire.

Il s'agit des axes suivants :

### 2.1. La préservation des ressources naturelles, l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques

Cet enjeu transversal regroupe des préoccupations exprimées par la plupart des commissions sur la qualité de l'eau, la biodiversité, la maîtrise de l'espace ou la qualité de l'air et le climat :

- consolider la richesse du territoire en termes de biodiversité ordinaire et remarquable et développer les continuités écologiques, afin de préserver une des rares régions encore bocagère d'Île-de-France et en particulier ses milieux humides, jouant un rôle majeur dans les liaisons avec les régions voisines, mais fragilisée par le comblement de mares, la disparition de chemins, l'urbanisation et les infrastructures, l'abandon des vergers mais aussi la dégradation de la qualité de l'eau (commission « Ressources et milieux naturels ») ;
- reconquérir la qualité de l'eau et sécuriser l'alimentation en eau potable par la maîtrise de l'ensemble des infiltrations polluantes et un usage plus raisonné de l'eau en quantité (commission « Ressources et milieux naturels ») ;
- accompagner les agriculteurs pour faire face aux mutations de leur métier liés aux enjeux environnementaux, et en particulier porter à connaissance, encourager et consolider les efforts entrepris depuis quinze ans en s'appuyant sur un réseau professionnel structuré et mobilisé et sur des outils tel que la charte pour la biodiversité du milieu agricole (commission « Agriculture, sylviculture ») ;
- sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux énergétiques, encourager les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables pour faciliter l'adaptation du territoire au changement climatique et aux exigences du Grenelle et des engagements de la France (commission « Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies ») ;
- développer la prévention des risques, notamment des inondations de petite et moyenne ampleur (principal risque naturel majeur, occasionnant dégâts matériels mais aussi dégradation des sols et de la ressource en eau) par une gestion adaptée de l'ensemble des bassins versants et pas uniquement des lits majeurs des rivières (commission « Ressources et milieux naturels ») ;
- concevoir un aménagement du territoire économe de l'espace et respectueux de l'environnement, afin de lutter contre l'étalement urbain, source de dégradation et de fragmentation des milieux naturels, et d'allongement des déplacements (commission « Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies ») ;
- enfin, développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, afin de combler le manque de structures et de moyens dédiés sur le territoire (commission « Ressources et milieux naturels »).

## 2.2. Un aménagement équilibré et durable du territoire

Cet axe répond très directement aux enjeux repérés par les différentes commissions :

- l'enjeu portant sur la mise en œuvre d'un aménagement économe de l'espace et respectueux de l'environnement : visant notamment à lutter contre l'essaimage de l'habitat et l'étalement urbain si préjudiciables au territoire sur les plans économique, social et environnemental (commission « Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies ») ;
- l'enjeu relatif au développement d'un urbanisme et d'une architecture de qualité : afin de mieux concilier responsabilité écologique, mixité sociale et fonctionnelle, d'améliorer la qualité du cadre de vie, de valoriser l'image et l'identité territoriale (commission « Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies ») ;
- l'enjeu consistant à améliorer les conditions d'accessibilité aux pôles d'emplois et de proximité, à concilier les diverses natures de besoins en terme de déplacement, à développer les inter-modalités et les modes de déplacements doux : au service des résidents mais aussi des visiteurs en vue de réduire la dépendance à la voiture, et l'isolement d'un grand nombre de personnes (enjeu partagé par les commissions « Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies », « Patrimoines, tourisme et vie locale » et « Développement économique ») ;
- les enjeux visant à renforcer les liens entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire, à concilier les différents usages de l'espace, à valoriser le caractère patrimonial des paysages et du bâti agricoles, à favoriser la reconnaissance du rôle des agriculteurs dans l'entretien et la gestion du territoire : afin de mieux concilier les besoins et préoccupations rurales et urbaines (commission « Agriculture, sylviculture ») ;
- l'enjeu consistant à prévenir les risques naturels, notamment les inondations de petite et moyenne ampleur (commission « Ressources et milieux naturels »).

## 2.3. Un développement économique affirmé et maîtrisé, s'appuyant en premier lieu sur les ressources et les filières du territoire

Cet axe repose sur les enjeux suivants :

- un développement de l'emploi et des compétences s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources du territoire et l'organisation de filières : pour remédier aux fortes pertes d'emplois enregistrées par le secteur industriel, consolider le secteur de l'imprimerie, redynamiser la construction, développer le tourisme, soutenir l'artisanat, et l'agriculture. Un développement qui doit d'abord s'appuyer sur les compétences et les savoir-faire du territoire, le déploiement de formations professionnalisantes, mais aussi la structuration et l'émergence de nouvelles filières (écofilières, tourisme thématique, art et culture, services à la personne, ...) (commission « Développement économique ») ;
- le soutien du développement économique par le biais d'un suivi permanent de la situation, de la mise en valeur des potentialités, de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises : autant d'actions et de mesures nécessaires pour aider et soutenir la création et le développement des entreprises, faciliter les transmissions / reprises, encourager la création de locaux d'activités ou d'hôtels d'entreprises, la reconversion d'anciens bâtiments industriels, favoriser le dialogue et les échanges entre élus et acteurs économiques (commission « Développement économique ») ;
- la consolidation des productions agricoles dans leur diversité, l'encouragement à la création de nouveaux débouchés économiques, de nouvelles filières de production, notamment en lien avec les éco-activités : pour une agriculture diversifiée économiquement forte, reconnue et bien intégrée, en mesure notamment de satisfaire les besoins de proximité, de répondre aux nouveaux défis des énergies et du changement climatique (commission « Agriculture, sylviculture ») ;
- la sensibilisation des habitants et des acteurs du territoire aux enjeux énergétiques, l'encouragement aux économies d'énergies et au développement des énergies renouvela-

bles : afin de les impliquer et de les rendre actifs dans les indispensables processus d'évolution qui doivent se mettre en route (éco-rénovation de l'habitat, économie d'énergie, recours aux énergies renouvelables,...). Autant de secteurs d'activité susceptibles de se développer sur et au bénéfice du territoire (commission « Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies ») ;

- le développement de l'information et l'éducation au territoire : pour une plus grande implication des habitants à leur territoire, une meilleure compréhension et association aux processus de développement durable à y entreprendre (commission « Ressources et milieux naturels ») ;
- l'amélioration et la structuration de l'offre touristique, la professionnalisation des acteurs en vue de regrouper, coordonner et développer les nombreux volets de cette offre actuellement très fragmentée, de tirer parti des atouts, d'organiser des filières, de susciter des partenariats, de préciser et consolider la notoriété touristique du territoire, enfin d'accroître le professionnalisme des acteurs, d'organiser rencontres, partages et échanges (commission « Patrimoines, tourisme et vie locale »).

## 2.4. La mise en valeur des patrimoines et de l'identité territoriale

Comme pour le développement économique, cet enjeu a été exprimé par l'ensemble des cinq commissions :

- la commission « Patrimoines, tourisme et vie locale » a insisté sur le besoin de valoriser les patrimoines, paysages et savoir-faire, développer et consolider l'identité territoriale, afin de renforcer la protection des nombreux éléments patrimoniaux, ainsi que leur rénovation dans le respect des savoir-faire traditionnels. Mais c'est aussi dans le but de lutter contre la fragmentation des entités agricoles et naturelles, le mitage ou l'uniformisation des paysages alors que les bourgs et villages de Brie présentent des formes architecturales et urbaines spécifiques ;
- la commission « Développement économique » voit dans l'amélioration des facteurs

d'attractivité du territoire et en particulier son identité, un levier puissant pour que le territoire devienne une terre d'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois ;

- la commission « Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies » met en avant l'encouragement à un urbanisme et une architecture de qualité, de façon à rompre avec les extensions urbaines récentes, monofonctionnelles, peu denses et qui ont globalement réduit le niveau de qualité patrimoniale du territoire ;
- la commission « Agriculture, sylviculture » souhaite que soit valorisé le caractère patrimonial des paysages et du bâti agricoles, compte tenu du rôle essentiel que jouent les paysages agricoles et forestiers dans la lisibilité du territoire mais aussi pour trouver une nouvelle valorisation aux bâtiments de qualité qui n'ont plus d'usage en agriculture ;
- la commission « Ressources et milieux naturels » exprime la nécessité de consolider la richesse du territoire en termes de biodiversité ordinaire et remarquable et de développer les continuités écologiques, compte tenu de la présence de milieux remarquables et de l'abondance des milieux humides menacés, dans une des rares régions encore bocagère d'Île-de-France ;
- elle insiste également sur le besoin de valoriser le patrimoine des vallées pour le tourisme et les loisirs respectueux de l'environnement, et de concilier les différents usages des rivières et des chemins ainsi que les exigences réglementaires, au service de l'ensemble des acteurs du territoire et pour une mise en valeur globale de la dimension patrimoniale des vallées ;
- enfin, la commission a souligné le manque criant de structures et de moyens sur le territoire dédiés à la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, et leur développement indispensable pour accompagner l'ensemble des autres enjeux évoqués.

## 2.5. Des conditions de vie et de cohésion sociale restaurées

Cet axe répond aux enjeux suivants :

- l'enjeu consistant à améliorer le cadre de vie des populations, à favoriser la cohésion sociale et à développer l'offre de services à la population : afin d'améliorer les conditions de vie, de réduire la fracture sociale et les disparités économiques, de remédier à l'insuffisance de services (commission « Patrimoines, tourisme et vie locale ») ;
- l'enjeu consistant à améliorer les conditions d'accessibilité aux pôles d'emplois et de proximité, à concilier les diverses nature de besoins en terme de déplacement, à développer les inter-modalités et les modes de déplacements doux : au service des résidents, mais aussi des visiteurs, en vue de réduire la dépendance à la voiture, et l'isolement d'un grand nombre de personnes (enjeu partagé par les commissions « Aménagement, transports et énergies », « Patrimoines, tourisme et vie locale » et « Développement économique ») ;
- l'enjeu portant sur l'amélioration des facteurs d'attractivité du territoire (lisibilité, identité, accessibilité, mobilité, cadre de vie, services) : en vue d'un territoire mieux reconnu et identifié, plus attractif pour les entreprises et les actifs, mieux équipé en services (commission « Développement économique ») ;
- l'enjeu consistant à développer l'information et l'éducation au territoire : pour une plus grande implication des habitants à leur territoire, une meilleure compréhension et association aux processus de développement durable à y mener (commission « Ressources et milieux naturels »).



# Les conditions et moyens à rassembler pour surmonter les difficultés

Les élus et partenaires, ayant participé au travail de diagnostic, ont établi en commun un premier recensement des conditions et moyens qu'ils estiment nécessaire de rassembler pour surmonter la situation et les difficultés rencontrées, permettre au territoire de se redéployer à l'avenir dans de bonnes conditions.

Pour eux, les conditions à rassembler consisteraient à :

### **Valoriser le territoire dans sa grande dimension, le rendre plus attractif et plus lisible :**

- révéler et mettre en valeur l'identité commune ;
- se doter d'un projet de territoire identifiable et fort, résolument tourné vers l'avenir ;
- affirmer la vocation verte du territoire dans toutes ses dimensions ;
- encourager des projets et initiatives valorisant le territoire, son identité et ses ressources (création de structures muséales, sauvegarde du petit patrimoine, soutien des activités et initiatives culturelles menées par les associations en lien avec le territoire, aide à la création de vergers et sauvegarde des variétés fruitières, ...) ;
- développer une destination à l'image forte et correspondant aux qualités du territoire ;
- se doter, au moyen de l'outil PNR, d'une image de marque, d'un classement valorisant et porteur.

### **Fédérer et coordonner les énergies et initiatives locales au service du territoire :**

- fédérer les attentes aujourd'hui dispersées, mutualiser des expertises, développer le travail en coopération, notamment entre les acteurs touristiques du territoire (poursuite et élargissement de leur mise en réseau) ;
- mettre en cohérence et orienter les politiques locales dans le droit fil du projet de territoire (concerté et partagé) retenu, tel

que s'accorder sur un déploiement concerté et coordonné de services de proximité au profit de la population et des visiteurs (transports, santé, services, ...) ;

- encourager les initiatives en faveur de la sauvegarde du patrimoine, le développement des compétences touristiques, des services numériques, la sensibilisation à l'urbanisme et aux enjeux du développement durable, l'éducation à l'environnement.

### **Mettre en place une instance de concertation et d'animation (légère et souple) qui ne vienne pas complexifier l'organisation territoriale :**

- construire une culture du collectif qui fait actuellement défaut ;
- être en capacité d'élaborer un projet de territoire concerté et partagé, avec les moyens de l'inscrire et de le suivre dans le temps, de le faire vivre au jour le jour, enfin être en capacité de l'évaluer, de le remettre en question et de le réajuster à périodes régulières ;
- offrir une grande souplesse aux communes adhérentes, en leur proposant essentiellement un travail à la carte ;
- garantir à toutes les communes l'assurance d'une meilleure association aux projets qui seront engagés sur le territoire, quel qu'en soit le maître d'ouvrage (Etat ou collectivités).

### **Se doter de capacités de travail et d'expertises mutualisées au service des collectivités. A savoir :**

- disposer d'une bonne source d'information, de connaissance et d'observation à l'échelle du territoire ;
- aptitude à fédérer les acteurs et à accompagner les collectivités locales à la bonne échelle territoriale, capacité à porter et faire entendre les besoins du territoire auprès des plus hautes instances ;
- capacité à proposer et monter des projets structurants, les porter (concevoir, financer et réaliser des opérations expérimentales et innovantes, monter des dos-

siers d'opération à l'échelle du territoire avec mobilisation des financements exceptionnels correspondant) ;

- capacité à mutualiser une ingénierie territoriale au service des collectivités et notamment à développer des outils partagés comme un atelier d'architecture et de paysage, une cellule de développement économique, ...
- capacité à développer des outils pédagogiques au service des élus locaux et de leur projet de territoire pour informer et sensibiliser les habitants, encourager les résidents à s'approprier leur territoire, à développer les réseaux locaux.

Le territoire est-il en mesure de répondre aux critères de classement d'un PNR ?



# Le territoire est-il en mesure de répondre aux critères de classement d'un PNR ?

L'idée de créer un Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin est porté par un certain nombre d'élus et soutenu par la Région Île-de-France. Toutefois, dans la mesure où l'on envisage la création d'un Parc naturel régional, il convient de s'assurer que le périmètre du territoire répond bien aux critères auxquels tout PNR se doit de satisfaire. Ceux-ci, au nombre de deux, sont notamment rappelés dans la circulaire du ministère en charge de l'Écologie, en date du 15 juillet 2008, relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leur charte.

Il est donc essentiel de s'assurer à la lumière de ses caractéristiques patrimoniales et de son périmètre, que le territoire de la Brie et des deux Morin, est bien apte à répondre aux critères auxquels tout PNR est tenu de satisfaire. Nous examinerons successivement :

- les grandes qualités patrimoniales et les fragilités du territoire,
- la cohérence du périmètre de projet.

**Extrait de la circulaire du 15 juillet 2008 du ministère en charge de l'Écologie**

Les territoires des parcs naturels régionaux doivent répondre à deux critères

(article R 333-4-1 du Code de l'Environnement) :

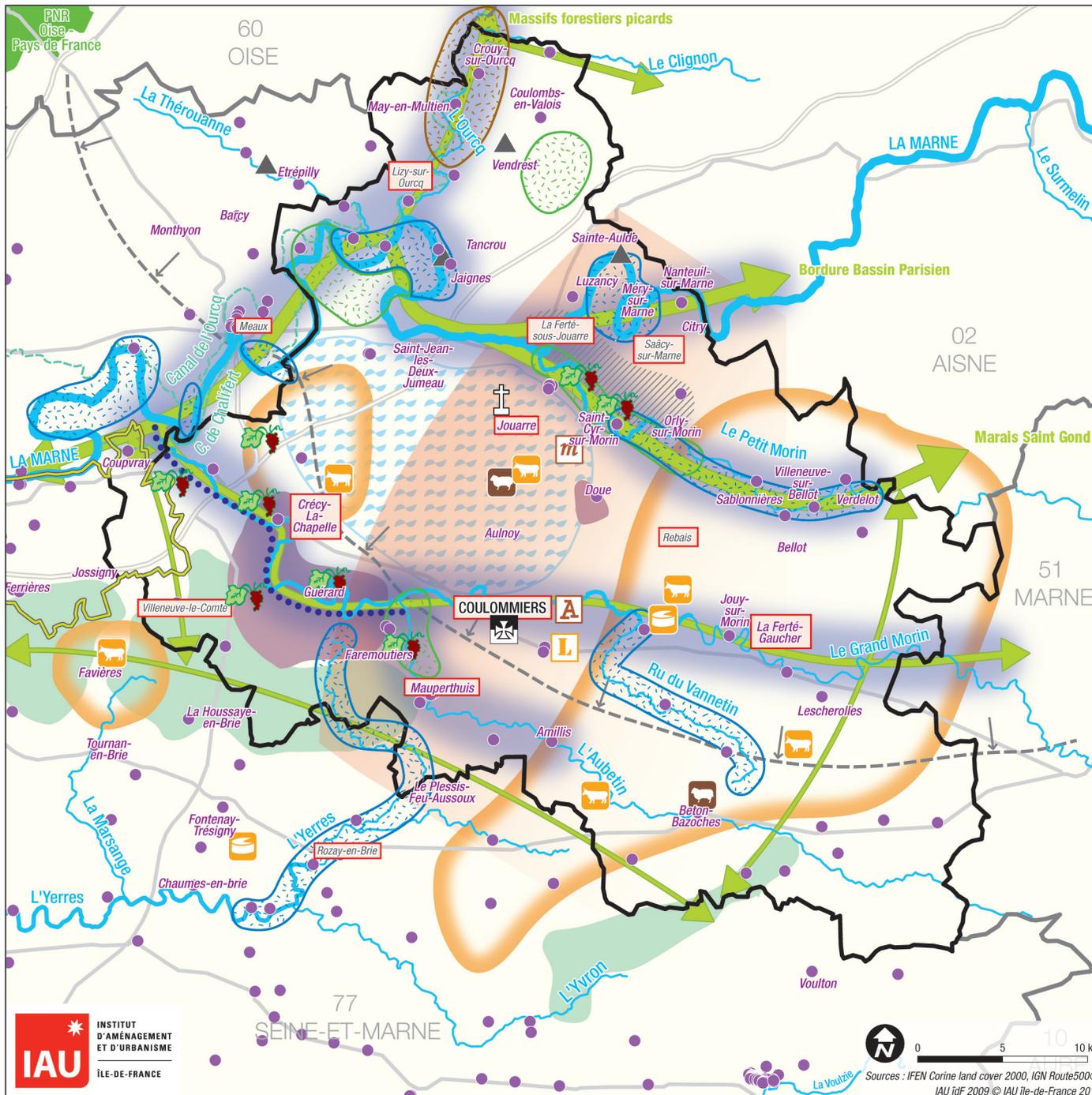
1. *Qualité et caractère du patrimoine naturel, culturel et paysager, représentant une entité remarquable pour la ou les régions concernées et comportant un intérêt reconnu au niveau national.*

L'appréciation de ce critère doit s'appuyer sur les inventaires et études disponibles, ainsi que sur les reconnaissances institutionnelles existantes. Le diagnostic demandé par l'article R333-1 doit en apporter la démonstration (voir chapitre 2-1).

2. *Le territoire est délimité de façon cohérente et pertinente au regard de ce patrimoine en tenant compte des éléments pouvant déprécier la qualité et la valeur patrimoniale du territoire.*

La présence d'éléments patrimoniaux remarquables est une condition nécessaire mais non suffisante : le territoire qui les regroupe doit aussi constituer un ensemble cohérent et pertinent, révélateur d'une identité, vécue par les partenaires locaux, laquelle s'exprime aussi dans le nom et l'emblème choisis. Il convient que cet ensemble puisse avoir un sens pour les habitants et les acteurs du territoire, qu'ils puissent s'y reconnaître et se l'approprier.

Les limites administratives ne doivent pas nécessairement être prises en compte dans la délimitation et le territoire des communes limitrophes peut n'être que partiellement inclus dans un PNR. Un territoire peut comporter des espaces dégradés, des « points noirs », qui déprécient sa qualité. Si ces éléments sont en périphérie, le territoire des communes limitrophes concernées peut n'être que partiellement inclus dans le PNR. S'ils sont enclavés, ils ne peuvent être exclus et la charte doit comporter des mesures permettant soit de les résorber, soit de limiter leur impact négatif et en priorité de maîtriser leur extension éventuelle. Sont particulièrement concernées les zones urbaines, commerciales, industrielles, touristiques développées sans intégration ni respect de l'identité du territoire et du paysage, ainsi que les infrastructures linéaires aménagements ou équipements portant atteinte à l'image du parc.



# Synthèse sur les principaux patrimoines

## PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

### Milieux naturels remarquables

- milieux herbacés et/ou boisés
- milieux humides et aquatiques
- milieux tourbeux

### Connexions écologiques majeures

- intérêt national
- intérêt interrégional
- intérêt régional

### Patrimoine géologique

- intérêt paléontologique et géologique

### Ensembles naturels et paysagers

- vallée où bois, prairies, vergers et villages et moulins sont étroitement liés
- monuments / sites inscrits et/ou classés
- grands massifs forestiers d'intérêt régional

## PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

- petite ville au caractère urbain remarquable (habitat dense en R+3)
- constellation de hameaux et fermes isolés autour des petites villes
- bourgs et villages de caractère
- Commanderie des Templiers / Abbaye de Jouarre

## PATRIMOINE CULTUREL ET SAVOIR-FAIRE

### Sites historiques et culturels

- Histoire du mouton
- front de l'avancée allemande de la Bataille de la Marne (Première Guerre Mondiale)
- Grand Morin des peintres
- Musée départemental des Pays de Seine-et-Marne
- site historique de production de la meulière compacte pour moulins
- Brie des étangs
- Galerie d'art moderne "Le Moulin"
- Patrimoine lié à l'exploitation de la vigne

### Filière lait et fromages de Brie

- principaux élevages laitier (40% du troupeau francilien de vaches laitières)
- laiterie - fromagerie
- transformation de produits laitiers à la ferme
- lycée agricole

## I. Les grandes qualités patrimoniales et les principales fragilités de ce territoire

La qualité et le caractère remarquable des patrimoines, qu'ils soient naturel, culturel, architectural ou paysager sont des éléments déterminants pour le classement d'un territoire en parc naturel régional. Ces deux critères peuvent s'apprécier par la présence d'entités reconnues par les dispositifs institutionnels (inventaires et classements, labels, ...) mais aussi par la singularité d'une composante du territoire en référence à une échelle plus vaste, notamment régionale. Cette particularité d'un sous-territoire régional montre sa rareté et sa valeur patrimoniale à l'échelle régionale. Enfin, la qualité et le caractère remarquable s'apprécient aussi pour un PNR en terme de vulnérabilité, c'est-à-dire de risque de disparition sous l'effet de différentes pressions.

A quelques dizaines de kilomètres à l'est de Paris, sur la route de Champagne, cette zone rurale vit sous l'influence de l'agglomération meloise au nord-ouest, du Provinois au sud, des grandes villes extérieures que sont Château-Thierry et Reims, puis plus récemment du pôle urbain de Marne-la-Vallée. De plus en plus intégré au fonctionnement métropolitain de l'agglomération parisienne (nouveaux arrivants venus de l'ouest, lieux de travail toujours plus lointains, ...), son identité s'est progressivement dissoute dans ce grand bassin. La méconnaissance du territoire, de ses activités rurales, de son histoire et de son patrimoine est grandissante et constitue l'une des principales causes de fragilité du territoire.

Ce chapitre dresse une synthèse des éléments majeurs du patrimoine que les études et le travail des commissions ont révélé. Une description plus détaillée se trouve en annexe.

### I.1. Des paysages originaux, aux ambiances variées

Le territoire d'étude de la Brie et des deux Morin regroupe des paysages vivants, qui témoignent de la vie des habitants et évoluent avec les pratiques et activités humaines.

L'alternance des plateaux agricoles de grandes cultures et du cours encaissé des nombreuses vallées crée des paysages diversifiés, à dominante humide, qui s'estompent en allant vers le Provinois et vers le Multien. Plus d'une dizaine d'entités paysagères et patrimoniales peuvent être découpées et à la différence des autres Parcs franciliens, le territoire d'étude de la Brie et des deux Morin a l'originalité de regrouper plusieurs régions agricoles distinctes.

L'imbrication des multiples fermes et hameaux dispersés, des bosquets, des alignements d'arbres et des horizons boisés avec des paysages ouverts de grandes cultures sur un relief assez doux, forment une structure de type bocagère, rare en Île-de-France, et des ambiances de plateaux non monotones. A l'inverse, les vallées étroites et sinueuses, soulignées par les ripisylves, associent étroitement prairies, vergers, bois et villages rues. Les rebords des plateaux sont remarquables, pour les points de vue qu'ils offrent sur les vallées.

Huit sites remarquables sont protégés dont les plus emblématiques sont la vallée du Grand Morin (site classé le plus étendu) et la butte de Doue, le « phare de la Brie » dominant le plateau de la Brie laitière autour de Rebais.

Néanmoins, ces paysages originaux en Île-de-France, ont tendance à s'uniformiser suite au déclin de certaines activités (oseraies, vignes, agriculture de subsistance sur de petites surfaces, arbres têtards, prés-vergers, élevages) et à l'extension de l'urbanisation (périurbanisation à l'ouest, entrées de villes étendues...). Les documents d'urbanisme locaux prennent en compte de façon très inégale l'existant en matière de paysage et de patrimoine bâti et les protections restent insuffisamment étendues.

## 1.2. Un patrimoine naturel marqué par la présence des zones humides

La diversité des milieux naturels, l'abondance des milieux humides particulièrement favorables à la biodiversité, la structuration du territoire par des vallées assurant des connexions d'importance nationale ou interrégionale constituent les principales qualités de ce territoire. Mais les milieux restent globalement peu protégés et fortement vulnérables à l'évolution de l'agriculture (fragilité de l'élevage notamment), à l'évolution de la qualité des ressources en eau et à l'extension de l'urbanisation.

Les particularités du substrat géologique de cette région sont à l'origine de la présence de nombreuses zones humides et d'une organisation des milieux assez originale.

Les fonds de vallées de l'Ourcq, du Petit et du Grand Morin sont occupés par des aulnaies marécageuses et des frênaies fraîches à humides et par des prairies pacagées alluviales, transformées parfois par le drainage et le surpâturage. Les sols tourbeux de la vallée de l'Ourcq, rares en Île-de-France, souffrent cependant des plantations de peupleraies et les prairies restent vulnérables à la régression des élevages bovins, même si le pâturage des chevaux peut permettre en partie leur maintien. Le Petit Morin présente aussi la particularité de disposer d'un autre niveau imperméable en rupture de pente, occupé par des prairies et des réseaux de mares en transition avec les champs cultivés du plateau.

Le réseau des étangs des boucles de Méry-sur-Marne / Luzancy et de Congis-sur-Thérouanne/ Isles-les-Meldeuses, constitué à la suite de l'arrêt de l'exploitation des sablons de la Marne, font partie d'un vaste ensemble classé au titre de la directive Oiseaux en zone spéciale de conservation d'intérêt européen. La diversité des oiseaux observée pourrait mériter une reconnaissance internationale en tant que zone Ramsar. Ce patrimoine remarquable pourrait être consolidé par des aménagements adaptés susceptibles d'être mis en œuvre dans le cadre de l'arrêt progressif des exploitations encore en activité.

Le Petit Morin en amont de Saint-Cyr-sur-Morin, le Vannetin, affluent du Grand Morin ainsi que l'Yerres amont, s'écoulant vers la Brie boisée, font également partie des sites d'intérêt européen pour plusieurs espèces de poissons.

Enfin, du point de vue des échanges entre territoires, le réseau constitué par les vallées de la Marne, de l'Ourcq, du Petit et du Grand Morin joue un rôle majeur dans les continuités écologiques vers les forêts Picardes au nord et la bordure du Bassin parisien à l'Est.

En dehors de la valeur et de la responsabilité du territoire dans le maintien des zones humides, d'autres spécificités intéressantes sont à signaler :

- sur les secteurs argileux, humides et frais de l'Orxois et de la vallée du Petit Morin se développent des boisements de climat subcontinental, que l'on retrouve dans les régions de l'Est, accueillant des espèces en limite d'aire de répartition tel que le crapaud sonneur à ventre jaune ;
- les massifs forestiers bordant le sud du périmètre, forment un grand cordon boisé d'intérêt régional en liaison avec les forêts de l'Ouest d'une part et la forêt de Jouy d'autre part, mais dont la qualité et la valorisation souffrent du manque de structuration des acteurs de la forêt ;
- la concentration des prairies mais aussi des pommiers et poiriers marquent l'identité des vallées bien plus que dans le reste de l'espace rural francilien et forment des paysages particuliers ;
- la présence en fond de vallée, des « tocards ou trognes de la Brie », favorables aux espèces d'oiseaux cavernicoles telles que la chouette chevêche, qui sont peu entretenus et risquent de dépérir ;
- la présence d'anciennes carrières dans l'Orxois et la vallée de l'Ourcq, non protégées, qui présentent un intérêt pour la restauration des édifices patrimoniaux, un intérêt paléontologique ou stratigraphique.

### **1.3. Un patrimoine architectural et bâti insuffisamment reconnu et protégé**

L'alternance des entités de plateaux et de vallées se formalise aussi du point de vue du patrimoine architectural et urbain. Les paysages bâtis sont intéressants et bien identifiés, constructions et formes rurales vernaculaires et architectures et formes urbaines sont bien lisibles. Le patrimoine des vallées y est le plus riche.

Les grandes fermes briardes, à cour fermée, disséminées sur les plateaux de Brie de Champagne, formant parfois hameaux, de la Brie laitière et de la Brie de l'Aubetin, correspondaient aux grandes exploitations agricoles de production, tandis que les hameaux et villages, en particulier dans les vallées où l'agriculture de subsistance était plus fréquente, se caractérisent par la présence de maisons élémentaires, de bricoles ou de petites fermes de subsistance à deux corps. Dans ces villages, maisons rurales traditionnelles et petit patrimoine vernaculaire sont souvent encore bien lisibles bien que assez mal entretenus. A ce patrimoine local il convient d'ajouter un patrimoine d'équipement lié à l'eau et à la gestion du réseau.

Historiquement, la vie rurale était aussi organisée autour de quelques petites villes qui présentent toujours un indéniable caractère patrimonial du fait de leurs spécificités. Elles sont des modèles de densité marquée non seulement par leur tissu très serré mais encore par la hauteur de leur bâti édifié sur des parcelles très étroites. Plusieurs d'entre elles abritent également deux ensembles historiques parmi les plus importants du territoire : Jouarre et son Abbaye, Coulommiers et la Commanderie des Templiers ou Ferme de l'Hôpital, qui témoignent de l'importance qu'ont eu les implantations ecclésiastiques depuis le haut Moyen-Âge, notamment pour l'exploitation des terres.

Les abbayes sont également un témoignage tout à fait intéressant de l'organisation de l'espace rural de cette région, à savoir la construction d'étangs de retenue sur les rivières de « la Brie des étangs » pour la régulation des cours d'eau et la pisciculture.

Les villages reflètent aussi d'autres caractéristiques patrimoniales : Villeneuve-le-Comte et son organisation quasi unique en Île-de-France de ville neuve médiévale. Quant aux cours d'eau, ils ont suscité des moulins qui, bien qu'ayant perdu leur usage premier, demeurent aussi de beaux témoignages patrimoniaux.

Le territoire compte 74 monuments historiques inscrits ou classés, 4 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et cinq autres en projet, ainsi qu'une trentaine de bourgs et villages de caractère. La plupart des bourgs et villages de caractère et des monuments protégés se situent dans les vallées. Mais plusieurs milliers d'autres éléments du patrimoine sont reconnus au titre du pré-inventaire et restent à valoriser.

Ce patrimoine souffre globalement d'un manque de protections et de prise en compte dans la planification et les opérations urbaines.

### **1.4. Un patrimoine riche de savoir-faire, qui mérite d'être valorisé**

L'histoire de cette région est marquée dès le Moyen-Âge par son rôle de marche entre le domaine du Comte de Champagne et les fiefs du Roi de France d'où les villes fortifiées (les fertés) qui marquent encore le territoire. Mais après le rattachement à la Couronne de France (1284), le territoire s'inscrit progressivement dans l'Île-de-France, dont il devient un des principaux greniers. Les conflits des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en font le théâtre de nombreux combats.

Le diagnostic a ainsi relevé, parmi les milliers d'éléments non protégés, de très nombreux éléments de valeur liés à l'histoire, à la mémoire, aux ambiances et aux savoir-faire anciens (vigne, oseraies, vergers, élevages ovins). Le Musée des pays de Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin, s'applique à répertorier et faire connaître ce patrimoine et ces savoir-faire locaux. Il est une source précieuse d'informations et d'analyses.

Par son terroir humide favorable à l'élevage, le territoire a conservé sa vocation de production laitière et son savoir-faire fromager. Les fromages de Brie constituent un patrimoine gastronomique et un élément d'identité encore fortement attaché au territoire d'étude Brie et deux Morin. Mais la filière d'élevage est vulnérable : les abattoirs traditionnels ont disparu et les éleveurs souffrent du contexte mondial.

Les vergers, autre activité traditionnelle, marquent également fortement le paysage, notamment les vallées et les entrées/sorties de villages. Ils étaient complétés par des cidreries (et des pressoirs) dont quelques unes demeurent comme à Beton-Bazoches. Du point de vue patrimonial, les vieux vergers, sont une source très intéressante de variétés anciennes et locales. Cette ressource tend à disparaître par manque d'entretien et de connaissance, malgré l'action d'associations spécialisées.

Les briards de Brie et deux Morin furent remarqués aussi par le passé dans un autre domaine d'élevage, celui des moutons et quelques lieux illustres témoignent de leur savoir-faire : la ferme de Nolongues à Jouarre où séjourna Jehan de Brie et la commune de Beton-Bazoches encore imprégnée de la mémoire d'Alexandre Henri Tessier, qui développa l'élevage de la race mérinos en Brie.

Il faut également souligner les métiers liés à la fabrication des meules de moulins ou à la culture et l'utilisation de l'osier. Les environs de la Ferté-sous-Jouarre fournissaient en effet la meilleure pierre meulière de France et eut pendant un demi-siècle le quasi-monopole de leur fabrication.

Enfin, la « Brie », nom évocateur d'un territoire chargé d'histoire fut aussi une terre d'inspiration pour de nombreux peintres, écrivains et artistes.

## 2. Réflexion sur la cohérence du périmètre de projet

Le sujet du périmètre d'étude, qui s'inscrit dans le prolongement de la question traitée au paragraphe précédent, a fait l'objet d'un travail d'investigation suite à la lettre du Préfet de Région en date du 6 mai 2009. Dans ce courrier, le Préfet mentionnait certaines réserves et interrogations concernant le périmètre d'étude envisagé pour le projet de PNR de la Brie et des deux Morin.

Nous reprenons, ci-dessous, les principaux éléments de synthèse tirés de la note réalisée par l'IAU îdF, sur ce sujet du périmètre de projet, pour le compte du comité de pilotage. Cette note, est jointe en annexe, dans sa version intégrale.

Les investigations de périmètre ont porté sur cinq secteurs :

- secteur de l'Ourcq, appréhendant l'ensemble de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq ;
- couronne Est de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, portant sur Varreddes ainsi que les cinq communes de la rive gauche de la Marne (Germigny-l'Évêque, Trilport, Fublaines, Nanteuil-les-Meaux et Mareuil-les-Meaux) ;
- Val d'Europe et couronne périurbaine, appréhendant les quatre communes du Val d'Europe (Coupvray, Magny-le-Hongre, Bailly-Romainvilliers, Serris) et l'ensemble des communes contigües (Montry, St Germain-sur-Morin, Coutevroult, Villeneuve-le-Comte) ;
- secteur de la Forêt de Crécy, couvrant l'ensemble du massif forestier de Crécy jusqu'à l'Yerres (Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis, Favières, Neufmoutiers-en-Brie, Mortcerf, Crèvecoeur-en-Brie, Hautefeuille, Pézarches et Touquin) ;
- secteur du Provinois, portant sur les 14 communes de la communauté de communes du Provinois incluses dans le périmètre d'étude.



points, l'analyse technique peut apporter quelques éléments d'observations et de constats forts limités, mais ne peut en aucun cas fournir une réponse claire et précise.

Les cinq secteurs étudiés se situent tout autour d'un périmètre central, qui en constitue en quelque sorte le « cœur » et pour lequel une cohérence d'ensemble se dégage assez naturellement. Ce cœur n'est autre que le terroir de la Brie laitière à structure bocagère humide, il se caractérise par un relief de plateaux assez doux fortement entaillé par des vallées boisées. Il est riche d'un patrimoine naturel, architectural ou culturel lié à l'eau.

Les cinq secteurs étudiés ci-après présentent des variantes par rapport à ce « cœur », qui parfois les font apparaître très différents bien que disposant de points communs.

En fin d'analyse, est proposé le regroupement d'un certain nombre de ces secteurs au « cœur » pour constituer un périmètre de projet cohérent.

### 2.1. Secteur de l'Ourcq

L'intérêt patrimonial de ce territoire est principalement porté par l'Orxois et la vallée de l'Ourcq. C'est là que l'on trouve l'essentiel des sites d'intérêt géologiques, un grand nombre de zones humides d'intérêt écologique notable, des corridors écologiques d'importance et de nombreux monuments classés et inscrits.

Les paysages et le mode d'organisation des urbanisations sont en outre assez semblables à ceux de la Brie et des deux Morin.

A contrario, le plateau du Multien offre un paysage très différent et une organisation urbaine assez homogène qui tranche nettement avec celle présente dans le reste du territoire de projet. Ses richesses patrimoniales sont moindres.

La vallée de l'Ourcq assure la transition entre les plateaux de l'Orxois et du Multien et marque la limite entre ces deux types de paysages.

Pour ce qui est de May-en-Multien, dont le territoire inclut à la fois le plateau du Multien et la vallée de l'Ourcq, il convient de souligner les différents niveaux de solidarité qui lie cette commune avec les autres communes de la vallée notamment pour assurer l'aménagement et la gestion de l'Ourcq.

### 2.2. Couronne Est de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux

La qualité et les richesses patrimoniales de ce territoire de six communes (Varreddes, Germigny-l'Évêque, Trilport, Fublaines, Mareuil-les-Meaux et Nanteuil-les-Meaux) reposent principalement sur :

- l'importance du corridor écologique qui s'élargit dans ce secteur à l'ensemble de l'entité paysagère « boucle de Marne » ;
- les bois de coteaux et la forêt de Montceaux ;
- les taux d'espaces naturels des communes de Fublaines, Trilport, Germigny-l'Évêque et Varreddes qui sont nettement plus importants que ceux des communes de Mareuil-les-Meaux et Nanteuil-les-Meaux. De plus, les perspectives d'urbanisation y sont plus modérées, ou à tout le moins plus compactes (organisation bien regroupée des urbanisations de la commune de Trilport).

Finalement, la limite actuelle du projet de périmètre présente une certaine cohérence du fait de son appartenance à une seule unité paysagère des boucles de Marne, alors que les deux autres communes de Nanteuil-les-Meaux et Mareuil-les-Meaux sont fractionnées entre plusieurs unités paysagères et ne présentent, au demeurant, aucun patrimoine à caractère exceptionnel.

Par ailleurs, le fractionnement du territoire de Trilport pour en exclure les secteurs d'urbanisation préférentiels ne serait pas très satisfaisant. L'urbanisation de ces secteurs en bordure de la forêt de Montceaux se doit d'être parfaitement maîtrisée pour préserver le massif et sa lisière et justifie l'intégration de l'ensemble de la commune au périmètre d'étude.

### 2.3. Val d'Europe et couronne péri-urbaine

Le Val d'Europe est destiné à être fortement urbanisé, pour appuyer le développement polycentrique de la région Ile-de-France et n'a pas vocation à intégrer un Parc naturel régional. De la même manière, le projet Villages Nature, dont la taille, les caractéristiques techniques et économiques et les modes de fonctionnement en grande partie exogènes ne peut répondre aux exigences d'une politique de développement durable telle que mise en œuvre dans un parc naturel régional.

En revanche, les espaces non urbanisables des communes de la couronne périurbaine présentent un intérêt du point de vue de la biodiversité avec l'enjeu de préservation/reconstitution d'un corridor écologique de niveau régional, dans un site très contraint par le développement urbain et la fragmentation par les infrastructures. Sur ces questions, il est essentiel que puissent être noués des relations suivies entre le SAN du Val d'Europe et le PNR à venir, compte tenu de l'importance stratégique de la Ville Nouvelle en terme d'influence démographique et économique. Ces relations privilégiées pourraient se formaliser par une convention de partenariat, le Val d'Europe devenant territoire associé du PNR.

### 2.4. Secteur de la forêt de Crécy

L'intérêt d'intégrer le massif forestier de Crécy dans un projet de PNR de la Brie et des deux Morin est indéniable, tant pour des raisons d'ordre écologique et environnemental que pour des motifs économiques et touristiques.

Toutefois compte tenu de sa taille et de sa localisation géographique, le massif forestier de Crécy constitue un espace de transition territoriale, parfois perçu comme une frontière entre divers bassins de vie bien distincts : celui de la vallée du Grand Morin à l'Est d'une part, la Brie Boisée et la Vallée de l'Yerres à l'Ouest d'autre part.

Si les communes clairement tournées vers la vallée du Grand Morin (c'est à dire celles principalement situées à l'Est de la RD 231) auraient

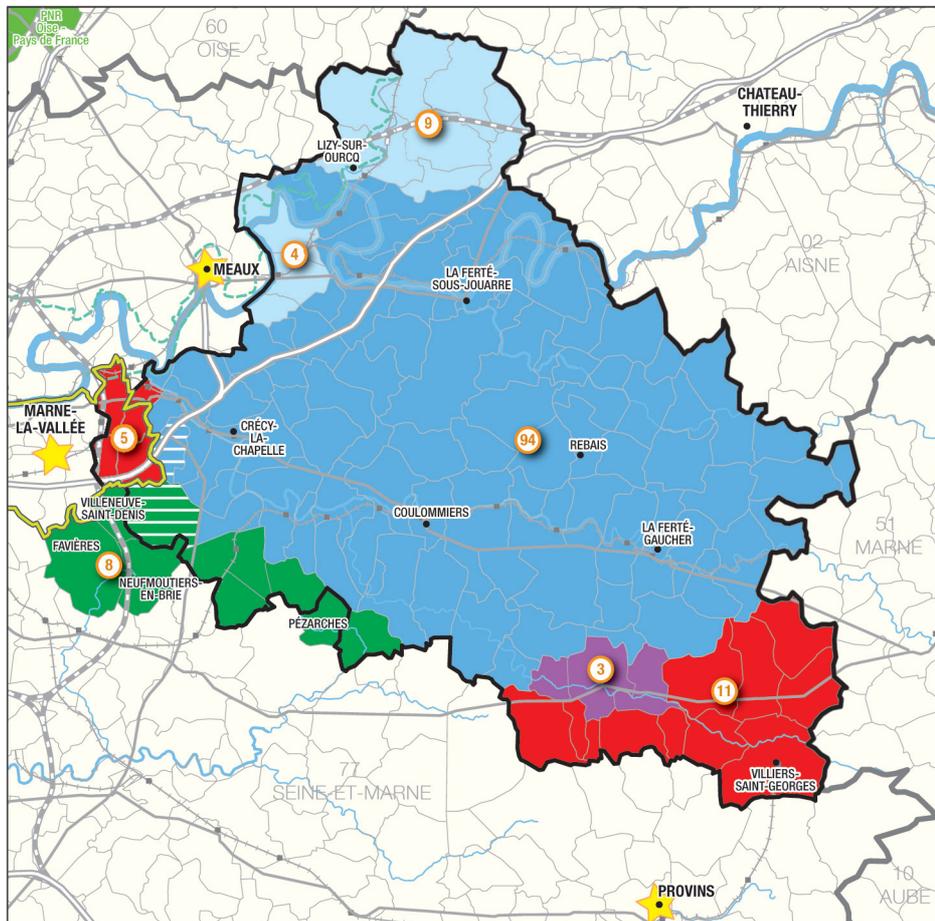
a priori toute légitimité à s'intéresser à un projet de PNR de la Brie et des deux Morin dans la mesure où leur bassin de vie et de coopération intercommunale est essentiellement compris dans le périmètre de projet, pour d'autres communes (telles que Villeneuve-Saint-Denis, Favières, Neufmoutiers-en-Brie, Crèvecœur-en-Brie, ...) principalement tournées vers Marne-la-Vallée, la Brie Boisée ou la vallée de l'Yerres, le choix de s'associer à un tel projet ne pourrait résulter que d'une solide détermination motivée par des préoccupations de qualité de cadre de vie, d'environnement, voire d'identité ou de notoriété.

### 2.5. Secteur du Provinois

Les communes incluses dans la frange nord de la communauté de communes du Provinois disposent d'un patrimoine naturel et architectural a priori en adéquation avec les attendus d'un territoire de PNR. Toutefois ces communes étant essentiellement tournées vers un bassin de vie extérieur au périmètre de projet de PNR envisagé, il y a lieu de s'interroger sur l'intérêt qu'elles pourraient avoir à s'impliquer dans un projet de territoire avec lequel elles éprouveraient une certaine difficulté à s'identifier.

Cependant, les communes de Courtacon et Beton-Bazoches possèdent un patrimoine de qualité en lien avec le territoire du « cœur » : l'amont du Vannetin, zone Natura 2000, Beton-Bazoches reconnu village de caractère, la présence des élevages laitiers ou bien encore la référence historique à l'histoire du Mérimos avec la statue de Tessier. Avec la commune du Frétoy qui prolongent ces deux communes dans la vallée de l'Aubetin vers Dagny, elles forment un ensemble intéressant qui pourraient être « détaché » du reste de ce secteur.

## Propositions de périmètre



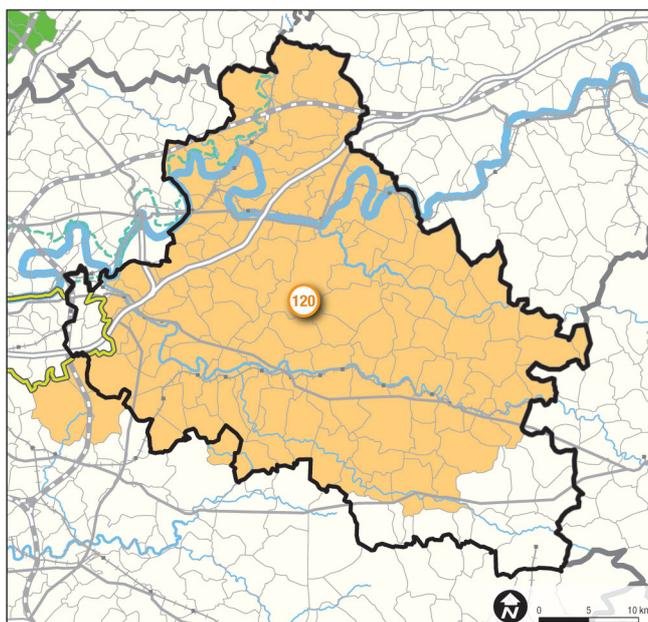
### Les zones

- "Coeur" territorial du projet (secteur non remis en question)
- Secteur en cohérence (intérêt patrimonial et identifié proche du "coeur")
- Intérêt patrimonial en cohérence avec le "coeur", mais communes tournées vers Provins
- Faible cohérence territoriale (fort développement urbain ou essentiellement tourné vers l'extérieur)
- Intégration partielle (exclusion des zones trop urbanisables)
- Forêt de Crécy (intérêt patrimonial global)
- 4 Nombre de communes concernées par la zone
- ★ Ville Porte



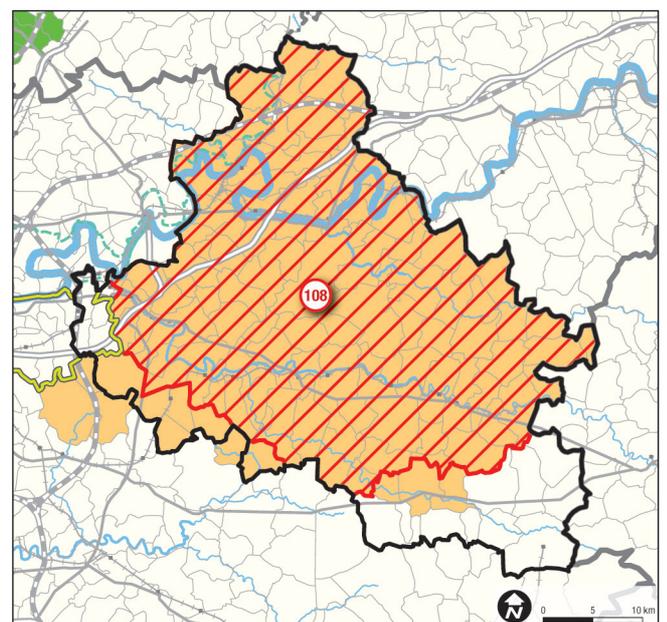
Sources : IFEN Corine land cover 2000, IGN Route500®, IAU îdF 2009 © IAU île-de-France 2010

### Option patrimoniale "Grand périmètre"



© IAU île-de-France 2010

### Option fonctionnelle "Petit périmètre"



© IAU île-de-France 2010

## 2.6. Synthèse

Cette analyse fait apparaître que le périmètre d'étude, adopté par le conseil régional d'Île-de-France, est cohérent sur sa partie nord. Les 13 communes des secteurs de l'Ourcq et de l'Est de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux présentent de nombreux points communs avec le territoire du « cœur » et viennent consolider la richesse du patrimoine du périmètre.

Les limites Ouest et Sud sont certainement à adapter.

A l'Ouest, le secteur du Val d'Europe ainsi que la commune de Montry sont très urbanisés et ont vocation à porter le développement urbain de l'Est francilien dans les vingt prochaines années. Leur développement actuel ou futur n'est pas en adéquation avec un développement modéré et de haute qualité attendu dans un Parc naturel régional. La commune attenante de Coutevroult mérite cependant d'être en partie incluse, pour ses espaces naturels, compte-tenu des enjeux de corridors écologiques dans cette zone très contrainte.

Le secteur de la Forêt de Crécy, dont l'unité est formée par le massif forestier de Crécy, est coupé par le périmètre d'étude. L'intérêt patrimonial de la forêt et les opportunités qu'offre un PNR d'agir sur l'ensemble du massif, suppose un élargissement du périmètre au moins à quatre communes extérieures, ou du moins à leurs zones forestières. Pour ce qui est de Villeneuve-le-Comte, la remarque est la même que pour Coutevroult : la qualité patrimoniale du village et des espaces naturels plaident pour son intégration dans le périmètre de PNR mais en excluant les zones concernées par le projet Villages Nature.

Enfin au Sud-Est, dans le secteur du Provinois, les communes étant globalement tournées vers Provins, leur lien avec le « cœur » est plus ténu. Le périmètre pourrait donc être adapté en excluant ces 14 communes, voire seulement 11 si l'on retient les trois communes de Courtacon, Beton-Bazoches et Frétoy, en continuité du « cœur » pour leur forte similitude avec celui-ci.

La limite Est, c'est-à-dire la limite administrative avec les régions de Picardie et Champagne-Ardenne, n'est pas discutée dans ce chapitre. Néanmoins, les territoires de part et d'autre de cette limite forment des ensembles cohérents sur de nombreux aspects, en particulier naturels, paysagers et culturels (habitats naturels, bassins versants, élevage, paysages, monuments en souvenir des batailles, ...).

Le périmètre pourrait ainsi être ajusté dans une optique d'intégration large des éléments patrimoniaux de qualité selon un « grand périmètre » de 120 communes, en excluant le Val d'Europe, Montry et 11 communes du Provinois et en ajustant la limite sud pour englober l'ensemble du massif de Crécy.

Pour réduire le nombre de communes, dans une optique plus fonctionnelle, le périmètre pourrait être ajusté selon un « petit périmètre » de 108 communes, en excluant dans ce cas le massif de Crécy et les trois communes du provinois.

En fonction du périmètre qui sera finalement retenu, il conviendra de s'assurer que l'appellation de « Brie et deux Morin », initialement envisagée pour nommer le projet, est bien le meilleur support d'identité du territoire. Un travail spécifique pourrait si nécessaire être mené en ce sens dans le cadre de l'élaboration de la Charte.

Enfin, quelle que soit l'option envisagée, la proximité et le rôle des sites urbains de Marne-la-Vallée et de Meaux suggèrent une étroite collaboration avec le territoire de projet, sous la forme de conventions particulières de type « Ville Porte ». Bien que plus éloignée, la ville de Provins pourrait sans doute également prétendre à bénéficier d'une telle convention.



**l'outil PNR est-il  
adapté et  
opportun ?**

Le diagnostic réalisé sur le périmètre d'étude et l'ensemble du travail mené depuis deux ans dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un PNR de la Brie et des deux Morin permet notamment de poser les constats suivants :

- le territoire de Brie et deux Morin offre globalement une grande qualité patrimoniale (espaces naturels, paysages, patrimoine bâti, histoire, culture, savoir-faire...) mais celle-ci se conjugue avec de nombreux facteurs de fragilité (dispersion de l'habitat, bâti souvent mal restauré, secteurs de fragilité socio-économique notamment) ;
- dans son ensemble, le territoire souffre d'un manque d'identité et de cohésion pour lui permettre de surmonter ses handicaps et de se développer dans de bonnes conditions ;
- s'il est relativement aisé de s'accorder sur les conditions à rassembler pour surmonter les difficultés, les moyens et outils pour y parvenir font cruellement défaut.

Il est dès lors légitime de s'interroger sur ce qu'il conviendrait d'entreprendre pour dépasser ces constats.

### Quelle structure, quel outil ?

A bien regarder les différentes conditions et moyens préconisées par les commissions pour progresser, force est de constater, que ceux-ci ne peuvent être rassemblés ni à l'échelle communale, ni même à l'échelle des EPCI en place, bien que leur participation et implication pleine et entière soit indispensable pour y arriver.

En réalité pour rassembler ces différentes conditions deux éléments font actuellement défaut :

- un projet de territoire, concerté et partagé, qui viserait le long terme et serait solidement ancré sur les forces, les atouts et l'identité du territoire,
- une structure, disposant de la légitimité et de moyens adaptés, pour élaborer un tel projet, le mettre en oeuvre, l'animer et le faire vivre dans la durée.

Face à ce constat de carence, la première question qui se pose est en réalité celle de la structure susceptible d'élaborer et de porter un tel projet de territoire. Quel outil pourrait

légitimement être mis en place pour mener une telle mission dans le respect de l'organisation territoriale en place ?

A cette échelle de territoire (100 à 130 communes) la « boîte à outils » de la gestion et de l'administration territoriale ne propose pas un grand choix. On peut tout au plus citer cinq modes d'organisation : le pays, le PNR, le syndicat mixte de SCoT, la communauté de communes et la communauté d'agglomération.

Toutefois, les trois derniers ne répondent pas vraiment à la recherche. En effet :

- le syndicat mixte de SCoT a compétence pour élaborer un projet d'aménagement de territoire dans le cadre des dispositions fixées par le code de l'urbanisme, mais ensuite, bien qu'il soit en charge d'en assurer le suivi, il ne dispose ni de la légitimité, ni des moyens nécessaires pour contribuer activement à l'animation et à la mise en oeuvre du projet ;
- la communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunal dont on voit mal comment elle pourrait se développer à l'échelle d'un territoire de cette dimension sans chambouler l'organisation territoriale existante. En outre, la communauté de commune ne dispose que de ses moyens propres pour agir, et ne peut prétendre aux aides dispensées au titre des contrats de projets Etat / Régions ;
- la communauté d'agglomération est un établissement public de coopération intercommunal regroupant plus de 50 000 habitants autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Or non seulement le territoire ne compte actuellement aucune commune de cette taille (Coulommiers, la commune centre la plus importante compte actuellement de l'ordre de 14 000 habitants), mais il est en outre difficile d'imaginer une communauté d'agglomération s'organiser sur un territoire de cette étendue aux polarités multiples et parfois extérieures.

En définitive pour élaborer et mettre en oeuvre un projet de territoire (Charte) à l'échelle d'une entité de plus de 100 communes, il

convient de recourir soit à la solution du « pays », soit à celle du « parc naturel régional ».

A l'examen plus détaillé de ces deux solutions, il apparaît que les « pays » sont issus d'expériences initiées dans les années 1960 et 1970, et sont légalement reconnus depuis 1995. On compte actuellement quelques 360 pays en France, ils couvrent les trois-quarts du territoire national. Ils mènent une démarche de mission organisée autour d'une charte et d'un conseil de développement. Ils sont principalement tournés vers le développement social et économique, mais se préoccupent de plus en plus de développement durable. Ils peuvent recourir à des financements contractualisés dans le cadre des contrats de projet Etat/Région pour la mise en oeuvre de leurs projets. Il convient toutefois de préciser que le devenir des pays fait actuellement débat au titre du projet de réforme des collectivités locales. Il est envisagé de ne plus autoriser de nouvelles créations (cf. rapport du comité pour la réforme des collectivités territoriales)

Les Parcs naturels régionaux ont été créés dès 1967 à l'initiative de la DATAR. Ils sont aujourd'hui au nombre de 46 et concernent près de 12 % du territoire français. Les PNR sont avant tout des organismes de mission en charge de :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- l'aménagement du territoire ;
- le développement économique et social ;
- l'accueil, l'éducation et l'information ;
- l'expérimentation et l'innovation.

Ils ont notamment en charge d'assurer la cohérence et la coordination des actions de protection et de développement menés par leurs partenaires territoriaux. En ce sens ils s'appliquent à organiser des synergies entre ces différents acteurs, autour d'initiatives de développement et de protection, pour en faire de véritables relais du projet de territoire qu'est la Charte.

Leur légitimité repose sur un patrimoine de qualité (mais néanmoins fragile), une Charte (un projet de territoire ambitieux et de qualité, largement concerté), une capacité à conduire

le projet, et la détermination des collectivités intéressées à mener à bien le projet.

Par rapport aux autres structures porteuses d'un projet de territoire s'appuyant sur une Charte et en mesure de signer une convention territoriale en application des contrats de projet entre l'Etat et la(les) Région(s), tels que le « pays » ou la Communauté d'agglomération, le PNR dispose de spécificités fortes intéressantes. Celles-ci résident en ce que :

- la protection et la valorisation du patrimoine (naturel, culturel et humain) est à la base du projet de développement du PNR ;
- la création d'un PNR est à l'initiative de la (des) région(s) concernée(s), mais requiert néanmoins l'adhésion pleine et entière du (des) département(s), communes et EPCI concernés ;
- le PNR est classé par décret du 1<sup>er</sup> ministre (sur la base des quatre critères fondant la légitimité des PNR) et bénéficie d'une marque nationale ;
- le PNR est tenu à une obligation de résultat, son action régulièrement évaluée et sa charte révisée tous les 12 ans ;
- la Charte du PNR a une portée juridique.

En définitive, le PNR est un outil supérieur au « pays » en ce qu'il doit présenter une qualité patrimoniale suffisante et qu'il dispose de spécificités qui représentent des atouts importants pour mener à bien son projet territorial.

Tableau de comparaison Pays / PNR

	« Pays »	« Parc naturel régional »
Date de création, reconnaissance légale	1995	1967
Nombre de structures créées	370	46
% du territoire national	80 %	12 %
Régions concernées	21	23
Nombre moyen de communes	82	80
Population moyenne	61 000	65 000
Equipe technique (effectif moyen)	3	30
Budget annuel moyen	non disponible	Fonctionnement : 1 520 000 € Investissement* : 3 100 000 €
Statut juridique	association / syndicat mixte ou GIP	syndicat mixte ouvert
Les plus du PNR		<ul style="list-style-type: none"> <li>. La reconnaissance du caractère remarquable de son patrimoine est pour tout PNR un puissant vecteur d'image</li> <li>. La Charte est soumise à l'agrément du Ministère en charge de l'Ecologie et révisée tous les 12 ans</li> <li>. La Charte de PNR a valeur d'Agenda 21</li> <li>. Le PNR est une marque nationale, un précieux levier de notoriété et de développement économique</li> </ul>

\* Investissements propres du Parc ou subventions aux collectivités ou aux particuliers

Sources : Fédération des Parcs naturels régionaux de France ; APFP : Association de promotion et de fédération des pays

# Conclusion sur l'opportunité et la faisabilité

Durant deux années, l'étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un PNR de la Brie et des deux Morin a mobilisé un grand nombre d'élus, de techniciens et d'acteurs du territoire ainsi que le concours d'une vingtaine de collaborateurs de l'IAU îdF. Au cours de plus de cinquante réunions, l'étude a montré comment dans ce vaste territoire de 150.300 hectares et 132 communes, l'imbrication particulière des villages, des boisements et des cultures, les paysages des vallées, leur histoire et leur patrimoine ont tissé une identité partagée fondée sur un grand nombre de points communs. De plus le périmètre d'étude a révélé sa cohérence d'ensemble à l'exception de quelques communes à l'ouest et au sud.

Bien que bénéficiant d'une moins grande étendue de labels ou reconnaissances institutionnelles que d'autres territoires ruraux d'Île-de-France classés en PNR, ce territoire comporte des éléments de patrimoine remarquables, naturels ou bâtis d'intérêt national ou européen. Mais il correspond surtout à un ensemble rural original et de grande valeur pour la métropole francilienne. Ce territoire reste un lieu privilégié de l'élevage laitier, un grand territoire agricole et une des rares régions bocagères d'Île-de-France. Il joue par ailleurs un rôle majeur dans les continuités écologiques au sein du Bassin Parisien assurant des liaisons vers les forêts Picardes et les régions à l'Est. Il porte enfin le témoignage d'activités anciennes qui ont participé au développement et à la renommée de son territoire mais aussi de Paris et de sa région (vannerie, étangs, meules, vergers...). Le pré-inventaire a relevé des milliers d'éléments de patrimoine, liés à l'histoire, à la mémoire, aux ambiances et aux savoir-faire anciens, mais faute d'être protégés et valorisés, ces éléments se dégradent.

De fait, les éléments d'identité de ce territoire ont tendance à se dissoudre dans un fonctionnement métropolitain qui multiplie les échanges, accentue la mobilité, dilate les espaces de vie. La méconnaissance du territoire, de ses activités rurales, de son histoire et de son patrimoine par une part grandissante de ses habitants constitue l'une de ses principales fragilités, d'autant qu'il représente une destination d'accueil importante pour les habitants de la proche couronne.

En effet, ce territoire situé à l'écart des grands pôles urbains, en périphérie de l'espace régional et d'accès souvent mal aisé, peine à s'identifier et à exister pleinement. Le développement économique y stagne à un niveau relativement bas qui contraste avec une dynamique d'accroissement démographique tirée par une population en quête de conditions d'habitat à coûts moins élevés qu'en proche couronne.

Compte tenu des moyens limités dont dispose le territoire, les cinq commissions de travail ont toutes exprimées leurs préoccupations quant à la nécessité d'un projet collectif, élaboré en concertation de façon à rassembler les énergies et forces vives locales, pour rendre ce territoire lisible et attractif, au profit d'un développement de l'emploi pour ses habitants, d'une plus grande cohésion sociale et d'une meilleure qualité de vie.

C'est sur la reconstitution d'une identité lisible et forte et la mobilisation des ressources locales, que les acteurs du territoire fondent leurs espoirs de développement.

Dans ce contexte, un parc naturel régional apparaît comme un outil adapté et une réelle opportunité pour dynamiser l'action locale et coordonner les projets en prenant appui sur des moyens techniques,

humains et financiers à la mesure des besoins du territoire. Cette structure souple et légère, a le grand mérite de ne pas bousculer ou remettre en cause l'organisation territoriale en place dans un paysage institutionnel déjà complexe.

Cependant, si les élus et acteurs ayant activement participé à cette étude d'opportunité et de faisabilité sont globalement convaincus de l'intérêt et de la pertinence d'une mobilisation générale de l'ensemble des forces vives de la Brie et des deux Morin autour d'un projet de territoire (à élaborer en concertation pleine et entière) pour enclencher l'indispensable dynamique de développement qu'est en droit d'espérer le secteur, ils perçoivent aussi nombre de résistances et de freins à surmonter pour y arriver. A ce titre ils ont pleine conscience qu'une démarche de sensibilisation et d'information en direction du public le plus large possible est une étape indispensable pour la poursuite d'un tel projet.



# SOMMAIRE

---

<b>Annexe 1 - Délibération du Conseil régional d'Île-de-France du 27 juin 2007</b>	<b>5</b>
<b>Annexe 2 - Composition des commissions thématiques</b>	<b>7</b>
<b>Annexe 3 - Liste des contributions des acteurs du territoire</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 4 - Atlas cartographique</b>	<b>12</b>
<b>Annexe 5 - Chiffres clés</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 6 - Analyse approfondie des patrimoines</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 7 - Enjeux et arguments des cinq commissions thématiques</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 8 - Avis d'opportunité de l'Etat</b>	<b>46</b>
<b>Annexe 9 - Réflexions sur le périmètre d'étude du projet de PNR Brie et deux Morin, à la lumière des remarques de l'Etat</b>	<b>52</b>
<b>Annexe 10 - Bibliographie</b>	<b>72</b>

## Annexe I - Délibération du Conseil régional d'Île-de-France du 27 juin 2007

CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

1

RAPPORT N° CR 62-07

### DELIBERATION N° CR 62-07 B DU 27 JUIN 2007

#### Mise à l'étude du projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin

LE CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** Le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 333-1 et suivants et R. 333-1 et suivants ;
- VU** La délibération n° CR 67-06 du 23 juin 2006 du Conseil régional approuvant la vision régionale pour l'Île-de-France, les orientations de la région pour la révision du schéma directeur ;
- VU** La délibération n° CR 29-07 du 15 février 2007 du Conseil régional arrêtant le projet de schéma directeur de la région Île-de-France révisé ;
- VU** La délibération n° CR 31-07 du 16 février 2007 du Conseil régional relative au Contrat de projets Etat / Région 2007 / 2013 et sa signature le 23 mars 2007 ;
- VU** L'avis de la commission de l'aménagement du territoire ;
- VU** L'avis de la commission de l'environnement, du développement durable et de l'éco-région ;
- VU** Le rapport N° CR 62-07 présenté par Monsieur le Président du conseil régional d'Île-de-France ;
- VU** L'avis de la commission des finances, de l'administration générale et du plan ;

**CONSIDERANT** que les Parcs naturels régionaux concourent à l'aménagement durable du territoire régional ;

**CONSIDERANT** la richesse patrimoniale du territoire de la Brie et des deux Morin, la mobilisation des acteurs du territoire en faveur de la création du Parc naturel régional et les sollicitations pour la mise à l'étude de ce projet de Parc ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 :**

Décide de mettre à l'étude un projet de Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, sur la partie francilienne de ce territoire constitué provisoirement des 132 communes de Seine-et-Marne suivantes :

Amillis	Coulommiers	Lizy-sur-Ourcq	Saint-Fiacre
Armentières-en-Brie	Coupvray	Luzancy	Saint-Germain-sous-Doue
Augers-en-Brie	Courtacon	Magny-le-Hongre	Saint-Germain-sur-Morin
Aulnoy	Coutevroult	Maisoncelles-en-Brie	Saint-Jean-les-Deux-
Bailly-Romainvilliers	Crecy-la-Chapelle	Marolles-en-Brie	Jumeaux

CR 62-07 Mise en révision HVC et étude B2M.doc

12/06/07 16:06:00



Bannost-Villegagnon	Crèvecœur-en-Brie	Mary-sur-Marne	Saint-Léger
Basseville	Crouy-sur-Ourcq	Mauperthuis	Saint-Mars-Vieux-Maisons
Beauthell	Dagny	May-en-Multien	Saint-Martin-des-Champs
Bellot	Dammartin-sur-Tigeaux	Meilleray	Saint-Martin-du-Boschet
Beton-Bazoches	Dhuisy	Mery-sur-Marne	Saint-Ouen-sur-Morin
Bezalles	Doze	Montceaux-les-Meaux	Saint-Rémy-de-la-Vanne
Boisdon	Faremoutiers	Montceaux-les-Provins	Saint-Siméon
Boissy-le-Chatel	Fretoy	Montdauphin	Saints
Boitron	Fublaines	Montenils	Sammeron
Bouleurs	Germigny-l'Éveque	Montolivet	Sancy-les-Meaux
Boutigny	Germigny-sous-Coulombs	Montry	Sancy-les-Provins
Bussières	Giremoutiers	Mortcerf	Sept-Sorts
Cermeux	Guerard	Mouroux	Serris
Chailly-en-Brie	Hautefeuille	Nanteuil-sur-Marne	Signy-Signets
Chamigny	Hondevilliers	Ocquerre	Tancrou
Champcenest	Isles-les-Meldeuses	Orly-sur-Morin	Tigeaux
Changis-sur-Marne	Jaignes	Pierre-Levée	Touquin
Chartranges	Jourarre	Pommeuse	Trilport
Chauffry	Jouy-sur-Morin	Quincy-Voisins	Ussy-sur-Mame
Chevru	La-Celle-sur-Morin	Rebais	Varreddes
Choisy-en-Brie	La-Chapelle-Moutils	Reuil-en-Brie	Vaucourtois
City	La-Ferté-Gaucher	Saacy-sur-Marne	Vendrest
Cocherel	La-Ferté-sous-Iouarre	Sablonnières	Verdelot
Conde-Sainte-Libiaire	La-Haute-Maison	Saint-Augustin	Villemareuil
Congis-sur-Therouanne	La-Tretoire	Saint-Aulde	Villeneuve-le-Comte
Couilly-Pont-aux-Dames	Les-Marets	Saint-Barthelemy	Villeneuve-sur-Bellot
Coulombs-en-Valois	Lescherolles	Saint-Cyr-sur-Morin	Villiers-Saint-Georges
Coulommes	Leudon-en-Brie	Saint-Denis-les-Rebais	Villiers-sur-Morin
			Voulangis

**Article 2 :**

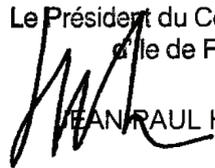
Désigne « l'Association des élus pour l'élaboration du projet de charte du Parc de la Brie et des deux Morin » comme relais local de concertation.

**Article 3 :**

Autorise la Commission permanente à soutenir financièrement l'association désignée à l'article 2 et à affecter des subventions de fonctionnement en vue d'un appui local à l'étude décidée à l'article 1.

Vu et transmis à M. le Préfet de Région,  
en application de l'article 7 de la loi  
du 22 juillet 1982, le **03 JUIL. 2007**

Le Président du Conseil Régional  
de l'Ile de France

  
JEAN-RAUL HUCHON

## Annexe 2 - Composition des commissions thématiques

### Commission « Aménagement, transports et maîtrise des énergies »

<p><b>Composition</b></p> <p><b>Président de la commission :</b> M. Rigault, président du SIEP Marne et Ourcq, conseiller général 77</p> <p><b>Membres de la commission :</b> Mme Bourdier, maire de Bouleurs M. Guillou, chargé de mission, conseil général 77 M. Dhorbait, président de la Brie des Templiers M. Greuzat, expert-géomètre M. Moriceau, chef service territorial, STAN Nord, DDEA 77 M. Bau, élu de Saint-Ouen-sur-Morin M. Dequiedt, élu de Saint-Ouen-sur-Morin M. Cé, maire de Guérard M. Desbiens, directeur du CAUE 77</p> <p><b>Référents pour les autres commissions :</b> Mme Girard, chargée de mission, Sage des 2 Morin Mme Picard, conseillère générale 77 M. Fortier, chargé de mission CA 77 Mme Gilloire, élue de Guérard</p>	<p><b>Invités aux commissions restreintes :</b> M. Schweiger (Pôle Collectivité, SAFER) Mme Fabre (mission SDRIF, Région Île-de-France) M. Roze (Diren) M. Fave (Drire) M. Lerolle (IAU îdF) M. Verrier (IAU îdF)</p> <p><b>Animation :</b> M. de Ferrières (IAU îdF) M. Lorenzini (EPICEA développement, missionné par la Bergerie Nationale)</p> <p><b>Réunions :</b></p> <p><b>7 réunions restreintes de la commission :</b> 26/11/08, 21/01/09, 17/03/09, 16/04/09, 14/09/09, 27/10/09 et le 09/03/10 à Sammeron</p> <p><b>2 réunions élargies de la commission :</b> 05/05/09 à Crécy-la-Chapelle, et le 12/12/09 à Villiers-sur-Morin</p> <p><b>5 contributions écrites</b></p>
---	---

### Commission « Patrimoines, tourisme et vie locale »

<p><b>Composition</b></p> <p><b>Présidente de la commission :</b> Mme Richard, maire de La Ferté-sous-Jouarre, vice-présidente de la Région Île-de-France</p> <p><b>Membres de la commission :</b> Mme Bardon Adélaïde, paysagiste IAU îdF Mme Baron Evelyne, conservatrice en chef du musée des pays de Seine-et-Marne Mme Chain-Larché Anne, conseillère générale 77 Mme Colpaert Ingrid, Lycée de la Bretonnière Mme Courtier Pascale, directrice générale de la communauté de communes du pays de l'Ourcq Mme Garnier Catherine, élue à la culture et au tourisme de la CC Pays de l'Ourcq Mme Guignard Marie-France, association Terroirs Mme Haddab Naïma, directrice du service Aménagement au comité départemental du tourisme 77 Mme Herrera Dorianne, présidente de l'association Secondes Nature Mme Joulaud Gaëlle, chargée de mission MOM, comité départemental du tourisme 77, Région Île-de-France Mme Lemoine Patricia, présidente de la CC de Crécy-la-Chapelle Mme Magnus Laurence, architecte des bâtiments de France, secteur nord 77 Mme Mollet-Lidy Josy, conseillère régionale Mme Monnet Catherine, sous-directrice du patrimoine à la direction des archives, du patrimoine et des musées, CG 77 Mme Page Paulette, OAC-GREHA Mme Picard Laurence, conseillère générale 77 Mme Rambaud Isabelle, directrice des archives, du patrimoine et des musées, CG 77 Mme Sallet Charlotte, IAU îdF Mme Théodose Edith, association Terroirs M. Bazin Philippe, association Terroirs M. Acker Fabrice, chargé de mission CC Pays Fertois M. Blum Emmanuel, chargé de mission IAU îdF M. Bourchot Alain, CC Brie des Templiers M. Busch Philippe, comité départemental de canoë-kayac 77 M. Desbiens Roger, directeur du CAUE 77</p>	<p>M. Dhorbait Guy, président de la CC de la Brie des Templiers M. Durampart Jean-Philippe, office du tourisme du Pays d l'Ourcq M. Elu Francis, conseiller général 77, maire de Congis-sur-Thérouane M. Gaudin Claude, élu de Congis-sur-Thérouane M. Gérault Marc, Inspecteur des sites, Services départementaux de l'architecture et du patrimoine 77 M. Hincellin Philippe, Fédération départementale des Familles rurales M. Jaunaux Yves, conseiller général 77, maire de la Ferté-Gaucher M. Lefevre Benjamin, chargé de mission, CC de la Brie des Templiers M. Montillet Philippe, chargé de mission à l'IAU îdF M. Rombauts Bernard, architecte au PNR de la Haute vallée de Chevreuse M. Roucou Jean, élu à La Ferté-sous-Jouarre M. Teinturier Joël, président de l'office du tourisme de la Ferté-Gaucher M. Thomas Patrick, cabinet d'architecture Multiplicité M. Poma Pierre, association Terroirs</p> <p><b>Référents pour les autres commissions :</b> Développement économique : Mme Colpaert Agriculture-sylviculture : M. Busch Ressources et milieux naturels : Mme Herrera Aménagement, transport et maîtrise des énergies : Mme Picard et M. Roucou Communication : M Desbiens</p> <p><b>Animation :</b> Mme Allais Violaine, chargée de mission Région Île-de-France, M. Laffargue Jean-Frédéric, Région Ile-de-France, M. Corbineau, Infoggara, M. de Ferrières, IAU îdF</p> <p><b>Réunions :</b></p> <p><b>8 réunions restreintes de la commission :</b> 9/09/08 ; 5/12/08 ; 19/01/09 ; 19/02/09 ; 10/04/09 ; 8/09/09 ; 21/10/09 ; 3/03/10</p> <p><b>3 réunions élargies de la commission :</b> 14/05/09 ; 2/10/09 ; 25/11/09</p> <p><b>27 contributions écrites</b></p>
---	---

## Commission « Développement économique »

### Composition

#### Président de la commission :

M. Lantenois, maire de Rebais

#### Invités aux commissions restreintes :

Mme Ferrand (Galleria Continua)

M. Pihan (MDEF de Mulhouse)

M. Giral (responsable marketing immobilier Disney)

M. Sanch, chargé de mission du PNR de la Haute vallée de Chevreuse

#### Membres de la commission :

Mme Patemostre, adjointe au Maire de Pommeuse

Mme Pinon, chargée de mission commerce et tourisme à la CCI 77

Mme Colpaert, CFA de la Bretonnière

Mme Bianchini-Retaud, directrice commerce et tourisme CCI 77

M. Bonnet, directeur du développement économique de la chambre des métiers nord 77

M. Fortier, chargé de mission chambre d'agriculture 77

M. Millon, entrepreneur et sylviculteur

M. Deflou, directeur de Seine et Marne Développement

M. Robin, chef d'entreprise (société Copalor)

M. Waymel, directeur du développement économique de la CC du Pays de l'Ourcq

M. Tavernier, chargé de mission DDEA 77

M. Le Fur, chargé de mission DDEA 77

Mme Badre, maire adjointe de Couilly-Pont-aux-Dames

Mmes Thévenot Laure et Delaporte Carole, chargées d'études à l'IAU îdF

#### Animation :

Mme Missonnier (IAU îdF)

M. de Ferrières (IAU îdF)

M. Galet (Infogara)

#### Réunions

##### 8 réunions de la commission restreintes :

25/09/08 ; 30/10/08 ; 27/11/08 ; 30/01/09 ; 26/03/09 ; 14/05/09 ; 22/09/2009 ; 10/03/2010 ;

##### 3 réunions de la commission élargies :

26/05/09 ; 22/09/09 et 15/10/09

21 contributions écrites

## Commission « Agriculture, sylviculture »

### Composition

#### Président de la commission :

M. Bontour, agriculteur, maire de la Chapelle-Moutils, Président FDSEA 77

#### Membres de la commission :

Mme Nuyttens, agricultrice, vice-présidente Chambre Agricole 77

M. Biberon, agriculteur à Verdelot

M. Heusèle, agriculteur, Maire de Giremoutiers

M. Fortier, chargé de mission, Chambre d'Agriculture 77, animateur Nord Seine-et-Marne

M. d'Hondt, agriculteur à St Siméon, élu Chambre d'Agriculture 77

M. Wagny, directeur d'exploitation, lycée agricole de la Bretonnière à Chailly-en-Brie

M. Bourmiche, exploitant forestier

M. Fouchault, président de la CC du Pays de l'Ourcq, maire de Crouy-sur-Ourcq

M. Lemoine, agriculteur, maire de Verdelot

M. Rossignol, agriculteur

Mme Mallet, chef du service Agriculture, Forêt, Espaces verts, CG 77

M. Carton, chargé de mission, GAB IDF

#### Référents pour les autres commissions :

M. Busch, agriculteur à Verdelot, Vice-Président du club de Canoë-Kayak des Meuliers

Mme Girard, chargée de Mission SAGE des 2 Morin

M. Rigault, conseiller général 77

M. Millon, sylviculteur à Dammartin-sur-Tigeaux

#### Invités aux commissions restreintes :

M. Hallépée, directeur de la Maison de l'élevage d'Île-de-France

M. Tournebize, Mme Nedelec, M. Ansart, M. Tallec, M. Penel, CEMAGREF (Groupement d'Intérêt Scientifique du Petit et Grand Morin)

M. Mollot, directeur de la Fédération des chasseurs 77

M. Barnay, responsable du pôle Agronomie, Chambre d'agriculture 77

M. Cauchetier, IAU îdF

#### Animation :

Mme Missonnier, IAU îdF

M. Lorenzini, EPICEA développement, missionné par la Bergerie Nationale

#### Réunions

##### 7 réunions restreintes de la commission :

08/10/08, 18/11/08, 19/01/09, 12/03/2009, 07/09/09, 26/10/09, 23/02/10 au Lycée Agricole de la Bretonnière à Chailly-en-Brie

##### 2 réunions élargies de la commission :

12/05/09 à Chailly-en-Brie, 26/11/09 au CFA d'Ocquerre

6 contributions écrites

## Commission « Ressources et milieux naturels »

### Composition

#### Président de la commission :

**M. Revoile**, président du SAGE, adjoint au maire de la Ferté-Gaucher

#### Membres de la commission :

**Mme Bormiche Sylvaine**, conseillère municipale de Congis-sur-Thérouanne, présidente de l'AVEN du Grand Voyeux

**Mme Charmet Magali**, conseil général 77, responsable du service environnement

**Mme Escuyer Elisabeth**, maire de Mouroux

**Mme Guignard Marie-France**, association Terroirs

**Mme Girard Aline**, animatrice du SAGE des deux Morin

**Mme Herrera Dorianne**, association Secondes Nature

**Mme Houeix Claire**, Fédération Pêche 77, chargée de mission schéma départemental de vocation piscicole

**Mme Huot-Daubremont Colette**, directrice du CORIF (centre ornithologique Île-de-France)

**Mme Missonnier Julie**, IAU îdF

**Mme Page Paulette**, OAC-GREHA (Office d'Action Culturelle - Groupe de Recherches Historiques et Archéologiques)

**Mme Patemostré Annie**, adjointe au maire de Pommeuse

**Mme Petit Claire-Eliane**, Office national des Forêts, responsable de l'unité territoriale Val de Seine

**Mme Pinon Marie-Pierre**, Fédération Pêche 77, chef de projet

**Mme Rousseau Cécile**, Chef du Service de la Forêt, de l'Eau et de l'Environnement, DDAF Seine-et-Marne

**Mme Souvigni Céline**, Communication, mairie de Mouroux

**M. Bazin Philippe**, association Terroirs

**M. Busch Philippe**, comité départemental de canoë kayak 77

**M. Carrage Simon**, IAU îdF

**M. Cauchetier Bernard**, IAU îdF

**M. Corbineau Bernard**, Infoggara

**M. Elu Francis**, conseiller général 77 et maire de Congis-sur-Thérouanne

**M. Lefebvre Dominique**, maire de Sablonnières

**M. Le Fur Jean-Marc**, DDEA 77, service urbanisme et développement des territoires

**M. Lauiron Gérard**, AAPPMA (pêche)

**M. Place Jacques**, CG77, direction de l'eau et de l'environnement

**M. Marracq Nicolas**, directeur d'Entente Marne

**M. Poma Pierre**, association Terroirs

**M. Pruvost-Bouvattier Manuel**, IAU îdF

**M. Renault Olivier**, conseil général 77, chargé de mission biodiversité

**M. Romanow Patrick**, vice-président à l'environnement, CC Pays Fertois

### Réunions

#### 8 réunions restreintes de la commission :

8/10/08 ; 20/11/08 ; 9/12/08 ; 27/01/09 ; 31/03/09 ; 14/09/09 ; 27/10/09 ; 9/03/10

#### 2 réunions élargies de la commission :

19/05/09 à Doue et 19/11/09 à la Ferté-Gaucher

#### 14 contributions écrites

## Annexe 3 - Liste des contributions des acteurs du territoire

- « La prise en compte de l'environnement par l'agriculture », M. d'Hondt, agriculteur
- « Regard sur le lycée agricole de La Bretonnière : évolution de ses filières, de ses activités et de son rayonnement sur le territoire », M. Wagny, directeur exploitation au lycée agricole de la Bretonnière
- Place de l'agriculture biologique et atelier équin, M. Wagny, directeur exploitation au lycée agricole de la Bretonnière
- « Regard sur l'agriculture et le territoire », M. Delorozoy, responsable Jeunes Agriculteurs Canton de Rebais
- Le territoire en chiffres, M. Deflou Seine-et- Marne Développement
- Enquête auprès des principales communes du territoire en matière de développement économique, 2008
- Zoom économique territorial de Brie et deux Morin par la CCI Seine-et-Marne
- Contribution de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (Nord Seine-et-Marne)
- Quelles contributions l'agriculture peut-elle apporter aux territoires, M. Fortier (Chambre d'agriculture 77)
- Projets pilotes de développement économique nord et sud, M. Fortier (Chambre d'agriculture 77)
- « Accueil à la ferme », Mme Masson (Chambre d'agriculture 77)
- Ecovallée de la Marne, M. Acker (Syndicat Mixte pays de l'Ourcq, pays Fertois)
- « Le canal de l'Ourcq », M. Gaudin (pour la Mairie de Congis-sur-Thérouanne et la Ville de Paris)
- Ernst&Young, Communautés de communes de la Brie des Templiers, de la Brie des Moulins et des trois rivières, Schéma de développement économique, Rapport de Phase I, Octobre 2008, transmis par Mme Paternostre
- Diagnostic de territoire biomasse énergie Vallée de la Seine, Seine et Marne Développement - M. Deflou
- Potentiel tourisme & loisirs, Mme Joulaud, CDT77 - Pôle touristique MOM
- Pays Fertois, M. Acker; CC pays Fertois
- Val du Haut Morin, office du tourisme La Ferté-Gaucher
- Pays de l'Ourcq, M. Durampart, OTC Pays de l'Ourcq
- Mme Baron, Musée des pays de Seine-et-Marne
- M. Bouvier; Association Nature et Patrimoine
- PNR et Santé, M Roucou, élu de La Ferté-sous-Jouarre
- Formations services, Mme Colpaert, lycée agricole de la Bretonnière
- Pour une politique culturelle dans le nord du territoire, Mme Adeline, élue de la Ferté-sous-Jouarre
- Moulins et vannages, Mme Page, OAC-GREHA
- « Education à l'environnement » et « diagnostic paysager du territoire », Mme Herrera, Secondes Nature
- Maison de la nature au Grand Voyeux, Mme Borniche, Association AVEN du Grand Voyeux et mairie de Congis-sur-Thérouanne
- Charte qualité village, Mme Paternostre, maire adjoint de Pommeuse
- Canoë-kayak, M. Bush, club de canoë-kayak des Meulières
- Projet de bassin de slalom canoë-kayak (Club de Saint Germain-sur-Morin)
- Sports de pleine nature dans le territoire de Brie et deux Morin, Mme Moratelli (Comité départemental du canoë-kayak 77)
- Patrimoines et biodiversité, Mme Guignard et M Poma, Association Terroirs
- Paysages , Mme Herrera, Secondes Nature

- Eco quartier de Congis, Mme Borniche, Association AVEN du Grand Voyeux et mairie de Congis-sur-Thérouanne
- Domaine du Grand Voyeux, Mme Borniche, Association AVEN du Grand Voyeux et mairie de Congis-sur-Thérouanne
- Etat des lieux « eau », Mme Girard, SAGE des deux Morin
- Les richesses patrimoniales du territoire et ses outils de protection, monuments et sites protégés, Mme Magnus, architecte de Bâtiments de France
- Jachères fleuries, apiculture et cultures OGM, Association Adepad
- Contribution de M. D. Chevalier, maire de Villeneuve-le-Comte
- Contribution de la Chambre de Métiers et de l'artisanat Nord Seine-et-Marne
- Contribution de M. Doerler, Union pour la Promotion du Projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin
- Entretien avec Mme Retaud-Bianchini, directrice du commerce et du tourisme (CCI 77)
- Entretien avec M.Y. Jaunaux, Maire de la Ferté-sous-Jouarre
- Entretien avec M. Jacotin, maire de Saints et Président de la Communauté de communes des Trois Rivières
- Entretien avec la Galleria Continua
- Entretien avec Mrs Teinturier et Figeac - Pôle Loisir Aérosphalte
- Entretien avec M. Turpin, Service NTIC (Conseil Général de Seine et Marne)
- Entretien avec Mme Gilloire, conseillère municipale de Guérard

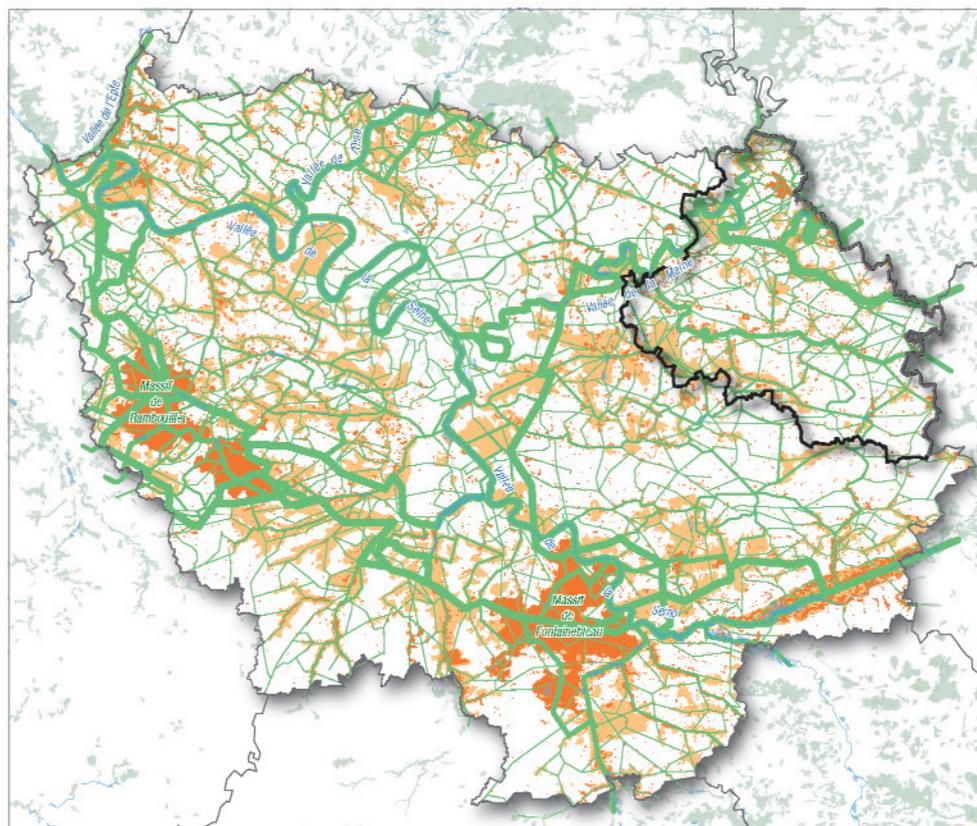
## Annexe 4 - Atlas cartographique

En complément des informations figurant dans le diagnostic territorial de l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, ont été rassemblés ci-après, sous forme d'atlas cartographique, un grand nombre de données concernant le territoire d'étude, le resituant parfois dans le contexte régional.

Liste des cartographies :

- Milieux naturels :
  - Schéma régional des corridors
  - Inventaires et protections
- Zones humides et ruissellement :
  - Diversité des zones humides
  - Les arrêtés de catastrophe naturelle par commune, risque ruissellement
- Risques naturels et technologiques :
  - Aléas naturels
  - Etablissements classés à risques d'accidents majeurs (directive Seveso II)
- Energie et territoires :
  - Ancienneté des logements
  - Potentiel éolien avec contraintes
- Gestion des déchets et exploitation de matériaux :
  - Collecte et traitement des déchets
  - Matériaux
- Patrimoine architectural et paysager
- Tourisme :
  - Type de randonnées et équipements touristiques (tourisme vert et de loisirs, fluvial)
  - Hôtellerie homologuée tourisme
  - Hébergement chez l'habitant
- Equipements :
  - Equipements et services de santé
  - Equipements de proximité
  - Equipements éducatifs
- Equipements commerciaux - Revenus des ménages
  - Equipements commerciaux
  - Typologie d'évolution des revenus par commune (1984-2004)
- Agriculture et environnement :
  - Régions agricoles
  - Actions environnementales
- Organisation des productions végétales et animales :
  - Production végétale
  - Production animale
- Vente directe et accueil du public :
  - Accueil et vente directe à la ferme
  - La forêt
- Les zones d'activité économiques et les déplacements domicile-travail :
  - Les ZAE
  - Déplacements domicile-travail en 2006
- Documents d'urbanisme :
  - SCoT et schémas directeurs
  - Documents d'urbanisme locaux en vigueur

# Milieux naturels



**SCHÉMA RÉGIONAL DES CORRIDORS**

**Continuités écologiques**

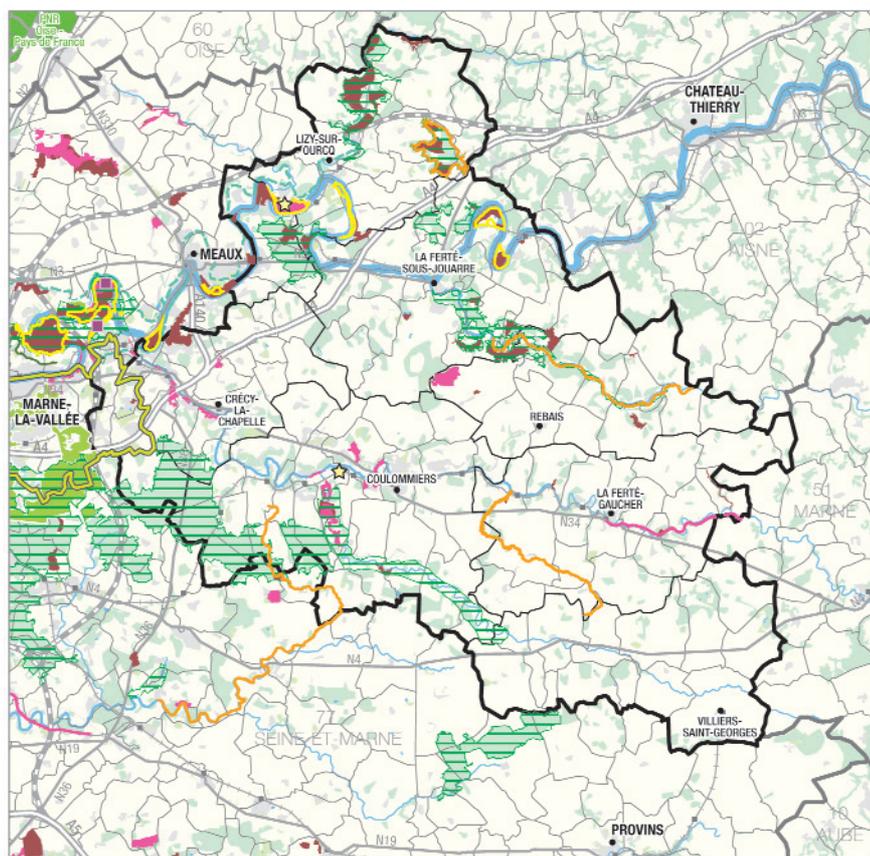
- intérêt national
- intérêt interrégional
- intérêt régional
- intérêt local

**Noyaux de biodiversité**

- réservoir de biodiversité
- zones tampons



Sources : IFEN Corine land cover 2000, DIREN, IAU idF 2008 © IAU Île-de-France 2010



**INVENTAIRES ET PROTECTIONS**

**Natura 2000 (réseau européen)**

- zone spéciale de conservation
- zone de protection spéciale

**Les réserves et arrêtés**

- ★ projet de réserve naturelle régionale
- arrêté de biotope

**Inventaire national**

- ZNIEFF de type 1
- ZNIEFF de type 2

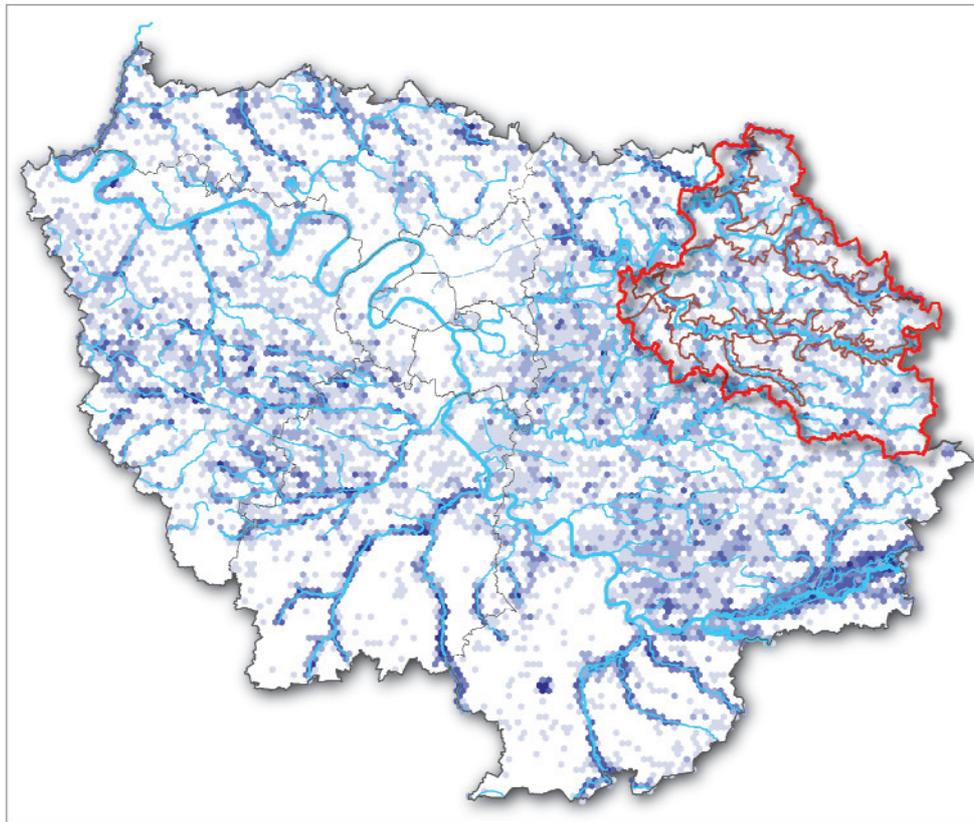
**Autres protections**

- Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF)
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)



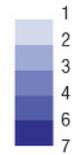
Sources : IFEN Corine land cover 2000, IGN Route500®, IAU idF 2009 © IAU Île-de-France 2010

## Zones humides et ruissellement



### DIVERSITÉ DES ZONES HUMIDES

Nombre de milieux humides différents par maille



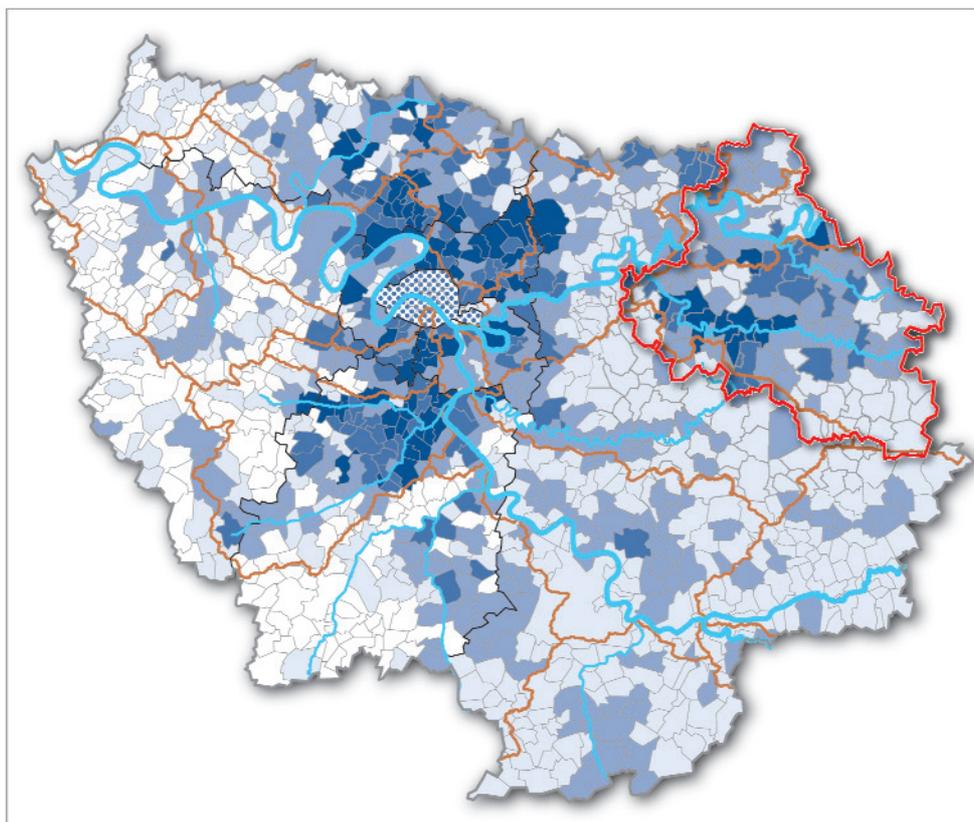
Entités paysagères

— limite simplifiée

*Avertissement : ne sont répertoriés dans Ecomos que les milieux de taille suffisante.*

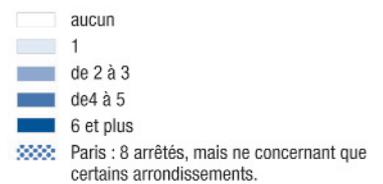


Sources : IFEN Corine land cover 2000, Ecomos2000 IAU îdF, IAU îdF 2008 © IAU Île-de-France 2010



### LES ARRÊTÉS DE CATASTROPHE NATURELLE PAR COMMUNE, RISQUE RUISSÈLEMENT\* (1983 - 2009)

Nombre d'arrêtés



Limites particulières

— bassin versant des rivières principales

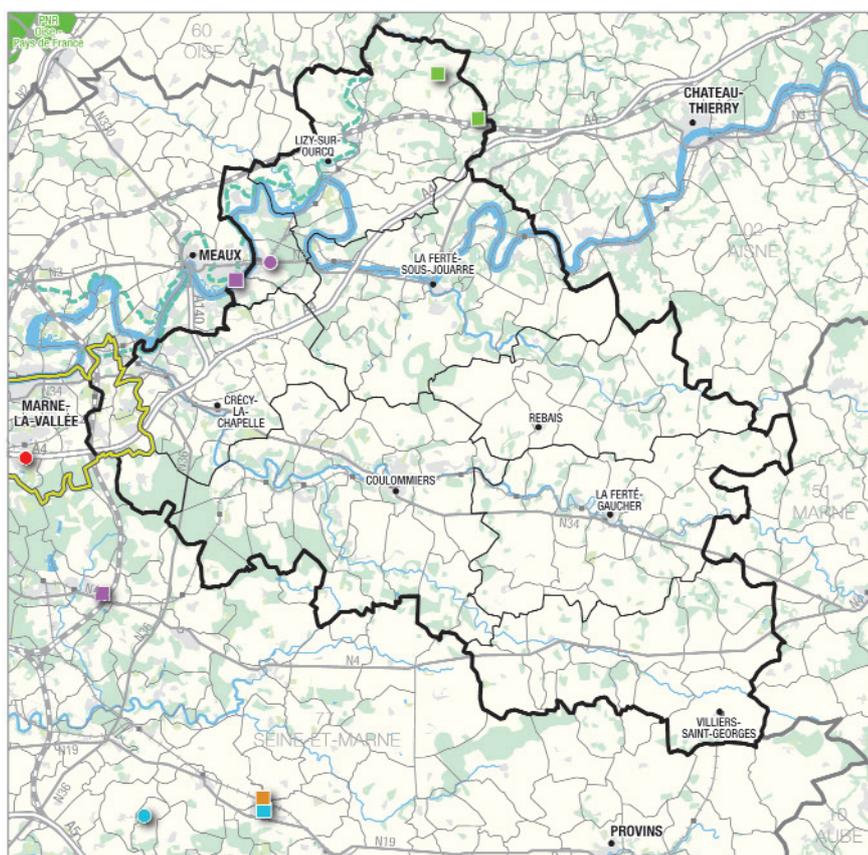
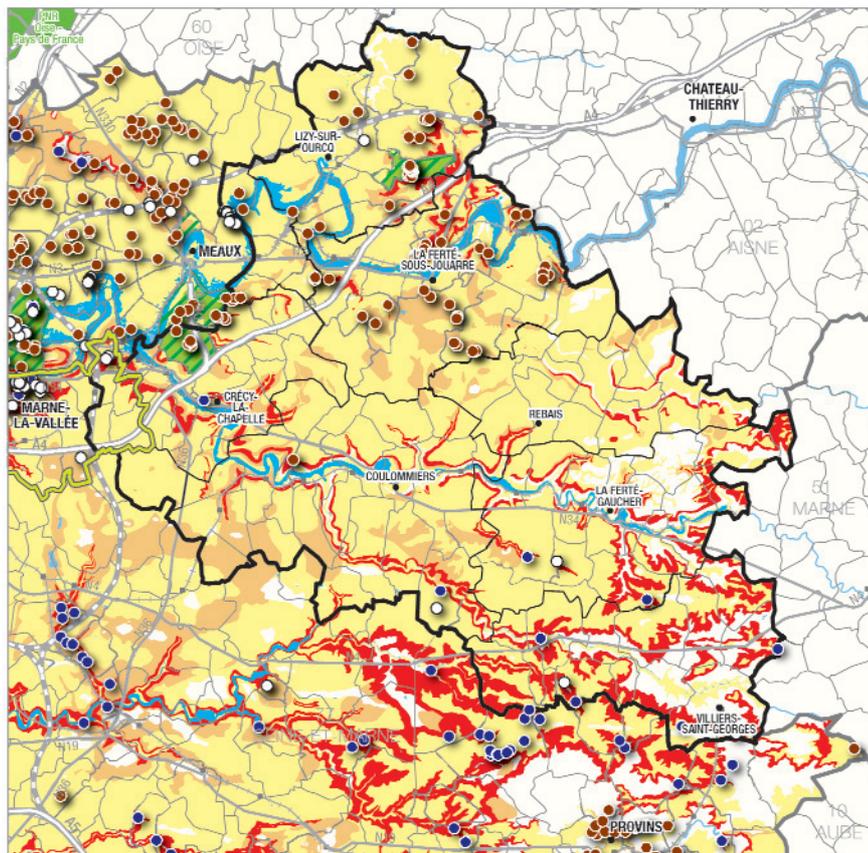
\* y compris les inondations d'avril 1983 (93 et 77) et hors la tempête de décembre 1999

*La base Gaspar ne fait pas la distinction en Île-de-France des arrêtés de catastrophes naturelles qui relèvent des inondations par ruissellement et coulée de boue et ceux qui relèvent des inondations par débordement de cours d'eau. L'IAU a établi cette distinction à partir de l'analyse de la base Gaspar et des critères rattachés à chaque arrêté : la durée, la saison et la localisation de l'événement. Ainsi, des événements bref se déroulant au printemps ou l'été ont été qualifiés comme relevant du risque ruissellement. Cependant, dans certains cas les critères sélectionnés n'ont pu permettre de distinguer l'un et l'autre, d'autant plus que les liens entre événement pluvieux (ruissellement) et débordements de cours d'eau sont parfois intimement liés. L'arrêté de catastrophe naturelle a alors été comptabilisé à la fois comme risque ruissellement et risque par débordement.*

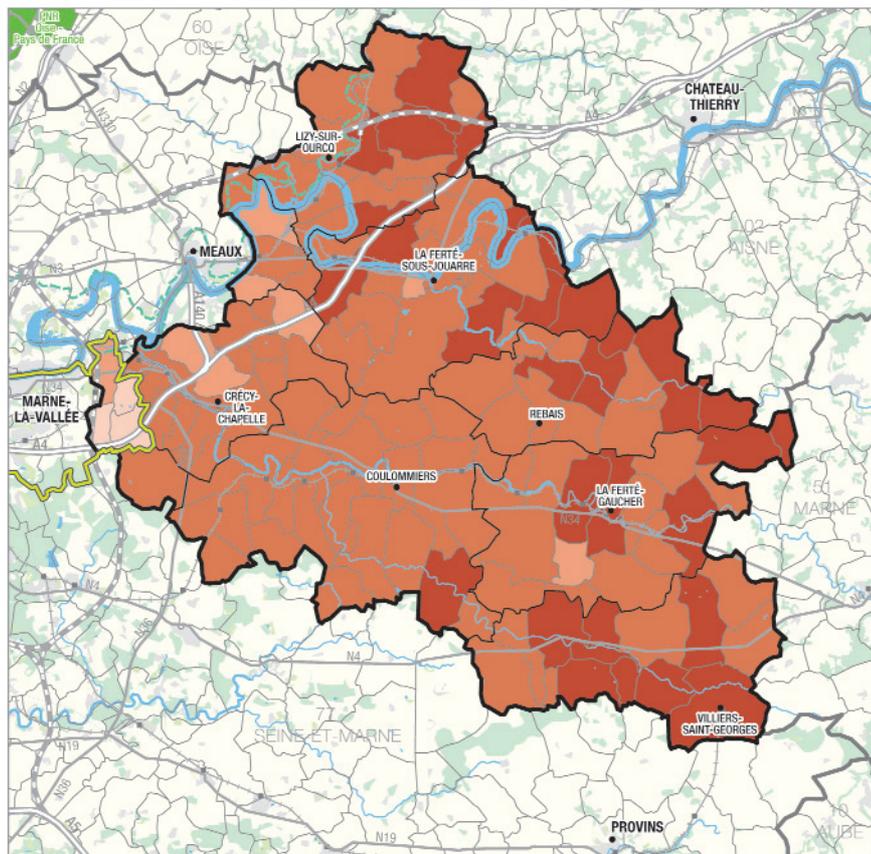


Sources : Base Gaspar - prim.net déc 2009 IAU îdF 2008 © IAU Île-de-France 2010

## Risques naturels et technologiques



## Énergie et territoires



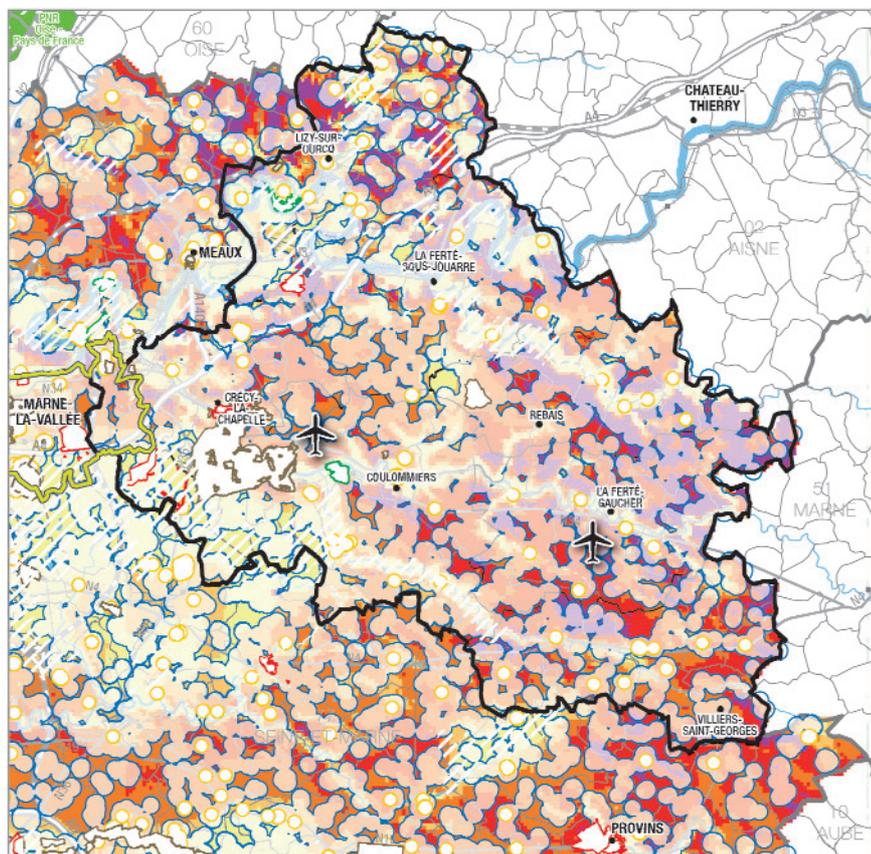
### ANCIENNETÉ DES LOGEMENTS

Part des résidences principales construites avant 1974 (1ère réglementation thermique)

- inférieur à 25 %
- de 25 % à 50 %
- de 50 % à 75 %
- plus de 75 %



Sources : INSEE RGP 1999, IGN Route500®, IAU idF 2009  
© IAU île-de-France 2010



### POTENTIEL ÉOLIEN AVEC CONTRAINTES

#### Contraintes techniques



#### Contraintes environnementales

- ZPPAUP
- zone naturelle protégée
- site classé ou inscrit
- zone de protection de monuments classés ou inscrits
- zone d'habitat : 600 m. (critère révisable, codode santé publique)
- Natura2000 et ZNIEFF 1 et 2

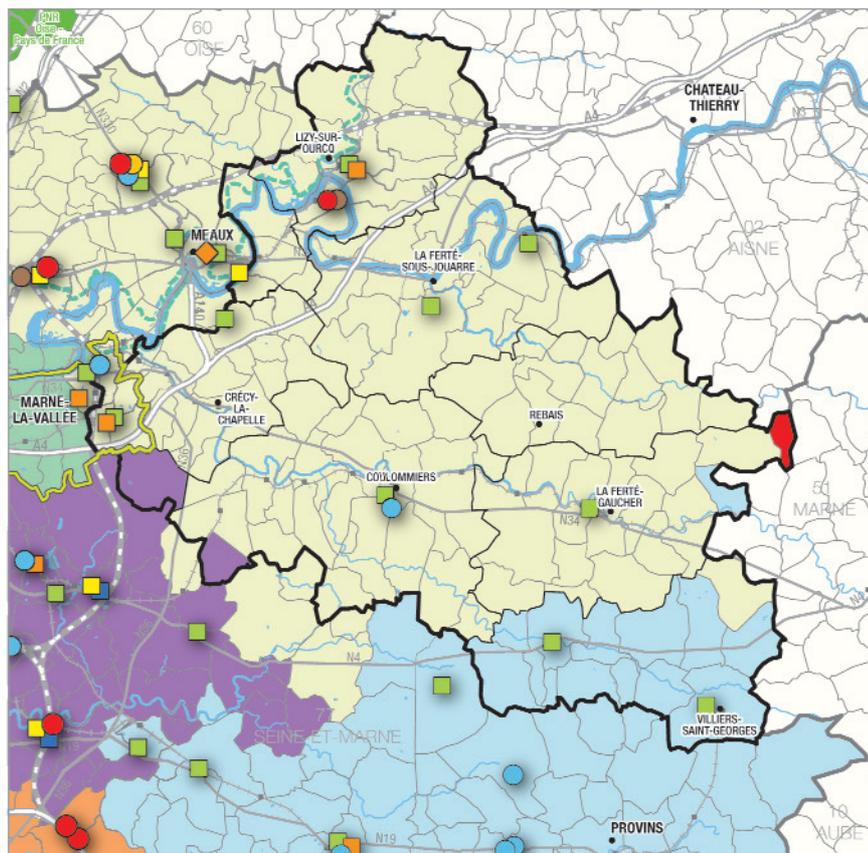
Potentiel éolien :  
densité d'énergie à 60 mètres de hauteur

- inférieur à 180
- de 180 à 190
- de 190 à 200
- de 200 à 210
- supérieur à 210



Sources : EED-ADÈME-ARENE IDF, DIREN 2009, DIREN-IDF 2006,  
DRAC 2010, IGN Route500®, IAU idF 2009  
© IAU île-de-France 2010

## Gestion des déchets et exploitation de matériaux



### COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

#### Unités de traitement

- centre de stockage des déchets ultimes de classe 2
- centre de traitement des mâchefers
- plateforme de compostage
- UIOM (usine d'incinération d'ordure ménagère)

#### Unités de collecte

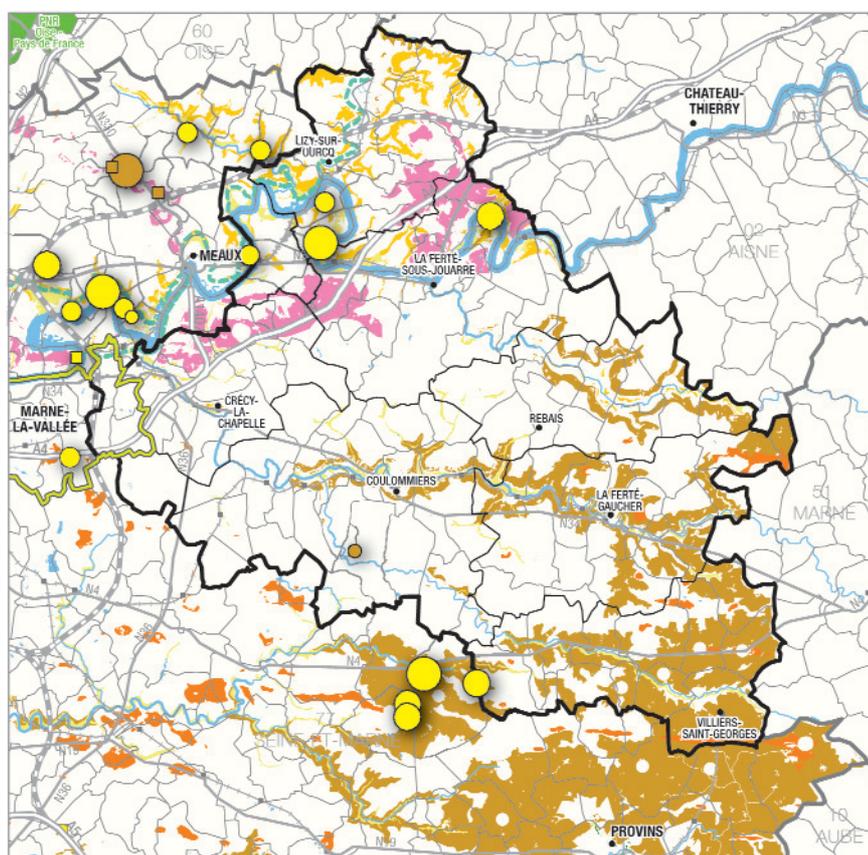
- centre de tri/transfert
- centre de traitement des DEEE
- centre de tri
- déchèterie

#### Syndicats de traitements en Île-de-France

- CC du Pays Fertois
- SIETREM de Lagny-sur-Marne
- IETOM de la Région de Tournan-en-Brie
- SMITOM Centre Seine-et-Marnais
- SICTOM SI collecte traitement OM de Provins
- CC de la Brie Champenoise



Sources : ORDIF 2007, IGN Route500®, IAU IdF 2009  
© IAU Île-de-France 2010



### MATÉRIAUX

#### Gisements bruts hors contrainte de fait, catégorie 1 et 2

- argiles
- calcaires pour granulats
- calcaires industriels
- calcaires cimentiers
- chailles
- gypse
- sables
- sables et graviers alluvionnaires
- silices et grès industriels

#### Exploitations de matériaux

- granulats
- matériaux industriels

#### Etat de l'exploitation

- active
- non-active (en attente de démarrage ou de réaménagement)

#### Quantité exploitée en tonne

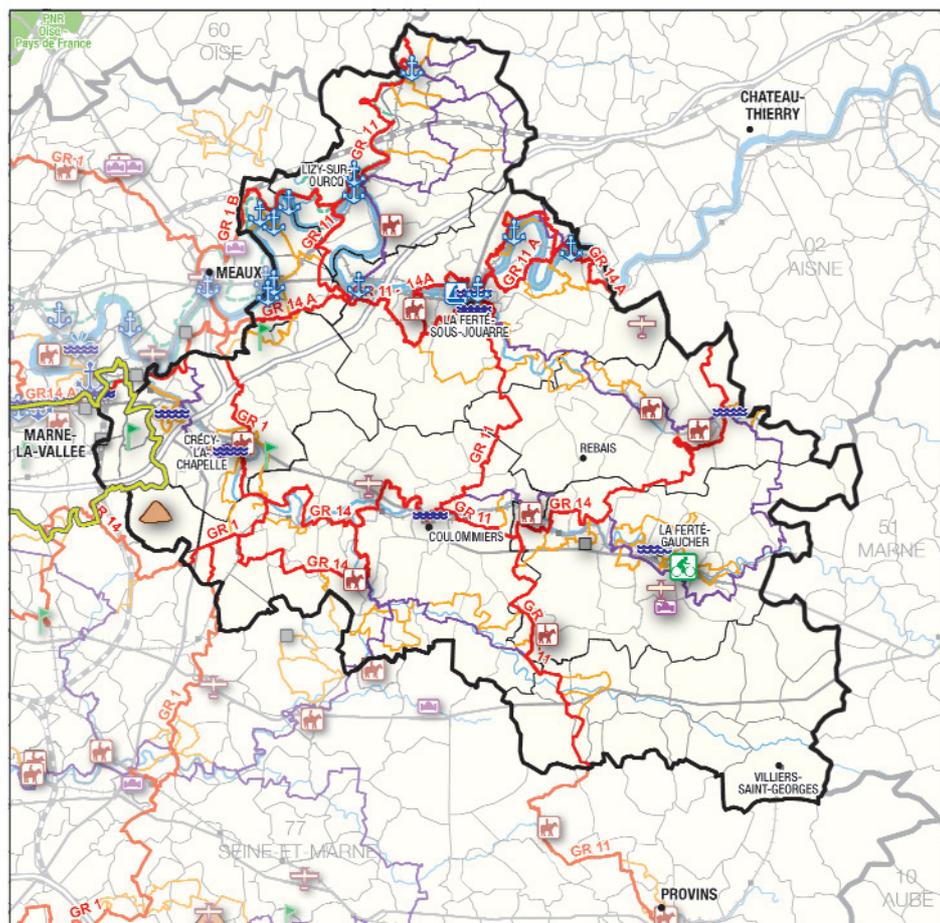
- inférieure à 10 000 t
- de 10 000 t à 100 000 t
- de 100 000 t à 250 000 t
- de 250 000 t à 500 000 t
- plus de 500 000 t



Sources : DRIRE Île-de-France 2008, UNICEM, IGN Route500®, IAU IdF 2009 © IAU Île-de-France 2010



## Tourisme



### TYPE DE RANDONNÉES

- sentier de Grande Randonnée : GR®
- sentier de Grande Randonnée de Pays : GRP®
- sentier de Petite Randonnée : PR®
- diverticule de Grande Randonnée

### ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

#### Tourisme vert et de loisirs

- base régionale de plein-air et de loisirs
- centre équestre ouvert au grand public
- cyclotourisme / vtt
- golf
- escalade / accro-branches
- sport aérien
- sport mécanique (karting, quads, ...)
- autre

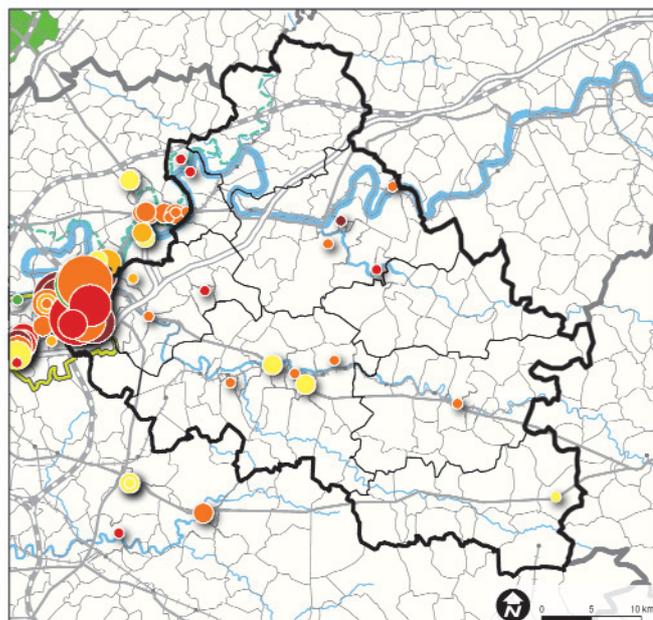
#### Tourisme fluvial

- port fluvial
- halte fluviale
- sport nautique
- croisière



Sources : CORENDIF-FFRP Itinéraires de randonnées pédestres 2007, IDF Média® 2007, IFEN Corine land cover 2000, IGN Route500®, IAU idF 2009 © IAU Île-de-France 2010

## Hôtellerie homologuée tourisme



### Nombre de chambre

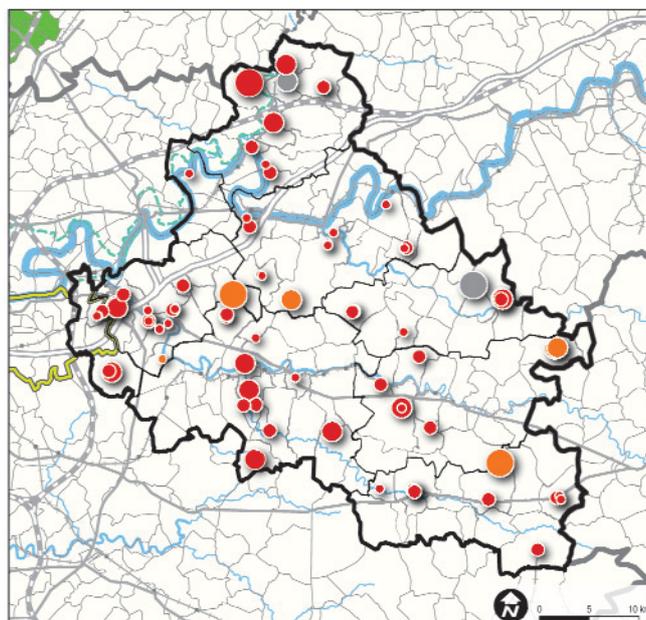


### Classification

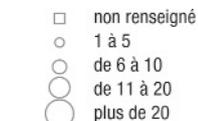
- non classé
- en cours de classement
- sans étoile
- 1 étoile
- 2 étoiles
- 3 étoiles
- 4 étoiles

Sources : IDF Média® 2007, IGN Route500® 2005, IAU idF 2009 © IAU Île-de-France 2009

## Hébergement chez l'habitant



### Nombre de lits

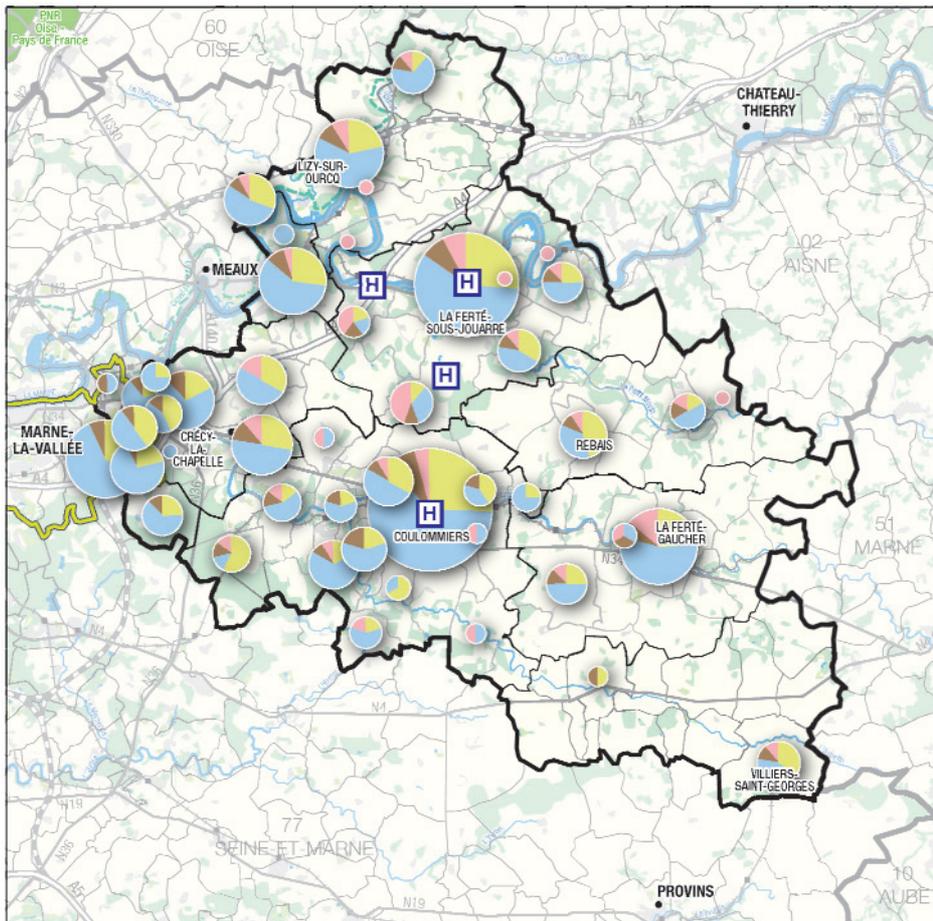


### Classification (Gîtes de France et location CléVacances)

- autre
- en cours de classement
- 1 épi, 1 clé
- 2 épis, 2 clés
- 3 épis, 3 clés
- 4 épis, 4 clés

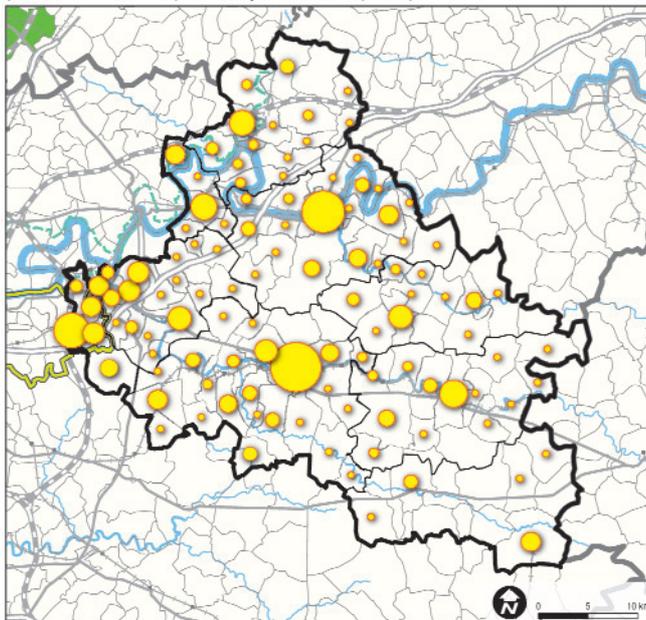
Sources : IDF Média® 2007, IGN Route500® 2005, IAU idF 2009 © IAU Île-de-France 2009

## Equipements



## Équipements de proximité

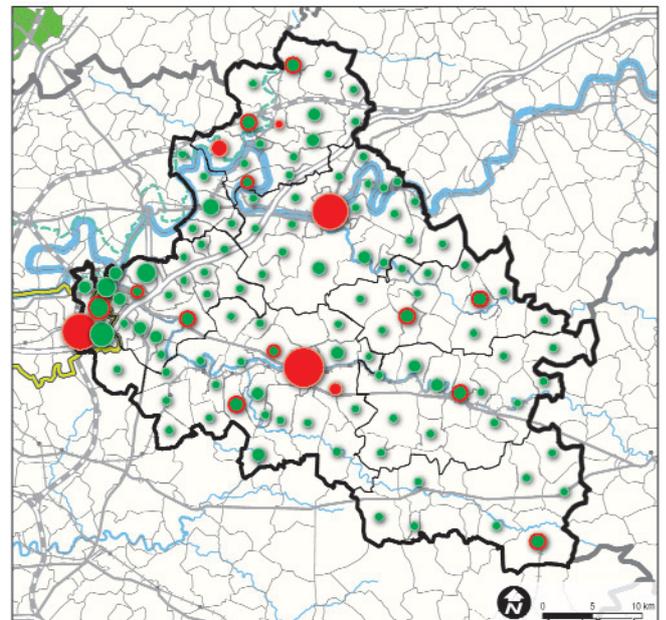
(école élémentaire, bureau de poste, boulangerie, médecin omnipraticien)



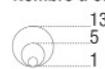
Nombre d'équipement



## Équipements éducatifs



Nombre d'équipement



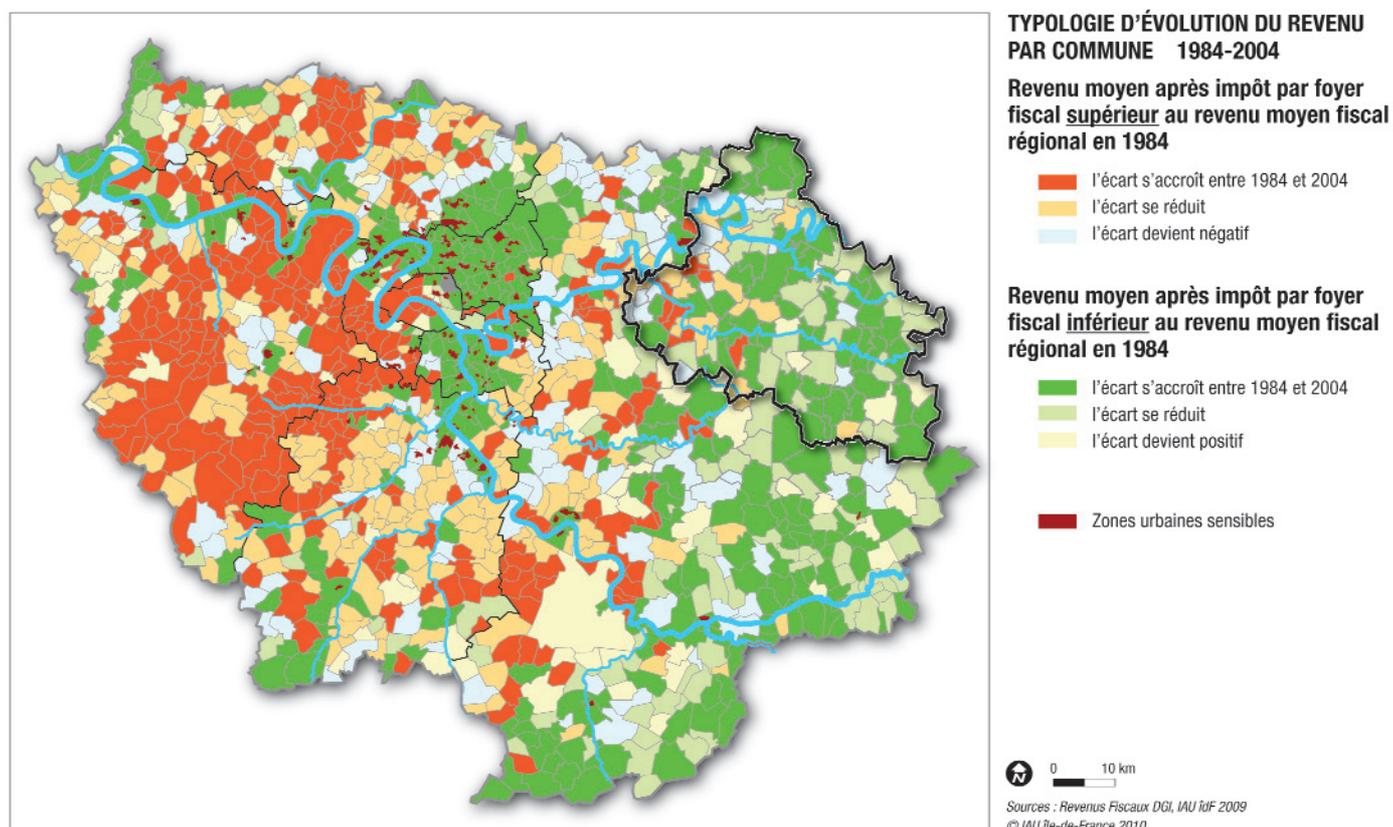
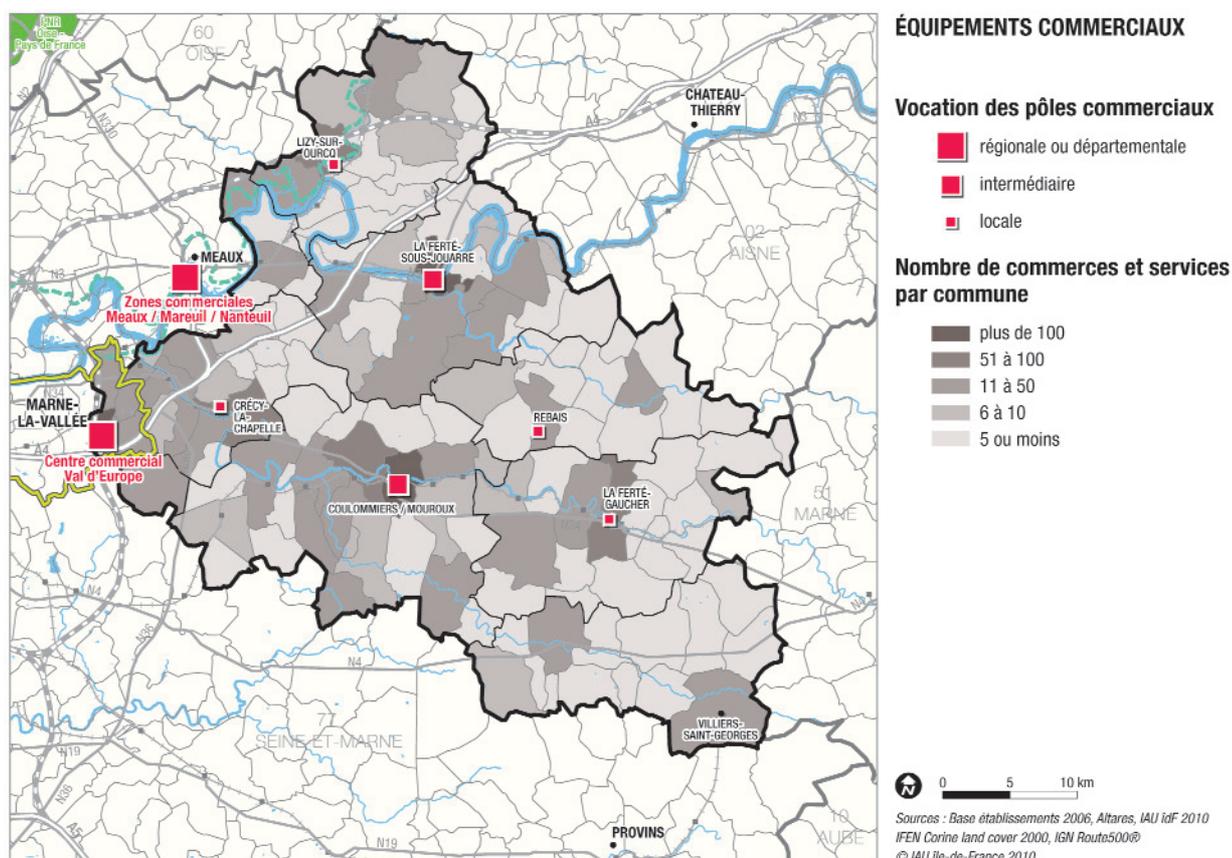
Spécificité

- maternelle et/ou primaire
- maternelle et/ou primaire et collège
- maternelle et/ou primaire, collège, et lycée et/ou établissement supérieur ou professionnel

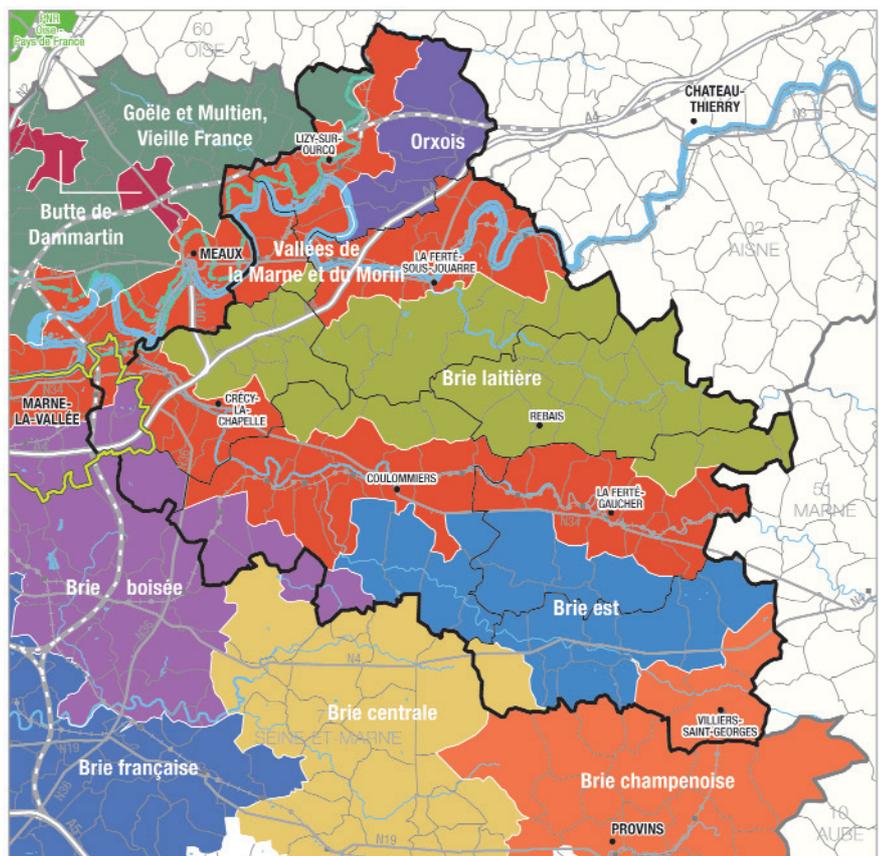
Sources : INSEE Base permanente des équipements 2007, IGN Route500® 2005, IAU îdF 2009

Sources : Inspection académique du 77, IGN Route500® 2005, IAU îdF 2009

## Équipements commerciaux - Revenus des ménages



## Agriculture et environnement

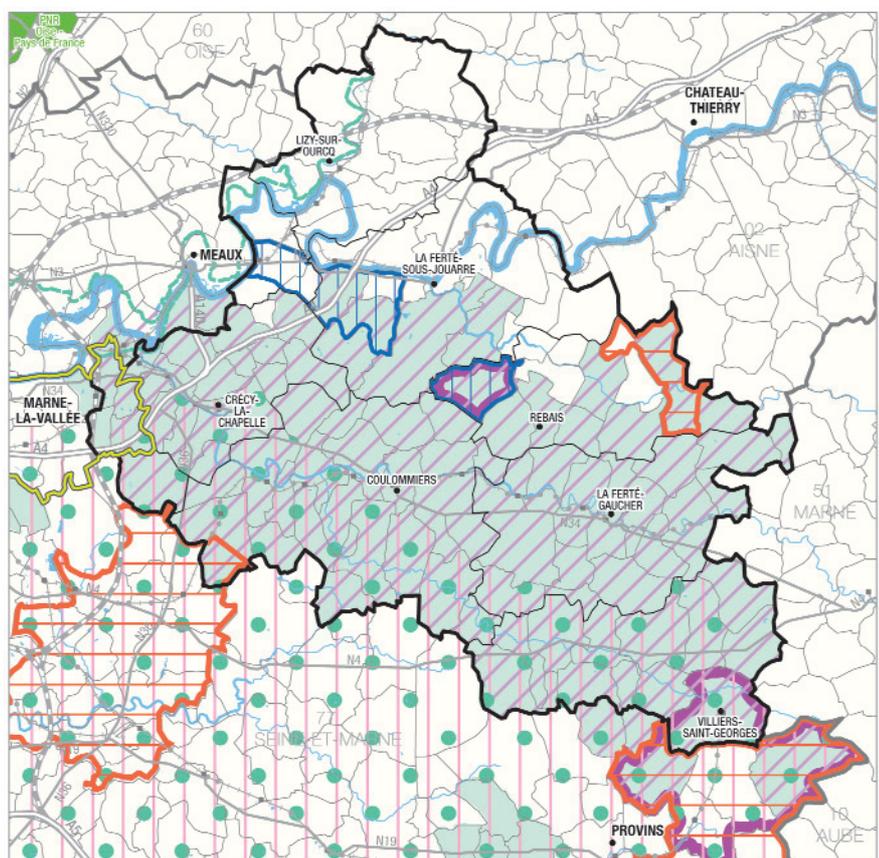


### RÉGIONS AGRICOLES

- Orxois
- Vallées de la Marne et du Morin
- Brie laitière
- Brie est
- Brie champenoise
- Brie centrale
- Brie française
- Brie boisée
- Butte de Dammartin
- Goële et Multien, Vieille France



Sources : IGN Route500®, IAU IdF 2009  
© IAU Ile-de-France 2010



### ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

#### Dispositif de réduction des pollutions par les nitrates d'origine agricole

- opération Ferti-mieux
- action prévention nitrates
- contrat de nappe

#### Gestion des produits phytosanitaires

- contrat de bassin
- nappe de Champigny

#### Mesures agri-environnementales (1994)

- cahier des charges agri-environnemental national

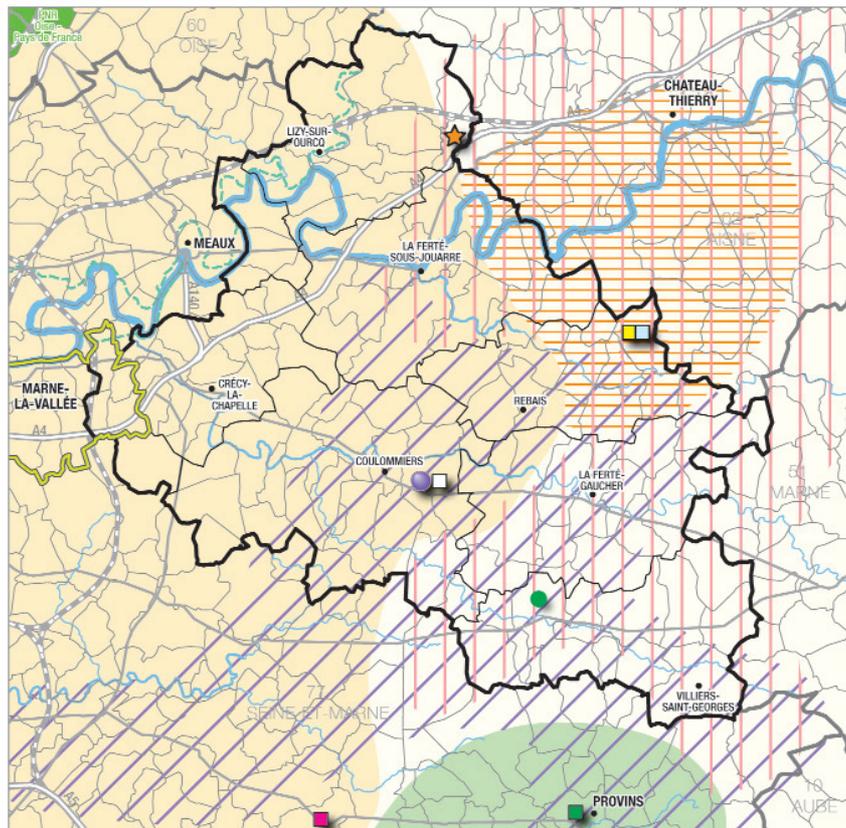
#### Plan départemental de l'Eau

- périmètre particulier



Sources : IAU IdF ARAIDF 2004, IFEN Corine land cover 2000, IGN Route500®, IAU IdF 2009 © IAU Ile-de-France 2010

## Organisation des productions végétales et animales



### PRODUCTION VÉGÉTALE

#### Équipements de transformation des cultures

- cidrerie
- Moulins Bourgeois
- teillage de lin
- production de biocarburant
- sucrerie
- projet d'usine de transformation du chanvre
- lycée agricole

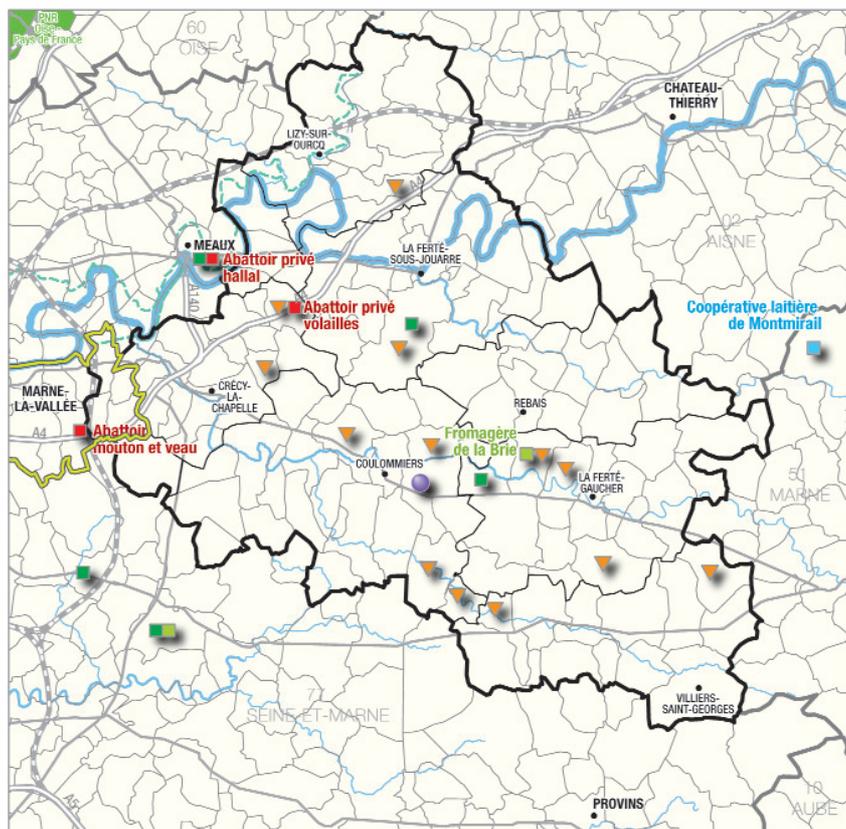
#### Organismes stockeurs

##### Coopérative agricole

- COOP AGRICOLE BETON BAZOCHES
- COHESIS
- NOURICIA
- VALFRANCE

##### Négociant privé

- Groupe SOUFFLET
- SA Levesque
- Moulins Bourgeois



### PRODUCTION ANIMALE

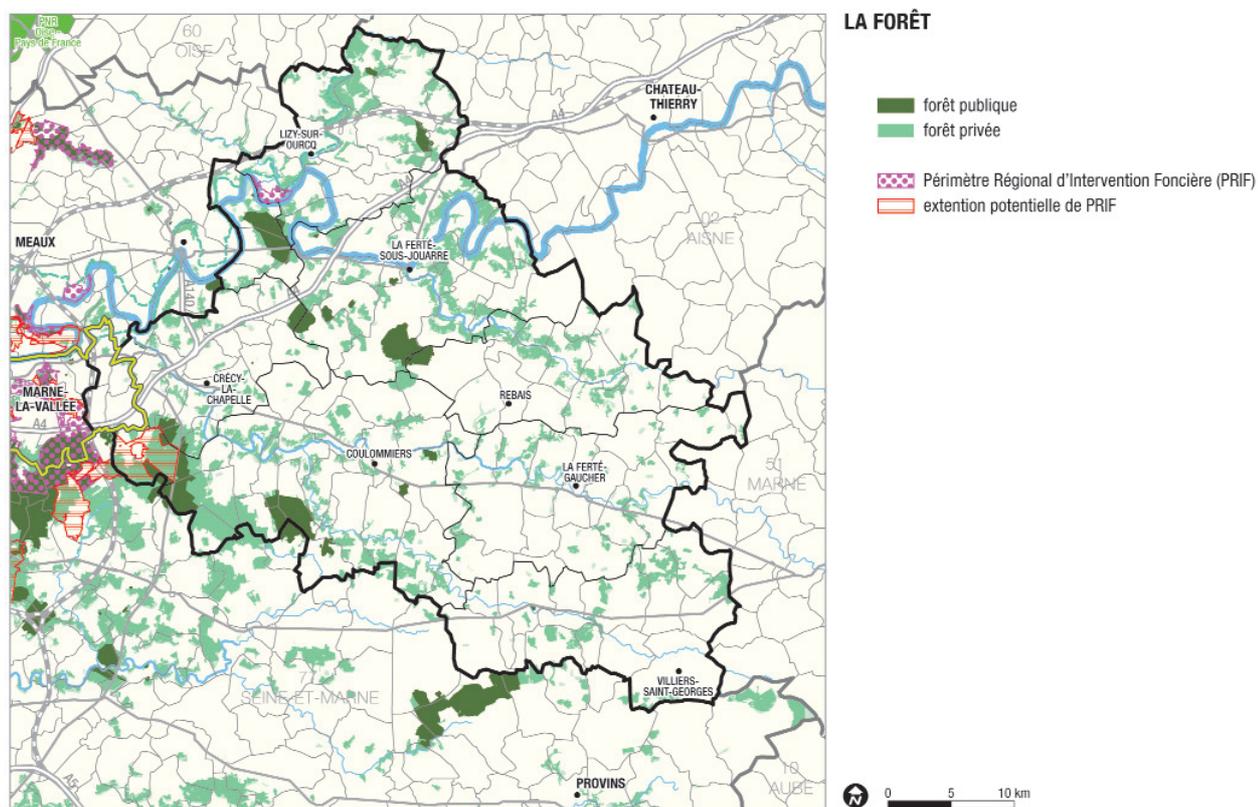
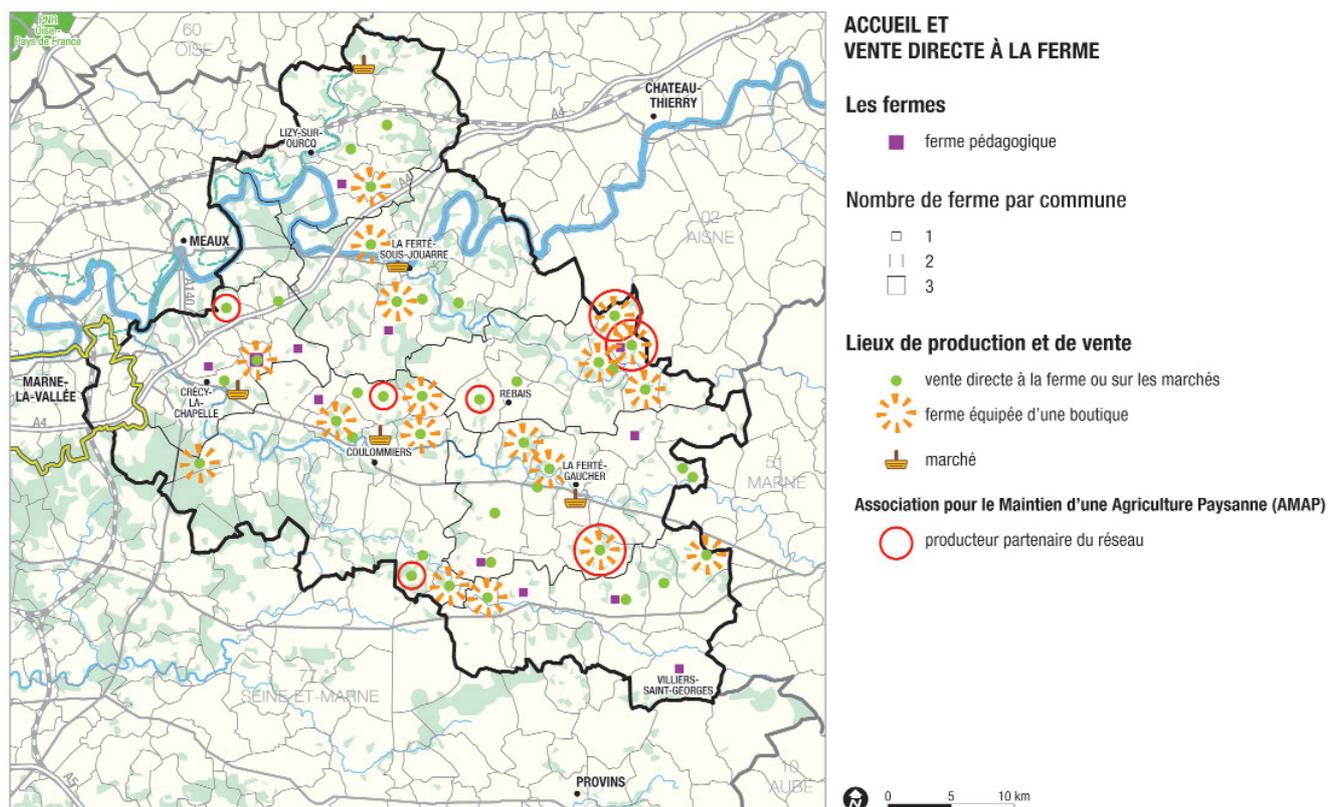
#### Sites de transformation des produits carnés et laitiers

- transformation de produits à la ferme
- abattoir
- laiterie - fromagerie
- coopérative laitière
- produit laitier-fromage / affineur
- lycée agricole



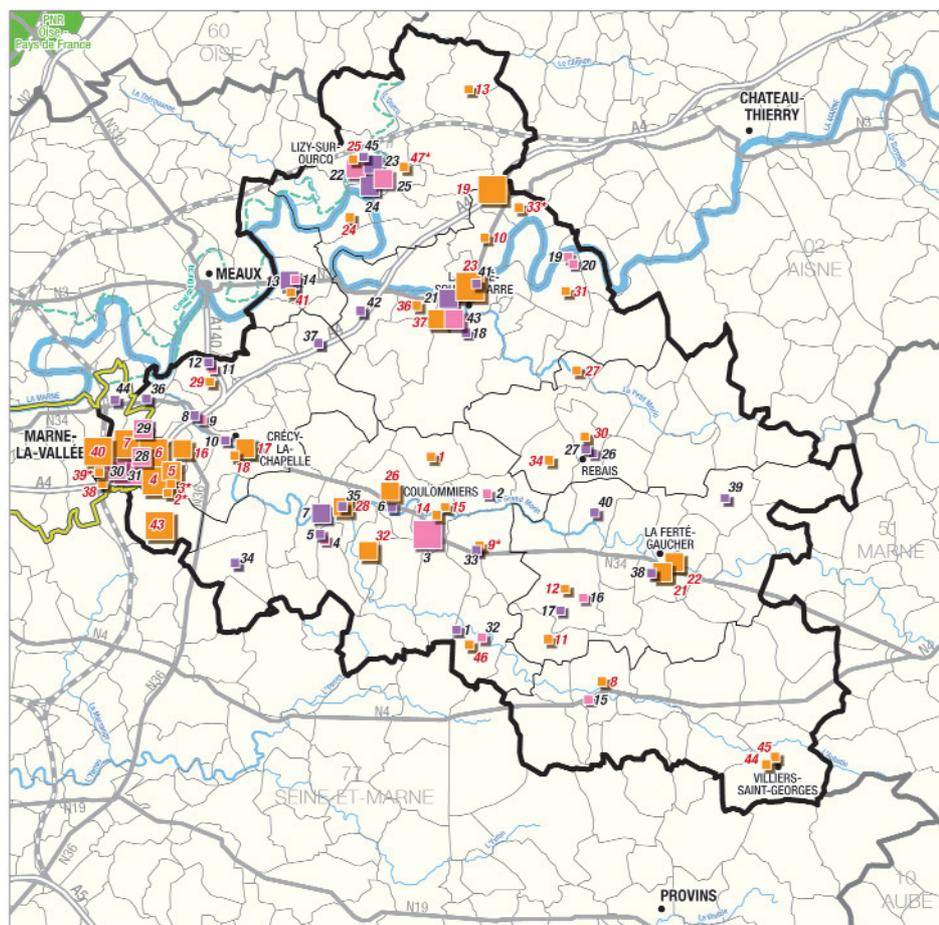
Sources : Coopératives et agriculteurs du 77, CA 77, IFEN Corine land cover 2000, IGN Route500B, IAU tdf 2009 © IAU Ile-de-France 2010

## Vente directe et accueil du public



Sources : Association Champs de Saveurs (2009), CDT77 (Brochure Arts et saveurs 2008), Brochure Balade du Goût 2008, Réseau AMAP Île-de-France 2009, Bergerie Nationale (répertoire des fermes pédagogiques IDF 2006), [www.decouvertealafarme-idf.fr](http://www.decouvertealafarme-idf.fr), IFEN Corine land cover 2000, IGN Route500®, AEV 2009, IAU ÎdF 2009 © IAU Île-de-France 2010

## Les zones d'activités économiques et les déplacements domicile-travail



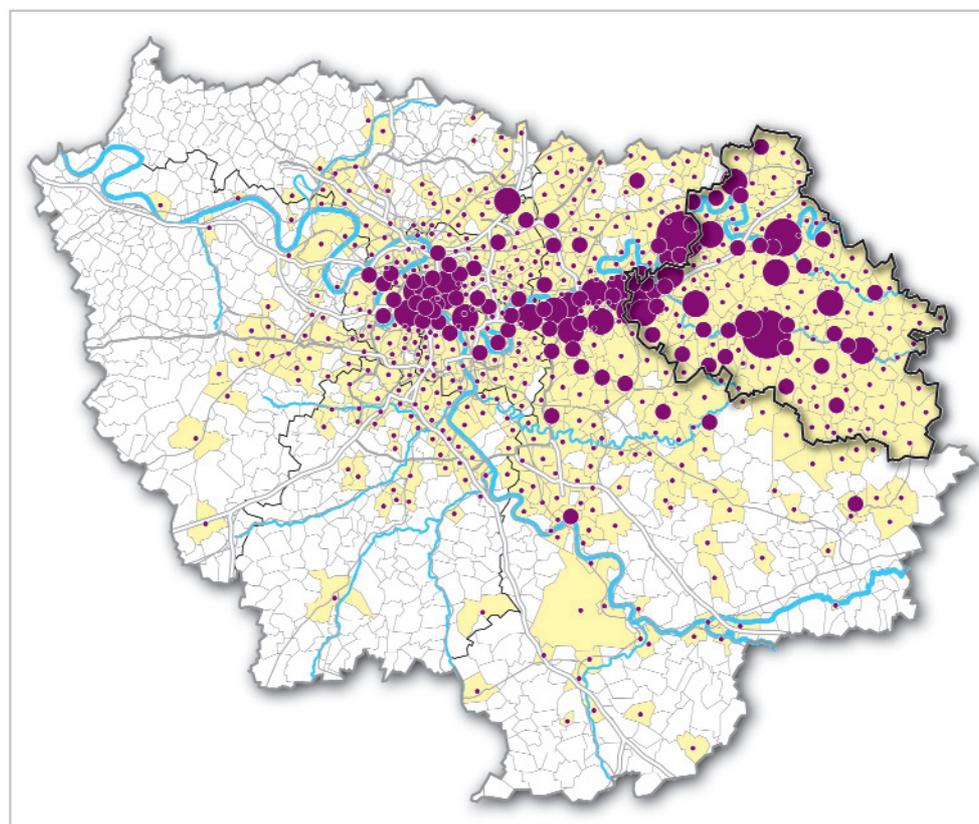
### LES ZAE

#### Surface brute (en ha)

- plus de 50
- 10 à 50
- moins de 10

#### Type de ZAE

- n'offrant plus de terrains
- en cours de commercialisation
- 3 n° de la ZAE
- en projet
- 3 n° du projet de ZAE
- \* surface non renseignée



### DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2006

#### Nombre d'actifs en déplacement depuis le périmètre d'étude

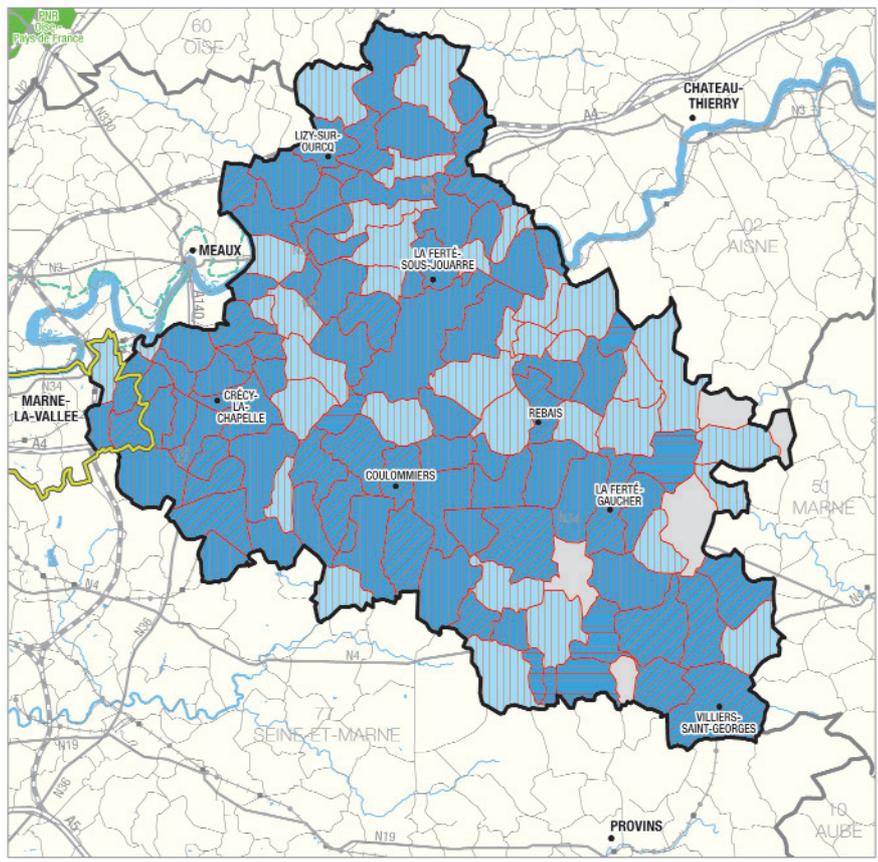
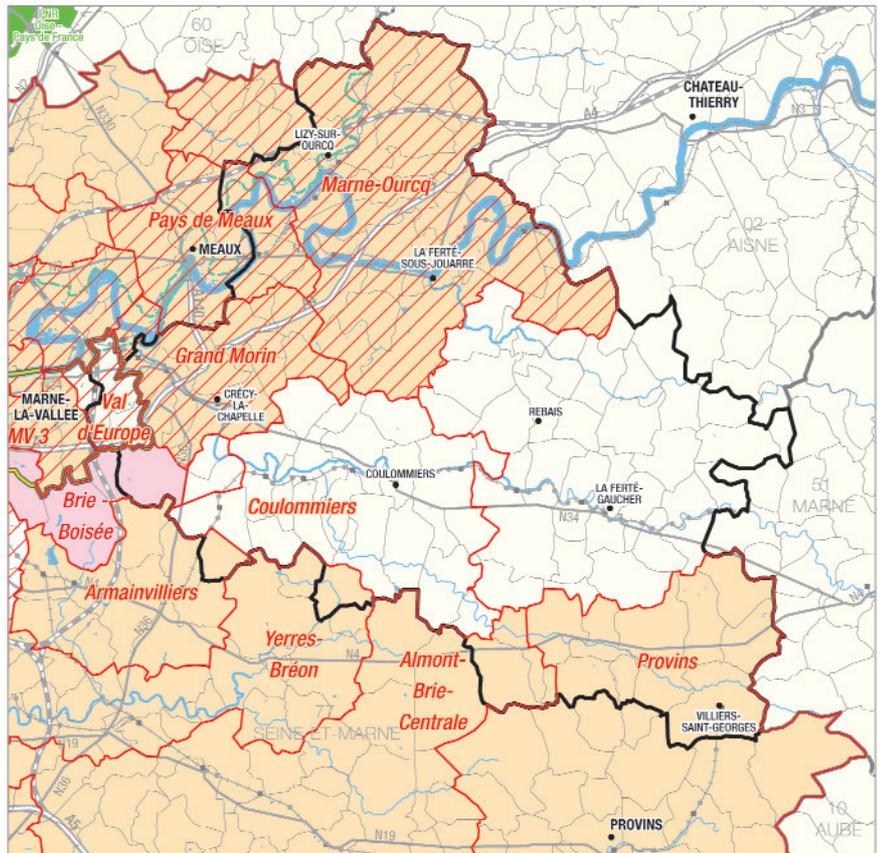
- de 1 à 150
- de 151 à 550
- de 550 à 1 500
- de 1 500 à 3 600
- plus de 3 600

#### Destination des actifs en déplacements

- commune de destination des actifs depuis le périmètre d'étude



Documents d'urbanisme



## Annexe 5 - Chiffres clés

En vue d'éclairer le lecteur sur quelques données caractéristiques de chacune des 132 communes du périmètre d'étude, ont été rassemblées dans le tableau ci-après, un certain nombre de données chiffrées permettant de les situer les unes par rapport aux autres.

Communes	Population (INSEE 2006)	Surface urbanisée de la commune (hors chantiers) en ha (MOS 2003)	Espaces urbanisés par habitant (m²/habit)	Emplois (INSEE 2006)	Taux d'emploi (INSEE 2006)	Classe d'âge de plus de 60 ans (INSEE 2006)	Revenu annuel médian par unité de consommation 2007 (Ministère de l'intérieur)	Potentiel Financier 2008 / hab. (Ministère de l'intérieur)	Taux de résidences principales locales (INSEE 2006)	Taux de logements locatifs sociaux (INSEE 2006)	Taux de résidences secondaires (INSEE 2006)	Part de résidences principales chauffées au fioul (INSEE 1999)	Part de résidences principales chauffées au bois (INSEE 1999)	Présence d'espaces naturels protégés dont sites Natura 2000	Présence d'un corridor écologique d'intérêt régional, interrégional ou national	Présence de monument ou site classé	Bourg, village ou hameau de caractère et/ou ZPPAUP	Présence de monument ou site inscrit	Présence de ZNIEFF 1 et 2
ARMENTIERES-EN-BRIE	1 336	59.6	446	55	0.12	9%	12 695 €	339 €	31%	0.3%	4%	27%	11%	x	x				x
COCHEREL	559	35.9	642	40	0.13	8%	19 691 €	311 €	14%	0.6%	10%	24%	31%	x					x
CONGIS-SUR-THEROUANNE	1 755	115.9	660	343	0.39	12%	21 492 €	347 €	12%	1.2%	7%	38%	18%	x	x		x		x
COULOMBS-EN-VALOIS	586	90.0	1 536	73	0.28	16%	17 514 €	1 267 €	16%	0.0%	9%	41%	22%	x	x	x			x
CROUY-SUR-OURCQ	1 663	135.9	817	325	0.42	18%	18 683 €	495 €	21%	0.0%	6%	34%	19%		x	x	x		x
DHUISY	261	46.6	1 785	25	0.2	20%	17 243 €	510 €	10%	0.0%	10%	36%	33%	x					x
GERMIGNY-SOUS-COULOMBS	191	28.4	1 487	51	0.57	13%	19 267 €	1 049 €	8%	0.0%	15%	30%	40%						
ISLES-LES-MELDEUSES	722	64.0	886	84	0.22	12%	19 071 €	883 €	24%	0.4%	7%	36%	14%	x	x				x
JAIGNES	327	50.5	1 544	11	0.06	16%	22 181 €	411 €	11%	0.0%	8%	52%	14%	x	x	x	x		x
LIZY-SUR-OURCQ	3 441	146.9	427	1 572	0.97	18%	15 361 €	774 €	58%	40.9%	1%	15%	5%		x		x	x	x
MARY-SUR-MARNE	1 170	71.9	614	815	1.45	16%	21 364 €	1 254 €	7%	0.3%	5%	15%	14%	x					
MAY-EN-MULTIEN	843	67.9	805	75	0.16	11%	18 925 €	430 €	16%	0.7%	6%	27%	29%		x	x	x		x
OCQUERRE	367	97.4	2 653	180	0.85	12%	19 121 €	1 081 €	21%	0.0%	21%	31%	30%				x	x	x
TANCROU	314	40.8	1 299	36	0.21	15%	20 555 €	418 €	12%	0.0%	5%	35%	25%	x			x	x	
VENDREST	703	46.4	660	66	0.18	13%	18 921 €	394 €	17%	1.7%	12%	35%	32%	x			x		x
<b>Total secteur Ourcq</b>	<b>14 238</b>	<b>1 098</b>		<b>3 751</b>															
FUBLAINES	1 150	68.2	593	76	0.12	12%	21 338 €	430 €	25%	9.1%	2%	16%	12%						
GERMIGNY-L'ÉVEQUE	1 280	152.3	1 190	97	0.15	16%	25 651 €	576 €	7%	0.0%	9%	39%	16%	x	x				x
MONTCEAUX-LES-MEAUX	613	53.2	868	49	0.15	14%	24 570 €	529 €	11%	0.0%	5%	31%	13%			x	x		x
TRILPORT	4 793	202.6	423	1 102	0.46	18%	21 100 €	592 €	20%	4.8%	1%	13%	6%						x
VARREDES	1 867	87.3	468	381	0.42	20%	21 892 €	436 €	17%	0.1%	2%	18%	11%					x	x
<b>Total secteur Influence de Meaux</b>	<b>9 703</b>	<b>564</b>		<b>1 705</b>															
BASSEVELLE	352	48.7	1 384	79	0.42	16%	19 249 €	450 €	20%	0.0%	4%	39%	30%						x
BUSSIÈRES	497	57.7	1 161	25	0.12	14%	15 320 €	297 €	22%	0.0%	4%	31%	21%		x			x	x
CHAMIGNY	1 253	132.0	1 053	199	0.32	18%	20 872 €	436 €	8%	0.0%	6%	35%	19%	x		x			x
CHANGIS-SUR-MARNE	1 031	76.1	738	103	0.2	19%	21 513 €	550 €	11%	6.6%	6%	47%	12%		x				x
CITRY	746	82.1	1 101	68	0.18	19%	18 136 €	331 €	5%	0.0%	12%	36%	28%				x	x	
LA FERTE-SOUS-JOUARRE	8 932	384.7	431	2 742	0.64	20%	17 222 €	625 €	46%	13.5%	6%	16%	7%		x				x
JOUARRE	3 997	258.2	646	891	0.48	18%	18 115 €	549 €	30%	6.6%	4%	25%	17%		x	x	x	x	x
LUZANCY	942	80.2	851	201	0.41	14%	19 063 €	469 €	14%	0.0%	9%	39%	22%	x	x	x	x		x
MERY-SUR-MARNE	581	61.2	1 053	46	0.15	16%	20 190 €	355 €	6%	0.0%	14%	42%	18%	x	x		x		x
NANTEUIL-SUR-MARNE	462	23.0	498	35	0.15	12%	16 982 €	324 €	26%	0.6%	13%	47%	18%		x		x		
PIERRE-LEVÉE	427	42.1	986	35	0.16	10%	19 606 €	402 €	18%	0.0%	5%	31%	26%						
REUIL-EN-BRIE	863	77.1	893	105	0.24	16%	19 724 €	380 €	8%	0.0%	6%	27%	27%		x				
SAACY-SUR-MARNE	1 764	142.3	807	322	0.4	21%	18 863 €	428 €	21%	0.3%	12%	41%	16%	x					x
SAINTE-AULDE	604	72.8	1 205	58	0.19	17%	21 217 €	447 €	9%	0.0%	18%	40%	24%	x			x		x
SAINTE-CYR-SUR-MORIN	1 772	176.1	994	345	0.38	15%	20 264 €	452 €	12%	0.3%	12%	35%	23%	x	x		x	x	x
SAINT-JEAN-LES-DEUX-JUMENTS	1 202	121.8	1 013	187	0.32	24%	21 420 €	494 €	16%	2.5%	5%	30%	17%				x		x
SAINTE-OUEN-SUR-MORIN	576	64.8	1 125	40	0.15	17%	20 314 €	363 €	5%	0.5%	8%	34%	26%	x	x				x
SAMMERON	1 008	62.9	624	209	0.4	15%	20 520 €	503 €	18%	0.0%	2%	19%	21%				x		
SEPT-SORTS	447	68.0	1 521	222	0.88	11%	20 583 €	1 573 €	22%	0.0%	6%	33%	12%						
SIGNY-SIGNETS	594	69.0	1 162	78	0.26	15%	20 785 €	434 €	13%	0.0%	5%	36%	27%						
USSY-SUR-MARNE	934	123.3	1 320	132	0.27	16%	18 650 €	511 €	22%	0.3%	9%	25%	15%		x				x
<b>Total secteur Ferrière-sous-Jouarre</b>	<b>28 984</b>	<b>2 224</b>		<b>6 122</b>															
BOULEURS	1 411	87.1	617	146	0.21	13%	22 378 €	404 €	13%	0.0%	3%	27%	19%						
BOUTIGNY	837	151.2	1 806	96	0.22	16%	24 842 €	474 €	8%	0.0%	3%	32%	17%					x	
CONDE-SAINTE-LIBAIRE	1 401	99.6	711	121	0.17	17%	24 605 €	464 €	4%	0.0%	8%	10%	6%	x	x		x		
COUILLY-PONT-AUX-DAMES	2 028	157.9	779	411	0.42	20%	23 300 €	556 €	16%	0.0%	5%	17%	8%			x			
COULOMMES	411	31.7	771	33	0.15	14%	21 421 €	602 €	17%	0.0%	2%	38%	20%					x	
COUTEVROULT	654	85.9	1 313	245	0.66	11%	21 956 €	893 €	17%	0.0%	14%	36%	16%						x
CRECY-LA-CHAPELLE	4 029	320.4	795	1 268	0.59	18%	22 673 €	593 €	30%	2.5%	5%	18%	9%			x	x	x	
LA HAUTE-MAISON	254	37.5	1 476	37	0.29	18%	21 467 €	465 €	20%	0.0%	1%	37%	28%						
MONTRY	3 227	168.7	523	445	0.27	19%	23 169 €	529 €	12%	0.0%	3%	12%	4%					x	
QUINCY-VOISINS	4 901	252.7	516	1 115	0.43	14%	22 422 €	585 €	15%	3.7%	1%	11%	12%			x			x
SAINTE-FIACRE	371	26.0	701	46	0.25	24%	24 701 €	390 €	10%	0.0%	3%	41%	15%						
SAINTE-GERMAIN-SUR-MORIN	3 281	145.3	443	474	0.28	16%	22 686 €	472 €	12%	1.1%	2%	10%	7%						x
SANCY	336	29.9	890	46	0.27	11%	19 505 €	452 €	3%	0.0%	5%	31%	19%						
TIGEAUX	373	39.7	1 064	20	0.1	13%	24 133 €	435 €	8%	0.0%	10%	37%	16%			x		x	x
VAUCOURTOIS	209	43.5	2 081	12	0.12	18%	21 725 €	453 €	8%	0.0%	4%	32%	15%						
VILLEMAREUIL	370	49.9	1 349	107	0.53	11%	22 864 €	431 €	9%	0.0%	0%	31%	17%						
VILLIERS-SUR-MORIN	1 677	136.3	813	157	0.18	15%	23 236 €	367 €	15%	0.0%	13%	31%	11%						x
VOULANGIS	1 415	120.5	852	159	0.23	15%	23 554 €	441 €	10%	0.0%	11%	43%	13%			x	x	x	x
<b>Total secteur Crécy-la-Chapelle</b>	<b>27 185</b>	<b>1 984</b>		<b>4 938</b>															
BALLY-ROMANVILLIERS	5 421	268.1	495	1 141	0.36	3%	20 869 €	1 505 €	42%	20.1%	7%	2%	3%		x				
COUPVRY	2 791	312.2	1 119	461	0.32	14%	25 487 €	2 177 €	7%	1.4%	4%	11%	11%		x	x	x	x	x
MAGNY-LE-HONGRE	4 954	165.5	334	1 806	0.56	4%	25 303 €	1 447 €	42%	4.6%	1%	4%	3%		x				x
SERRIS	6 061	217.3	359	4 216	1.09	4%	21 036 €	1 465 €	62%	13.0%	7%	4%	8%		x				
VILLENEUVE-LE-COMTE	1 755	81.1	462	314	0.34	15%	22 746 €	580 €	23%	0.0%	2%	27%	10%		x	x	x		x
<b>Total secteur Ouest Ville-Nouvelle</b>	<b>20 982</b>	<b>1 044</b>		<b>7 938</b>															

Communes	Population (INSEE 2006)	Surface urbanisée de la commune (hors chantiers) en ha (MOS 2003)	Espaces urbanisés par habitant (m <sup>2</sup> /hab)	Emplois (INSEE 2006)	Taux d'emploi (INSEE 2006)	Classe d'âge de plus de 60 ans (INSEE 2006)	Revenu annuel médian par unité de consommation 2007 (Ministère de l'Intérieur)	Potentiel Financier 2008 / hab. (Ministère de l'Intérieur)	Taux de résidences principales localités (INSEE 2006)	Taux de logements locaux sociaux (INSEE 2006)	Taux de résidences secondaires (INSEE 2006)	Part de résidences principales chauffées au fioul (INSEE 1999)	Part de résidences principales chauffées au bois (INSEE 1999)	Présence d'espaces naturels protégés dont sites Natura 2000	Présence d'un corridor écologique d'intérêt régional, interrégional ou national	Présence de monument ou site classé	Bourg, village ou hameau de caractère et/ou ZPPAUP	Présence de monument ou site inscrit	Présence de ZNIEFF 1 et 2
AMILLIS	753	95.6	1 270	164	0.42	17%	19 106 €	510 €	19%	0.0%	10%	41%	21%				x	x	x
AULNOY	379	59.5	1 570	157	0.79	15%	21 461 €	460 €	22%	0.0%	7%	31%	28%				x		
BEAUTHEL	680	72.7	1 069	85	0.25	14%	20 686 €	385 €	4%	0.0%	9%	30%	28%			x			x
BOISSY-LE-CHATEL	3 014	223.0	740	330	0.23	17%	20 136 €	389 €	9%	0.0%	5%	22%	20%						
LA CELLE-SUR-MORIN	1 183	89.4	756	137	0.22	15%	21 516 €	393 €	7%	0.0%	11%	28%	21%	x		x		x	x
CHAILLY-EN-BRIE	1 351	128.6	952	295	0.41	13%	20 661 €	527 €	15%	0.0%	8%	35%	18%						x
CHAUFFRY	904	81.1	897	85	0.18	16%	20 340 €	387 €	7%	0.0%	11%	35%	23%						
COULOMMIERS	13 836	534.1	386	7 527	1.16	22%	16 348 €	909 €	57%	32.3%	1%	11%	4%			x		x	
CREVECOEUR-EN-BRIE	312	50.9	1 631	40	0.22	10%	22 135 €	541 €	10%	0.0%	8%	42%	24%		x				x
DAGNY	338	42.3	1 251	40	0.25	17%	18 503 €	376 €	8%	0.0%	7%	34%	27%		x				x
DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX	816	74.5	913	134	0.33	15%	22 712 €	519 €	8%	0.0%	6%	44%	12%			x		x	x
FAREMOUTIERS	2 386	118.2	495	552	0.45	16%	20 484 €	470 €	20%	3.4%	3%	19%	14%			x	x		x
GIREMOUTIERS	129	30.8	2 388	31	0.5	26%	NR	467 €	25%	0.0%	0%	49%	13%						
GUERARD	2 121	224.9	1 060	243	0.23	16%	23 467 €	444 €	8%	0.0%	12%	44%	16%	x		x	x	x	x
HAUTEFEUILLE	312	34.0	1 090	249	1.45	4%	20 943 €	369 €	18%	0.0%	13%	28%	12%	x	x				x
MAISONCELLES-EN-BRIE	799	111.5	1 395	138	0.38	23%	22 020 €	529 €	11%	0.0%	5%	34%	11%						
MAROLLES-EN-BRIE	425	55.5	1 306	81	0.38	12%	19 211 €	365 €	14%	0.0%	11%	38%	26%	x					
MAUPERTHUIS	468	42.1	900	44	0.18	15%	20 842 €	354 €	8%	0.0%	9%	41%	17%			x	x	x	x
MORTCERF	1 416	99.2	701	238	0.33	17%	23 023 €	419 €	21%	0.0%	6%	30%	17%		x	x			x
MOUROUX	4 609	332.9	722	735	0.31	16%	20 260 €	520 €	13%	1.0%	4%	23%	17%						
POMMEUSE	2 693	275.9	1 025	292	0.21	13%	19 606 €	397 €	14%	5.1%	10%	25%	20%	x					x
SAINTE-AUGUSTIN	1 627	172.3	1 059	153	0.19	17%	22 930 €	390 €	9%	0.2%	13%	37%	18%			x			x
SAINTE-GERMAIN-SOUS-DOUE	461	50.9	1 104	34	0.15	14%	21 487 €	345 €	5%	0.0%	9%	40%	23%						
SAINTE-SAINTE	1 266	116.4	919	136	0.22	17%	21 784 €	392 €	9%	0.0%	13%	25%	18%		x				x
TOUQUIN	1 104	93.6	848	158	0.27	14%	20 424 €	411 €	13%	0.0%	7%	37%	14%	x	x				x
<b>Total secteur Coulommiers</b>	<b>43 382</b>	<b>3 210</b>	<b>12 078</b>																
BELLOT	780	84.3	1 081	95	0.24	17%	17 862 €	391 €	13%	0.0%	14%	35%	28%	x	x		x	x	x
BOITRON	371	52.4	1 412	68	0.35	13%	20 455 €	378 €	9%	0.0%	14%	34%	24%	x	x				x
DOUE	999	97.7	978	124	0.24	14%	19 263 €	404 €	9%	0.0%	7%	40%	24%			x	x	x	x
HONDEVILLIERS	243	39.7	1 634	40	0.33	14%	17 654 €	382 €	5%	0.0%	18%	36%	38%						
MONTEAUPHIN	212	37.9	1 788	45	0.47	24%	18 704 €	429 €	10%	0.0%	20%	36%	42%		x				
ORLY-SUR-MORIN	633	55.0	869	79	0.26	15%	19 873 €	361 €	13%	0.0%	19%	32%	17%	x	x		x		x
REBAYS	2 083	135.7	651	902	1.03	25%	16 703 €	679 €	38%	20.2%	3%	45%	11%						
SABLONNIERES	671	87.5	1 304	40	0.12	19%	17 673 €	369 €	7%	0.0%	16%	33%	29%	x	x		x	x	x
SAINTE-DENIS-LES-REBAYS	897	106.5	1 187	257	0.56	16%	21 561 €	441 €	4%	0.0%	12%	36%	25%						
SAINTE-LEGER	200	27.6	1 380	12	0.11	11%	19 744 €	403 €	21%	0.0%	9%	32%	35%						
LA TRETOIRE	384	69.7	1 815	38	0.19	18%	19 526 €	440 €	8%	0.0%	10%	37%	29%	x					x
VERDELOT	728	124.3	1 707	171	0.5	20%	17 329 €	696 €	18%	1.4%	24%	44%	26%	x	x		x	x	x
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	1 135	110.3	972	185	0.35	19%	17 247 €	387 €	14%	0.0%	10%	34%	27%	x	x		x	x	x
<b>Total secteur Rebais</b>	<b>9 336</b>	<b>1 029</b>	<b>2 056</b>																
LA CHAPPELLE-MOUILLS	352	81.1	2 304	60	0.37	21%	18 636 €	454 €	14%	0.0%	22%	45%	26%						x
CHARTRONGES	267	29.4	1 101	24	0.17	11%	20 153 €	403 €	4%	0.0%	5%	29%	30%	x	x				
CHEVRU	1 063	69.7	656	72	0.14	7%	17 841 €	327 €	12%	0.3%	4%	27%	23%		x				
CHOISY-EN-BRIE	1 283	131.1	1 022	283	0.5	21%	20 532 €	481 €	13%	0.0%	7%	42%	25%	x	x			x	
LA FERTE-GAUCHER	4 057	231.7	571	1 761	0.96	26%	14 925 €	1 122 €	60%	28.5%	1%	24%	6%				x	x	
JOUY-SUR-MORIN	2 007	199.9	996	420	0.46	22%	17 949 €	900 €	19%	7.5%	8%	27%	17%		x		x	x	
LESCHEROLLES	462	54.5	1 180	30	0.14	19%	17 162 €	383 €	4%	0.0%	9%	36%	24%			x	x		x
LEUDON-EN-BRIE	125	18.2	1 456	16	0.24	11%	NR	461 €	7%	0.0%	12%	41%	27%	x					x
MELLERAY	475	50.7	1 067	28	0.13	14%	16 244 €	357 €	9%	0.0%	13%	33%	28%						x
MONTENIS	38	10.4	2 737	12	0.52	16%	NR	711 €	31%	0.0%	19%	20%	53%						
MONTLIVET	247	46.7	1 891	65	0.49	12%	18 401 €	541 €	6%	0.0%	17%	38%	40%						
SAINTE-BARTHELEMY	329	45.5	1 383	23	0.13	12%	19 036 €	460 €	12%	0.0%	5%	26%	42%						
SAINTE-MARS-VIEUX-MAISONS	280	41.2	1 471	21	0.17	16%	17 439 €	385 €	3%	0.0%	17%	31%	33%	x					
SAINTE-MARTIN-DES-CHAMPS	678	77.1	1 137	68	0.19	14%	18 542 €	388 €	8%	0.0%	7%	29%	26%						
SAINTE-REMY-LA-VANNE	893	116.0	1 299	357	0.79	17%	19 213 €	639 €	13%	0.0%	12%	33%	22%						x
SAINTE-SIMEON	823	101.7	1 236	104	0.25	18%	19 458 €	450 €	10%	0.0%	18%	42%	23%	x				x	x
<b>Total secteur La Ferté-Gaucher</b>	<b>13 379</b>	<b>1 305</b>	<b>3 344</b>																
AUGERS-EN-BRIE	299	39.5	1 321	19	0.13	16%	18 541 €	462 €	15%	0.0%	6%	42%	30%			x			
BANNOST-VILLAGNON	581	74.9	1 289	46	0.16	17%	21 729 €	626 €	8%	0.0%	7%	34%	18%			x			x
BETON-BAZOCHE	747	88.5	1 185	225	0.62	22%	16 480 €	547 €	24%	2.9%	7%	45%	23%			x			
BEZALLES	209	19.3	923	12	0.12	10%	19 813 €	349 €	14%	0.0%	5%	33%	26%						
BOISDON	82	11.4	1 390	8	0.18	23%	NR	513 €	9%	0.0%	17%	62%	21%						
CERNEUX	286	63.3	2 213	60	0.41	19%	18 032 €	653 €	13%	0.0%	12%	28%	41%					x	
CHAMPENEST	111	29.0	2 613	15	0.27	24%	19 531 €	731 €	15%	0.0%	16%	38%	28%			x			
COURTACON	188	36.9	1 963	32	0.36	26%	16 722 €	492 €	11%	0.0%	5%	39%	27%	x					
FRETOY	151	22.3	1 477	12	0.17	12%	NR	426 €	8%	0.0%	20%	41%	20%						x
LES MARETS	152	17.0	1 118	20	0.33	19%	NR	335 €	17%	0.0%	23%	31%	24%			x			
MONTCEAUX-LES-PROVINS	335	56.9	1 699	38	0.23	20%	15 837 €	684 €	13%	0.0%	10%	37%	35%			x			
SAINTE-MARTIN-DU-BOSCHET	262	40.7	1 553	19	0.14	13%	18 814 €	374 €	10%	0.0%	17%	30%	32%						
SANCY-LES-PROVINS	311	58.5	1 881	74	0.46	14%	18 283 €	472 €	10%	0.0%	17%	32%	32%						x
VILLIERS-SAINTE-GEORGES	1 137	104.8	922	277	0.58	24%	16 718 €	488 €	27%	13.1%	5%	45%	14%						
<b>Total secteur Influence Provins</b>	<b>4 851</b>	<b>663</b>	<b>857</b>																
<b>Total 132 communes</b>	<b>172 040</b>	<b>13 120</b>	<b>42 789</b>																

## Annexe 6 - Analyse approfondie des patrimoines

### I. Des paysages originaux, aux ambiances variées

Outil de lecture du territoire, le paysage est l'observation de la nature, des techniques et des modes de vie des hommes. Le territoire d'étude de la Brie et des deux Morin regroupe des paysages vivants, qui témoignent de la vie des habitants et évoluent avec les pratiques et activités humaines. Ainsi, le territoire d'étude de la Brie et des deux Morin se caractérise comme un terroir ancien d'élevage laitier et de production de fromages de Brie, un des derniers d'Île-de-France, profondément marqué par l'alternance des plateaux agricoles de grandes cultures et le cours encaissé de ses nombreuses vallées. Les variations du relief révèlent des paysages diversifiés, à dominante humide, qui s'estompent en allant vers le Provinois et vers le Multien. Plus d'une dizaine d'entités paysagères et patrimoniales différentes peuvent être découpées : des collines de l'Orxois à la Brie de l'Aubetin, elles révèlent des micro-paysages aux ambiances spécifiques qui ont inspirés de nombreux peintres et écrivains.

Contrairement aux autres parcs franciliens concernés généralement par une région agricole principale, le territoire d'étude de la Brie et des deux Morin a l'originalité de regrouper plusieurs régions agricoles distinctes, montrant la diversité des productions locales (élevages et pâtures, maraîchage, arboriculture, céréalicultures, cultures de lin, de betteraves, de féveroles...) et des paysages associés. Bien que transformés par le drainage et parfois le défrichement pour une valorisation agricole en grandes cultures, les plateaux restent rythmés par une trame de bosquets, d'alignements le long des routes départementales, et par des horizons boisés. Les rebords des plateaux sont remarquables, pour les points de vue qu'ils offrent sur les vallées.



Un verger à Doue

B. Cochezier / IAU idF



Alignement d'arbres le long de la D222

A. Bardon / IAU idF

À l'est d'une ligne allant approximativement des Boucles de Luzancy à Guérard, l'éclatement des villages en une myriade de grandes fermes et de hameaux est très fréquente. Ce jeu d'imbrication des espaces bâtis, des espaces boisés et des paysages ouverts de grandes cultures, forment une structure de type bocagère et des ambiances non monotones.

Les vallées, souvent étroites et sinueuses, à l'exception de l'Aubetin, ont fortement découpé ces plateaux et leur impact dans le paysage est accentué



Ferme de la Caille - Chartronges

J. Missonnier / IAU idF



Coteaux boisés de la vallée du Petit Morin

A. Bardon / IAU idF

par la présence de prairies, de boisements en fond de vallée ou sur les coteaux et de vergers fréquemment implantés à l'entrée et/ou à la sortie des bourgs. Rares aujourd'hui, la culture de l'osier marquait le paysage de ces fonds de vallée. Les grandes peupleraies caractérisent la vallée de l'Ourcq. D'innombrables petits cours d'eau et rus complètent ce réseau hydrographique, souligné par des ripisylves plus ou moins continues et des bandes enherbées. Les vallées sont marquées par un parcellaire serré très découpé, des villages rues avec un bâti agricole plus simple et des éléments particuliers tels que les arbres têtards.

Huit sites remarquables sont protégés dont les plus emblématiques sont la vallée du Grand Morin (site classé le plus étendu) et la butte de Doue, le « phare de la Brie » dominant le plateau de la Brie laitière autour de Rebaix.

Néanmoins, ces paysages originaux en Île-de-France, ont tendance à s'uniformiser suite au déclin de certaines activités (roseraies, vignes, agriculture de subsistance sur de petites surfaces, arbres têtards, vergers, élevages) et à l'extension de l'urbanisation (périurbanisation à l'ouest, entrées de villes étalées...). Les protections sont peu étendues et les documents d'urbanisme locaux prennent en compte de façon très inégale l'existant en matière de paysage et de patrimoine bâti. Et lorsque les communes volontaires s'engagent dans le respect d'une Charte qualité village sur les conseils du CAUE, elles se heurtent le plus souvent à des difficultés de mise en œuvre, par insuffisance de sensibilisation et d'accompagnement des constructeurs et aménageurs.



Marais du Negando - Le grand Pré - Crouy-sur-Ourcq

H. Couchetier / IAU idF

## 2. Un patrimoine naturel marqué par la présence des zones humides

Les particularités du substrat géologique de cette région sont à l'origine de la présence de nombreuses zones humides et d'une organisation des milieux assez originale.

La vallée de l'Ourcq est constituée de sols tourbeux, rares en Île-de-France. Grande zone naturelle d'intérêt écologique (Znieff de type 2), plusieurs sous-secteurs accueillent une faune et une flore particulière et sont identifiés en Znieff de type 1. Mais les sols tourbeux souffrent de l'exploitation importante des peupleraies. Plusieurs espèces autrefois observées et inventoriées dans la vallée ont disparu. La valeur patrimoniale de ces espaces pour la biodiversité mériterait une action globalisée à l'échelle de la vallée en concertation avec les sylviculteurs.

Les bois de Montgé et des Réserves sur les reliefs de l'Orxois accueillent des espèces en limite d'aire de répartition tel que le crapaud sonneur à ventre jaune. Leur intégration au réseau européen Natura 2000, au titre de la directive Habitats est proposé.

L'ensemble de la vallée de l'Ourcq et des collines attenantes de l'Orxois, a d'ailleurs été pressenti par le Ministère de l'Ecologie comme un des sites prioritaires d'Île-de-France pour un classement en réserve naturelle nationale.

Dans les vallées de l'Ourcq et du Clignon affleurent les calcaires à miliolites du Lutétien inférieur, autrefois exploités à ciel ouvert (Crouy-sur-Ourcq, vallée du Clignon) ou parfois en galeries souterraines (Vareddes, Isles-les-Meldeuses). Le calcaire à miliolites, ainsi que ses couches inférieures et supérieures (calcaire grossier riche en coquilles, banc à grands fossiles caractéristiques (vérins)) ont fourni au cours des siècles passés de grandes quantités de matériaux de construction pour l'habitat local et pour l'édification de nombreux monuments de la région parisienne, dont certains sont aujourd'hui classés. Ces gisements méritent d'être considérés comme des ressources potentielles pour la restauration des édifices patrimoniaux.

Plus généralement, dans ce secteur de l'Ourcq et de l'Orxois, de nombreuses carrières aujourd'hui en arrêt d'exploitation présentent un intérêt paléontologique ou géologique, car permettant l'accès à des couches géologiques riches en fossiles ou particulières dans les séries stratigraphiques. Ce patrimoine n'est cependant ni protégé ni mis en valeur.

L'exploitation des sables et graviers du lit majeur de la Marne pour la production de granulats, a laissé, sur les secteurs qui ne sont plus exploités, de grands étangs progressivement investis par les oiseaux, pour se reproduire ou faire une halte sur les parcours de migration. Lors des grandes crues, ces étangs riches en poissons participent à la régénération des milieux aquatiques. Le réseau des

étangs des boucles de Méry-sur-Marne/Luzancy et de Congis-sur-Thérouanne/Isles-les-Meldeuses font partie d'un vaste ensemble classé au titre de la directive Oiseaux en zone spéciale de conservation d'intérêt européen. La diversité des oiseaux observée pourrait mériter une reconnaissance internationale en tant que zone Ramsar. Pour consolider ce patrimoine, l'accompagnement de l'arrêt progressif de l'exploitation des granulats pour des aménagements adaptés est indispensable.

Pour les déplacements faune/flore, la Marne, en tant qu'affluent majeur de la Seine, constitue un corridor d'importance majeur, assurant les relations avec les régions limitrophes et lointaines du bassin parisien.

Les fonds de vallées de l'Ourcq, du Petit et du Grand Morin sont occupés par des aulnaies marécageuses et des frênaies fraîches à humides et par des prairies pacagées alluviales, transformées parfois par le drainage et le surpâturage. La vallée du Petit Morin présente de par la succession des couches géologiques, une organisation des milieux particulière, avec le développement de la forêt sur ses coteaux puis, en rupture de pente, à nouveau des prairies et des réseaux de mares en transition avec les champs de grandes cultures. Sur l'amont de la rivière, la ripisylve est quasi-continue.

Classée au réseau Natura 2000 sur l'amont de son lit majeur, présentant de nombreuses Znieff de type I sur sa partie aval, et de surcroît, corridor d'intérêt national pour sa liaison vers les marais de St Gond en Champagne crayeuse, la vallée du Petit Morin est un des joyaux naturels de ce territoire. Sa richesse est d'ailleurs confirmée par les inventaires approfondis établis dans le cadre de l'atlas départemental de la biodiversité. Vallée relative-



Vue aérienne des étangs du Grand Voyeux - Congis-sur-Thérouanne

S. Carrege / IAU idF

ment sauvage, elle est préservée de l'urbanisation mais ses milieux humides et notamment ses prairies pacagées sont étroitement liées à la filière élevage très fragilisée. Bien que les chevaux permettent de maintenir une partie des prairies, il est à noter que les prairies qui leur sont dédiées sont moins intéressantes du point de vue biologique que les prairies à bovins.

Sur les secteurs argileux, humides et frais de l'Orxois et de la vallée du Petit Morin se développent des boisements de climat subcontinental, que l'on retrouve dans les régions de l'Est, dont l'espèce la plus emblématique est le Sénéçon de fusch, observé dans les Bois des Usages et Bois de Montgé à Vendrest.

Le Vannetin, affluent du Grand Morin ainsi que l'Yerres amont, qui s'écoule vers le sud du territoire, sont également deux autres sites remarquables classées au réseau Natura 2000.

La concentration des prairies dans la vallée se rencontre également dans la vallée du Grand Morin ou de l'Aubetin aval. C'est d'ailleurs une particularité du territoire par rapport au reste de l'Ile-de-France. Dans l'espace rural francilien, les prairies sont présentes mais elle ne sont pas autant inféodées aux vallées. Dans le territoire de Brie et deux Morin, comme elles marquent les vallées, elles



Ru du Pré des Fontaines - Germigny-sous-Coulombs

contribuent à mettre en évidence et à identifier les vallées dans les grands paysages de plateaux. Les vallées se caractérisent aussi par la présence de très nombreux vergers, souvent en mauvais état. Lorsque le phylloxera fit disparaître la vigne, pommiers et poiriers furent plantés à flancs de coteaux et même en fond de vallée avec des prairies sous les arbres. Ces vergers identifient aussi très souvent les entrée/sortie de villages sur les plateaux. Ils abritent plusieurs variétés locales mais qui sont en train de disparaître. Ils subissent la pression de l'urbanisation, la méconnaissance et la perte des savoir-faire en arboriculture et souffrent également de la régression de l'élevage et des prés-vergers.



Ancien verger, Le Charnoy - Guérard

Les vallées des Morin sont également ponctuées d'arbres anciens taillés en têtards, les « tocards ou trognes de la Brie ». Utilisés autrefois pour la production de fourrages et de litière pour l'étable, ils servaient également de bois de chauffage, de matériaux pour divers outils et de bornes pour délimiter les parcelles. Ces vieux arbres ne sont pas toujours entretenus et risquent de dépérir. Ils assurent pourtant, outre un rôle de témoignage de pratiques anciennes, un rôle écologique important. Leur taille excessive a favorisé la formations de nombreuses cavités favorables aux espèces d'oiseaux cavernicoles telles que la chouette chevêche.

Les massifs forestiers bordant le sud du périmètre, forment un grand cordon boisé d'intérêt régional en liaison avec les forêts de l'Ouest d'une part et la forêt de Jouy d'autre part, mais leur qualité et leur valorisation souffrent du manque de structuration des acteurs de la forêt.

Par l'imbrication des différents milieux présents, le territoire de Brie et deux Morin se présente, en dehors des quelques grands espaces céréaliers homogènes, comme une des rares régions bocagères d'Île-de-France. La diversité des milieux naturels, l'abondance des milieux humides particulièrement importants pour la biodiversité régionale, la structuration du territoire par des vallées assurant des connexions d'importance nationale ou interrégionale constituent ses principales qualités. Mais les milieux restent globalement peu protégés et restent fortement vulnérables à l'évolution de l'agriculture (fragilité de l'élevage notamment), à l'évolution de la qualité des ressources en eau et à l'extension de l'urbanisation.

### 3. Un patrimoine architectural et bâti insuffisamment reconnu et protégé

L'alternance des entités de plateaux et de vallées se formalise aussi du point de vue du patrimoine architectural et urbain. Les paysages bâtis sont intéressants et bien identifiés, constructions et formes rurales vernaculaires et architectures et formes urbaines sont bien lisibles. Le patrimoine des vallées y est le plus riche.

Sur les plateaux situés à l'est d'une ligne reliant approximativement Sainte-Aulde à Hautefeuille (entités paysagères de la Brie de Champagne, de la



Exemple d'une bricole, vallée du Grand Morin

Brie laitière et de la Brie de l'Aubetin), les grandes fermes et petits hameaux sont disséminés dans l'espace rural autour de quelques villages tas ou groupés en ordre serré. En 1880, jusqu'à 54 hameaux ou fermes isolées ont pu être répertoriées dans une même commune. Les grandes fermes briardes isolées à cour fermée formaient le pendant bâti des grandes exploitations agricoles de production tandis que les villages alentours accueillait les employés agricoles dans des bâtiments plus simples (maisons élémentaires) organisés autour de cours communes. Dans ces villages, maisons rurales traditionnelles et petit patrimoine vernaculaire sont souvent encore bien lisibles bien que assez mal entretenus.

Par ailleurs, le secteur est intéressant aussi par son patrimoine de l'eau : les vallées concentrent un patrimoine très important lié aux rivières et à leur aménagement (biefs, bassins, vannages...) nécessaire à l'usage ancien de la force motrice de l'eau pour les moulins à blé, puis les tanneries, la papeterie et l'industrie. Dans les vallées, les villages prennent des formes plus allongées, de type village rues, adaptés au relief. Le bâti y est légèrement différent.



Vannage sur le Petit Morin - Verdolot

La petite agriculture de subsistance était plus fréquente, ce qui s'est traduit par des maisons rurales aux formes plus simples, les bricoles ou de petites fermes de subsistance à deux corps. Sur les coteaux ensoleillés on note encore les traces laissées dans le bâti et la toponymie locale par l'exploitation de la vigne assez importante jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en particulier dans la basse vallée du Grand Morin.

Le maintien ou la disparition des vannages sur les Morin est un sujet de larges discussions des acteurs des rivières : kayakistes et pêcheurs, élus responsables de la maîtrise des risques d'inondation, naturalistes, ... Ces ouvrages, très nombreux, servent à la régulation des cours d'eau en aval où se situent les zones les plus habitées mais leur entretien, coûteux, n'est pas toujours assuré. Ils peuvent ainsi devenir dangereux pour les kayakistes qui souhaitent souvent leur disparition. Les exigences réglementaires sur le bon état écologique des masses d'eau vont également dans le sens d'un effacement des ouvrages. Ces intérêts divergents rend le sujet délicat et sources de vifs débats.

A ce patrimoine local il convient d'ajouter un patrimoine d'équipement lié à l'eau et à la gestion du réseau. Sur ce point l'élément le plus important est la portion du canal de l'Ourcq qui traverse le nord du territoire. Il contribue à la richesse patrimoniale. Ce canal, tout à la fois aqueduc et canal de navigation, original par sa conception, puisqu'il s'agit d'un canal à pente (pour garantir à l'époque une eau potable), constitue aussi un patrimoine technique remarquable, témoignage de la maîtrise des ingénieurs du XIX<sup>e</sup> siècle. Ouvrage annexe du canal de l'Ourcq, l'usine de Villers-les-Rigault construite au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (classée monument historique), contribuait à l'alimentation en eau du canal par pompage en Mame. Parfaitement conservée et en état de fonctionnement, elle présente un intérêt tout à fait exceptionnel et une association assure les visites publiques de ce joyau du patrimoine industriel fluvial. L'eau du canal alimente désormais le réseau d'eau non potable de Paris, utilisé notamment pour le nettoyage des caniveaux et des égouts.

Il faut y ajouter les aménagements situés autour de Saint-Germain-sur-Morin et Condé-Sainte-Libiaire qui sont de beaux témoignages de l'art des canaux.

Ponctuellement, quelques petites villes remarqua-



Des formes urbaines spécifiques : exemple de la Ferté-sous-Jouarre

bles présentent un indéniable caractère patrimonial du fait de leurs spécificités. Tout d'abord elles sont des modèles de densité marquée non seulement par leur tissu très serré mais encore par la hauteur de leur bâti édifié sur des parcelles très étroites (souvent à trois étages, c'est-à-dire plus haut que traditionnellement dans l'espace rural francilien), se distinguent dans cette organisation urbaine : Lizy-sur-Ourcq, la Ferté-sous-Jouarre, Saâcy-sur-Marne, Jouarre, Rebais, la Ferté-Gaucher, Coulommiers, et Crécy-la-Chapelle. Autour des villes il faut noter la présence de quelques éléments de patrimoine industriel également présents sur la vallée du Grand et de Petit Morin. D'autres villes présentent des singularités intéressantes : Mauperthuis et sa belle concentration d'éléments du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que Villeneuve-le-Comte est un des rares exemples de ville-neuve médiévale encore bien lisible. Sites historiques majeurs et/ou point d'orgue de la vie rurale locale (lieux de marchés et foires, lieux de pouvoirs religieux ou politiques ...), elles montrent des linéaires de centres bourgs, des places et des quartiers intéressants. Parmi les ensembles historiques les plus importants il convient de signaler l'Abbaye de Jouarre célèbre par ses deux cryptes mérovingiennes du VII<sup>e</sup> siècle et la Commanderie des Templiers de Coulommiers.

Ces deux établissements témoignent de l'importance qu'ont eu les implantations ecclésiastiques depuis le haut moyen-âge. Si les bâtiments ont majoritairement disparu (Jouarre, Reuil, Rebais, Faremoutiers) ou ont été largement transformés en revanche les traces historiques de ces abbayes subsistent à travers les étangs qu'elles avaient suscités. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, les forêts du Mans, de Crécy, de Jouy et de Villefermoy sont défrichées et les étangs et grands domaines cultivés appartenant



La Brie des Etangs - Extrait de la carte de Cassini (1749 / 1757)

à l'Eglise apparaissent. Une multitude de retenues d'eau aménagées dans les cuvettes naturelles au moyen de levées de terres ou de petites digues étaient utilisées comme viviers à poissons et assureraient une sorte de régulation des différents rus qui couraient vers la Marne et les Morins. L'activité d'élevage devint intensive aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles où le poisson briaud approvisionnait la capitale. Le réseau des étangs aux alentours de Jouarre est bien lisible sur les cartes anciennes de Cassini du XVIII<sup>e</sup> siècle. Des étangs étaient également aménagés au nord du Petit Morin vers Bussières, Bassevelle et Viels-Maisons dans l'Aisne. Dans cette région dite de la « Brie des étangs », il reste peu d'étangs mais de très nombreux lieux-dits évocateurs.

Le territoire compte 74 monuments historiques inscrits ou classés, 4 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et cinq autres en projet, ainsi qu'une trentaine de bourgs et villages de caractère. La plupart des bourgs et villages de caractère et des monuments protégés se situent dans les vallées. Mais plusieurs milliers d'autres éléments du patrimoine ont été reconnus au titre du pré-inventaire et restent à valoriser. La plupart de ces éléments relève du domaine privé et les propriétaires, pas toujours bien informés sur la nature de leurs biens, éprouvent des difficultés financières à les entretenir, ainsi ils ont tendance à se dégrader. Dans le cadre d'un

projet de PNR, il paraît nécessaire de réaliser, en amont, un inventaire du bâti non protégé et un diagnostic patrimonial.

Les outils et démarches de protections et de mise en valeur sont insuffisamment déployés. Dans les documents d'urbanisme locaux, l'existant en matière de paysage et de patrimoine bâti est pris en compte de façon inégale. La Charte qualité village mise en œuvre en particulier dans le Pays Créçois, est un outil tout à fait intéressant, mais elle reste difficile à appliquer. La méconnaissance des caractères identitaires, notamment vernaculaire, et la perte des savoir-faire conduisent également à des rénovations maladroites. Ces évolutions sont d'autant plus marquées que l'urbanisation récente est forte. La Seine-et-Marne est le département qui connaît l'évolution démographique la plus forte de ces dernières années en Île-de-France, notamment par mouvements migratoires. Les études foncières récentes montrent que la pression s'accroît dans le territoire (augmentation du nombre de ventes de terrains ruraux et notamment à des acquéreurs non agricoles).

#### 4. Un patrimoine riche de savoir-faire, qui mérite d'être valorisé

Après le rattachement à la Couronne de France, la Brie vécut dans le sillage de Paris, comme source d'approvisionnement de la capitale en blé, viande, fromage, laine, vin et poisson. Il y eut aussi un important trafic de bois venant de la forêt de Crécy et transitant par le Grand Morin.

L'histoire est marquée dès le Moyen-Âge par le rôle de marche avec les terres du Comte de Champagne d'où les villes fortifiées (les fertés) qui marquent encore le territoire. Terre de marche, elle fut aussi une terre de passage et théâtre de nombreux conflits (Campagne de France - 1814) : Guerres de religion, guerres de l'Empire, Bataille de la Marne (1914). Plusieurs monuments ponctuent le territoire du souvenir de ces événements.

Au delà de ces souvenirs culturels liés à l'histoire d'ailleurs souvent plus nationale que briarde, c'est vers les savoir-faire locaux qu'il faut se tourner pour trouver l'identité du territoire. Notamment ceux provenant des activités agricoles et rurales (vigne, oseraies, vergers, élevages ovins).



Monument aux morts - Sablonnières

En effet, par son terroir humide favorable à l'élevage, le territoire a conservé sa vocation francilienne de production de lait, produits laitiers et fromagers, alors que l'élevage a connu une très forte régression. Les productions de grandes cultures sont devenues majoritaires mais le territoire d'étude compte encore aujourd'hui parmi le troupeau laitier le plus important d'Île-de-France (près de 40% de l'ensemble du cheptel francilien de vaches laitières). Plusieurs équipements de première transformation sont encore présents alors

qu'ils ont tendance, quelle que soit la filière, à quitter l'Île-de-France. La laiterie-fromagerie de Saint-Siméon s'est réimplantée récemment alors qu'elle s'était éloignée dans la région voisine. La laiterie-fromagerie de Fontenay-Trésigny est également proche, à quelques kilomètres au sud, et plusieurs fermes transforment le lait et vendent en boutique ou sur les marchés produits laitiers et fromages.

Les fromages de Brie constituent un véritable patrimoine gastronomique et un élément d'identité encore fortement attaché au territoire d'étude Brie et deux Morin. Mais c'est une filière qui continue à régresser : les abattoirs traditionnels ont disparu et les éleveurs souffrent du contexte mondial.



Fromage de Brie

Les vergers, autre activité traditionnelle, marquent également fortement le paysage, notamment les vallées et les entrées/sorties de villages. Ils étaient complétés par des cidreries (et des pressoirs) dont quelques unes demeurent comme à Beton-Bazoches bien qu'ayant cessé d'être exploitées. Les cidreries industrielles ont, elles aussi, fermé mais un agriculteur a relancé une cidrerie artisanale à Verdolot. La fabrication des jus de fruits et cidre connaît une certaine renaissance.

Du point de vue patrimonial, les vieux vergers, moins adaptés à la production massive, sont une source très intéressante de variétés anciennes et locales. Produisant des fruits plus variés du point de vue gustatif, cette ressource est en train de disparaître par manque d'entretien et de connaissance. Les associations spécialisées répertorient ces variétés et des actions de replantation sont déjà menées mais elles mériteraient d'être davantage déployées sur le territoire.

Les briards de Brie et deux Morin furent remarqués aussi par le passé dans un autre domaine d'élevage, celui des moutons et quelques lieux illustres témoignent de leur savoir-faire. Ainsi Jehan de

Brie débuta son apprentissage de berger à la Ferme de Nolongues à Jouarre. Par la suite, à la demande du roi de France Charles V, Jehan de Brie rédigea en 1379, son *Traité de l'état, science et pratique de bergerie et garde des brebis et bêtes à laine*. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Alexandre Henri Tessier, directeur de la ferme royale de Rambouillet, se livre à diverses expériences, principalement sur les ovins. Il y introduit le mouton mérinos, et œuvra pour sa diffusion dans tout le royaume. Ayant acquis le château de Beton-Bazoches, dont il fut maire du village et où se dresse aujourd'hui un buste en sa mémoire, il développa cet élevage en Brie.

D'autres savoir-faire anciens, spécifiques ou caractéristiques de ce territoire, pourraient être davantage valorisés parce qu'ils ont imprégné de près ou de loin les paysages, les métiers et la culture locale. Le Musée des Pays de Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin, s'applique à les répertorier et les expliquer; c'est une source précieuse d'informations et d'analyses.

Tel est le cas de la fabrication des meules de moulins. Les environs de la Ferté-sous-Jouarre fournissent la meilleure pierre meulière de France. Les carrières, situés au nord du Petit Morin de la Ferté-sous-Jouarre à St Cyr-sur-Morin fournissaient une pierre meulière compacte utilisée dans la fabrication des meules, au moyen d'un grand nombre de moellons taillés et façonnés, puis assemblés par du plâtre et un cerclage de fer. Ces meules étaient expédiés par voie d'eau dans le monde entier au XVIII<sup>e</sup> siècle. Pendant un demi-siècle la Ferté-sous-Jouarre eut le quasi-monopole de leur fabrication. La dernière société meulière ferma en 1950.



Meule en pierre meulière - Moulin de Couargis - Verdolot

blanc et l'osier rouge furent plantés dans les sols frais de la Trétoire, Saint-Léger, Doue, Bellot, Sablonnières, Villeneuve-sur-Bellot et Saint-Barthélémy. Au début, la plupart de l'osier récolté fut blanchi puis vendu à des négociants parisiens. Puis des ateliers et une école de vannerie furent créés à Rebais. Le besoin important de main d'œuvre a provoqué le déclin de cette industrie, concurrencée par les pays d'Extrême-Orient et d'Europe de l'Est. Un couple d'artistes sculpteurs ont relancé la production et la vannerie traditionnelle récemment à Verdolot.

Terre de passage, le territoire fut aussi une terre d'inspiration. En témoignent, les œuvres des peintres inspirées des paysages du Grand Morin, qui peuvent se découvrir tout au long du « parcours des villages des peintres ». Dans cette lignée picturale, s'est récemment ouverte le long du Grand Morin, dans les anciens bâtiments d'un moulin de Boissy-le-Châtel, une grande galerie d'art moderne où exposent de nombreux galeristes parisiens. L'objectif serait de transformer à terme ce site en un véritable pôle multiculturel pour le territoire. La présence d'autres artistes doit aussi être notée notamment celle de Pierre Mac Orlan, résidant de St Cyr-sur-Morin, dont la maison fut transformée en Musée.



Paysage peint par Hayden - Ussy-sur-Marne

La « Brie » est ainsi un nom évocateur d'un territoire chargé d'histoire et dont la forte identité est vecteur d'une notoriété, susceptible de servir de support et d'appui à une mise en valeur et un développement du territoire. Certaines structures existent et participent à la diffusion de sa connaissance. Mais leurs actions restent insuffisantes pour déployer et faire reconnaître ce territoire. Un travail global avec l'ensemble des structures associatives et artistiques pourrait être mené pour sensibiliser les habitants et les acteurs et toucher davantage de public.

## Annexe 7 - Enjeux et arguments des cinq commissions thématiques

Sont rassemblés, ci-dessous, l'ensemble des enjeux repérés par chacune des cinq commissions de travail thématique à la lumière de l'analyse diagnostic. Un court argumentaire explicite chacun de ces enjeux en le replaçant dans son contexte territorial.

### Commission : Aménagement de l'espace, transports et maîtrise des énergies

#### Enjeu 1 - Concevoir un aménagement du territoire économe de l'espace et respectueux de l'environnement

La croissance d'urbanisation soutenue qu'a connue le territoire d'étude de Brie et deux Morin depuis plus de 20 ans, s'est traduite par un essaimage de l'habitat à travers un vaste espace rural. Cette urbanisation, principalement portée par le souhait d'accéder à la propriété en habitat individuel et les facilités de déplacement offertes par la voiture bon marché, s'est opérée pour l'essentiel sous forme d'étalement urbain (en vallée notamment) et de dissémination à travers plus de 1 000 petits villages et hameaux, généralement très éloignés des infrastructures de transports en commun et ne disposant au demeurant d'aucun équipement ou service minimum nécessaire. Il résulte de ce processus d'essaimage :

- une régression des terres agricoles de l'ordre de 110 hectares en moyenne chaque année ;
- un accroissement important de la distance domicile-travail moyenne (+37 % en 18 ans) ;
- enfin pour de nombreux habitants la montée d'un sentiment d'isolement (emploi, services, équipements).

#### Enjeu 2 - Encourager un urbanisme et une architecture de qualité conciliant responsabilité écologique, mixité sociale et fonctionnelle

Les formes urbaines et les expressions architecturales développées au cours des dernières décennies marquent souvent une rupture avec les grandes caractéristiques qui forgeaient l'identité des bourgs et villages briards. Les extensions urbaines ont été généralement conçues comme des entités mono-

fonctionnelles, fort consommatrices d'espace et engendrant pour la collectivité des surcoûts d'équipements et de gestion et pour lesquelles l'utilisation de la voiture est nécessaire. Il en est résulté une régression de la densité de l'urbanisation et une certaine érosion de la qualité patrimoniale territoriale, préjudiciables à l'économie locale, à la sauvegarde de l'environnement, à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité touristique du secteur.

Par ailleurs, le parc de logements est dominé par un habitat individuel de grande taille, souvent ancien, et en propriété de l'occupant qui ne satisfait que de façon très imparfaite aux besoins d'une population aux revenus souvent modestes et à la diversité de taille des ménages.

#### Enjeu 3 - Sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire aux enjeux énergétiques, encourager l'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Au regard des enjeux du changement climatique, des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables, le territoire présente un certain nombre de caractéristiques intéressantes susceptibles d'orienter les choix et décisions à prendre pour répondre au mieux, dans l'intérêt du territoire et de ses habitants, aux objectifs du Grenelle de l'environnement et aux engagements français sur le facteur 4 (réduction par 4 des gaz à effet de serre d'ici à 2050).

Ces particularités locales portent tout à la fois sur des situations à corriger et des potentiels à valoriser. Constat est fait que le parc de logements est globalement ancien, énergivore et fort consommateur de gaz à effet de serre. Il est en outre généralement de grande taille et en propriété de l'occupant alors qu'une part importante des demandes portent sur un habitat plus petit, notamment un habitat locatif et locatif social (pour s'adapter à la taille des ménages et aux moyens financiers mobilisables). L'adaptation de ce parc de logements aux besoins des habitants dans le cadre d'une éco-rénovation est un enjeu essentiel tant sur le plan économique que social et environnemental.

Par ailleurs, le territoire dispose de gisements potentiels intéressants dans la plupart des familles d'énergies renouvelables (géothermie, biomasse, solaire thermique et photovoltaïque, voire éolien) qui méritent d'être valorisés.

Toutefois, ces évolutions ne seront rendues possibles et facilitées que dans la mesure où les acteurs locaux et la population auront été largement sensibilisés et informés (et les professionnels de la construction formés) aux domaines de l'énergie et du changement climatique.

#### **Enjeu 4 - Améliorer les conditions d'accessibilité aux pôles d'emplois et de proximité, développer les intermodalités et les modes de déplacements doux**

Le réseau de transports en commun qui dessert le secteur d'étude de Brie et deux Morin n'est directement accessible que par une petite fraction de la population, en outre les itinéraires, destinations et cadencement proposés ne peuvent satisfaire qu'une faible part des déplacements effectués par les habitants pour rejoindre lieux de travail, équipements ou services. Il en résulte un recours très important à l'utilisation de la voiture, un réseau routier localement congestionné en heure de pointe, d'importantes émissions de gaz à effet de serre rapportées à l'habitant, et enfin un isolement contraint pour une part de population économiquement ou socialement fragilisée. Cette situation, particulièrement préoccupante pour la collectivité qui peine à trouver des solutions satisfaisantes et financièrement raisonnables, s'est largement amplifiée en raison du fort processus d'éparpillement de l'habitat résidentiel à l'oeuvre sur le territoire depuis plus de deux décennies. A noter toutefois que le développement d'un réseau numérique à haut niveau assurant une bonne innervation du territoire peut apporter quelques solutions ayant pour effet de réduire certains besoins de déplacement.

## **Commission : Patrimoines, tourisme et vie locale**

### **Enjeu 1 - Améliorer le cadre de vie, favoriser la cohésion sociale et développer l'offre de services à la population**

Avec l'évolution des modes de vie et une forte dynamique démographique tirée par l'apport de populations nouvelles, le territoire de Brie et deux Morin rencontre aujourd'hui une série de difficultés, amplifiées par le processus à l'oeuvre depuis près de 20 ans, d'essaimage de l'habitat à travers le territoire. Ce sont :

- des conditions de vie difficiles pour une grande partie de la population confrontée à l'éloignement des équipements, services et commerces de base d'une part, à l'insuffisance ou l'inexistence de transports en commun pour y remédier d'autre part ;
- une fraction de population socialement et économiquement fragilisée dont certains jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;
- un vieillissement de la population qu'amplifie l'exode de jeunes en quête de formation et d'emploi ;
- une disparité sociale et économique importante entre l'est et l'ouest du périmètre d'étude ;
- la difficulté de faire émerger des services pour répondre à des besoins géographiquement très dispersés.

### **Enjeu 2 - Valoriser les patrimoines, paysages et savoir-faire, consolider l'identité territoriale, son appréhension et sa mise en valeur**

Fruits de pratiques et de savoir-faire hérités de longue date, le secteur de Brie et deux Morin présente des entités paysagères et patrimoniales riches, et une large variété d'ambiances qui constituent d'indéniables atouts pour la mise en valeur du territoire. Mais il faut toutefois observer que malgré cette abondance d'éléments patrimoniaux intéressants de nature diverses, les protections et les attentions portées sont parfois insuffisantes.

Ainsi la Brie et les deux Morin compte nombre de grands et petits monuments dignes d'intérêt, mais peu font aujourd'hui l'objet de protections, qu'il s'agisse du classement ou de l'inscription au titre de la loi de 1913, ou d'autres mesures de protection

et de mise en valeur. Certaines entités agricoles et naturelles se trouvent fragmentées et déstructurées par des urbanisations mal maîtrisées ou soumises à un processus de mitage. On note également une tendance à l'uniformisation des paysages naturels ou urbains, alors même que les bourgs et villages de Brie présentent des formes architecturales et urbaines spécifiques, dont les caractéristiques identitaires mériteraient d'être préservées et valorisées. Les développements et l'expression des urbanisations récentes réclameraient bien souvent d'être davantage accordés aux formes identitaires traditionnelles. La perte des techniques traditionnelles du bâti, a conduit à une multiplication de restaurations maladroites et disqualifiantes pour le patrimoine. Enfin nombre de bâtiments spécifiques liés à certaines activités en déclin, ou ayant disparu, sont aujourd'hui désaffectés et à l'état d'abandon.

### **Enjeu 3 - Améliorer et structurer l'offre touristique et la professionnalisation des acteurs**

La richesse paysagère et patrimoniale du territoire d'étude, la présence d'équipements de loisirs et de plein air (nombreux et variés), la proximité de l'agglomération Parisienne et du pôle touristique d'Eurodisney, représentent de solides atouts pour la mise en valeur touristique de Brie et deux Morin. A cela il faut ajouter la présence de structures phares (le musée départemental des Pays de Seine et Marne, l'Aérosphalte...), de thématiques patrimoniales porteuses (la Grande Guerre, le patrimoine industriel, la meulière, le fromage, la pomme...), de nombreux équipements de loisirs et de détente (réseau des sentiers de grande randonnée, tourisme sportif et fluvial, loisirs nautique...). Toutefois l'offre touristique reste très fragmentée, sa structuration en filière est encore à l'état embryonnaire, et le professionnalisme des acteurs mériterait consolidation. Le pôle touristique régional Marne-Ourcq-Morin constitue à ce titre notamment un bras de levier de grand intérêt.

Si les gîtes et hébergements de plein air sont assez bien représentés, l'hôtellerie est quant à elle presque inexistante en dehors du secteur du Val d'Europe. Enfin, le territoire de Brie et deux Morin souffre d'un manque de notoriété et de conditions de desserte en transports en commun très insuffisantes.

### **Enjeu 4 - Optimiser l'offre de transports en tentant de concilier les diverses natures de besoins, développer les modes de déplacements doux et les inter-modalités**

Le réseau de transport en commun qui dessert le territoire d'étude tente de répondre aux besoins quotidiens d'habitants, très dispersés parfois isolés, leur assurant des conditions d'accès et de mobilité aujourd'hui encore largement insuffisantes, aux lieux d'emploi, aux services et commerces. Mais ce réseau peine bien davantage encore à répondre aux besoins générés par les activités de tourisme et de loisirs dont les caractéristiques sont souvent différentes (itinéraires, horaires et fréquences). Les touristes et les visiteurs qui souhaitent rejoindre le territoire et s'y déplacer sans recourir à la voiture, n'ont que peu de possibilités. Les attentes du territoire en terme de transports en commun sont fortes, il convient donc de chercher et mettre en place les solutions satisfaisantes, écologiquement et financièrement raisonnables, permettant de concilier au mieux ces différentes natures de besoins. Il faut également noter que le développement du réseau numérique à haut niveau à travers le territoire peut apporter quelques solutions ayant pour effet de réduire certains besoins de déplacement.

## Commission : Développement économique

### Enjeu 1 - Développer l'emploi et les compétences en valorisant les ressources du territoire et en organisant et structurant les filières

Malgré une assez bonne concordance entre types d'emplois occupés et actifs du territoire, 6 actifs sur 10 quittent quotidiennement le territoire pour aller travailler. Les activités locales n'offrent qu'un emploi pour deux actifs et les secteurs de l'industrie et de la construction sont fortement touchés par les pertes d'emplois. Le territoire bénéficie aujourd'hui, à la marge, des développements de Marne-la-Vallée et de Meaux. La création d'entreprises, portée principalement par l'artisanat, voire l'auto-entrepreneuriat, est pourtant dynamique mais insuffisamment créatrice d'emplois, alors que la croissance démographique avec l'arrivée de nouvelles populations est soutenue. Les centres de formations existant ne suffisent pas à satisfaire le manque de formations professionnelles post-bac, conduisant les jeunes à quitter le territoire.

Dans ce contexte, les savoir-faire et les compétences développés sur le territoire sont des atouts à valoriser, notamment dans les métiers de l'imprimerie, de l'artisanat du bâtiment et des services ou de l'agriculture. La proximité de Marne-la-Vallée, à la fois pôle universitaire et de recherche (pôle de compétitivité « Ville et mobilité durable »), pôle touristique et pôle d'emplois apparaît comme une réelle opportunité de développement mais qui reste à construire. Ce développement pourrait s'appuyer sur la structuration de plusieurs filières à fort potentiel pour le territoire, notamment en capitalisant sur les projets déjà initiés : les écofiliales (travail mené par l'association Ecovallée de la Marne sur la filière chanvre), le tourisme thématique (acteurs du réseau 2T2M (territoires et terroirs des deux Morin), Aérosphalte...), les arts et la culture (autour de la Galleria Continua), les services à la personne.

### Enjeu 2 - Faciliter le développement économique par l'observation du territoire et de ses potentialités, l'accueil et l'accompagnement des entreprises

La création d'entreprises, portée principalement par l'artisanat, souffre d'un manque de locaux adaptés aux besoins des TPE et PME (pépinières d'entreprises, locaux d'activités, hôtels d'entreprises). Les zones d'activités économiques présentent peu de disponibilités résiduelles, mais offrent des réserves de densification et un foncier à des prix plus abordables que dans la proche couronne parisienne. Par ailleurs, plusieurs projets de nouvelles zones d'activités existent, principalement dans le secteur de la Ville Nouvelle ou à proximité, le secteur de Coulommiers et le nord du territoire. Néanmoins, les emplois sont pour l'essentiel, implantés dans les tissus urbains, hors zones d'activités économiques. Le maintien et le renforcement de la mixité des tissus urbains est ainsi une condition essentielle à la consolidation des emplois. Des potentialités de développement de locaux existent aussi dans la reconversion d'anciens bâtiments industriels ou agricoles.

Au-delà des infrastructures d'accueil, les entreprises expriment fortement le besoin d'un accompagnement renforcé, pour les aider à se développer, trouver une main d'œuvre adaptée, faciliter les transmissions-reprises. Les collaborations déjà nouées entre intercommunalités, avec les organismes consulaires, entre acteurs économiques et organismes de formation professionnelle du territoire (lycée agricole de la Bretonnière, CFA d'Occquerre) sont à encourager et développer.

### Enjeu 3 - Améliorer les facteurs d'attractivité du territoire : lisibilité et identité, accessibilité et mobilité, valorisation du cadre de vie, accès au logement et aux services de proximité (soins, commerces, culture)

Pour devenir une terre d'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois, le territoire a aussi pour levier l'ensemble des facteurs qui lui confèrent un pouvoir attractif. La qualité de ses paysages, de ses patrimoines et de son cadre de vie est un atout majeur, celui-ci est toutefois localement endommagé par un mitage et un étalement urbain mal maîtrisés. L'identité de ce territoire gagnerait néanmoins à être davantage reconnue et valorisée. Le territoire souffre également d'un cer-

tain isolement et de difficultés de déplacements. La mobilité, très dépendante de la voiture, peut-être inaccessible pour les jeunes ou certains publics. L'offre et l'accès aux services de proximité, notamment de soins, reste très inégale et globalement déficitaire et peut rester inaccessible aux populations à revenu modeste. Les jeunes actifs ou en formation trouvent difficilement des logements locaux sociaux ou des structures d'hébergements adaptées à leurs besoins ou bien c'est le manque d'accès aux formations professionnelles post-bac qui conduisent les jeunes à quitter le territoire. Pour améliorer l'attractivité du territoire, l'équipement d'un réseau primaire de fibres optiques et la proximité du pôle universitaire et de recherche de Marne-La-Vallée sont de véritables opportunités.

## **Commission : Agriculture, sylviculture**

### **Enjeu 1 - Consolider les productions agricoles et sylvicoles dans leur diversité, favoriser de nouveaux débouchés économiques, de nouvelles filières de production, notamment en lien avec les éco-activités.**

Sur ce territoire, prédominent les grandes cultures, aux débouchés essentiellement alimentaires, mais sont également présentes une grande diversité de productions animales et végétales et des produits emblématiques comme les fromages de Brie. De nouvelles productions sont naissantes sur le marché de l'éco-construction (chanvre). Concernant la filière bois, elle est peu structurée. Les unités de transformation du territoire, tels que Les Moulins Bourgeois, l'entreprise Devogèle pour le lin ou La Fromagère de Brie, ainsi que la présence du Lycée agricole de la Bretonnière constituent des atouts forts. Néanmoins certaines filières souffrent du départ d'unités de première transformation ou sont confrontées à des réglementations sanitaires difficiles à mettre en oeuvre sur de petites installations, en particulier pour les filières d'élevage. Le développement des circuits courts de commercialisation de produits du terroir (ventes directes, AMAP, ...), plus développés qu'ailleurs, s'essouffle. Au lycée agricole, on constate que les métiers de la production attirent de moins en moins de jeunes.

### **Enjeu 2. Accompagner les producteurs pour faire face aux mutations de leur métier liés aux enjeux environnementaux**

Le développement de l'urbanisation, la présence de certaines industries et certaines pratiques agricoles ont pu entraîner ruissellements, érosion, perte de biodiversité, dégradation de la ressource en eau, mise en place d'une réglementation plus contraignante de l'usage de l'eau. Depuis quinze ans les agriculteurs ont fait des efforts qui doivent être portés à connaissance, encouragés et consolidés. Pour ce faire, le territoire possède plusieurs atouts tels que le niveau de formation de plus en plus élevé des agriculteurs, un réseau d'acteurs mobilisés, des réseaux professionnels structurés, l'adoption en 2008 d'une charte pour la biodiversité du milieu agricole, un atlas de la biodiversité en cours

d'élaboration sur le département pouvant aider à cibler les actions sur le territoire, la dynamique autour du Plan départemental de l'Eau ou encore la présence de l'observatoire de recherche en environnement sur les bassins versants de l'Orgeval, du Petit et du Grand Morin, regroupant de nombreux organismes de recherche.

### **Enjeu 3 - Renforcer les liens entre les agriculteurs et sylviculteurs et les autres acteurs du territoire (notamment les habitants), favoriser la reconnaissance de leur rôle dans le territoire, concilier les différents usages de l'espace**

Avec la croissance de la population, principalement d'origine urbaine et, parallèlement, la baisse du nombre d'emplois en agriculture du fait des restructurations d'exploitations, les acteurs du territoire et les acteurs du monde agricole et sylvicole ont tendance à s'éloigner et se méconnaître. Le déficit de dialogue, le manque de connaissance du monde agricole, de ses productions, de ses besoins, de ses pratiques est un frein majeur pour construire des solutions durables face à la demande sociétale en cours sur les espaces ouverts (espaces agricoles, boisés et naturels).

### **Enjeu 4 - Valoriser le caractère patrimonial des paysages et du bâti agricoles**

Les paysages agricoles et forestiers constituent la trame essentielle du paysage du territoire, le rend lisible et le structure. La grande diversité de productions et donc de métiers est à l'origine d'une mosaïque de paysages, atout incontestable du territoire, répertoriée dans l'atlas des paysages de Seine-et-Marne. Cependant, cette mosaïque est menacée par la pression urbaine et la fragilisation de certaines activités. Par ailleurs, certains bâtiments agricoles anciens, devenus inadaptés, n'ont plus d'usage en agriculture et constituent un patrimoine local à valoriser.

## **Commission : Ressources et milieux naturels**

### **Enjeu I - Consolider la richesse du territoire en termes de biodiversité ordinaire et remarquable et développer les continuités écologiques**

Le territoire d'étude Brie et deux Morin est une des rares régions encore bocagère d'Ile-de-France, avec une diversité d'habitats assez resserrés et en particulier des milieux humides, faisant partie des écosystèmes les plus riches, assurant un ensemble de fonctions indispensables. A cette diversité s'ajoute :

- des milieux spécifiques de cette région, rares en Ile-de-France, dont certains sont connectés avec les régions de l'Est,
- des populations d'oiseaux très nombreuses sur les boucles de la Marne,
- des poissons d'eaux courantes, peu profondes, claires et bien oxygénées,
- des variétés locales de pommes et de poires...

Ainsi, pour ces habitats et ces espèces à enjeu de biodiversité, dont certains sont d'intérêt européen (réseau Natura 2000), le territoire porte une responsabilité particulière, à la fois pour assurer leur préservation et leur fonctionnement via des interconnexions.

L'élaboration de l'atlas départemental de la biodiversité, un certain retour des prairies en fond de vallées avec le développement du cheval, les nombreuses ballastières le long de la Marne en fin d'activité, l'adoption de la charte de la biodiversité du milieu agricole... constituent autant d'opportunités pour parvenir à préserver la biodiversité de ce territoire.

Cependant, certaines évolutions tendent à fragiliser cette richesse, comme le comblement de mares, la disparition de chemins, l'urbanisation, l'abandon des vergers, l'élargissement des infrastructures coupant l'accès aux habitats.

### **Enjeu 2 - Valoriser le patrimoine des vallées pour le tourisme et les loisirs respectueux de l'environnement, concilier les différents usages des rivières et des chemins ainsi que les exigences réglementaires**

Les rivières sont le support de nombreuses activités, de production ou de loisirs, passées ou actuelles (moulins, anciennes papeteries, oseraies, pêche, canoë kayak, ...) leur conférant une dimension patrimoniale forte, qui mériterait d'être davantage valorisée. Mais la coexistence de ces activités entraîne aussi des conflits d'usage. La réglementation exige un bon état écologique de la rivière ; de nouveaux aménagements seraient nécessaires pour développer des secteurs dédiés aux sports ; les zones urbaines doivent être préservées des inondations, ... Ces intérêts sont en particulier à concilier autour de la question de la gestion des vannages.

### **Enjeu 3 - Reconquérir la qualité de la ressource en eau et sécuriser l'alimentation en eau potable**

Parallèlement aux enjeux de biodiversité liés aux milieux humides et aquatiques, la qualité de la ressource en eau et l'alimentation en eau potable constituent des sujets préoccupants. La qualité des eaux souterraines est dégradée, alors qu'elle alimente la quasi-totalité des communes en eau potable. L'ensemble des infiltrations sont concernées, diffuses en milieu agricole ou ponctuelles en milieu urbain. L'assainissement autonome représente un logement sur quatre, constituant autant d'installations à suivre. La disponibilité de l'eau en quantité est aussi une question importante.

Toutes les actions privilégiant la récupération des eaux de pluie réduiraient d'autant la pression sur les réserves d'eau potable. Le SAGE en cours d'élaboration sur les bassins versants des deux Morin et le Plan départemental de l'eau sont des leviers majeurs. Les amateurs de pêche et de canoë-kayak, également concernés par la qualité de l'eau, forment des relais pour porter et partager les actions à mener autour de la ressource en eau.

### **Enjeu 4. Prévenir les risques naturels, notamment les inondations de petite et moyenne ampleur**

Les inondations par crues ou par ruissellement sont fréquentes et constituent le principal risque naturel majeur sur le territoire. Les inondations concernent potentiellement 9 000 personnes sur la Marne et le Grand Morin. Elles occasionnent surtout des dégâts matériels mais provoquent aussi dégradation des sols et de la ressource en eau. Un programme d'action pour la prévention des inondations (PAPI) sur l'ensemble du bassin de la Marne est en cours d'étude pour proposer des solutions à une grande échelle pour gérer les crues majeures. Des plans réglementent les aménagements le long de la Marne et du Grand Morin depuis 2007 et sont en cours d'étude pour le Petit Morin. Mais les mesures ne peuvent se limiter au seul lit majeur ; la maîtrise des flux pour des crues « ordinaires » demande donc une gestion en amont sur l'ensemble des bassins versants des affluents de la Marne.

### **Enjeu 5 - Développer la sensibilisation et l'éducation à l'environnement**

Les enjeux environnementaux et plus globalement de développement durable des territoires prennent de l'ampleur et impactent de plus en plus directement les actions publiques. Dans ce contexte, le développement de structures dédiées à l'éducation et à la sensibilisation à l'environnement serait un atout pour le territoire.

## Annexe 8 - Avis d'opportunité de l'Etat



7871

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

06 MAI 2009

N°2009/6483 /SG/SP/ER /MD

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président  
du Conseil Régional d'Ile-de-France

**Objet :** Projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morin

**Réf :** Délibération CR 62-07 du conseil régional d'Ile-de-France en date du 27 juin 2007

Lors de sa séance du 27 juin 2007, le conseil régional d'Ile-de-France a décidé de mettre à l'étude un projet de parc naturel régional (PNR) de la Brie et des deux Morin sur un territoire comprenant provisoirement 132 communes d'Ile-de-France situées à l'est du département de Seine-et-Marne, autour de la Marne et de ses affluents : le Petit Morin, le Grand Morin et l'Ourcq.

Je souhaite vous faire part de mon avis et mes remarques sur l'opportunité du projet de PNR et sur le projet de périmètre tel que prévu par la délibération du Conseil régional.

En premier lieu, il importe de justifier le périmètre au regard de l'ensemble des critères figurant à l'article R333-1 du code de l'environnement.

Je note que les conseils régionaux des territoires voisins, Champagne-Ardenne et Picardie, ont été sollicités mais n'ont pas souhaité s'impliquer dans la création d'un nouveau parc naturel régional, ce qui aurait donné une plus grande cohérence au projet. Considérant l'historique des projets du territoire couvert par le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Petit et Grand Morin, comprenant en particulier le marais de Saint-Gond, il sera nécessaire que l'étude justifie fortement la cohérence du projet sur sa partie uniquement francilienne. Au cas où le projet final s'arrêterait à ce périmètre, il sera nécessaire lors de l'élaboration de la charte, d'identifier des perspectives de relations et de modes de fonctionnement avec les régions voisines.

Dans sa partie Nord/Ouest, le périmètre d'étude comprend quatre communes du secteur 4 de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (Magny-la-Hongre, Bailly-Romainvilliers, Coupvray, Serris). Le secteur 4 de Marne-la-Vallée constitue un pôle de développement majeur en Ile-de-France, notamment autour du centre urbain du Val d'Europe et des parcs Disney. Ce développement semble difficilement compatible avec les objectifs d'un PNR, et ces quatre communes devront sans doute être exclues du périmètre d'étude.

A proximité immédiate, le projet de complexe de résidences de loisir porté par Disneyland et la société Pierre et Vacances (Village Nature) concerne trois communes comprises dans le périmètre



29-33, rue Barbet-de-Jouy - 75700 Paris  
Téléphone : 01 44 42 63 75 - Télécopie : 01 45 55 47 02  
Adresse internet : [www.ile-de-france.pref.gouv.fr](http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr)  
Allô, service public : 39 39

d'étude (Bailly-Romainvilliers, Coutevrouit et Villeneuve-le-Comte). Ce projet – tout au moins dans sa forme actuelle – ne me paraît pas compatible avec les objectifs d'un parc ni avec la charte d'un PNR. Il conviendrait donc d'en retirer le périmètre de celui du périmètre d'étude du PNR.

Il faut par ailleurs noter les projets de réalisation d'une nouvelle liaison routière entre l'A4 et la RN 36 ainsi que la mise à 2X2 voies de la RN 36. Ces infrastructures pourraient constituer des limites au périmètre d'étude.

La communauté d'agglomération du Pays de Meaux, autant dans le SDRIF actuel que dans le projet arrêté par le conseil régional, constitue un pôle de centralité forte appelé à se renforcer. En particulier la commune de Trilport justifie d'un développement urbain à venir. Il convient d'exclure du périmètre d'étude au moins les espaces destinés à être urbanisés ou densifiés.

S'il me paraît judicieux d'exclure du périmètre d'étude le territoire concerné par ces trois pôles et opérations, dont l'importance est incompatible avec les objectifs d'un PNR, il me paraît nécessaire que l'étude engagée et l'éventuelle charte du parc prennent en compte ces projets, analysent leurs incidences et les synergies possibles avec le territoire du parc et son fonctionnement.

Au nord du périmètre, le plateau de Brie est limité par la Marne. Au delà s'étendent l'Orchois et la vallée de l'Ourcq qui présentent des qualités paysagères remarquables mais ces entités paysagères se rattachent plutôt au plateau du Multien et aux entités situées dans le département de l'Oise. De plus cette partie du périmètre d'étude est concernée par la communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Au vu de la disparité des paysages avec le reste du périmètre d'étude et du fonctionnement relativement autonome de ce territoire, je m'interroge sur la pertinence de rattacher les communes de la communauté de communes non riveraines de la Marne à un PNR dénommé « Brie et deux Morin ».

Le sud du territoire comprend les franges de la communauté de communes du Provinois, tournée vers Provins au sud des limites du périmètre d'étude. Par ailleurs, le territoire s'ouvre au sud sur une vaste identité paysagère du plateau de Brie appelée la « Brie de Provins ». Enfin, la mise à 2X2 voies de la RN 4 est envisagée avec les contournements par le sud de Béton-Bazoches, Courtacon et Montceaux-les-Provins. La RN 4 pourrait ainsi être une des limites au périmètre du parc et je propose que les communes situées au sud de la RN 4 soient retirées du périmètre d'étude.

La partie sud-ouest du territoire est bordée par les confins d'une autre entité paysagère dénommée la « Brie Boisée ». Cette entité est différente de celle prédominante sur le territoire d'étude et les communes concernées doivent être exclues. C'est le cas des communes de Crevecoeur-en-Brie et de Hautefeuille citées dans le texte de la délibération du conseil régional et figurant pour une petite partie sur le plan joint à la délibération.

Le périmètre d'étude englobe la commune de Touquin alors que cette commune est plutôt tournée vers la rivière Yerres.

**Pour ces diverses raisons, je propose une évolution du périmètre défini par le conseil régional. C'est pourquoi je souscris à la proposition de la région de réaliser une étude préalable, visant à établir la faisabilité d'un PNR et à en identifier les limites pertinentes.**

Au titre des recommandations, il importe de veiller aux grands équilibres territoriaux dans un souci de cohérence entre la charte et le Schéma directeur, en vigueur comme en projet, à l'appui d'une politique de préservation et de valorisation des espaces agricoles, naturels et boisés. En d'autres

termes, il convient de réserver d'une part la possibilité de conforter certaines centralités telles que Coulommiers, La Ferté-sous-Jouarre, La Ferté-Gaucher, Crécy-la Chapelle, Lizy-sur-Ourcq, d'autre part la possibilité pour les autres communes d'évoluer, mais dans le cadre d'un développement modéré, respectueux de l'environnement et réalisé en continuité avec le bâti existant. Les objectifs en terme de logements sociaux, en lien avec la recherche d'une meilleure mixité sociale et notamment dans les bourgs bien desservis en transport en commun devront être définis.

De plus les possibilités de développement économique sont à prendre en compte, en particulier la création de la future zone d'activités logistiques des Effeneaux située sur les communes de Chamigny, Sainte Aulde et Dhuisy, le développement de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins.

Plusieurs infrastructures, liaisons routières, voies ferrées, transports en commun concernent le territoire avec pour certaines de nouveaux projets. La future charte devra permettre la réalisation de ces projets et les objectifs du Parc devront tenir compte de ces infrastructures qui viendront en appui au développement des territoires du PNR et des autres territoires franciliens.

Le territoire de l'étude présente une grande variété de paysages, de vallées et de plateaux. Il est par ailleurs couvert par des sites classés ou inscrits (Vallée du Grand Morin, Butte de Doue). Il est indispensable de prendre en compte la protection des paysages dans l'étude et au cours de l'élaboration de la charte, afin d'établir des propositions d'actions en faveur d'une valorisation et d'une gestion active de ces caractéristiques du territoire. A ce titre, le PNR pourra être un partenaire privilégié de l'Etat et un relais pour une politique d'intégration paysagère des zones urbaines existantes et à venir.

Le PNR pourrait être un acteur privilégié pour la préservation de la biodiversité, en particulier dans la mise en œuvre du dispositif Natura 2000. Le PNR pourra également contribuer aux inventaires (ZNIEFF, ...) et à la connaissance de ces milieux riches et variés qui couvrent une partie de son territoire, en particulier de la ZPS (directive oiseaux) des Boucles de la Marne, de la vallée du Petit Morin et des ZSC (directive habitat) du bois des Réserves des Usages et de Montgé, des vallées du Petit Morin, du Vannetin et de l'Yerres.

Le périmètre d'étude comprend la totalité des communes du département de Seine et Marne concernées par le périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Grand et du Petit Morin. Ce SAGE est en cours d'élaboration sur un périmètre comprenant 105 communes de Seine et Marne, 71 communes de la Marne (région Champagne-Ardenne) et 7 communes de l'Aisne (région Picardie). Les autres communes seraient concernées par le SAGE « Marne confluence » qui aujourd'hui est au stade d'étude.

Il est souhaitable que la charte intègre et décline les dispositions relatives à ces SAGE ; que les enjeux y soient repris, notamment dans les domaines de la prévention des inondations (cf. ci-dessous), de la gestion équilibrée de la ressource en eau, du suivi de sa qualité et de la limitation des pollutions diffuses. Le futur Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion (SMAG) pourra jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de certaines préconisations.

En tant que partenaire des collectivités, le PNR devra prendre en considération les risques naturels existant sur le périmètre d'étude. Ainsi, concernant le risque d'inondation, les cours d'eau principaux traversant ce territoire sont la Marne et le Grand Morin et font l'objet de Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI). Dans le cadre du projet de parc, une action en relais de ces politiques pourra être développée. Une action pourra notamment être engagée pour la préservation des zones naturelles d'expansions des crues, dans la vallée de la Marne en amont de Germigny-l'Evêque.

Une information pourra également être développée concernant les risques de mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles ainsi que ceux liés à la dissolution du gypse, compte tenu de la présence de ces risques (modérés) sur le périmètre d'études du Parc. La prévention de ces risques n'interdit pas, en tout état de cause, la constructibilité d'un terrain mais implique des règles de construction à adapter en fonction de la nature du sous-sol rencontré.

La présence de quelques sites SEVESO (stockage de gaz de Germigny-sous-Coulombs, Rectel à Trilport) à l'intérieur du périmètre d'étude me semble devoir faire l'objet d'une attention particulière.

S'agissant des ressources du sous-sol, le territoire comprend plusieurs gisements de gypse d'importance nationale. Des carrières de sablon, de sables et de graviers sont aussi présentes. Il conviendra de rechercher un équilibre entre les contraintes liées à l'exploitation de ces gisements et les intérêts environnementaux du parc. Par ailleurs, concernant les hydrocarbures, qui présentent un intérêt non seulement local mais encore national, des permis de recherche ou des concessions ont été attribués et des demandes sont actuellement en cours d'instruction. Des travaux de recherche ou d'exploitation (forages, canalisation, dépôts, etc.) devraient s'en suivre et leur importance sera fonction des découvertes qui pourraient survenir.

En matière d'énergie, la future charte devra prendre en compte les nécessités de modernisation ou de renforcement des ouvrages de transport : lignes ou couloirs électriques à haute et très haute tension, canalisations de gaz ou d'hydrocarbures liquides, et permettre l'augmentation éventuelle des capacités du stockage souterrain de gaz implanté sur la commune de Germigny-sous-Coulombs. Par ailleurs, le gisement géothermique du dogger est exploité sur Coulommiers, il est nécessaire de favoriser le développement de son exploitation.

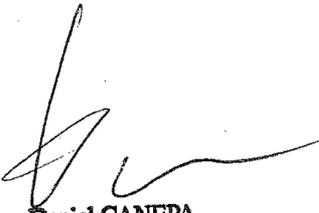
Le développement des énergies renouvelables permet de lutter contre le changement climatique en limitant la production des Gaz à Effet de Serre (GES). Les mesures de la charte devront intégrer des dispositions permettant de faciliter le développement des nouvelles formes de production d'énergie, par exemple faciliter l'intégration paysagères des sources d'énergie renouvelable à travers les documents d'urbanisme.

Le territoire est concerné par quelques servitudes :

- T1, s'appliquant aux emprises publiques de chemin de fer (SNCF)
- PT2, relative au centre radioélectrique de Meaux Chambray (ministère de la défense)
- Servitude radioélectrique contre les obstacles de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins,
- Les servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes de Coulommiers-Voisins, de La Ferté-Gaucher et de Meaux-Esbly.

Il convient également de prendre en compte les plans d'exposition aux bruits (PEB) institués sur certaines communes du territoire et concernant les aérodromes de Coulommiers-Voisins et de Meaux-Esbly.

Enfin, je ne peux qu'encourager les partenaires concernés, à accompagner ce projet d'une démarche Agenda 21 à l'aide du cadre de référence des projets de territoire de développement durable pour en faciliter la reconnaissance par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et bénéficier ainsi d'un label reconnu au plan international.



Daniel CANEPA



10598

PRÉFECTURE DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

N° 2010-~~566~~SG.SP/ER

27 JUIN 2010

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris

à

Monsieur le Président du Conseil  
Régional d'Ile-de-France

**Objet:** Projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, et inclusion partielle de la commune de Villeneuve-le-Comte dans le périmètre

**Réf:** Délibération CR 62-07 du conseil régional d'Ile-de-France  
Ma lettre N°2009/6488/SG/SP/ER du 6 Mai 2009

**P.J.:** 1

Par lettre du 6 mai 2009, visée en référence, je vous ai fait part de mon avis et de mes remarques sur l'opportunité du projet de parc naturel régional (PNR) de la Brie et des deux Morin et sur le projet de périmètre tel que prévu par la délibération du Conseil Régional.

J'écrivais notamment que le projet Villages Nature « *concerné trois communes comprises dans le périmètre d'études (Bailly-Romainvilliers, Coutevroult et Villeneuve-le-comte). Ce projet – tout au moins dans sa forme actuelle – ne me paraît pas compatible avec les objectifs d'un parc ni avec la charte d'un PNR. Il conviendra donc d'en retirer le périmètre de celui du périmètre d'étude du PNR.* »

Plusieurs éléments postérieurs à cette lettre me conduisent aujourd'hui à amender cette position, pour ce qui concerne la commune de Villeneuve-le-Comte.

En premier lieu, mon avis concernait le projet Villages Nature « *tout au moins dans sa forme actuelle* ». Depuis ma lettre de mai 2009, le projet a été considérablement affiné, notamment sur le plan environnemental, et les négociations avec les parties publiques ont été activement poussées. C'est ainsi qu'outre l'orientation générale de ce projet vers la nature et les dispositions d'ensemble qui y favorisent la prise en compte du développement durable (cahier des charges de développement durable, charte de végétalisation, comité consultatif du développement durable etc.), le projet comporte une trame verte majeure orientée, sur la commune de Villeneuve-le-Comte, à l'Ouest vers la forêt de Ferrières, et à l'Est vers la forêt de Crécy.

Si ces éléments, malgré leur importance, ne permettent pas d'affirmer aujourd'hui que la future Charte du parc naturel régional sera compatible avec le projet Villages Nature lui-même, ils me

29-33, rue Barbet-de-Jouy - 75700 Paris  
Téléphone : 01 44 42 63 75 - Télécopie : 01 45 55 47 02  
Adresse internet : [www.ile-de-france.pref.gouv.fr](http://www.ile-de-france.pref.gouv.fr)  
Allô, service public : 39 39

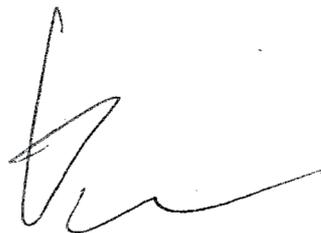


semblent cependant garantir la cohérence d'un classement dans le PNR du reste de la commune de Villeneuve-le-Comte, dans le prolongement notamment de la forêt de Crécy.

En second lieu, le Maire de Villeneuve-le-Comte a fourni, le 30 octobre 2009, une contribution (dont copie jointe) dans laquelle il expose plusieurs arguments militant en faveur de l'intégration de la commune dans le futur PNR. Ces éléments méritent considération. Il importe de noter en outre que le projet Villages Nature ne concerne que la frange Nord-Est du territoire de cette commune: Villeneuve-le-Comte a une superficie de 1909 hectares, et Villages Nature devrait occuper environ 10% de cette surface sur le territoire communal.

En troisième lieu, les récentes réunions sur le projet Villages Nature menées avec le Maire et le Conseil municipal de Villeneuve-le-Comte ont permis de percevoir que le classement dans le PNR est vivement souhaité. Il est intéressant d'accompagner et encourager la volonté municipale de préserver les caractéristiques rurales de cette commune: cela constitue en effet un atout important pour conserver le caractère rural souhaité, dans cette zone, au sud de l'autoroute A 4 et se prémunir contre les tendances au « mitage » et à l'étalement urbain qui ont été fréquemment constatées – ailleurs – en périphérie des villes nouvelles.

Ces différents raisons me conduisent à ajuster les termes de ma lettre du 6 mai 2009 aux développements récents, et à vous donner aujourd'hui un avis favorable au classement de la commune de Villeneuve-le-Comte dans le PNR de la Brie et des deux Morin, à l'exception de la partie du territoire communal incluse dans le projet Villages Nature.



Daniel CANEPA

Copies:

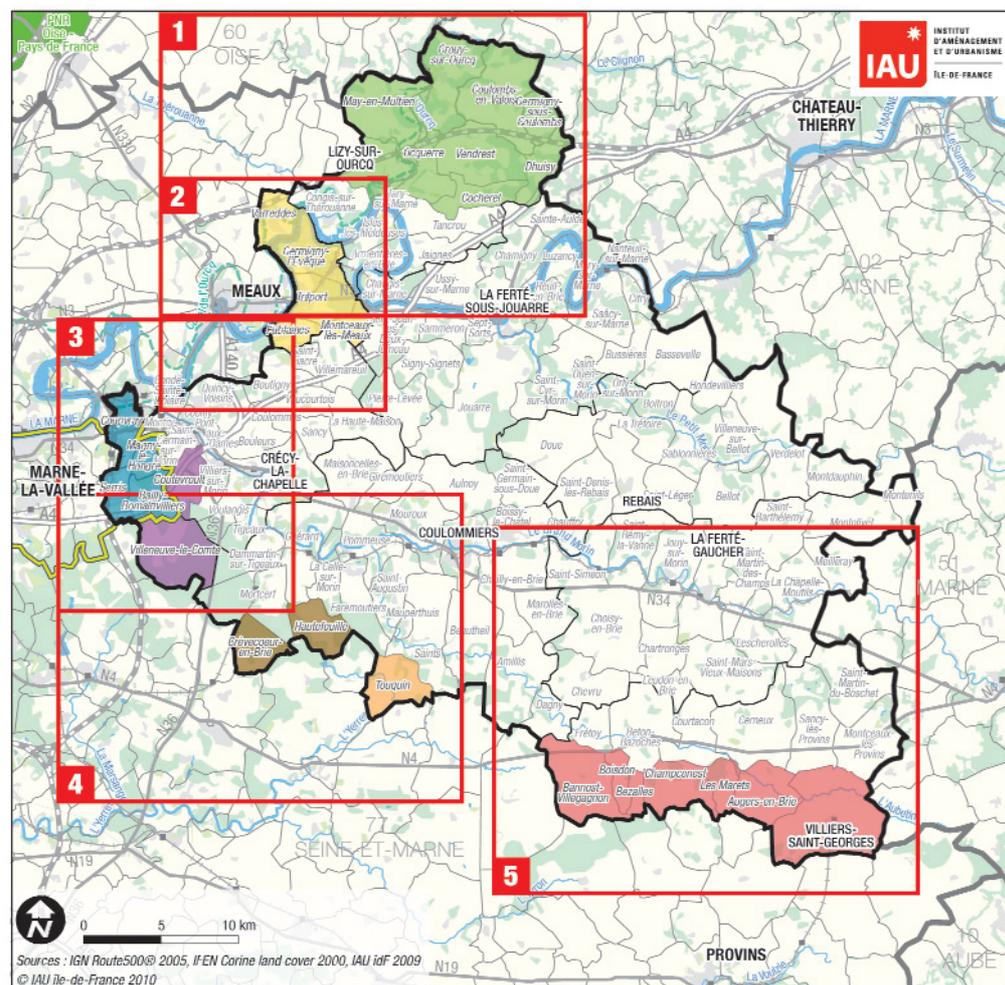
-Monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
de l'énergie, du développement durable et de la mer

-Monsieur le Sous-Préfet de Meaux  
s/c de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

## Annexe 9 - Réflexions sur le périmètre d'étude du projet de PNR Brie et deux Morin, à la lumière des remarques de l'Etat

(document finalisé suite à la présentation en Comité de pilotage le 30 novembre 2009 d'un document provisoire)

### Cinq secteurs en question ...



## Préambule

La Circulaire du 15 juillet 2008, du Ministère en charge de l'Ecologie, relative au classement et au renouvellement de classement des parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leur charte, rappelle **les deux critères** auxquels doivent répondre **les territoires des parcs naturels régionaux** (article R. 333-4-1 du Code de l'Environnement) :

1. *Qualité et caractère du patrimoine naturel, culturel et paysager, représentant une entité remarquable pour la ou les régions concernées et comportant un intérêt reconnu au niveau national.*

2. *Le territoire est délimité de façon cohérente et pertinente au regard de ce patrimoine en tenant compte des éléments pouvant déprécier la qualité et la valeur patrimoniales du territoire.*

La présence d'éléments patrimoniaux remarquables est une condition nécessaire mais non suffisante : le territoire qui les regroupe doit aussi constituer un ensemble cohérent et pertinent, révélateur d'une identité, vécue par les partenaires locaux, laquelle s'exprime aussi dans le nom et l'emblème choisis. Il convient que cet ensemble puisse avoir un sens pour les habitants et les acteurs du territoire, qu'ils puissent s'y reconnaître et se l'approprier.

Les limites administratives ne doivent pas nécessairement être prises en compte dans la délimitation, et le territoire des communes limitrophes peut n'être que partiellement inclus dans un PNR. Un territoire peut comporter des espaces dégradés, des "points noirs", qui déprécient sa qualité. Si ces éléments sont en périphérie, le territoire des communes limitrophes concernées peut n'être que partiellement inclus dans le PNR. S'ils sont enclavés, ils ne peuvent être exclus et la charte doit comporter des mesures permettant soit de les résorber, soit de limiter leur impact négatif et en priorité de maîtriser leur extension éventuelle. Sont particulièrement concernées les zones urbaines, commerciales, industrielles, touristiques développées sans intégration ni respect de l'identité du territoire et du paysage, ainsi que les infrastructures linéaires aménagées ou équipements portant atteinte à l'image du parc.

A la lumière de ces éléments, le préfet de Région a adressé une lettre en date du 6 mai 2009, présentant ses réserves sur un certain nombre de communes du périmètre d'étude du projet de parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, adopté par la Région le 27 juin 2007.

L'objet de la présente note est de rassembler les connaissances sur chacun des territoires posant question, afin de livrer au comité de pilotage des éléments d'analyse objectifs sur le périmètre d'étude. Pour les besoins de l'investigation, nous

examinerons parfois un périmètre un peu plus large que les communes visées dans la lettre du Préfet.

Les investigations de périmètre ont porté sur cinq secteurs :

- secteur de l'Ourcq, appréhendant l'ensemble de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq ;
- couronne Est de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux, portant sur Varreddes ainsi que les cinq communes de la rive gauche de la Marne (Germigny-l'Evêque, Trilport, Fublaines, Nanteuil-les-Meaux et Mareuil-les-Meaux) ;
- Val d'Europe et couronne périurbaine, appréhendant les quatre communes du Val d'Europe (Coupvray, Magny-le-Hongre, Bailly-Romainvilliers, Serris) et l'ensemble des communes contigües (Montry, Saint-Germain-sur-Morin, Coutevroult, Villeneuve-le-Comte) ;
- secteur de la Forêt de Crécy, couvrant l'ensemble du massif forestier de Crécy jusqu'à l'Yerres (Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis, Favières, Neufmoutiers-en-Brie, Mortcerf, Crévecoeur-en-Brie, Hautefeuille, Pézarches et Touquin) ;
- secteur du Provinois, portant sur les 14 communes de la Communauté de communes du Provinois incluses dans le périmètre d'étude.

Pour chaque secteur, l'analyse a porté sur les critères suivants :

- la cohérence paysagère et géographique,
- la richesse patrimoniale, aussi bien bâtie que naturelle,
- la forme et le développement urbain actuel ou envisagé,
- les pratiques de coopération intercommunale,
- les risques majeurs, lorsqu'ils existent.

Toutefois, la note rappelle que si ces critères sont importants, il convient de toujours garder à l'esprit, qu'au delà de la qualité et de la fragilité des patrimoines qu'il recèle, un PNR c'est avant tout un projet de développement concerté et partagé répondant de façon ambitieuse aux grandes missions d'un PNR et une volonté clairement partagée par les élus de mener à bien ce projet ensemble.

Donc pour pouvoir faire partie d'un PNR, les communes doivent non seulement être en mesure de

présenter un patrimoine naturel et culturel offrant une réelle qualité, mais être également dirigées par des élus qui partagent pleinement le projet de Charte qu'ils auront défini ensemble et aient la ferme volonté politique de le mettre en œuvre.

Les qualités patrimoniales ne sont qu'une condition nécessaire, et en aucun cas une condition suffisante, les deux autres conditions (un projet de Charte concerté et ambitieux, une volonté partagée de le mettre en œuvre) qui relèvent davantage d'un état d'esprit et d'une démarche véritablement politique (c'est à dire au sens de l'intérêt de la Cité) doivent également être remplies. Sur ces deux derniers points, l'analyse technique peut apporter quelques éléments d'observations et de constats forts limités, mais ne peut en aucun cas fournir une réponse claire et précise.

## Secteur de l'Ourcq

Au périmètre d'étude figurent, au nord est, les communes de l'Orxois. Celles-ci sont adhérentes de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq qui inclut en outre un certain nombre de communes situées sur le plateau du Multien.

Dans son avis, l'Etat souligne qu'au nord de la Marne s'étend l'Orxois et la vallée de l'Ourcq dont il estime que les paysages se rattachent davantage au plateau du Multien et aux entités voisines du département de l'Aisne, qu'aux paysages de la Brie ou des Morin. Il relève en outre que le Pays de l'Ourcq, organisé de longue date en district, puis en une communauté de communes, fonctionne de façon relativement autonome.

Au vu de ces constats l'Etat s'interroge sur le bien-fondé qu'il y aurait à inclure le Pays de l'Ourcq, au nord de la Marne, dans un projet de PNR qui lui semble davantage tourné vers une identité forgée autour du plateau briard et des vallées des Morin que du pays de l'Ourcq.

### Géographie physique et patrimoines

Dans ce territoire de 23 500 hectares, se distinguent très clairement :

- au sud, la vallée de la Marne dans laquelle la rivière a dessiné ses larges méandres ;
- au nord la discrète vallée du Clignon qui dessine une partie de la limite régionale avec le département de l'Aisne ;
- la vallée de l'Ourcq qui suit un tracé nord / sud légèrement sinueux, elle marque la transition entre deux entités paysagères bien distinctes : les collines de l'Orxois à l'Est (un paysage vallonné ponctué de forêts et boisements), le plateau du Multien à l'ouest (avec ses vastes étendues agricoles où les boisements sont rares) ;
- enfin la vallée de la Théroouanne, plus discrète qui suit une direction ouest / est, puis s'infléchit au sud pour rejoindre la Marne.

Ces paysages recèlent d'intéressants patrimoines naturels, notamment au nord et à l'est de l'Ourcq.

Les communes de Crouy-sur-Ourcq, Coulombs-en-Valois et Germigny-sous-Coulombs au nord de l'Orxois concentrent la quasi-totalité des sites d'intérêt géologique du territoire d'étude de Brie et

des deux Morin. Il s'agit souvent d'anciennes carrières ou de buttes.

Les zones humides, secteurs de richesse écologique, sont relativement nombreuses dans le Pays de l'Ourcq. Elles se répartissent principalement dans la vallée de la Marne (anciennes sablières), le long de la vallée de l'Ourcq et du Clignon dans l'Orxois. Dans le Multien les zones humides se situent exclusivement le long de la Théroouanne.

Par ailleurs, le cerf, venant des forêts de l'Oise, pénètre dans le périmètre d'étude par la vallée de l'Ourcq et l'Orxois et a été observé dans la boucle de la Marne et jusqu'à l'ouest de la Brie des Etangs.

Le Pays de l'Ourcq est concerné par des liaisons et corridors biologiques d'intérêt variés. Il faut citer : la vallée de la Marne (corridor d'intérêt national, qui assure également la liaison régionale Orxois / Brie des Morin), les vallées de l'Ourcq et du Clignon (qui se croisent à hauteur de Crouy-sur-Ourcq sont des corridors de niveau interrégional), enfin la vallée de la Théroouanne (liaison de valeur régionale).

La vallée de l'Ourcq et l'Orxois comptent de nombreuses ZNIEFF de type I.

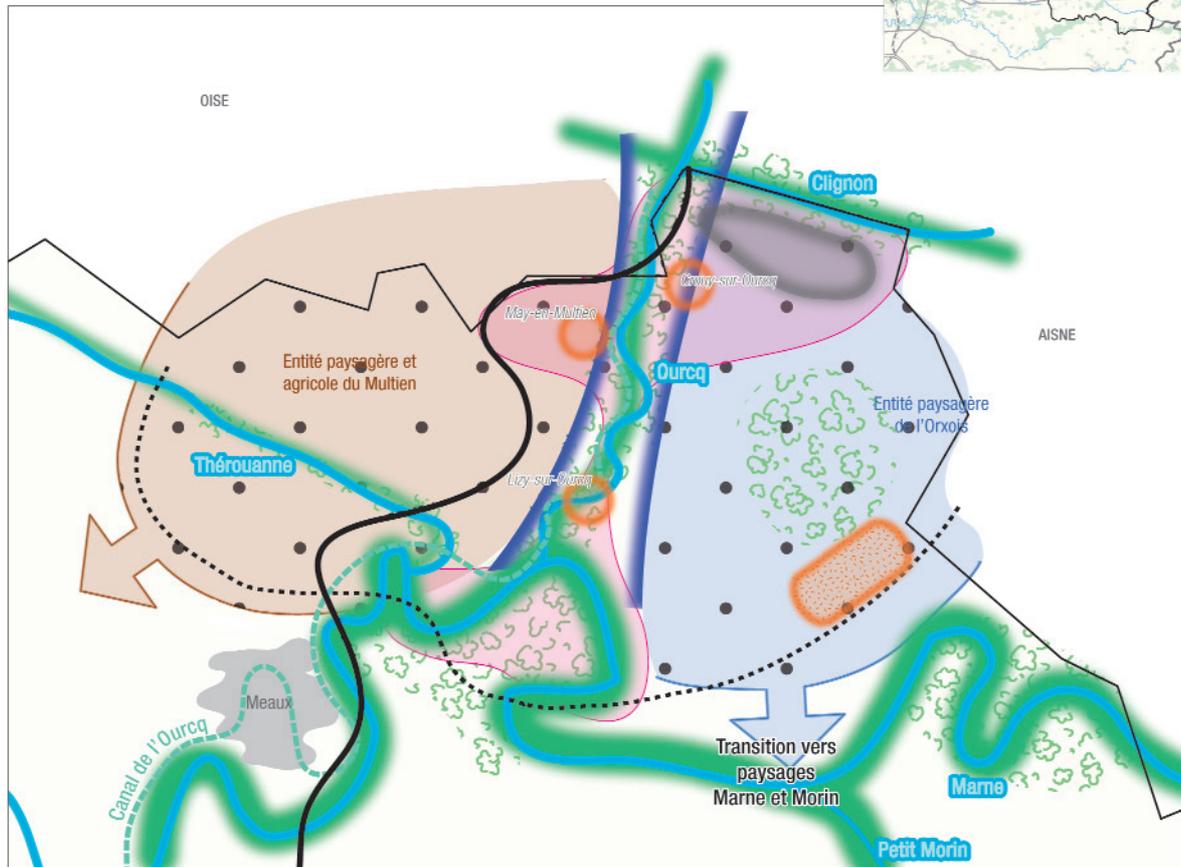
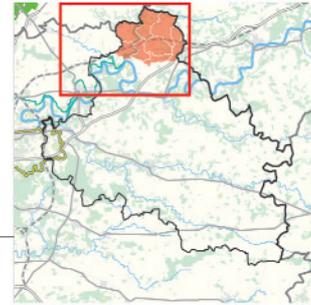
L'Orxois concentre 28 % des monuments classés du territoire d'étude alors qu'il ne représente que 12 % de la superficie totale, il dispose aussi de monuments inscrits. Le Multien moins riche en ce domaine compte néanmoins un monument classé et quelques monuments inscrits.

Il faut citer enfin, les gisements de gypse sur l'Orxois, ressource d'intérêt national, néanmoins en grande partie recouverts par le site d'intérêt communautaire des Bois de Montgé et des Usages ainsi que par l'emprise de la future zone d'activités économiques des Effaneaux.

### Formes et développements urbains

Si le plateau de Brie et les vallées des deux Morin sont caractérisés par un fort émiettement de l'urbanisation en une myriade de villages et hameaux très disséminés dans l'espace rural, le plateau du Multien présente au contraire une urbanisation beaucoup plus ramassée sous forme de quelques gros villages ou bourgs, préservant l'unité territoriale de vastes entités agricoles. Entre les deux, la

## Secteur de l'Ourcq



© IAU Ile-de-France 2010

-  Limite du projet du PNR de Brie et des Deux Morin
-  Sites à enjeux Biodiversité
-  Urbanisation préférentielle au SDRIF 2008
-  Urbanisation au SDRIF 2008
-  Limite de la CC Pays Ourcq
-  Zone de concentration de sites d'intérêt géologique
-  Présence de nombreux monuments protégés dont les 2/3 sont classés
-  Corridors niveau national
-  Corridors niveau interrégional
-  Corridors niveau régional
-  Vallée de l'Ourcq
-  Stockage de gaz - Seveso seuil haut

vallée de la Marne et l'Orxois font office de zone de transition avec une fragmentation de l'urbanisation moindre que sur le plateau briard et les vallées du Morin.

Les développements urbains envisagés dans les documents d'urbanisme locaux du Pays de l'Ourcq et au projet de SDRIF 2008 sont globalement modérés. Il faut toutefois noter :

- des perspectives d'urbanisation en légère consolidation le long de l'axe Lizy-sur-Ourcq, Ocquerre, May-en-Multien, Crouy-sur-Ourcq doté d'une bonne desserte ferroviaire ;
- le projet de création d'une zone d'activité logistique de quelques 75 hectares identifiée au projet de SDRIF sous l'appellation « zone des Effaneaux ». Ce projet concerne les communes de Dhuisy, Sainte Aulde et Chamigny.

### Risques naturels et technologiques

Le secteur nord de l'Orxois qui accueille un site très important de stockage de gaz souterrain est concerné par un dispositif de protection de type SEVESO 2 seuil haut. Par ailleurs, la zone d'activités économiques des Effaneaux devrait être classée site SEVESO 2 seuil bas, mais pour le moment cette zone n'est pas aménagée.

### Intercommunalités et coopération intercommunales

Outre la communauté de communes du pays de l'Ourcq qui regroupe 22 communes de l'Orxois et du Multien, le secteur a développé un certain nombre de d'outils de coopération intercommunale, dont :

- le syndicat mixte d'étude et de programmation de Marne-Ourcq qui regroupe les 44 communes des cantons de Lizy-sur-Ourcq et de la Ferté-sous-Jouarre. Il a notamment en charge l'élaboration et le suivi du SCOT et la création d'une zone d'activité logistique dite des Effaneaux) ;
- divers SIVU notamment ceux relatifs à l'électrification, à l'aménagement et la gestion de la rivière Ourcq ;
- l'association d'Ecovallée de la Marne, fondée par les deux communautés de communes du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois, pour encourager le développement d'une filière écobâtiment sur leur territoire.

### Identité d'un territoire de PNR qui associerait les entités géographiques de la Brie et de l'Ourcq

Si les territoires de la Brie laitière et de l'Orxois, situées de part et d'autre de la Marne, présentent une relative similitude biogéographique, ils disposent chacun d'une identité patrimoniale propre bien marquée qui ne peut être ignorée. Aussi est-il vraisemblable que l'intitulé envisagé pour les besoins de l'étude de faisabilité (« Brie et deux Morin ») ne corresponde pas à la définition optimum pour un tel territoire. Cette question mériterait certainement de faire l'objet d'une investigation spécifique, en gardant toutefois en mémoire que le terme de « Brie » est un vocable porteur d'une identité très forte susceptible de constituer un atout extrêmement précieux pour un territoire de projet comme un PNR.

### Éléments de synthèse

L'intérêt patrimonial de ce territoire est principalement porté par l'Orxois et la vallée de l'Ourcq. C'est là que l'on trouve l'essentiel des sites d'intérêt géologiques, un grand nombre de zones humides d'intérêt écologique notable, des corridors écologiques d'importance et de nombreux monuments classés et inscrits.

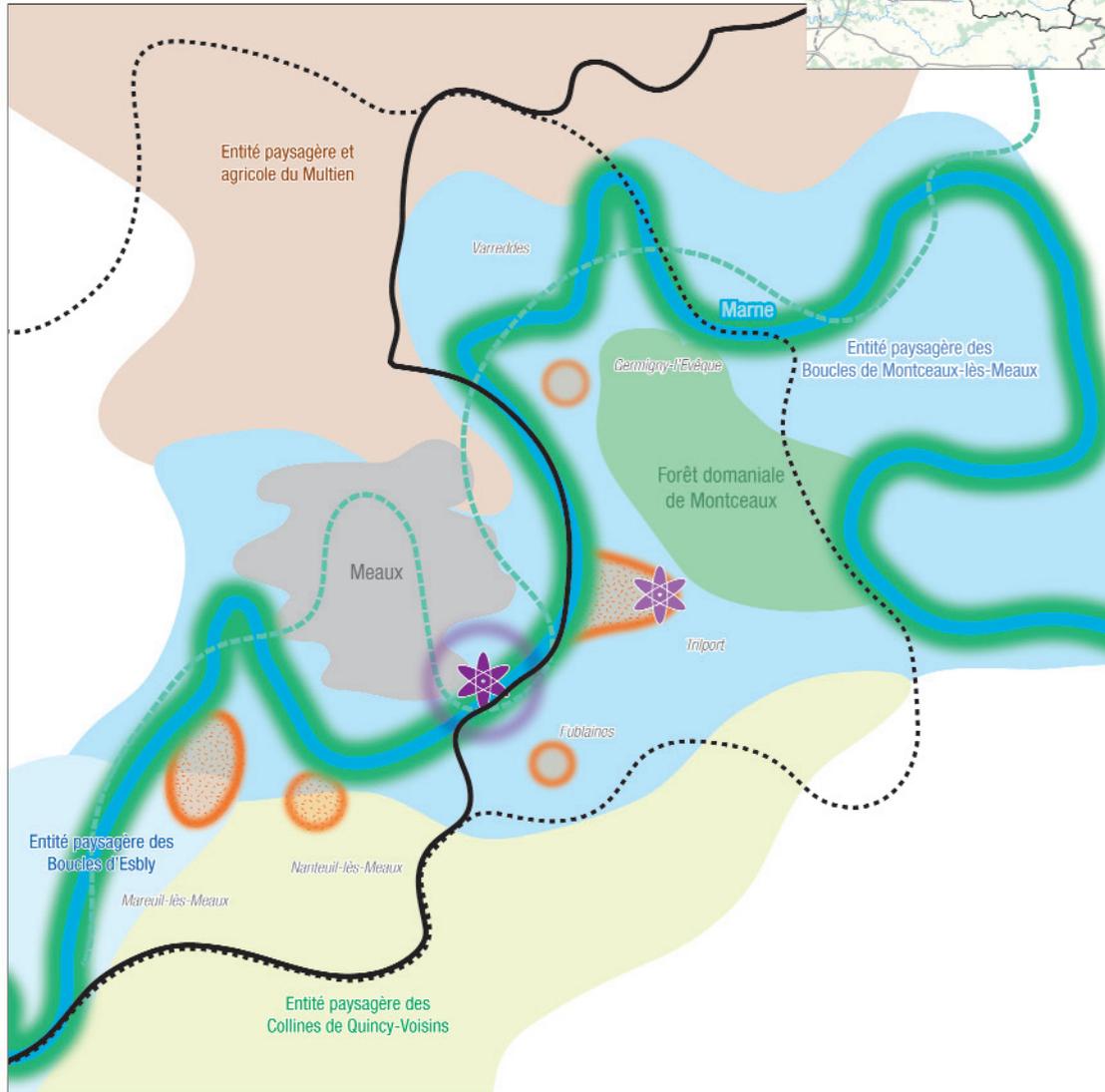
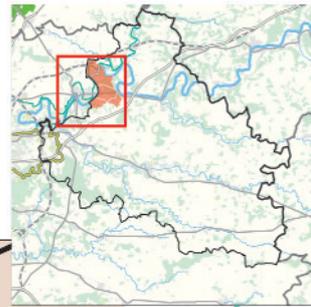
Les paysages et le mode d'organisation des urbanisations sont en outre assez semblables à ceux de la Brie et des deux Morin.

A contrario, le plateau du Multien offre un paysage très différent et une organisation urbaine assez homogène qui tranche nettement avec celle présente dans le reste du territoire de projet. Ses richesses patrimoniales sont moindres.

La vallée de l'Ourcq assure la transition entre les plateaux de l'Orxois et du Multien et marque la limite entre ces deux types de paysages.

Pour ce qui est de May-en-Multien, dont le territoire inclut à la fois le plateau du Multien et la vallée de l'Ourcq, il convient de souligner les différents niveaux de solidarité qui lie cette commune avec les autres communes de la vallée notamment pour assurer l'aménagement et la gestion de l'Ourcq.

## Couronne Est de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux



© IAU Ile-de-France 2010

-  Limite du projet du PNR de Brie et des Deux Morin
-  Urbanisation préférentielle au SDRIF 2008
-  Potentiel d'urbanisation au SDRIF 2008
-  Limite de la CA Pays de Meaux
-  Site Seveso Seuil haut et son périmètre d'intervention - produits chimiques
-  Site Seveso seuil bas - produits chimiques
-  Corridor niveau national

## Couronne Est de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux

Le périmètre d'étude comprend quatre communes de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux. Il s'agit des communes de Varreddes, Germigny-l'Évêque, Trilport et Fublaines.

L'avis de l'État souligne que la communauté d'agglomération du pays de Meaux est reconnue comme un pôle de centralité forte appelé à se renforcer que ce soit au titre du SDRIF de 1994 comme du projet de SDRIF arrêté en 2008 par le conseil régional. Mention est notamment faite de la commune de Trilport dont les développements urbains envisagés justifieraient, de l'avis de l'État, un retrait des espaces destinés à être urbanisés ou densifiés.

L'état estime en effet indispensable d'analyser les incidences et synergies de ces développements avec un territoire de PNR et son fonctionnement, envisageant d'exclure du périmètre d'étude du PNR ce pôle, dont l'importance lui semble incompatible avec les objectifs d'un PNR.

### Géographie physique et patrimoines

Les six communes de la CA du pays de Meaux prises en considération (dont cinq établies sur la rive gauche de la Marne), couvrent un territoire de 5 090 hectares et abritent une population totale de l'ordre de 16 200 habitants (2006).

L'atlas des paysages de la Seine-et-Marne y distingue trois types de grands paysages :

- l'entité paysagère dite des Boucles de Montceaux-les-Meaux au nord. Elle concerne la totalité des communes de Germigny-l'Évêque, et Fublaines, et une fraction des 4 autres communes ;
- l'entité paysagère dite des Collines de Quincy-Voisins qui occupe une place importante au sud des communes de Nanteuil et Mareuil-les-Meaux, au sud-est de la commune de Trilport ;
- enfin l'entité agricole et paysagère du Multien qui couvre la moitié nord de la commune de Varreddes.

Ces territoires présentent un certain nombre d'intérêts au titre de l'environnement. Il faut en particulier noter :

- la vallée de la Marne avec sa fonction de corridor écologique d'intérêt national ;
- la présence d'une ZNIEFF de type I au sud-est du territoire de Mareuil-les-Meaux (il s'agit d'un secteur de boisements et de pâtures) ;
- la présence d'espaces boisés : ainsi l'importante forêt domaniale de Montceaux dans les boucles de Marne (communes de Germigny-l'Évêque et de Trilport) et un boisement refuge sur la commune de Nanteuil-les-Meaux.

En termes de matériaux, des gisements de gypse se trouvent notamment sur les communes de Mareuil-les-Meaux, Nanteuil-les-Meaux et Fublaines.

### Risques naturels et technologiques

Ces communes sont concernées par la présence :

- de nombreuses cavités correspondant généralement à d'anciennes carrières de gypse (notamment sur les communes de Fublaines, Nanteuil-les-Meaux et Mareuil-les-Meaux). Ce sont autant de secteurs à risque en raison du processus de dissolution du gypse susceptible de provoquer des affaissements de terrain (existence de Plans de Prévention des Risques – PPR) ;
- de sites à risque de type Seveso : site de seuil bas à Trilport (entreprise de fabrication de produits chimiques) ; site de seuil haut en rive droite de la Marne sur la commune de Meaux. Le périmètre d'incidence possible de cette usine de fabrication de détergents s'étend également en rive gauche sur une partie de la commune de Fublaines ;
- de risques de débordement de la Marne sur une bande de 100 à 900 m depuis la rivière selon les communes, touchant certains espaces bâtis (habitat, activités ou équipements) mais principalement des espaces ouverts.

### Formes et développements urbains

Dans ce secteur de bord de Marne les urbanisations se sont développées selon un mode relativement regroupé sur les communes de Trilport, Mareuil-les-Meaux et Fublaines. Le bourg de Varreddes également groupé présente cependant un caractère péri-urbain marqué et n'offre aucun intérêt patrimonial particulier.

Si les perspectives de développement prévues dans les documents d'urbanisme locaux et le projet de SDRIF 2008 les concernant sont pour certaines communes relativement modérées, ce n'est pas le cas de Trilport qui en raison de bonnes conditions de desserte ferroviaire et de sa vocation de pôle de centralité pourrait connaître un accroissement d'emprise urbaine de l'ordre de 60 hectares.

De même, les communes de Nanteuil-les-Meaux et Mareuil-les-Meaux, sont appelées à recevoir des développements relativement conséquents, de plusieurs dizaines d'hectares chacune.

### Intercommunalités et coopération intercommunales

La communauté d'agglomération du pays de Meaux est le principal outil de cohésion et de coordination des politiques menées à l'échelle de ce territoire. Toutefois au-delà de cet EPCI, d'autre SIVU et syndicat mixte témoignent d'un certain nombre de préoccupations que partagent en particulier les 4 communes de Varreddes, Germigny-l'Évêque, Trilport, Fublaines.

### Éléments de synthèse

La qualité et les richesses patrimoniales de ce territoire de six communes reposent principalement sur :

- l'importance du corridor écologique qui s'élargit dans ce secteur à l'ensemble de l'entité paysagère « boucle de Marne » ;
- les bois de coteaux et la forêt de Montceaux.

Les taux d'espaces naturels des communes de Fublaines, Trilport, Germigny-l'Évêque et Varreddes sont nettement plus importants que ceux des communes de Mareuil-les-Meaux et Nanteuil-les-Meaux. De plus, les perspectives d'urbanisation y sont plus modérées, ou à tout le moins plus compactes (organisation bien regroupée des urbanisations de la commune de Trilport).

Finalement, la limite actuelle du projet de périmètre présente une certaine cohérence du fait de son appartenance à une seule unité paysagère des boucles de Marne, avec toutefois une interrogation pour la commune de Varreddes dont les caractéristiques sont plus hybrides. En revanche les deux autres communes de Nanteuil-les-Meaux et

Mareuil-les-Meaux sont fractionnées entre plusieurs unités paysagères et ne présentent par ailleurs aucun patrimoine à caractère exceptionnel.

Par ailleurs, le fractionnement du territoire de Trilport pour en exclure les secteurs d'urbanisation préférentiels ne serait pas très satisfaisant. L'urbanisation de ces secteurs en bordure de la forêt de Charmoye se doit d'être parfaitement maîtrisée pour préserver le massif et sa lisière et justifie l'intégration de l'ensemble de la commune au périmètre d'étude. A noter également le passage prévu, le long de cette même lisière, du projet de déviation routier de Meaux par le nord-est (projet non mentionné au SDRIF, mais porté par le conseil général de Seine-et-Marne).

Toutefois, pour que les communes de l'agglomération de Meaux intégrant le périmètre de PNR, soient en mesure d'assurer leur rôle d'interface dans de bonnes conditions, il serait souhaitable de prévoir une étroite convention de partenariat avec la communauté d'agglomération du pays de Meaux.

## Val d'Europe et couronne péri-urbaine

L'Ouest du périmètre d'étude se prolonge jusque sur le plateau de Chessy englobant quatre communes du Val d'Europe : Coupvray, Magny-le-Hongre, Bailly-Romainvilliers et Serris.

L'avis de l'Etat souligne que le secteur 4 de Marne-la-Vallée constitue un pôle de développement majeur en Ile-de-France, difficilement compatible avec les objectifs d'un PNR. Cet avis suggère également de retirer du périmètre l'emprise du projet Villages Nature ainsi que les infrastructures en projet (élargissement ou création).

### Géographie physique et patrimoines

L'ensemble de ce secteur est découpé selon l'atlas des paysages de Seine-et-Marne en quatre entités paysagères distinctes :

- les Boucles d'Esblly comprenant le nord de Coupvray et la commune de Montry ;
- le Plateau de Chessy comprenant la majeure partie de l'urbanisation actuelle et à venir ;
- la vallée habitée de Coulommiers le long du Grand Morin à partir de Saint-Germain-sur-Morin ;
- et la Brie boisée Centrale au sud couvrant les forêts de Crécy et Ferrières.

Les éléments patrimoniaux architecturaux et paysagers du Val d'Europe sont regroupés sur la commune de Coupvray. Il s'agit de deux ensembles monumentaux inscrits (la maison natale de Louis Braille et son jardin ; les communs, le pigeonnier du château et la ferme du couvent) ainsi que le site classé du parc du château de Coupvray sur la partie nord de la commune. Dans ce parc, des inventaires réalisés en 2007 sur les oiseaux, les amphibiens et les insectes (orthoptères) ont montré la présence de plusieurs espèces patrimoniales, dont certaines protégées ou menacées.

Les éléments du patrimoine les plus intéressants de la couronne périurbaine, contigüe au Val d'Europe, sont formés d'une part, du village de Villeneuve-le-Comte et ses abords, classés en ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, paysager et urbain) - et comprenant également l'Eglise classée monument historique -, ainsi que l'Obélisque de la forêt de Crécy et trois perspectives donnant sur cet édifice du XVIII<sup>e</sup> siècle (ZPPAUP également) ;

d'autre part, du Parc du château des Hautes Maisons de Montry inscrit à l'inventaire des sites.

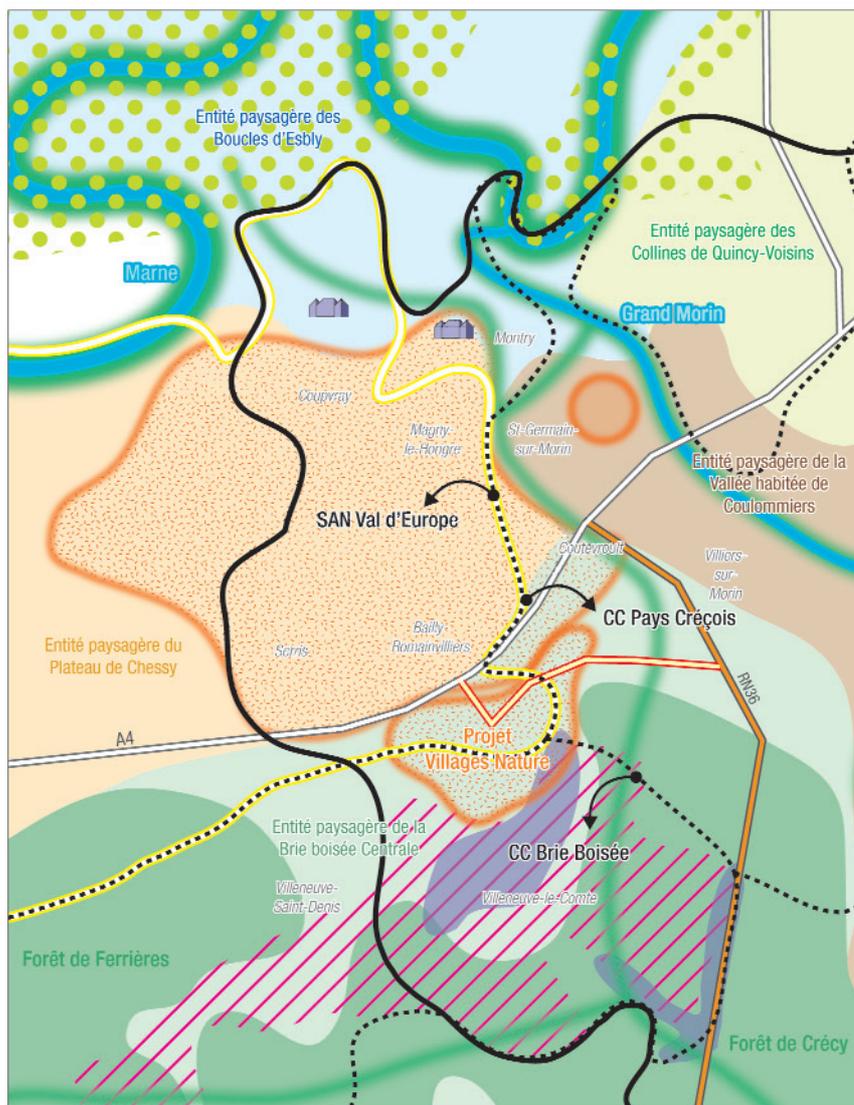
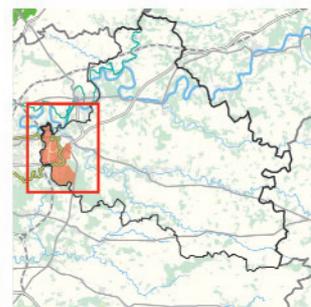
Pour ce qui est du patrimoine naturel, les ensembles les plus riches sont formés par la vallée du Grand Morin et le Massif de la forêt de Crécy, avec ses lisières et ses clairières. Le Massif est répertorié en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 (ZNIEFF 2). Il fait partie du grand cordon forestier allant de la basse vallée de l'Aubetin à l'est à la forêt de Sénart au sud. Le nord de la forêt de Crécy et les clairières en lisière de forêt font l'objet d'un projet d'extension de périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) de l'Agence des espaces verts, inscrit dans le SCoT de la Brie Boisée, afin de préserver les ZNIEFF et d'élargir les continuités entre le massif de Crécy et le massif de Ferrières-Armainvilliers.

En terme de biodiversité, l'enjeu de ce secteur voué à être fortement urbanisé et fragmenté par les infrastructures porte sur le maintien, voire la reconstitution d'un corridor écologique assurant la jonction entre la forêt de Crécy au sud, les boucles de la Marne au nord de Coupvray (site de richesse écologique majeur) et la vallée du Grand Morin. La Marne et le Grand Morin sont effet des axes majeurs pour la biodiversité (corridor de niveau national et interrégional). Ce corridor nord/sud a pour vocation de mettre en relation au sein de la région, les grands espaces des boucles de Marne avec notamment le cordon de massifs boisés à partir de la forêt de Crécy. Cependant sa réalisation, inscrite au projet de SDRIF 2008, est difficile compte-tenu de l'étendue des espaces urbanisables, des projets d'infrastructures de grand gabarit et peut-être d'autres besoins de liaisons, par exemple pour mettre en relation les nouvelles urbanisations de Coutevroult avec le bourg actuel.

### Intercommunalités, coopération intercommunales, cadre juridique et institutionnel

Sur le plateau de Chessy, les communes font toutes partie du SAN du Val d'Europe. En revanche sur sa couronne périurbaine, les communes se répartissent selon plusieurs intercommunalités : Saint Germain-sur-Morin et Coutevroult font partie de la Communauté de communes du Pays Créçois et Villeneuve-le-Comte fait partie de la Communauté de communes de la Brie Boisée. Seule Montry n'est pas rattachée à une intercommunalité.

## Val d'Europe et couronne périurbaine



© IAU Ile-de-France 2010

- |   |  |   |                               |
|---|--|---|-------------------------------|
|  | Limite du projet du PNR de Brie et des Deux Morin  |  | Corridor niveau national      |
|  | Urbanisation préférentielle au SDRIF 2008          |  | Corridor niveau interrégional |
|  | Potentiel d'urbanisation au SDRIF 2008             |  | Corridor niveau régional      |
|  | Limite de CC ou de CA ou de Syndicat de Commune    |  | Réseau routier existant       |
|  | Site de protection naturelle (ZNIEFF, Natura, ...) |  | Mise à 2x2 voies              |
|  | Projet de PRIF                                     |  | Projet de liaison A4 - RN36   |
|  | ZPPAUP   |  | Limite de la Ville Nouvelle   |
|  | Site inscrit ou classé                             |   |                               |

Outre cette organisation intercommunale, il convient de rappeler l'existence de cadres juridiques et institutionnels de projets dont les périmètres s'enchevêtrent de façon relativement complexe (cf. carte ci-dessous). Il s'agit de :

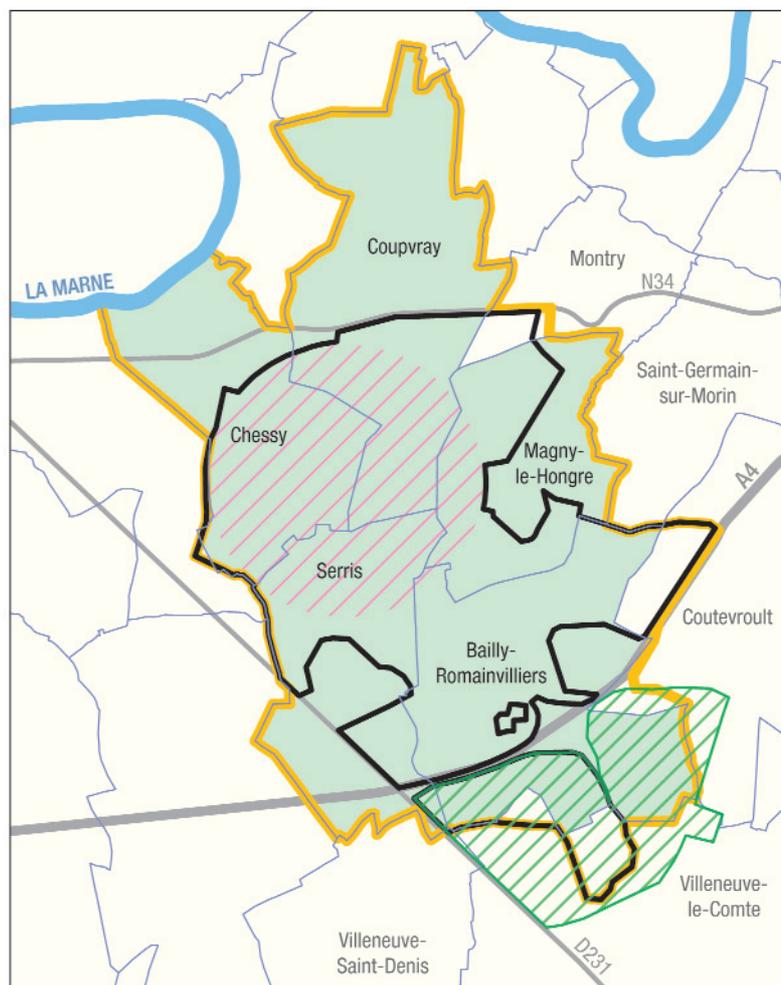
- l'opération d'intérêt national (OIN) de Marne-la-Vallée secteur 4 créée en 1987 (elle correspond au périmètre des 5 communes du Val d'Europe) ;
- le projet d'intérêt général (PIG) relatif au secteur 4 et à l'Eurodisneyland créé en 1987 (s'étend sur les communes du SAN et empiète sur les territoires de Montry, Coutevroult et Villeneuve-le-Comte) ;
- la convention de 1987, signée entre l'Etat, la Walt Disney Company, le Conseil général de Seine-et-Marne et la Régie autonome des transports parisiens (concerne un territoire découpé, inclus dans le périmètre du PIG) ;
- enfin le projet d'opération Villages Nature à l'étude par Disneyland Resort et Pierres et Vacances dont le périmètre déborde de celui du

PIG sur les communes de Villeneuve-le-Comte et de Coutevroult.

### Formes et développements urbains

Les quatre communes du Val d'Europe, urbanisées à 37 %, représentent un pôle de 19 000 habitants en 2006. C'est un secteur encore peu aménagé de Marne-la-Vallée qui a pour vocation d'accueillir, pour les 25 prochaines années, la plus grande partie du développement de la Ville Nouvelle, dans le cadre du développement polycentrique de l'agglomération parisienne.

De l'ordre de 1 200 hectares de potentiel d'urbanisation sur ces quatre communes sont inscrits dans les documents d'urbanisme locaux ou envisagés dans le projet de SDRIF 2008, ce qui conduirait, si ce potentiel maximum était utilisé, à urbaniser les communes à plus de 80 %.



### Périmètres d'intervention autour de Val d'Europe

#### Périmètres de projet du Val d'Europe

- SAN du Val d'Europe
- périmètre du PIG de 1987
- périmètre de la convention de 1987
- projet "Village Nature"
- Parc EuroDisney
- limite communale



Sources : IAU idF 2010  
© IAU Ile-de-France 2010

La couronne périurbaine de la Ville Nouvelle est également dotée d'un potentiel d'urbanisation conséquent.

Sur la commune de Montry, les quelques 80 hectares de potentiel d'urbanisation au SDRIF 2008 devrait conduire à urbaniser près de 90 % de la surface communale, dans la continuité de la Ville Nouvelle. La commune de Coutevroult peut développer potentiellement 260 hectares d'urbanisation supplémentaire, essentiellement dans le prolongement de la Ville Nouvelle, mais éloigné du bourg. Une partie de ces espaces urbanisables correspond au site du projet Villages Nature, projet d'envergure ayant pour objectif la réalisation, pratiquement ex nihilo, d'un vaste complexe de résidences de loisirs portant sur 530 hectares d'espaces agricoles et boisés. Ce projet concerne la commune de Villeneuve-le-Comte à hauteur d'environ 180 hectares.

Le pôle urbain de Saint-Germain-sur-Morin devrait également se renforcer, mais laissant une part encore importante aux espaces ouverts.

A ce développement urbain s'ajoutent des projets de développement d'infrastructures routières : mise à 2x2 voies de la RN36 et jonction A4/RN36.

### Éléments de synthèse

Le Val d'Europe est destiné à être fortement urbanisé, pour appuyer le développement polycentrique de la région Île-de-France et n'a pas vocation à intégrer un parc naturel régional. De la même manière, le projet Villages Nature, dont la taille, les caractéristiques techniques et économiques et les modes de fonctionnement en grande partie exogènes ne peut répondre aux exigences d'une politique de développement durable telle que mise en œuvre dans un parc naturel régional.

En revanche, les espaces non urbanisables des communes de la couronne périurbaine présentent un intérêt du point de vue de la biodiversité avec l'enjeu de préservation/reconstitution d'un corridor écologique de niveau régional, dans un site très contraint par le développement urbain et la fragmentation par les infrastructures. Sur ces questions, il est essentiel que puissent être nouées des relations suivies entre le SAN du Val d'Europe et le PNR à venir, compte tenu de l'importance stratégique de la Ville Nouvelle en terme d'influence

démographique et économique. Ces relations privilégiées pourraient se formaliser par une convention de partenariat, le Val d'Europe devenant territoire associé du PNR. Cette convention gagnerait à être élargie à la commune de Montry, en raison de sa situation hors SAN.

## Secteur de la forêt de Crécy

Sur ce secteur, l'Etat émet des réserves sur plusieurs communes. Le cas de Villeneuve-le-Comte a été évoquée précédemment (cf. secteur 4 « Val d'Europe et couronne périurbaine »). L'Etat relève également que les communes de Crèvecoeur-en-Brie et Hautefeuille, incluses dans l'entité paysagère de la Brie Boisée (située aux confins sud-ouest du périmètre d'étude du projet de PNR), mériteraient d'en être exclues dans la mesure où le paysage de la Brie Boisée est nettement distinct de celui qui domine dans le périmètre d'étude. Enfin, la commune de Touquin est citée dans l'avis, mettant en avant que son territoire est davantage tourné vers l'Yerres.

### Géographie physique et patrimoines

Les communes de Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis, Favières, Neufmoutiers-en-Brie, Mortcerf, Crèvecoeur-en-Brie, Hautefeuille, Pézarches et Touquin couvrent l'ensemble du massif forestier de Crécy et ses lisières. Elles sont concernées par les entités paysagères dites de « Brie Boisée », « Cœur de Brie », « Val d'Yerres », ou encore « Brie boisée de l'Aubetin ».

Un massif qui, en lien avec les forêts domaniales de Ferrières et de Gretz-Araminvilliers d'une part, les forêts de Malvoisine et de Crécy d'autre part, supporte un grand arc de continuité écologique d'intérêt régional.

Le patrimoine naturel de ces 9 communes est important. Il faut notamment citer :

- la vaste ZNIEFF de type 2 qui s'étend en particulier sur la basse vallée de l'Aubetin, les forêts de Crécy et de Malvoisine, et au-delà les forêts de Ferrières, Armainvilliers, ...
- le site Natura 2000 de la vallée de l'Yerres amont.

L'intérêt d'inclure une part importante du massif forestier de Crécy dans le périmètre d'étude du projet de PNR Brie et deux Morin est réel. En effet cette inclusion permet d'accroître les qualités et la diversité paysagères d'un territoire assez faiblement boisé (20 %), d'offrir une plus grande diversité et représentativité de milieu. Par ailleurs consolider la part de forêt et de lisière dans le territoire de projet c'est accroître son niveau d'attractivité en terme de tourisme et de détente, donner plus de légitimité

au futur parc pour encourager et accompagner le développement de filières bois, la mise en œuvre d'une charte forestière. Enfin c'est accroître la part d'espace naturels offrant des gages de stabilité importants, dans la mesure où les pressions d'aménagement devraient y être moindres que dans bien d'autres secteurs naturels plus vulnérables.

La part de forêt publique dans ce massif est de l'ordre de 20 %. Un périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) couvrant la partie ouest du massif et sa lisière est en projet, dans le prolongement du PRIF de la forêt de Ferrières.

A noter que les paysages, le patrimoine et la géomorphologie de la commune de Touquin sont clairement rattachés au plateau briard.

### Aménagements et développements urbains

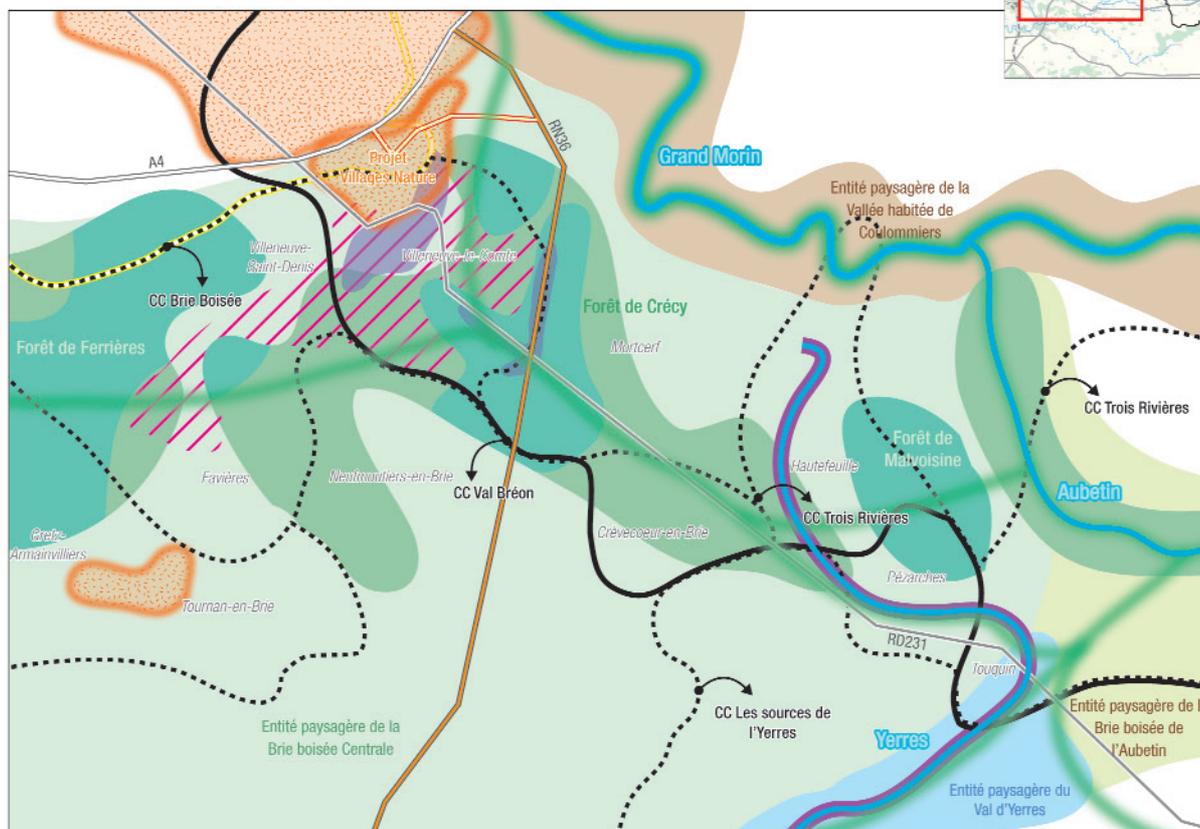
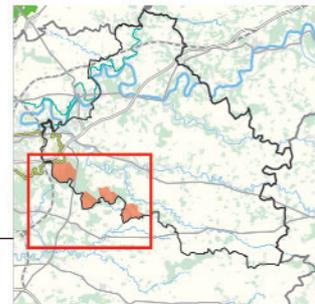
Le projet de SDRIF arrêté en 2008 prévoit des aménagements routiers qui auront un impact sur le massif forestier de Crécy. Il s'agit de la mise à deux fois deux voies de la RD 36 d'une part et la création en lisière nord-ouest d'un barreau de liaison pour assurer la jonction A4 – RD36 d'autre part.

Concernant le développement urbain des communes ci-dessus mentionnées, celui-ci devrait rester modéré, exception faite de la commune de Favières qui pourrait connaître un développement plus notable dans le cadre d'une consolidation du pôle gare de Tournan-Gretz-Aramainvilliers.

### Intercommunalités et coopération intercommunales

L'organisation intercommunale est très fractionnée dans le secteur. Les communes de Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis et Favières font partie de la communauté de communes de la Brie Boisée. Les communes de Neufmoutiers et Crèvecoeur-en-Brie, adhèrent à la communauté de communes du Val Bréon. La commune de Touquin adhère à la communauté de communes des Trois Rivières qui sera rejoint, dès janvier 2010, par les communes de Pézarches et de Hautefeuille.

## Secteur de la forêt de Crécy



© IAU Ile-de-France 2010

- |   |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
|  | Limite du projet du PNR de Brie et des Deux Morin |  | Corridor niveau interrégional |
|  | Urbanisation préférentielle au SDRIF 2008         |  | Corridor niveau régional      |
|  | Limite de CC ou de CA ou de Syndicat de Commune   |  | Réseau routier existant       |
|  | Site Natura 2000                                  |  | Mise à 2x2 voies              |
|  | Projet de PRIF                                    |  | Projet de liaison A4 - RN36   |
|  | ZPPAUP  |  | Limite de la Ville Nouvelle   |
|  | Bois ouvert au public                             |  |                               |

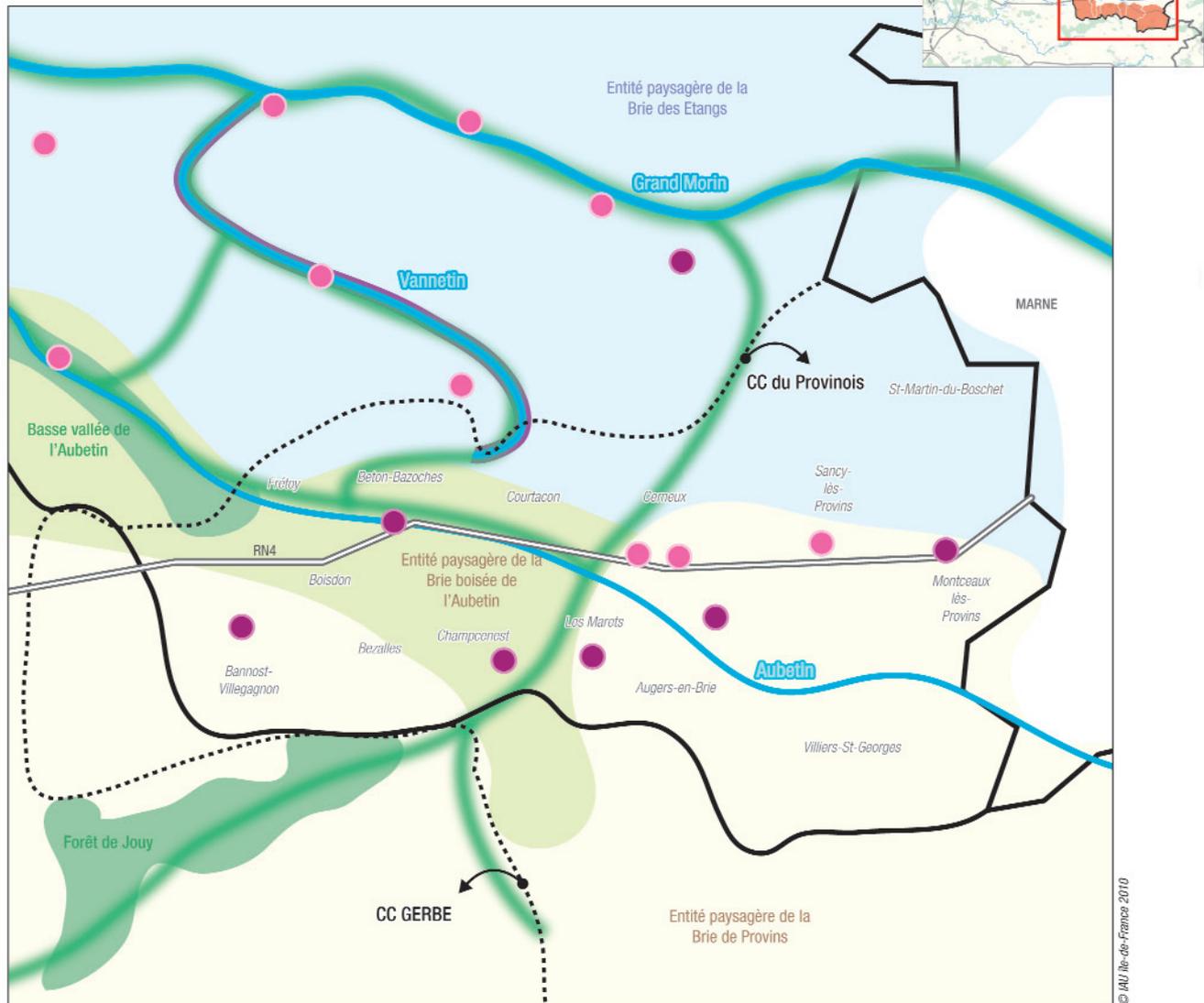
### Éléments de synthèse

L'intérêt d'intégrer le massif forestier de Crécy dans un projet de PNR de la Brie et des deux Morin est indéniable, tant pour des raisons d'ordre écologique et environnemental que pour des motifs économiques et touristiques.

Toutefois compte tenu de sa taille et de sa localisation géographique, le massif forestier de Crécy constitue un espace de transition territoriale, parfois perçu comme une frontière entre divers bassins de vie bien distincts : celui de la vallée du Grand Morin à l'Est d'une part, la Brie Boisée et la Vallée de l'Yerres à l'Ouest d'autre part.

Si les communes clairement tournées vers la vallée du Grand Morin (c'est à dire celles principalement situées à l'Est de la RD 231) auraient a priori toute légitimité à s'intéresser à un projet de PNR de la Brie et des deux Morin dans la mesure où leur bassin de vie et de coopération intercommunale est essentiellement compris dans le périmètre de projet, pour d'autres communes (telles que Villeneuve-Saint-Denis, Favières, Neufmoutiers-en-Brie, Crèvecoeur-en-Brie, ...) principalement tournées vers Marne-la-Vallée, la Brie Boisée ou la vallée de l'Yerres, le choix de s'associer à un tel projet ne pourrait résulter que d'une solide détermination motivée par des préoccupations de qualité de cadre de vie, d'environnement, voire d'identité ou de notoriété.

## Secteur du Provinois



-  Limite du projet du PNR de Brie et des Deux Morin
-  Limite de CC ou de CA ou de Syndicat de Commune
-  Site Natura 2000
-  Corridor niveau interrégional
-  Corridor niveau régional
-  Monument classé
-  Monument inscrit

© IAU Île-de-France 2010

## Secteur du Provinois

Le sud du périmètre d'étude du projet de PNR B2M comprend les franges de la communauté de communes du Provinois dont les communes sont de l'avis de l'Etat principalement tournées vers Provins et la vaste entité paysagère dite de la Brie de Provins. En outre ces franges sont traversées par la RN4 qui a vocation à être aménagée en route à 2X2 voies avec réalisation d'un certain nombre d'ouvrages de contournement. Dans ces conditions l'Etat propose le retrait des communes situées au sud de la RN4.

### Géographie physique et patrimoines

Les 14 communes de la communauté de communes du Provinois qui ont été incluses dans le périmètre d'étude du projet de PNR, se répartissent selon trois entités paysagères :

- la Brie des étangs : elle concerne les communes situées le plus au nord, à savoir : Saint-Martin-du-Boschet, Cerneux, Sancy-les-Provins ;
- la vallée de l'Aubetin : Frétoy, Courtacon, Beton-Bazoches ;
- la Brie de Provins : Augers-en-Brie, Bannost-Villegagnon, Bezalles, Boisdon, Champcenest, Les Marêts, Montceaux-les-Provins, Villiers-Saint-Georges.

Dans ce territoire, la RN 4 marque assez bien la limite entre la Brie des étangs et la Brie de Provins, mais coupe toutefois l'entité Vallée de l'Aubetin en deux.

Ce secteur ne présente pas de patrimoine naturel remarquable. En effet, le cours du Vannetin classé Natura 2000 s'arrête au nord de Courtacon et la basse vallée de l'Aubetin n'est classée ZNIEFF de type 2 qu'à l'ouest de Frétoy. Il faut cependant noter que ce territoire constitue un nœud de liaisons écologiques à caractère infra-régional permettant de relier l'amont du Grand Morin au Cœur de la Brie via la forêt de Jouy, tout en offrant une ouverture sur la vallée de l'Aubetin.

En termes de matériaux, le sous sol recèle des gisements de calcaire lacustre.

Le secteur présente de plus une certaine richesse patrimoniale, on y compte en effet 6 monuments classés et 3 monuments inscrits.

### Intercommunalités et coopérations intercommunales

Au delà de leur adhésion à la communauté de communes du Provinois, ces 14 communes se sont dotées d'autres outils de coopération intercommunale qui concernent essentiellement des territoires compris dans le grand bassin de vie de Provins.

Les relations qu'elles peuvent entretenir avec les communes situées plus au nord sont plus tenues et moins institutionnelles.

### Eléments de synthèse

Les communes incluses dans la frange nord de la communauté de communes du Provinois disposent d'un patrimoine naturel et architectural a priori en adéquation avec les attendus d'un territoire de PNR. Toutefois ces communes étant essentiellement tournées vers un bassin de vie extérieur au périmètre de projet de PNR envisagé, il y a lieu de s'interroger sur l'intérêt qu'elles pourraient avoir à s'impliquer dans un projet de territoire avec lequel elles éprouveraient une certaine difficulté à s'identifier.

Cependant, les communes de Courtacon et Beton-Bazoches possèdent un patrimoine de qualité en lien avec le territoire du « cœur » : l'amont du Vannetin, zone Natura 2000, Beton-Bazoches reconnu village de caractère, la présence des élevages laitiers ou bien encore la référence historique à l'histoire du Mérinos avec la statue de Tessier. Avec la commune du Frétoy qui prolonge ces deux communes dans la vallée de l'Aubetin vers Dagny, elles forment un ensemble intéressant qui pourrait être « détaché » du reste de ce secteur.

## Synthèse sur le périmètre

Cette analyse fait apparaître que le périmètre d'étude, adopté par le Conseil régional d'Île-de-France, est cohérent sur sa partie nord. Les 13 communes des secteurs de l'Ourcq et de l'Est de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux présentent de nombreux points communs avec le territoire du « cœur » et viennent consolider la richesse du patrimoine du périmètre.

Les limites Ouest et Sud sont certainement à adapter.

A l'Ouest, le secteur du Val d'Europe ainsi que la commune de Montry sont très urbanisés et ont vocation à porter le développement urbain de l'Est francilien dans les vingt prochaines années. Leur développement actuel ou futur n'est pas en adéquation avec un développement modéré et de haute qualité attendu dans un Parc naturel régional. La commune attenante de Coutevroult mérite cependant d'être en partie incluse, pour ses espaces naturels, compte-tenu des enjeux de corridors écologiques dans cette zone très contrainte.

Le secteur de la Forêt de Crécy, dont l'unité est formée par le massif forestier de Crécy, est coupé par le périmètre d'étude. L'intérêt patrimonial de la forêt et les opportunités qu'offre un PNR d'agir sur l'ensemble du massif, suppose un élargissement du périmètre au moins à quatre communes extérieures, ou du moins à leurs zones forestières. Pour ce qui est de Villeneuve-le-Comte, la remarque est la même que pour Coutevroult : la qualité patrimoniale du village et des espaces naturels plaident pour son intégration dans le périmètre de PNR mais en excluant les zones concernées par le projet Villages Nature.

Enfin au Sud-Est, dans le secteur du Provinois, les communes étant globalement tournées vers Provins, leur lien avec le « cœur » est plus ténu. Le périmètre pourrait donc être adapté en excluant ces 14 communes, voire seulement 11 si l'on retient les trois communes de Courtacon, Beton-Bazoches et Frétoy, en continuité du « cœur » pour leur forte similitude avec celui-ci.

La limite Est, c'est-à-dire la limite administrative avec les régions de Picardie et Champagne-Ardenne, n'est pas discutée dans ce chapitre. Néanmoins, les territoires de part et d'autre de

cette limite forment des ensembles cohérents sur de nombreux aspects, en particulier naturels, paysagers et culturels (habitats naturels, bassins versants, élevage, paysages, monuments en souvenir des batailles, ...).

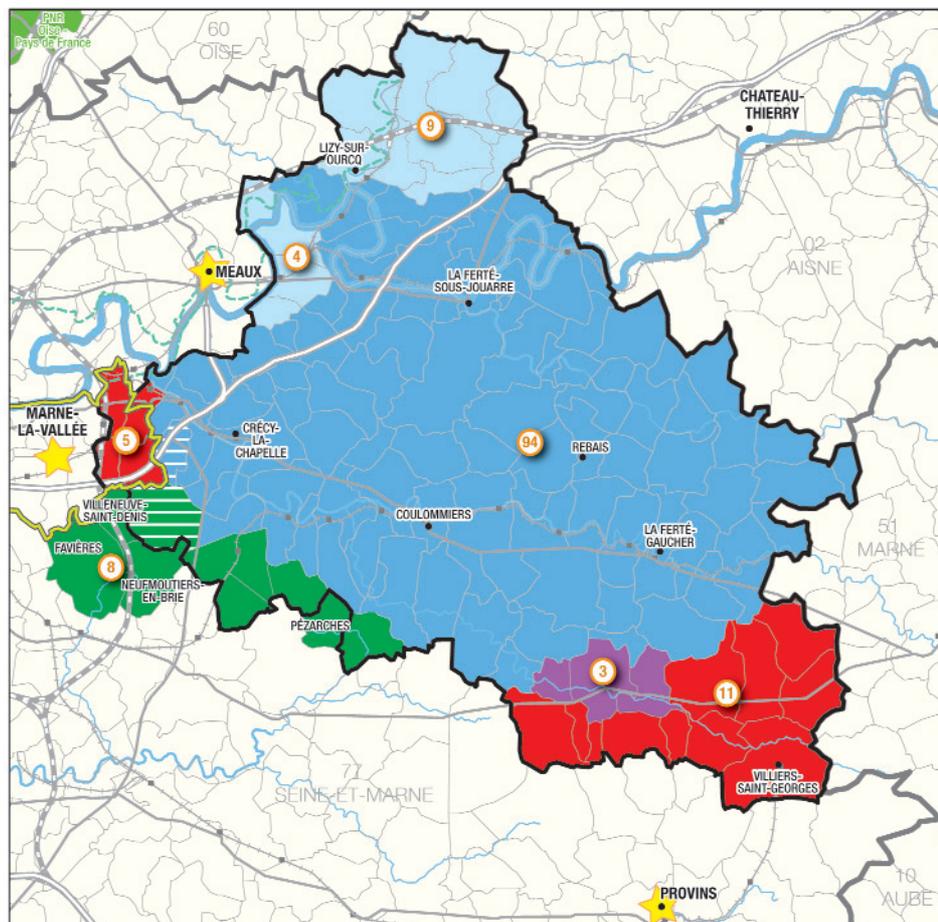
Le périmètre pourrait ainsi être ajusté dans une optique d'intégration large des éléments patrimoniaux de qualité selon un « grand périmètre » de 120 communes, en excluant le Val d'Europe, Montry et 11 communes du Provinois et en ajustant la limite sud pour englober l'ensemble du massif de Crécy.

Pour réduire le nombre de communes, dans une optique plus fonctionnelle, le périmètre pourrait être ajusté selon un « petit périmètre » de 108 communes, en excluant dans ce cas le massif de Crécy et les trois communes du provinois.

En fonction du périmètre qui sera finalement retenu, il conviendra de s'assurer que l'appellation de « Brie et deux Morin », initialement envisagée pour nommer le projet, est bien le meilleur support d'identité du territoire. Un travail spécifique pourrait si nécessaire être mené en ce sens dans le cadre de l'élaboration de la Charte.

Enfin, quelle que soit l'option envisagée, la proximité et le rôle des sites urbains de Marne-la-Vallée et de Meaux suggèrent une étroite collaboration avec le territoire de projet, sous la forme de conventions particulières de type « Ville Porte ». Bien que plus éloignée, la ville de Provins pourrait sans doute également prétendre à bénéficier d'une telle convention.

## Propositions de périmètre



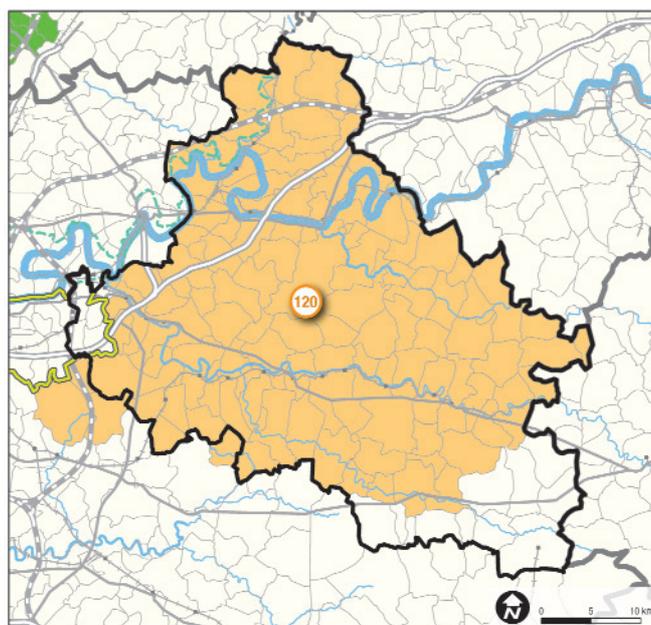
### Les zones

- "Coeur" territorial du projet (secteur non remis en question)
- Secteur en cohérence (intérêt patrimonial et identifié proche du "coeur")
- Intérêt patrimonial en cohérence avec le "coeur", mais communes tournées vers Provins
- Faible cohérence territoriale (fort développement urbain ou essentiellement tourné vers l'extérieur)
- Intégration partielle (exclusion des zones trop urbanisables)
- Forêt de Crécy (intérêt patrimonial global)
- 4 Nombre de communes concernées par la zone
- ★ Ville Porte



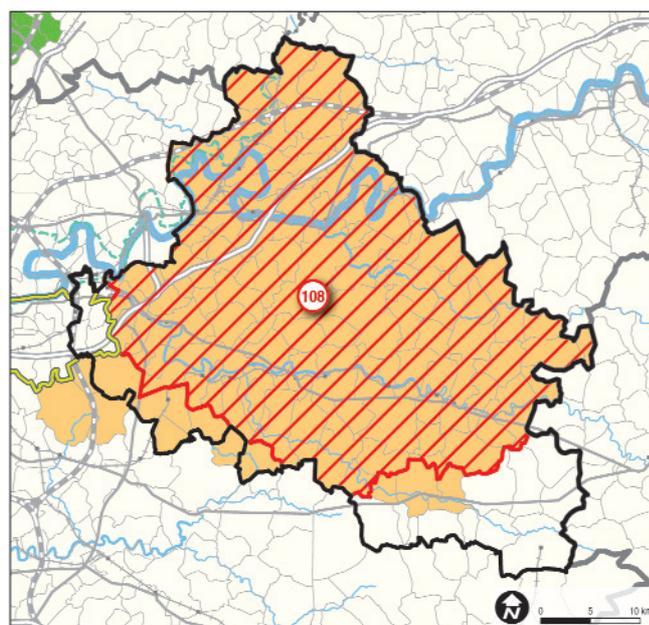
Sources : IFEN Corine land cover 2000, IGN Route500®  
IAU îdF 2009 © IAU Île-de-France 2010

### Option patrimoniale "Grand périmètre"



© IAU Île-de-France 2010

### Option fonctionnelle "Petit périmètre"



© IAU Île-de-France 2010

## Annexe 10 - Bibliographie

- IAURIF, ARHIF, CAF îdF, CRAMIF, INSEE, URCAMIF. Atlas de la santé en Île-de-France. Septembre 2005
- IAURIF, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt, Atlas rural et agricole de l'Île-de-France, 2004
- ODEC de Seine-et-Marne. Schéma de développement commercial de Seine-et-Marne, juin 2004
- Bergerie Nationale, La valorisation économique des territoires interrégionaux au sein de la métropole francilienne, documents de travail du Comité de réflexion, Bergerie Nationale 2007
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, L'artisanat en Île-de-France, chiffres clés, juillet 2006
- INSEE, IAU Île-de-France, DRE Île-de-France, APUR Géographie de l'emploi 2006 en Île-de-France, Edition 2009
- INSEE, conseil général de Seine-et-Marne, De nombreux salariés vont travailler dans les bassins de vie de l'ouest de la Seine-et-Marne, Insee à la page n° 308 novembre 2008
- Questionnaire transmis aux communes dans le cadre de la commission développement économique
- Université Paris 1, atelier MAGISTRAM, Etude de faisabilité d'un partenariat durable entre les Villages Nature et le monde rural, avril 2006
- Fédération française de la randonnée pédestre, « Vallée de la Marne - Pays des Morins - 33 circuits de petite randonnée », Topo-guide des sentiers ref.018
- Conseil régional d'Île-de-France, IAU Île-de-France, Etude préalable à la création du parc naturel régional des boucles de la Marne et de l'Ourcq, mai 1994
- Secondes Nature, « Les arbres têtards : d'étranges créatures végétales », Gazette de l'été 2009
- Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, IAU Île-de-France, La vallée du Grand Morin, septembre 1994
- Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, Diren bassin Seine Normandie, Document d'objectifs Natura 2000 - Boucles de la Marne, document de travail, mars 2009
- Chambre d'agriculture Île-de-France Seine-et-Marne, Charte pour la biodiversité du milieu agricole, décembre 2008
- Cyril Lamotte, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, Bilan et perspectives de la vente directe de produits fermiers en Seine-et-Marne, avril-juillet 2005
- Centre d'études et de ressources sur la diversification, Résultats Île-de-France de l'étude de la consommation des produits fermiers, juillet 2007
- INRA, Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030, juillet 2008
- Conseil général 77, Plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne - bilan 2007
- Association AFG, Pôle de loisirs mécaniques de la Ferté-Gaucher, juillet 2007
- Divers documents relatifs aux contrats CLAIR des pays de l'Ourcq, pays Fertois, secteur de Coulommiers
- Rapport du Comité pour la réforme des collectivités locales (rapport Balladur), 2009
- Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Parcs-EPCI-Communauté d'Agglomération-Pays : Vers une meilleure articulation
- Inspection générale des affaires sociales et du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural, septembre 2009
- SMIEP de la Vallée du Grand Morin, Plan local de déplacements, mars 2007
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des deux Morin, Etat des lieux, mars 2010

